This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

WIDENER LIBRARY
HX KE57 A

Digitized by Google

Fr 30.1

Harvard College Library

BOUGHT FROM A SPECIAL
APPROPRIATION FOR BOOKS ON THE
HISTORY OF FRANCE

(Vote of the Corporation, June 26, 1906)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DUNOISE

1er

Digitized by Google

CHATEAUDUN, IMPRIMERIE HENRI LECESNE.

Digitized by Google

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DUNOISE

ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE, SCIENCES ET ARTS

TOME Ier (1864-1869)

CHATEAUDUN

LIBRAIRIES POUILLIER-VAUDECRAINE ET LAURENT-TUFFÉ

Digitized by Google

Fr 30.1

Harvard College Library
Nov 25 1907
Appropriation for French History
(I-VIII)

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DUNOISE

PREMIÈRE ANNÉE

CHATEAUDUN

IMPRIMERIE AUG. LECESNE, RUE D'ANGOULÊME, 21

1865

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DUNOISE

PROCÈS-VERBAUX

FONDATION DE LA SOCIÉTÉ

Depuis longtemps plusieurs personnes voyaient avec peine la dispersion et la destruction des objets anciens qui se trouvent en grand nombre dans l'arrondissement de Châteaudun. Quelques rares spécimens avaient été sauvés et déposés à la bibliothèque de Châteaudun où ils étaient conservés sans ordre et sans profit pour le public à cause de leur petit nombre, à cause aussi de l'exiguité du local dont cet établissement dispose.

L'organisation d'un Musée répondait à un désir public, mais il ne pouvait être fondé que par une Société particulière dont les membres seraient appelés à constituer un fonds social par des cotisations annuelles et à signaler les découvertes faites sur les différents points de l'arrondissement.

Cette idée émise par un honorable fonctionnaire de Châteaudun fut accueillie avec faveur par le regrettable M. Grindelle, maire de Châteaudun, qui promit à la future Société un concours que la mort seule l'a empêché de rendre efficace. L'administration municipale de Châteaudun s'est généreusement efforcée de tenir la promesse de son chef et mérite à ce titre toute la reconnaissance de la Société naissante.

Dès le 15 septembre 1864 quelques adhésions purent être recueillies; le

Digitized by Google

nombre des adhérants augmentant de jour en jour, il devint possible de constituer régulièrement la Société qui était provisoirement administrée par un bureau composé de :

MM. DE BELFORT, sous-préfet,	Président.
GRINDELLE, maire de Châteaudun,	Vice-Présidents.
RAYÉ DU PERRET, président du tribunal,	
BALLET, inspecteur des contributions indirectes,	Secrétaires.
LECESNE (Henri),	
BROSSIER-GÉRAY,	Trésorier.

Le 29 novembre 1864, une assemblée générale des membres de la Société fut convoquée à Châteaudun et prit les résolutions mentionnées dans le procès-verbal rapporté ci-dessous.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 29 NOVEMBRE 1864.

La séance est ouverte à midi dans la salle des délibérations du conseil municipal, mise à la disposition de la Société par M. le Maire de Châteaudun.

Siégent au bureau : MM. de Belfort, sous-préfet; Rayé du Perret, président du tribunal; Lemay, adjoint, faisant fonctions de maire de Châteaudun; Ballet, inspecteur des contributions indirectes ; Lecesne (Henri) et Brossier-Géray.

Parmi les adhérents à la Société projetée, sont présents :

MM. Poulain de Bossay; Boret; Barbé; Lucas (Edgar); Lucas (Alexis); Moisant; Desbans; de Berly; Lecesne (Aug.); Humery; Gouin; Groisy; Perronne; Lanauze; Berger, maître de pension; Deniau; le marquis de Prunelé; l'abbé Silly; Harel; de Tarragon (Raoul); Meunier; Raimbert, médecin; Danloux du Mesnil; Jumeau; Biard; Sence.

M. de Belfort prend la parole pour expliquer le but de la Société. Il dit que le sol du pays dunois renferme en très grand nombre des vestiges des temps anciens; beaucoup de médailles; des objets mobiliers de toutes sortes; des armes; des bijoux se rattachant à l'histoire encore peu connue de la Gaule, à l'occupation romaine, à l'époque mérovingienne et aux temps bien moins reculés où les champs de la Beauce devinrent le théâtre de nos guerres intestines. Que tous ces débris pouvant aider à l'étude de l'histoire locale sont généralement détruits; que ceux qui échappent à l'incurie ou à l'ignorance

Digitized by Google

sont enlevés au pays par des étrangers et que son attention a dû s'arrêter d'autant plus sur ces actes regrettables que depuis quelque temps il a été fait dans l'arrondissement des découvertes importantes, notamment à Godonville, à la Touche, à Lutz, dont presque tout le fruit a été perdu. Il cite entre autres une cave gallo-romaine, pourvue d'une foule de poteries qui a disparu sous les coups d'un ouvrier, parce qu'ayant trouvé plusieurs vases remplis de médailles romaines, il avait cru de son intérêt de faire disparaître les traces de sa découverte.

M. de Belfort cite encore d'autres traits de cette nature et conclut en disant qu'il est temps de remédier à un tel état de choses en constituant une Société dont la mission spéciale serait d'exercer une surveillance soutenue sur toutes les découvertes dont il s'agit, afin de parvenir, à l'aide de cotisations personnelles et dans la mesure du possible, à acquérir tout ce qui pourrait offrir quelque intérêt au point de vue de la science et de l'art. Il a ajouté que la Société étant constituée, dans cette intention, au chef-lieu d'arrondissement, toutes les personnes éclairées, sachant désormais à qui s'adresser, se feraient un plaisir de signaler, en temps utile, les découvertes qui seraient faites et de concourir à la conservation des objets trouvés.

M. Poulain de Bossay ayant interrompu M. de Belfort pour le prier de dire à l'assemblée s'il devait entrer dans les vues de la Société projetée de se poser en rivale de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, M. de Belfort s'est empressé de répondre qu'il se garderait bien de conseiller une semblable attitude à la Société nouvelle; qu'il fallait, au contraire, afin de ne pas manquer le but qu'on désirait atteindre, que la *Société Dunoise* se considérât en quelque sorte comme une annexe de cette Société archéologique; que du reste il avait déjà personnellement fait part de cette intention à l'honorable M. de Saint-Laumer, président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir et qu'il en avait reçu, avec des paroles d'encouragement, la promesse d'un concours actif.

L'assemblée qui avait prêté une attention sympathique à l'interrogation a accueilli la réponse avec une satisfaction unanime.

Après une discussion à laquelle MM. Harel, Moisant et de Belfort prennent part, il demeure arrêté que la Société devra borner son action à recueillir tout ce qui présenterait de l'intérêt au point de vue de l'histoire, des sciences et de l'art, pour en former un Musée dans lequel les jeunes gens désireux de s'instruire pourraient trouver des sujets d'études, et les étrangers une distraction aussi agréable qu'utile.

L'assemblée s'occupe ensuite de faire un règlement qui, après avoir été discuté, est définitivement adopté dans la forme suivante.

Digitized by Google

RÈGLEMENT.

—

ART. 1er. — Une Société est créée à Châteaudun sous le nom de *Société Dunoise,* dans le but de recueillir les antiquités locales et tous objets ou documents d'art ou de science, pour la formation d'un Musée.

ART. 2. — Le siége de la Société est fixé à Châteaudun, provisoirement dans une des salles de la mairie.

ART. 3. — La Société se compose de membres titulaires, de membres honoraires et de membres correspondants.

ART. 4. — La cotisation annuelle est de cinq francs. Elle court du premier janvier. Les membres titulaires y sont seuls assujétis.

ART. 5. — Le nombre des membres est illimité.

ART. 6. — Sont de droit présidents honoraires : M. le Préfet d'Eure-et-Loir ; Mgr l'Évêque de Chartres ; M. le Sous-Préfet et M. le Maire de Châteaudun.

ART. 7. — Pour être admis membre titulaire ou correspondant, le candidat doit être présenté par deux sociétaires et reçu par les membres du bureau à la majorité des voix et au scrutin secret.

ART. 8. — Tout membre titulaire cessera de faire partie de la Société par une démission écrite adressée au président. Tout sociétaire qui aura refusé le paiement de sa cotisation pendant plus d'un an, pourra être déclaré démissionnaire par le bureau.

ART. 9. — Les membres titulaires et honoraires seuls ont voix aux délibérations.

ART. 10. — Les délibérations de la Société sont prises à la majorité des membres présents, sans que ce nombre puisse être inférieur au dixième des membres titulaires.

Dans le cas où le nombre des membres présents serait inférieur au dixième des membres titulaires, il y aurait lieu à une seconde convocation après laquelle les délibérations seraient valables, quel que soit le nombre des membres présents.

ART. 11. — La Société est administrée par un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, de deux secrétaires, d'un trésorier, d'un conservateur et de deux membres.

ART. 12. — Les membres du bureau sont nommés pour trois ans par l'assemblée générale et renouvelés chaque année par tiers. Les membres sortants sont désignés pour la première fois par le sort. Ils sont toujours rééligibles.

Digitized by Google

Art. 13. — Le président est nommé par l'assemblée générale, au scrutin secret.

L'assemblée générale nomme de même les membres du bureau.

Le bureau choisit dans son sein les vice-présidents, les secrétaires, le conservateur et le trésorier.

Art. 14. — Aucune dépense, aucun échange ne peuvent être faits qu'en vertu d'une délibération du bureau.

Les décisions du bureau sont prises à la majorité et en présence de cinq membres au moins.

Art. 15. — Le trésorier reçoit les cotisations, acquitte les dépenses sur un mandat délivré par un des secrétaires et visé par le président. Il soumet chaque année ses comptes à l'approbation de l'assemblée générale.

Art 16. — Le bureau se réunit à Châteaudun, le premier mardi de chaque mois.

L'assemblée générale se réunit chaque année dans la seconde quinzaine du mois de janvier.

Art. 17. — Toute discussion sur les matières politiques ou religieuses est interdite.

Art. 18. — En cas de cessation de la Société, le Musée deviendra propriété de la ville de Châteaudun, et les fonds restant en caisse, toutes dépenses acquittées, seront versés au bureau de bienfaisance.

Art. 19. — Tout changement au règlement ne pourra être fait que sur la proposition de dix membres et ne deviendra définitif qu'après approbation de l'assemblée générale et de l'autorité compétente.

Art. 20. — Le présent règlement, discuté et adopté par l'assemblée générale, sera soumis à l'approbation de M. le Préfet d'Eure-et-Loir.

ÉLECTION DU BUREAU.

Il est ensuite procédé au scrutin secret à la nomination du président et des membres du bureau.

Pour la nomination du président, les voix au nombre de trente-deux se répartissent de la manière suivante :

M. de Belfort	30 voix.
M. Rayé du Perret	1 —
M. Poulain de Bossay	1 —

M. de Belfort ayant obtenu la majorité est proclamé président de la Société.

Digitized by Google

Pour l'élection du bureau, les voix au nombre trente et une se répartissent de la manière suivante :

M. Brossier-Géray . . . . . 29 voix.
M. Ballet . . . . . 28 —
M. Poulain de Bossay . . . . 22 —
M. Rayé du Perret . . . . . 18 —
M. Lecesne (Henri) . . . . . 18 —
M. de Tarragon (Léonce) . . . 16 —

Six membres seulement ayant réuni la majorité des voix, il est procédé à un second tour de scrutin dont les votes se répartissent ainsi :

M. Desbans . . . . . 22 voix.
M. Barbé . . . . . 12 —

Le bureau étant définitivement nommé, le président propose à l'assemblée, comme témoignage de bonne confraternité, de nommer membre honoraire de la Société M. de Saint-Laumer, président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

ARRÊTÉ AUTORISANT LA SOCIÉTÉ DUNOISE.

Nous, Préfet d'Eure-et-Loir, officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur ;

Vu les statuts de la Société archéologique récemment formée à Châteaudun sous le titre de *Société Dunoise ;*

Vu la demande tendant à obtenir notre autorisation pour cette Société ;

Vu le décret du 25 mars 1852, qui déclare applicables aux réunions publiques, de quelque nature qu'elles soient, les articles 291, 292 et 294 du Code pénal, ainsi que les articles 1, 2 et 3 de la loi du 10 avril 1834 sur les associations ;

Arrêtons :

Art. 1er. — L'association archéologique formée à Châteaudun, sous le titre de *Société Dunoise,* est autorisée.

Art. 2. — Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Sous-Préfet de Châteaudun qui est chargé d'en assurer l'exécution.

Chartres, le 21 décembre 1864.

Pour le Préfet empêché :
Le conseiller secrétaire général délégué
Barbier.

Digitized by Google

DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU.

Séance du 29 novembre 1864.

Le bureau est organisé de la manière suivante :

MM. DE BELFORT.	Président.
RAYÉ DU PERRET	Vice-Présidents.
POULAIN DE BOSSAY	
BALLET	Secrétaires.
LECESNE (Henri)	
DESBANS.	Conservateur.
BROSSIER-GÉRAY	Trésorier.

Séance du 7 décembre 1864.

Admission de vingt-six nouveaux membres.

Séance du 3 janvier 1865.

Admission de dix nouveaux membres. — Il est procédé au tirage au sort pour fixer l'ordre de sortie des membres du bureau conformément à l'article 12 du règlement.

Membres sortants en 1865 : MM. RAYÉ DU PERRET, LECESNE (Henri) et DE BELFORT.

Membres sortants en 1866 : MM. BARBÉ, BALLET et DESBANS.

Membres sortants en 1867 : MM. POULAIN DE BOSSAY, DE TARRAGON et BROSSIER-GÉRAY.

Séance du 7 février 1865.

Admission d'un nouveau membre.

Séance du 4 avril 1865.

Admission de 14 nouveaux membres.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 14 FÉVRIER 1865.

L'assemblée est composée de vingt-trois membres présents, chiffre supérieur au dixième des sociétaires dont le nombre s'élève à cent soixante-quatre.

L'assemblée vote des remerciements aux personnes qui ont fait des dons à la Société et qui sont au nombre de 37.

Digitized by Google

Le président fait connaître à l'assemblée la constitution définitive du bureau et l'ordre de sortie de ses membres qui resteront en fonctions jusqu'à la réunion générale annuelle prévue par les statuts.

Le président donne lecture des comptes du trésorier pendant l'année 1864, qui se résument de la manière suivante :

Recettes	700 fr. »
Dépenses	554 fr. 30
Reste en caisse	145 fr. 70

Ce compte est adopté.

Le président soumet à l'assemblée le projet de budget suivant, pour l'année 1865.

RECETTES.

1° Reste à recouvrer sur l'année 1864.	70 fr.	» c.
2° Reste en caisse de l'année 1864.	145	70
3° Cotisations de l'année 1865 pour 180 membres. . .	900	»
Total des recettes	1,115 fr.	70 c.

DÉPENSES.

1° Frais de bureau.	50 fr.	» c.
2° Frais de garde et d'entretien du musée	40	»
3° Entretien de la collection ornithologique.	50	»
4° Achat de mobilier.	200	»
5° Achat de livres	100	»
6° Achat d'objets de collection	625	70
7° Dépenses imprévues	50	»
Total des dépenses. . . .	1,115 fr.	70 c.

Ce projet est approuvé.

Sur la demande du bureau, l'assemblée décide qu'il sera publié chaque année un bulletin qui sera adressé à chacun des sociétaires et contiendra les principales décisions de l'assemblée et du bureau ; la liste des sociétaires ; celle des donateurs ; et les travaux des membres de la Société que le bureau jugerait utile de faire imprimer.

Sur la proposition de son président, l'assemblée nomme membres honoraires de la Société :

1° M. le duc DE LUYNES, dont le nom se trouve naturellement sur les lèvres de tous lorsqu'il s'agit d'une œuvre utile au pays dunois, et que l'assemblée prie d'accepter ce témoignage de reconnaissance.

2° M. BOUCHER DE PERTHES, président de la Société d'émulation d'Abbeville ;

3° M. PROU, ancien président du tribunal de Châteaudun.

Digitized by Google

4° M. Dupuy, ingénieur des ponts et chaussées et du chemin de fer de Paris à Orléans.

Sur la proposition d'un de ses membres, l'assemblée vote des remerciements au bureau pour la bonne impulsion qu'il donne à la Société naissante.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Le Comte de Charnailles, Préfet d'Eure-et-Loir.
Regnault, Évêque de Chartres.
Boucher de Perthes, Président de la Société d'émulation d'Abbeville.
Dupuy, Ingénieur des Ponts et Chaussées.
Le Duc de Luynes, membre de l'Institut.
Prou, Président du tribunal de Tonnerre (Yonne).
De Saint-Laumer, Président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Allard-Vaumartel, propriétaire à Châteaudun.
Le Comte d'Ambrun, propriétaire à Touchebredier.
Anthoine, docteur-médecin à Châteaudun, conseiller municipal.
Ballet, inspecteur des contributions indirectes.
Barbé, avocat, membre du Conseil général d'Eure-et-Loir.
De Berly, percepteur à Marboué.
Berger, maître de pension à Châteaudun.
Berger, vétérinaire à Châteaudun.
Bergeron, docteur-médecin à Brou.
Besseteaux, propriétaire à Orgères.
Biard, ancien notaire à Châteaudun.
Boret, caissier de la Caisse d'Épargne de Châteaudun.
Boucher, ancien greffier à Châteaudun.
Boulay, banquier à Châteaudun, conseiller municipal.
Boulay, ancien horloger à Châteaudun.
Boussenot, maire de Saint-Denis-les-Ponts.
Boyer, percepteur à Châteaudun.
L'abbé Brière, vicaire de Bonneval.

Digitized by Google

MM.

BROSSIER-GÉRAY, propriétaire à Saint-Denis-les-Ponts.
BUSSON, propriétaire à Châteaudun.
CADOT (Mme veuve), propriétaire aux Gâts.
CAILLÉ, propriétaire à Dampierre-sous-Brou.
CAZES, conservateur des hypothèques.
CHAMARANDE, propriétaire à Brou.
CHARRIER, régisseur à Montigny-le-Gannelon.
CHASLES, percepteur à Montboissier.
CHASLES, percepteur à Orgères.
CHEVALLIER, maire d'Alluyes.
CLÉMENT-JOMIER, conducteur des Ponts et Chaussées.
L'abbé COCHIN, curé de Cloyes.
COSSE, docteur-médecin à Cloyes.
COUDRAY, avoué à Châteaudun.
CRIGNON DE MONTIGNY, maître des requêtes au Conseil d'Etat.
DAGRON, directeur de l'asile des aliénés de Bonneval.
L'abbé DALLIER, curé de Châteaudun.
DANLOUX DU MESNIL, procureur impérial à Châteaudun.
DAVID DE THIAIS, membre du Conseil général, à Unverre.
DELANOUE, juge d'instruction à Châteaudun.
DELFAU DE BELFORT, sous-préfet de Châteaudun.
DENIAU, conseiller municipal à Châteaudun.
DESBANS, pharmacien, conseiller municipal à Châteaudun.
DIMIER DE LA BRUNETIÈRE, maire d'Arrou.
DORSEMAINE, chef de bureau de la Sous-Préfecture.
DREUX-LINGET, maire de Cormainville.
DREUX, cultivateur à Cormainville.
DUCHANOY, propriétaire à Châteaudun.
DUFAUR, baron DE PIBRAC, propriétaire à Romilly.
DUMANOIR, propriétaire à Châteaudun.
DURAND, receveur d'enregistrement à Orgères.
DE L'ÉCLUSE, chef du service télégraphique à Châteaudun.
FABRE, receveur d'enregistrement à Bonneval.
FAUCHEUX, commissaire-priseur à Châteaudun.
Comte de FAYET, propriétaire à Moléans.
FORTEAU, notaire, maire d'Orgères.
FOUCHER, maire de Bouville.
GAUDICHE, conseiller municipal à Châteaudun.
GÉRAY, capitaine des pompiers de Châteaudun, conseiller municipal.
GLAUME, négociant à Châteaudun.
GORTEAU, juge à Châteaudun.

Digitized by Google

MM.

GOSME, maire de Flacey.
GOUIN, entrepreneur de travaux publics à Châteaudun.
GOUJON DE BEAUVIVIER, horloger à Châteaudun.
GROISY, receveur des hospices de Châteaudun.
GUENÉE (Achille), propriétaire à Châteaudun.
GUÉRINEAU DE BOISVILLETTE (Edmond), ancien officier d'état-major.
GUÉRINEAU DE BOISVILLETTE (Ludovic), propriétaire à Douy.
GUÉRINEAU DE LAMÉRIE, propriétaire à Romilly.
GUILLAUMIN, maire de Saint-Maur.
GUILLOTIN, avoué à Châteaudun.
GUYARD, conseiller municipal, banquier à Châteaudun.
GUYOT, percepteur à Brou.
HANQUET, propriétaire à Saint-Pellerin.
HAREL, substitut du procureur impérial.
HÉNAULT, maire de Saumeray.
HENRY, receveur municipal de Châteaudun.
HUBERT, maire de Mézières-au-Perche.
HUMERY, propriétaire à Châteaudun, conseiller municipal.
ICARD, juge de paix de Brou.
ISAMBERT, maire de Bonneval.
ISAMBERT, farinier à Saint-Denis-les-Ponts.
ISAMBERT, greffier de paix à Cloyes.
JOLLY-NIVERS, maire de Brou.
JONQUET, farinier à Cloyes.
JUMEAU, ancien notaire à Bonneval.
LANAUZE, receveur d'enregistrement à Châteaudun.
LEBŒUF-MARTIN, négociant à Châteaudun, conseiller municipal.
LEBRETON, général de division, député au Corps législatif.
LECESNE, adjoint au maire de Châteaudun.
LECESNE (Henri), imprimeur à Châteaudun.
LECOMTE (Ernest) propriétaire à Saint-Christophe.
LECOMTE, auditeur au Conseil d'Etat.
Madame LECOMTE, propriétaire à Saint-Christophe.
LEGRAND, banquier à Châteaudun.
LEGRAND, employé à Châteaurenault.
LELONG, juge de paix de Cloyes.
LELONG, notaire à Arrou.
LEMAIRE, propriétaire à Châteaudun.
LEMAY, adjoint au maire de Châteaudun.
LEROY, percepteur à Terminiers.
LESCARBAULT, docteur-médecin à Orgères,

Digitized by Google

MM.

LEVEAU, greffier du tribunal de Châteaudun.
LEVEAU-BONVALET, négociant à Châteaudun.
Le Comte DE LOYNES, propriétaire à Thiville.
LUCAS, ancien notaire à Châteaudun, conseiller municipal.
LUCAS (Alexis), notaire à Châteaudun.
LUCAS (Edgar), notaire à Châteaudun.
LUCAS (Émile), négociant à Cloyes.
LUMIERE, notaire à Châteaudun, conseiller municipal.
MAUCHOSSÉE, contrôleur des contributions directes à Châteaudun.
MÉRITTE, maire de Boisgasson.
MÉRY, instituteur à Cloyes.
Meunier, docteur-médecin à Châteaudun.
MEYNADIER, vérificateur de l'enregistrement à Châteaudun.
MINIÈRE, percepteur à Cloyes.
MOISANT, vétérinaire à Châteaudun.
MORA, capitaine de gendarmerie à Châteaudun.
MORCHOISNE, curé de Terminiers.
MOUSSET, notaire, maire de La Ferté-Villeneuil.
MURSCH, conseiller municipal à Châteaudun.
PATEAU, conseiller municipal à Châteaudun.
PAULTRE, receveur d'enregistrement à Cloyes.
PAVIE, géomètre à Châteaudun.
PERRONNE, ingénieur des ponts et chaussées à Châteaudun.
PESLE, propriétaire à Châteaudun.
PIERRE, avoué à Châteaudun.
PIÉTON, avoué à Châteaudun.
PILLETTE, suppléant du juge de paix de Châteaudun.
Le vicomte PINON, juge à Châteaudun.
PLAUT, étudiant, à Châteaudun.
POIRIER, marchand de fer à Châteaudun.
PORRIQUET, propriétaire à Saint-Pellerin.
DE POSSESSE (Maurice), propriétaire à Dangeau.
POUILLIER, libraire à Châteaudun.
POULAIN DE BOSSAY, ancien recteur d'académie, à Arrou.
POUPRY, notaire à Dangeau.
Baron PRON, général d'artillerie, maire de Lanneray.
PRON, préfet de la Manche.
Marquis DE PRUNELÉ, maire de Moléans.
Comte de PRUNELÉ, propriétaire à Moléans.
RABOUIN, notaire à Bonneval.
RAIMBERT-BERTRAND, propriétaire à Lanneray.

Digitized by Google

MM.

RAIMBERT (Estave), propriétaire à Lanneray.
RAIMBERT (Jules), propriétaire à Lanneray.
RAIMBERT, docteur-médecin à Châteaudun.
RAIMBERT-GUÉRINOT, propriétaire à Châteaudun.
RAIMBERT-SEVIN, ancien député, à Châteaudun.
RATOUIS, avoué à Châteaudun, conseiller municipal.
RAYÉ DU PERRET, président du tribunal de Châteaudun.
Vicomte REILLE, député au Corps législatif, à Marboué.
RENOU, notaire à Châteaudun, conseiller municipal.
Comte DE REVIERS DE MAUNY, propriétaire à Douy.
RICHARD, notaire à Terminiers.
RICOIS, conseiller d'arrondissement, à Dangeau.
RIPAULT, notaire à Cloyes.
RIVIÈRE, escompteur à Brou.
ROGER, propriétaire à Charray.
ROUSSEAU-MANCEAU, propriétaire à Châteaudun.
ROUVILLOIS, conseiller municipal à Châteaudun.
SENCE, juge de paix de Châteaudun, conseiller municipal.
L'abbé SILLY, curé de Donnemain.
TALBERT, juge de paix de Bonneval.
TALBERT, docteur-médecin à Brou.
Le Comte DE TARRAGON, propriétaire à Romilly.
DE TARRAGON (Léonce), propriétaire à Châteaudun.
DE TARRAGON (Raoul), propriétaire à Romilly.
TIGER, fabricant de meules à Romilly.
TOUCHE, propriétaire à Terminiers.
L'abbé TRAVERS, curé de Bonneval.
VICAIRE, receveur particulier des finances à Châteaudun.
VINCENT, juge de paix d'Orgères.
VINCENT, adjoint au maire de Brou.
YVON, maire de Varize.
YVON, propriétaire à Terminiers.

La Société a été cruellement éprouvée depuis sa formation en perdant en moins de six mois deux de ses membres :

M. GRINDELLE, maire de Châteaudun, et M. FILLON, conducteur principal des ponts et chaussées.

Digitized by Google

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ JUSQU'AU 14 FÉVRIER 1865.

MM. BALLET, 36 médailles et 6 objets divers.
DE BELFORT, 24 médailles et 5 objets divers.
BELLIER fils, 10 médailles.
BIARD, 13 médailles.
BROSSIER-GÉRAY, 62 médailles et 5 objets divers.
CLÉMENT-JOMIER, une hache en silex.
CORDIER, 5 médailles.
COUDRAY, 2 médailles et 3 objets divers.
DAGRON, une médaille et 3 objets divers.
DANLOUX, une médaille.
DILLINGER, une médaille.
DUCHANOY, 11 médailles et une hache en silex.
DUPUY, une médaille et 12 objets divers.
FABRE, 2 médailles.
Veuve FEBVRE, de Mâcon, 9 objets divers.
La famille GUENÉE, de Chartres, une collection d'oiseaux.
GAUTHIER, une médaille.
HAREL, 89 médailles.
LACROIX, de Mâcon, 21 médailles.
LANGLOIS, 2 haches celtiques.
LEBAILLY, 6 objets divers.
LECESNE (Henri), 69 médailles.
LEMAY, 4 médailles.
LENAIN, 2 poudrières.
LESCARBAULT, un lot de minéralogie.
MORCHOISNE, une médaille et un objet romain.
PERRONNE, une boucle romaine.
PORRIQUET, 8 médailles.
POULAIN DE BOSSAY, 10 médailles.
QUINVILLE, 3 objets divers.
Vte REILLE, 1 objet chinois.
L'abbé SILLY, 4 médailles.
DE TARRAGON (Léonce), 8 médailles, un fer de flèche.
TALBERT, juge de paix, une médaille.
TOUCHE, une montre.
TOURNOIS, une médaille.
VINCENT, juge de paix, quatre médailles et un poids ancien.

Digitized by Google

Séance du 2 mai 1865.

Admission d'un nouveau membre. — Acceptation de la démission de cinq membres. — Autorisation d'échange.

Séance du 4 juillet 1865.

Admission de dix nouveaux membres. — Acceptation de la démission d'un membre. — Autorisation d'échanges.

Le bureau autorise le président à entrer en relations avec la *Société parisienne d'archéologie et d'histoire* et à lui proposer le titre de Société correspondante, les deux Sociétés devant faire l'échange de leurs publications réciproques ; il autorise encore le président à faire faire quatre volumes-cartons pour recevoir une partie de l'herbier de la Société, que plusieurs botanistes du pays veulent bien se charger de former, et saisit cette occasion pour prier MM. Coudray, Wuez et Marquis d'accepter ses remerciements pour le zèle qu'ils montrent dans l'accomplissement de cette entreprise.

Le crédit porté au chapitre 4 du budget étant épuisé, le bureau décide qu'un médailler sera établi immédiatement, mais qu'il ne sera payé que sur les fonds de l'année 1866.

Le président met sous les yeux du bureau un lot d'antiquités grecques, offert par M. Gouin, ingénieur des ponts et chaussées. Après avoir examiné les divers objets dont se compose ce lot d'antiquités, le bureau charge son président d'être auprès de M. Gouin l'interprète de sa vive reconnaissance.

Séance du 1er août 1865.

Admission de neuf nouveaux membres.

Au retour d'un voyage en Égypte, M. Albert Rousseau a bien voulu offrir au Musée un lot remarquable d'antiquités égyptiennes, que le président place sous les yeux du bureau. L'assemblée vote d'unanimes remerciements à ce généreux donateur.

Séance du 5 septembre 1865.

Admission de quatre nouveaux membres.

Le président de la *Société parisienne d'archéologie et d'histoire* fait connaître, par lettre du 13 août 1865, que cette Société accepte la proposition à elle faite, d'échanger, avec la *Société dunoise*, le titre de Société correspondante. Le bureau ordonne le dépôt de cette lettre aux archives de la Société.

La *Société historique et archéologique de Château-Thierry* et la *Société archéologique du Vendomois* sont également admises au nombre des Sociétés correspondantes.

Digitized by Google

Séance du 1er octobre 1865.

Admission d'un nouveau membre.

M. Lecesne offre à la Société un verre antique trouvé à Windisch, canton d'Argovie (Suisse). M. Guillaume Rey offre à la Société un lot d'antiquités provenant des fouilles de Babylone et de Tarse. Le bureau accepte ces dons avec reconnaissance et ordonne qu'il en sera fait mention au procès-verbal de la séance.

M. Wuez est nommé membre correspondant de la Société.

Séance du 5 décembre 1865.

Admission d'un nouveau membre. — Acceptation de la démission d'un membre de la Société.

MM. Leguay, président de la *Société parisienne d'archéologie et d'histoire ;* Merlet, ancien élève de l'École des chartes, et l'abbé Crosnier, curé de Verdes, sont nommés membres correspondants de la Société.

Le bureau décide que, pour classer les échantillons de minéralogie que la Société possède, deux nouvelles vitrines seront immédiatement établies.

Séance du 30 janvier 1866.

Admission de cinq nouveaux membres.

MM. de Longpérier, membre de l'Institut, et Chabouillet, conservateur des médailles à la Bibliothèque impériale, sont nommés membres honoraires de la Société.

Le bureau autorise l'acquisition de l'ouvrage de M. Faustin Poey d'Avant sur les monnaies féodales de la France.

Le trésorier rend compte de sa gestion de l'exercice 1865, d'où il résulte que les recettes se sont élevées à . . . . . 1251 fr. 20
et les dépenses à 892 30

Le bureau approuve les comptes et décide que l'excédant de recette de 358 fr. 90 sera porté au compte de l'exercice 1866.

Le projet de budget pour l'année 1866 est ensuite établi de la manière suivante :

RECETTES :

1° Reliquat actif de l'année 1865	358 fr. 90
2° Cotisations de 180 membres.	900 »
Total des recettes.	1258 fr. 90

Digitized by Google

DÉPENSES.

1° Frais de bureau	50 fr.	»
2° Frais de garde et d'entretien du Musée	60	»
3° Entretien de la collection ornithologique	50	»
4° Achat de mobilier	400	»
5° Achat de livres	80	»
6° Achat d'objets de collection	468	90
7° Frais d'impression du Bulletin de la Société	100	»
8° Dépenses imprévues	50	»
Total des dépenses	1258 fr.	90

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 6 FÉVRIER 1866.

L'an mil huit cent soixante-six, le six février à midi, l'assemblée générale de la Société dunoise s'est réunie dans l'une des salles de la mairie de Châteaudun.

Siégent au bureau MM. de Belfort, président ; Poulain de Bossay, vice-président ; Desbans, conservateur ; Brossier-Géray, trésorier ; Barbé ; Ballet et Henri Lecesne, secrétaires.

Les membres de la Société, désignés ci-après, assistent à la séance : MM. Géray, Ratouis, Auguste Lecesne, Anthoine, Danloux du Mesnil, Sence, Harel, Boucher, Perronne, Coudray, Raimbert, médecin, Boret, Edgar Lucas, Moisant, Meunier, Lanauze, Dorsemaine, Clément, Allard-Vaumartel, Raimbert-Sevin, Meynadier, Gasloup, Alexis Lucas et Étienne Lucas.

Le président expose que, lors de la dernière assemblée générale, la Société se composait de sept membres honoraires et de cent soixante-treize membres titulaires.

Depuis, six membres titulaires sont décédés. Ce sont : MM. Boulay, Dreux, Lemaire, le général baron Pron, Travers, curé de Bonneval, et Dallier, curé de Châteaudun.

Huit membres sont démissionnaires, ce qui réduit le nombre des membres titulaires à 159.

Trente-neuf nouveaux membres ont été admis dans le courant de l'année 1865 et jusqu'à ce jour, ce qui fixe à cent quatre-vingt-dix-huit le nombre

Digitized by Google

actuel des membres titulaires et à vingt le nombre des membres dont la présence est nécessaire pour pouvoir délibérer valablement.

Le nombre des membres présents étant de trente-un, le président déclare l'assemblée générale constituée.

Le président donne à l'assemblée le résumé suivant des travaux du bureau depuis la dernière assemblée générale ; il demande la ratification des nominations, faites à titre provisoire par le bureau, de M. Chabouillet, conservateur des médailles au cabinet de France, et de M. de Longpérier, membre de l'Institut, en qualité de membres honoraires; de MM. Leguay, président de la *Société parisienne d'archéologie et d'histoire*, Merlet, archiviste de la Préfecture d'Eure-et-Loir, l'abbé Crosnier, curé de Verdes, et Wuez, en qualité de membres correspondants.

L'assemblée ratifie ces nominations à l'unanimité.

L'assemblée approuve de même l'admission au nombre des Sociétés correspondantes : 1° de la *Société parisienne d'archéologie et d'histoire ;* 2° de la *Société historique et archéologique de Château-Thierry ;* 3° de la *Société archéologique du Vendomois.*

Le président énumère les différents dons faits à la Société depuis la dernière assemblée générale. Les donataires sont au nombre de quatre-vingt-dix-neuf, parmi lesquels il se trouve des personnes qui ont donné des objets très intéressants. Il ajoute qu'à l'avenir les dons reçus par la Société seront publiés chaque mois dans le journal l'*Écho Dunois.*

L'assemblée accueille avec satisfaction cette communication et vote à l'unanimité des remerciements aux donateurs et à M. Correyeur, qui a bien voulu se charger de l'entretien de la collection ornithologique.

Parmi les objets offerts au Musée se trouvent deux pièces de la colonie de Nîmes coupées en deux. Ces pièces ainsi coupées servaient pour le bornage des terres et étaient placées sous les bornes, comme cela se fait encore en Bourgogne en brisant des cailloux. Un membre remarque que le même usage existe encore en Beauce et dans le Perche, mais qu'au lieu de diviser les morceaux de l'objet brisé sous différentes bornes on les laisse sous la même borne. Dans le Perche, on brise ordinairement une tuile dont on rapproche les morceaux et la borne est placée dessus.

Le président présente à l'assemblée les comptes de l'année 1865 et le budget de l'année 1866. Ces deux documents sont successivement adoptés tels qu'ils ont été réglés par le bureau.

Aux termes du règlement de la Société, le bureau est renouvelé chaque année par tiers. Les membres désignés par le sort pour sortir cette année sont MM. Rayé du Perret, Lecesne et de Belfort ; il y a lieu de procéder à un scrutin pour nommer le nouveau président de la Société et les deux membres du bureau.

Digitized by Google

Il résulte du dépouillement du scrutin pour la nomination du président que le nombre des suffrages est de 31, répartis de la manière suivante :

M. DE BELFORT. . . . . 28 voix.
M. RAYÉ DU PERRET . . . 2 —
M. POULAIN DE BOSSAY . . 1 —

M. de Belfort, ayant réuni un nombre de voix supérieur à la majorité absolue des suffrages émis, est proclamé président.

Le dépouillement, pour la nomination des membres du bureau, donne les résultats suivants : votants, trente-et-un.

M. RAYÉ DU PERRET . . . . 25 voix.
M. LECESNE (Henri) . . . 28 voix.
M. COUDRAY. . . . . 4 voix.
M. PERRONNE . . . . . 3 voix.
M. DE BELFORT. . . . . 1 voix.
M. POULAIN DE BOSSAY . . 1 voix.

MM. RAYÉ DU PERRET et LECESNE sont proclamés membres du bureau.

Le président expose que, sans déroger aux statuts, il serait désirable que les membres titulaires puissent à volonté se libérer envers la Société en payant une somme de cent francs représentant le capital de leur cotisation. Les fonds ainsi recueillis seraient placés et on ne se servirait que du revenu pour faire face aux dépenses courantes de la Société.

Cette proposition donne lieu à une discussion à laquelle plusieurs membres prennent part, et l'assemblée décide que les membres titulaires pourront verser un capital de cent francs au moyen duquel ils seront libérés envers la Société pendant toute leur vie. Ceux qui verseraient un capital moindre ne seraient libérés que pendant le nombre d'années représentant leur cotisation. Ainsi un versement de vingt-cinq francs libérerait pour cinq ans, cinquante francs pour dix ans. Les souscriptions ainsi acquittées seront placées et le revenu seul servira aux dépenses de la Société. Néanmoins, dans un cas grave, le capital pourrait être dépensé, mais seulement à la suite d'un vote formel émis par l'assemblée générale.

Dans le but d'épargner les fonds de la Société, un membre demande que la bibliothèque de la ville veuille bien prêter son concours à la Société pour faire l'acquisition d'ouvrages scientifiques, qui pourraient être fort utiles. M. BARBÉ, président de la commission de la bibliothèque, répond que les ressources dont dispose la commission sont tellement minimes, qu'il est presque impossible d'accueillir la demande qui vient d'être faite. Déjà, la commission de la bibliothèque, en achetant le *Glossaire* de Ducange, a témoigné de son désir d'être utile à la Société dunoise et elle est toute disposée à continuer dans les limites du possible.

Le président fait connaître à l'assemblée qu'il a reçu une invitation pour le

Digitized by Google

Congrès des délégués des Sociétés savantes qui se réunira à Paris le 20 mars, sous la présidence de M. de Caumont. Il prie l'assemblée de déléguer un de ses membres pour assister à ce Congrès, aux frais de la Société.

L'assemblée désigne M. LEMAY, maire de Châteaudun.

La distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes aura lieu le 7 avril et sera précédée de trois jours de lectures publiques qui auront lieu les 4, 5 et 6 avril. Le président invite les membres de la Société qui désireraient y assister, à le prévenir avant le 10 mars pour qu'il puisse leur procurer des billets de chemin de fer à prix réduit.

M. POULAIN DE BOSSAY a bien voulu se charger de traduire la charte d'affranchissement de la commune de Châteaudun, donnée par le comte Louis en 1197, et la charte confirmative de cet affranchissement. Il donne lecture de son travail et d'une notice historique sur les comtes de Dunois.

M. DE BELFORT lit un travail sur les antiquités de la commune de Marboué.

Ces deux lectures sont écoutées avec intérêt, et l'assemblée décide que les travaux de MM. POULAIN DE BOSSAY et DE BELFORT seront imprimés dans le premier bulletin de la Société.

Le président engage les membres de la Société à faire quelques travaux que le bureau sera toujours heureux d'accueillir.

Sur la proposition de M. GÉRAY, l'assemblée vote des remerciements aux membres du bureau pour la bonne impulsion qu'il a su donner à la Société naissante.

Personne ne demandant la parole, le président remercie les membres présents du zèle qu'ils ont mis à se rendre à la réunion générale, et il propose à l'assemblée de se rendre au Musée pour examiner les objets nouvellement donnés ou acquis.

La séance est levée.

Le Secrétaire,
BALLET.

Le Président,
A. DE BELFORT.

Digitized by Google

Dons faits à la Société jusqu'au 31 décembre 1865.

MM.

ARSOLLIER, une épée.
AUBERT, géomètre, une hache celtique.
BEAUREPAIRE, serrurier à Châteaudun, un cadenas.
BELLIER, régisseur à Logron, un lot de médailles.
Mlle BELUET, de Moisy, un lot de monnaies.
BELNOUE, maire de Courbehaye, une épée et une médaille.
BENOIT, cultivateur à Thiville, une médaille.
BIARD, ancien notaire, divers autographes et un œuf d'autruche.
BIRE, instituteur à Villiers-Saint-Orien, un volume.
BORL, pasteur à Gaubert, une médaille et une agathe.
CAILLÉ, maire de Dampierre, un cadran.
Mme CHAILLOU, une pétrification.
CHAVIGNY, charpentier à Langey, un bézoard et une pétrification.
CHEVALLIER, maire d'Alluyes, un lot de monnaies.
CLÉMENT-JOMIER, un lot de médailles.
CLINARD, menuisier, une serrure du XVIe siècle.
COMMUNEAU, pharmacien, une monnaie carlovingienne.
CRIGNON DE MONTIGNY, deux médailles.
DALAIS, meunier à Gaubert, un lot de fossiles.
DANTAN, de Saint-Denis-les-Ponts, une médaille.
DELAFORGE, serrurier, trois clefs du XVIe siècle.
Mme DENIZET, du Puiset, un fragment de verre ouvragé.
DILLINGER, de Châteaudun, une monnaie arabe.
DOUBLIER, conducteur des ponts et chaussées, un lot de médailles.
L'abbé DROUIN, empreinte d'un scel de Châteaudun.
DURAND, cultivateur à Bazoches-les-Hautes, une médaille.
DURET, médecin à Arrou, un lot de fossiles et objets divers.
FORTEAU, notaire à Orgères, un palet en verre.
GENET, une hache celtique.
GOUIN, ingénieur, un lot d'antiquités grecques.
GOUSSU, de Lyconsis, une pierre vitrifiée par la foudre.
Alfred GROISY, une monnaie et un couteau.
René GRINDELLE, une éprouvette à poudre.
HOUDIN-VILLETTE, un fossile.
HUET, de Péronville, un lot de monnaies.

Digitized by Google

ISAMBERT, greffier à Cloyes, un lot de médailles.
LE BAS, juge de paix de Brou, un poignard malais.
LECOMTE, brasseur, deux oiseaux empaillés.
LEGRAND, aubergiste à Orgères, une monnaie baronnale.
L'abbé LEHOUX, deux coquilles.
LELEU, employé des contributions indirectes, deux médailles gauloises.
LELONG, notaire à Arrou, une épée.
LEMAITRE, cultivateur à Pertuiset, une hache celtique.
LESCARBAULT, médecin à Orgères, un lot de minéralogie.
LEVEAU-BONVALET, scel de l'abbaye de la Madeleine.
LONLAS, un lot d'objets chinois.
LORIN, instituteur à Varize, une médaille.
LUCIEN, cultivateur à Godonville, une médaille.
LUMIERE, notaire, une médaille.
LUXEREAU, maire de Verdes, une fourchette en fer.
MALLET, un volume.
MÉRY, maire de Nottonville, une clef romaine.
MINIÈRE, percepteur, une pièce de monnaie.
NEVEU, propriétaire à Janville, trois médailles.
PERCHET, capitaine en retraite, un lot de médailles.
PHELIPPES DE LA MARNIÈRE, propriétaires à Lanneray, une médaille d'or.
PINSARD, cultivateur à Saint-Sigismond, un lot d'objets anciens.
POULIN, instituteur à Châtillon, une rouelle.
QUINVILLE, régisseur à Moléans, un lot de médailles.
RAIMBERT-GUÉRINOT, une collection d'œufs et un lot d'oiseaux.
RAUST (Mlle Amélie), une monnaie.
RAVAULT, maire du Mée, une médaille.
REY, propriétaire à Bazoches-les-Hautes, un lot de médailles et d'antiquités provenant de fouilles en Syrie.
ROCHETTE, de Logron, un échantillon de minéralogie.
ROUSSEAU (Albert), un lot d'antiquités égyptiennes.
SURÉ, maire d'Ouarville, une monnaie d'or, d'Allemagne.
THEURÉ, curé de Loigny, un lot de médailles.
TRANQUILLE, sabotier, une tabatière en os ouvragé.
VALLET, instituteur à Bazoches-les-Hautes, une clef.
VALLET, cultivateur à Mézières, une monnaie baronnale.
VERGER, curé de Moisy, une sculpture sur bois.
VILLETTE (Alexandre), une monnaie baronnale.
VILLETTE, maire de Bazoches-les-Hautes, deux jetons.
VIRON, maire de Donnemain, trois couteaux gaulois.
YVON, propriétaire à Terminiers, une porte en bois sculpté.

Digitized by Google

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Dans ses archives, la ville de Châteaudun possède trois exemplaires de sa charte de commune.

Le premier est l'acte original, écrit au mois d'octobre 1197, et émanant de Louis, comte de Blois, de la famille des comtes de Champagne ; il est endommagé en certaines parties, d'ailleurs peu considérables.

Le deuxième, parfaitement conservé, est daté du mois de février 1281, et est revêtu du sceau de Pierre d'Alençon, comte de Blois, cinquième fils du roi saint Louis. Il contient une confirmation de la charte du comte Louis, avec une immunité de plus : l'abolition de la corvée et du bien dans l'intérieur de la ville.

Le troisième émane de Hugues de Châtillon, comte de Blois, successeur de Pierre, et est daté du mois de juin 1292. C'est la copie pure et simple, avec confirmation de l'acte original.

La charte copiée, confirmée et améliorée par le comte Pierre d'Alençon étant la plus complète, c'est elle que nous avons cru devoir reproduire, et dont nous publions le texte avec la traduction (1).

P. A. Poulain de Bossay.

CHARTE DE COMMUNE
de
CHATEAUDUN

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, amen.

Nos, Petrus, filius regis Francorum, Alenconensis, Blesensis et Carpotensis comes, et Johanna, uxor ejus, eorumdem locorum comitissa, universis tam presentibus quam futuris, notum fieri volumus,

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, ainsi-soit-il.

Nous, Pierre, fils du roi des Français, comte d'Alençon, de Blois et de Chartres, et Jeanne, son épouse, comtesse des mêmes lieux, à tous présents et à venir, savoir faisons que nous avons vu et parfaitement compris une lettre non abolie, non annulée, ni viciée en aucune de ses

(1) Afin de ne pas donner trop d'extension au Bulletin de 1866, les éclaircissements historiques qui devaient accompagner la traduction de la charte de Châteaudun ne seront pas imprimés cette année ; ils paraîtront dans le Bulletin de 1867.

Digitized by Google

parties, scellée du sceau de feu Louis, d'honorable mémoire, comte de Blois et de Clermont, à laquelle nous ajoutons foi, et qui est conçue en ces termes :

nos vidisse et diligenter intellexisse quasdam litteras non abolitas, non cancellatas, nec in aliqua sui parte viciatas, sigillo, bone memorie, Ludovici quondam comitis Blesis et Clarimontis (1) sigillatas, quibus fidem adhibemus, in hec verba :

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, ainsi-soit-il.

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, amen.

Moi, Louis, comte de Blois et de Clermont, pour la gloire de Dieu et l'utilité du pays, à tous présents et à venir fais savoir que, — par amour de Dieu et pour le salut de mon âme, de l'âme de mon bon père le comte Thibaud, et des âmes de mes prédécesseurs, avec l'approbation et le consentement de madame la comtesse Alix, ma mère, de mon épouse Catherine, de mon frère Philippe, et de mes sœurs Marguerite, Isabelle et Alix, sauf le droit des églises et des chevaliers, — tous les hommes demeurant dans mon domaine et dans mes aumônes de Châteaudun, qui me doivent la taille, ainsi que leurs héritiers, sont tenus par moi complètement quittes à l'avenir et reconnus exempts de la taille, de la prise, de

Ego, Ludovicus, Blesis comes et Clarimontis, ad honorem Dei et Patris utilitatem, omnibus tam futuris quam presentibus, notum fieri volo, quod, amore Dei et pro remedio anime mee et animarum boni patris mei, comitis Theobaldi (2), et antecessorum meorum, laudantibus et concedentibus domina matre mea Adelicia (3) comitissa, et uxore mea Katherina, et fratre meo Philippo, et sororibus meis Magarita, Isabella (4), Adelicia, salvo jure ecclesiarum et militum (5), omnes homines in dominio meo, et in elemosinis (6)

(1) *Clarus mons*, Clermont-en-Beauvaisis, dans le département de l'Oise.

(2) *Theobaldus* (Theode-bald, hardi entre tout le peuple). De Théobald l'on a fait Thibaud, Thibaut ou Thibault.

(3) Adélicie ou Alix.

(4) Isabelle ou Élisabeth.

(5) Au moyen âge, le mot *miles* ne signifiait plus soldat ; il était employé pour désigner tout homme qui portait la ceinture militaire, c'est-à-dire qui était chevalier. Il y avait trois ordres parmi les chevaliers, selon qu'ils étaient plus ou moins puissants ; tous étaient appelés *milites ;* ils formaient la classe des seigneurs ; ils étaient les nobles, appelés plus tard gentilshommes.

(6) *Elemosina*, pour *Eleemosyna*, aumône. Ce mot avait diverses acceptions. Il était employé pour désigner un fonds de terre concédé, à titre d'aumône, moyennant un cens annuel, aux hommes de condition servile. C'est le sens que, d'après Ducange, il faut lui attribuer dans la charte de Châteaudun. Il signifiait aussi une terre qui était concédée par donation aux églises, aux couvents, aux paroisses, à la condition que des prières seraient dites pour l'âme du donateur et pour celles de ses parents morts ou vivants. Quelquefois l'on entendait par *aumônes* les biens des églises ; quelquefois encore l'on désignait, par le mot aumône, une maison attenante à une église ou à un monastère, dans laquelle l'aumône était faite aux pauvres. La principale aumône de Châteaudun était celle de la Madeleine. Dans l'histoire du Dunois, il est souvent question de l'abbaye de l'Aumône (appelée plus tard le Petit-Citeaux), fondée en 1120, à l'entrée de la forêt-longue ou forêt de Marchenoir.

Digitized by Google

meis Castriduni manentes, talliam michi debentes et eorum heredes, a tallia (1), ablatione, impruntato et roga coacta, de cetero penitus quitto, et immunes esse concedo, exceptis illis de Chamarcio (2).

l'emprunt et de la demande forcée, à l'exception de ceux de Chemars.

Quicumque in dominio meo et elemosinis meis Castridunensibus, excepto Chamarcio, herberagium (3) habebit, tres solidos (4) Dunensium singulis annis persolvet tantum, et pro unaquaque domo quam preter herberagium habebit, tres solidos similiter persolvet. Si autem herberagium divisum fuerit, quot domus ex eo facte fuerint, pro unaquaque domo tres solidos

Quiconque aura un hébergement dans mon domaine et dans mes aumônes de Châteaudun, à l'exception de Chemars, paiera seulement chaque année trois sous dunois, et il paiera également trois sous pour chaque maison qu'il possédera outre son hébergement. Si l'hébergement vient à être divisé, il sera payé autant de fois trois sous qu'il aura été formé de maisons séparées. Si une maison s'écroule de telle façon que l'emplacement reste vide, je ne prendrai rien là jusqu'à ce qu'une maison soit de

(1) *Tallia*, taille, était une redevance exigée de leurs vassaux par les seigneurs dans certaines circonstances impérieuses. Quelquefois la taille était exigée à des époques fixes, savoir : en août, à Noël et à Pâques. La taille personnelle et sur chef était franche ou servile, selon qu'elle était payée par un homme libre ou par un serf; elle pouvait être à volonté, c'est-à-dire qu'elle était augmentée ou diminuée, à la volonté du sergent, selon la *faculté des biens* de celui qui la devait. La taille du pain et du vin, dite *la ceinture de la Reine*, se levait de trois ans en trois ans.

Ablatio, tolta, malatolta, prise, maltote, était une exaction qui consistait à lever un impôt quelconque par violence et contre tout droit.

Impruntatum, mutuum coactum, emprunt, était une exaction qui avait lieu de la part des seigneurs, sur leurs sujets ou vassaux, dans des nécessités urgentes, avec promesse de restitution.

Roga coacta, rogatio, mutuum violentum, demande forcée ; c'était une exaction du même genre, obtenue sous forme de prière.

(2) *Chamarcius* ou *Chemarcius*, abréviation et corruption de *Campus-Martius*, Champ-de-Mars, Chemars. C'était une partie de la banlieue de Châteaudun, située dans la paroisse actuelle de Saint-Jean. Le faubourg de Chemars était borné à l'ouest par le Loir et à l'est par la petite rivière de Chollet.

(3) *Herberagium*, hébergement, habitation avec quelques portions de terre.

(4) La valeur du marc d'argent, comme matière métallique, a varié suivant les époques. Le sou tournois (frappé à Tours) valait :

En 1144.	1 fr.	32 c.
En 1158.	»	99
En 1207.	1	06
En 1266.	»	97

Le sou dunois était d'un sixième plus faible que le sou tournois. Le sou parisis (frappé à Paris) était d'un quart plus fort que le sou tournois.

En prenant la valeur de la monnaie à une époque rapprochée de 1197, en 1207, on voit que trois sous tournois valaient 3 fr. 18 c. ; si l'on retranche le sixième de cette somme, c'est-à-dire 53 c., reste 2 fr. 63 c. qui sont l'équivalent des trois sous imposés sur chaque maison. Cet impôt, qui accompagnait la faculté d'avoir ou de construire une maison dans la ville, était appelé *festagium*, fêtage. Au XIIe et au XIIIe siècles tout était au moins dix fois moins cher qu'aujourd'hui ; par conséquent la monnaie avait beaucoup plus de valeur. Les gages d'un valet de charrue étaient de 10 sous parisis par an (13 ou 14 fr.), etc.

Digitized by Google

nouveau élevée sur cet emplacement. Ce cens sera remis à moi ou à mon mandataire le jour de la fête de Saint-André. Le cens de mon domaine sera intégralement payé ce jour-là. S'il manque quelque chose de ce cens qui doit m'être remis ce jour-là, ce qui manquera sera doublé et me sera rendu le lendemain, en commun, par les bourgeois de mon domaine. De même chaque aumône, en ce jour, paiera exactement et par son maire son cens, et s'il manque quelque chose de ce qui est dû, chaque aumône me rendra en commun, le lendemain, le double de ce qu'elle devait encore.

persolvent. Si aliqua domus deciderit ita quod platea domo vacua remaneat, ego nichil ibi capiam donec platea reedificetur. Reddetur hec censa (1) michi vel mandato (2) meo in festo sancti Andree. Censa de dominio meo ea die per se solvetur. Si quid de censa hac reddenda ea die defecerit, defectus die crastina in duplo a burgensibus (3) de dominio meo communiter (4) michi reddetur; similiter unaquaque elemosina per se et per majorem (5) suum censam suam ea die reddet. Et si quid de ea reddenda defecerit, unaquaque elemosina per se communiter defectum suum michi crastino restituet in duplo.

Il sera permis aux bourgeois d'élire douze d'entre eux dont l'avis et la direction seront l'avis et la direction de la ville (6). Toutes les fois qu'ils seront renouvelés, ils jureront que, de bonne foi, ils conserveront les coutumes de la ville. Si les pauvres se plaignent d'avoir été trop chargés, il leur sera accordé une décharge d'après l'avis et la décision de ceux qui formeront le conseil de la ville.

Licebit burgensibus duodecim ex ipsis eligere, ad quorum consilium et moderamen ville consilium et moderamen erit; qui quociens innovabuntur, jurabunt sese, bona fide, ville consuetudines servaturos. Si pauperes se gravatos esse conquesti fuerint, ad consilium et moderamen illorum super quos consilium ville erit, super pauperibus dispensabitur.

(1) *Censa*, cens, tribut prélevé sur les biens, ou bien encore prestation exigée par le seigneur à la place de la taille.

(2) *Mandatum* ou *mandatarius*, mandataire, fondé de pouvoir, lieutenant, intendant, représentant. Ici, le mandataire est l'officier chargé de percevoir les revenus; plus loin ce sera le général remplaçant le comte dans le commandement de l'armée.

(3) *Burgenses*. A proprement parler les bourgeois étaient les habitants des villes environnées de murailles. Ils n'étaient ni nobles ni serfs; la bourgeoisie était exclusivement composée de gens de métiers. L'usage s'est conservé jusqu'à nous d'appeler bourgeois l'ouvrier établi qui travaille à son compte. Les autres ouvriers qu'il emploie, ou *compagnons*, le désignent le plus souvent par l'appellation de *bourgeois*, et sa femme est toujours pour eux la *bourgeoise*.

(4) *Communiter*, en commun, c'est-à-dire que les bourgeois seront solidaires. Ce qui ne sera pas payé par l'un d'eux sera fourni par les autres, qui se cotiseront à cet effet.

(5) *Major*, mayeur, maître, maire, majordome, économe, celui qui dirige la maison et commande aux domestiques. Dans les villes, le mayeur ou maire était à la tête des autres habitants et rendait la justice au nom du seigneur de la ville.

(6) C'est-à-dire pour être les conseillers et les administrateurs de la ville.

Digitized by Google

Omnes de dominio meo et de elemosinis meis Castriduni manentes (1), qui de mea servili conditione erant, et eorum heredes et teneuras, ab omni jugo servitutis mee penitus quitto et absolvo, exceptis illis de Chamarcio, si aliqui ibi sunt de servitute mea. Quilibet res suas si vendere voluerit, vendat; et a villa si recedere voluerit, liber et quitus recedat, nisi forisfactum fecerit; et si forisfactum fecerit, ad judicium ville, antequam recedat, emendabitur illud.

Quicumque Castriduni in dominio meo vel in elemosinis meis mansurus venerit, manere ibi poterit, justiciam faciendo secundum ville consuetudines.

Forisfacta vinearum, pratorum, viridariorium, ortorum, sicut ante, mea sunt.

Quilibet quocumque die plegium (4) suum, sicut solet, poterit nantare; ego plegium meum nantabo sicut soleo; nisi plevine emendande plegium dederit. Cre-

Je tiens quittes et je délivre entièrement de tout joug de ma servitude tous les manants de mon domaine et de mes aumônes de Châteaudun qui étaient mes serfs, leurs héritiers et leurs tenure, excepté ceux de Chemars si quelques-uns d'entre eux sont de ma servitude. Si un habitant quel qu'il soit veut vendre ce qu'il possède, qu'il le vende; s'il veut s'éloigner de la ville, qu'il se retire franc et quitte (2), à moins qu'il n'ait commis un délit; et s'il a commis un délit, avant de s'éloigner il l'amendera d'après le jugement de la ville (3).

Quiconque sera venu dans mon domaine ou dans mes aumônes de Châteaudun avec l'intention d'y demeurer, pourra y prendre domicile, en remplissant ses obligations selon les les coutumes de la ville.

Les amendes pour délits commis dans les vignes, les prairies, les vergers, les jardins m'appartiennent comme auparavant.

Chacun, le jour qui lui conviendra, pourra reprendre son gage, selon sa coutume; moi de mon côté, je saisirai, comme j'en ai l'habitude, le gage que j'aurai reçu, à moins qu'il ne m'ait été donné caution qu'on me fournira un nou-

(1) *Manentes*, manants, colons, vilains, roturiers. Les manants, dit un auteur du XIIIe siècle, sont les hommes qui demeurent *(manent)* sur une terre qui ne leur appartient pas, et auxquels il n'est pas permis d'aller s'établir dans les villes sans la permission du seigneur. « Les manants tenaient, à condition d'une rente annuelle et de corvées, les terres censives que le propriétaire domanial leur avait « concédées et qu'ils pouvaient transmettre avec tous leurs biens à leurs enfants. Les tenures censives « étaient dans la juridiction absolue du seigneur, et garanties seulement par des conventions « privées. »

(2) Expressions employées dans les anciens actes et qui signifient : libre et quitte de toute obligation.

(3) C'est-à-dire : il sera jugé par les magistrats de la ville et subira la peine prononcée par les juges.

(4) Du latin *præs, prædis*, on a fait *prædius, predius, plegius*, garant, fidejusseur, caution, répondant, la personne ou la chose qui avait été mise en gage; puis on a fait *plegia, plegina, plevina, plevira, plegeria, plegiatio, plevimentum, plegagium*, caution, garantie. Le plége était la personne qui contractait l'obligation de faire ce qu'aurait fait celui qui l'avait donné pour répondant; c'était aussi la chose qui devait servir de caution.

De *nantare* sont venus les mots nantir et nantissement. Nantir son plége signifiait reprendre, dégager, ou bien enlever, emporter chez soi ce qui avait été donné en gage, ce qui était engagé comme caution.

Digitized by Google

veau gage. J'aurai, comme c'est l'usage, la créance et le prix des vivres destinés à moi et à la comtesse.

Celui qui aura un gage d'un clerc ou d'un chevalier ou de tout autre personne attachée à mon service, ne retiendra pas ce gage au-delà de vingt jours, à moins d'un consentement formel, et après ce terme, il pourra le vendre, sans pour cela être mis en cause.

Nul de mon domaine ou de mes aumônes ne pourra être retenu prisonnier, rien de ce qui lui appartient ne pourra être saisi s'il a pu donner caution de se présenter devant la justice, à moins qu'il n'y ait contre lui une accusation évidente pour meurtre, trahison, trouvaille de trésor, incendie, homicide, rapt, vol.

Quiconque aura son bien dans mon domaine ou dans mes aumônes de Châteaudun, n'en perdra rien pour quelque délit que ce soit, jusqu'à ce qu'il ait pu comparaître en justice.

Nul de mon domaine ou de mes aumônes de Châteaudun ne fera pour moi la corvée ou le bien, hors de la ville. Les habitants, comme par le passé, seront tenus envers moi au service militaire, et, partout où je voudrai, ils prendront part aux expéditions dirigées, soit par moi, soit par mon mandataire, toutes les fois qu'ils en seront requis. En outre, ils ne

ditionem (1) et pretium ciborum meorum et comitisse habebo, sicut soleo.

Qui vadium (2) clerici vel militis vel alicujus servientis (3) mei habebit, non tenebit illud ultra vigenti dies, nisi sponte sua, et tunc sine causa vendere poterit.

Nullus de dominio vel de elemosinis meis captus tenebitur, vel ipsius res, si plegium veniendi ad jus dare poterit, nisi pro multro, proditione, thesauro invento (4), incendio, homicidio, rapto, furto super accusatum manifestis.

Quicumque possessionem suam in dominio meo vel in elemosinis meis Castriduni habuerit, nichil ex ea perdet, pro quocumque forisfacto, dum juri stare poterit (5).

Nullus de dominio meo vel elemosinis meis Castriduni corvatam vel biennium (6), extra villam michi faciet. Mecum vel cum mandato meo in exercitum et expeditionem meam ibunt, sicut solent, ubicumque voluero, quociens submoniti fuerint. Nul-

(1) *Creditio, credentia,* crédit, créance. Le seigneur avait créance sur ses sujets lorsqu'il recevait d'eux, soit en les achetant, soit en les prenant sans les payer, les choses qui lui étaient nécessaires pour sa nourriture. Dans leurs conventions, les seigneurs et les sujets déterminaient le plus souvent les limites qui ne devaient pas être dépassées quant à la valeur des choses à fournir, quant au nombre de jours pendant lesquels elles pouvaient être exigées, et quant à l'époque où elle devaient être payées. Dans les chartes de Blois et de Creil, accordées par le comte Louis, le crédit pour le paiement des vivres est fixé à trois mois; rien de semblable n'est stipulé dans la charte de Châteaudun.

(2) *Vadium, wadium, guadium,* gage, garantie, la chose mise en gage.

(3) *Serviens,* serviteur, écuyer, vassal, sergent (soldat à pied,) roturier.

(4) Un trésor, que le hasard faisait découvrir, appartenait au seigneur et non à celui qui l'avait trouvé. C'était le droit d'épave ou d'aubaine. Fortune d'or était au roi, fortune d'argent était au seigneur.

(5) *Juri stare.* On a dit autrefois : *ster* en droit, ou *ester* en justice.

(6) *Corvata, corvatæ,* corvée, travaux que les sujets, et particulièrement les habitants de la campagne, étaient tenus de faire pour leurs seigneurs.

Biennum, bianum, biennium, corvée tant d'hommes que de bêtes.

Digitized by Google

lum deforis talliam michi debentem retinere poterunt, nisi de meo assensu.

Nullus ante horam tertiam (1), quicquam emet ad revendendum. Quociens prepositus Castriduni, aut servientes mei, aut custos turris mee, sive sit miles, sive serviens innovabuntur, unus post alterum jurabit se omnes has consuetudines bona fide servaturum. Ego etiam eas firmiter et fideliter tenendas propria manu mea juravi; et ex precepto meo juraverunt : Robertus de Mesio (3); Hugo de Valeriis (4); Bernardus de Bullou (5); Paganus Trousel; G. Godetus; Johannes Infans; Theobaldus de Pataio (6); Matheus de Valenvilla (7). Testes inde sunt : Robertus de Mesio; Petrus de Vibeibacio (8); Goherius de Laneriaco (9); Herveus de Villavisone (10); Archambaudus de Hauz (11); Reginaldus, marescallus; Gilebertus de Milliaco (12); Reginaldus de Milliaco; Hugo, camerarius; Odo, decanus; Joannes Crispini; Aucherius.

Factum Castriduni, anno Incarnationis dominice millesimo centesimo nonagesimo septimo; datum per manum Theobaldi cancellarii mei, mense octobris.

pourront, sans mon assentiment, retenir qui que ce soit me devant la taille.

Nul n'achètera quoi que ce soit pour le revendre avant la troisième heure. Toutes les fois que le prévost de Châteaudun, ou mes sergents, ou le gardien de ma tour, qu'il soit chevalier ou sergent (2), prendront possession de leurs offices, chacun d'eux jurera, l'un après l'autre, qu'il gardera, de bonne foi, toutes ces coutumes; j'ai juré également de ma propre main que je les garderai fermement et fidèlement, et, d'après mon ordre, l'ont aussi juré : Robert du Mée; Hugues de Valières; Bernard de Bullou; Payen Trousel; G. Godet; Jean l'Enfant; Thibaud de Patay; Mathieu de Valenville. Mes témoins sont : Robert du Mée; Pierre de Villerbeton; Gohier de Lanneray; Hervé de Villevoison; Archambaud d'Ozoir; Regnaud, maréchal; Gilbert de Milly; Regnaud de Milly; Hugues, trésorier; Eudes, doyen; Jean Crispin; Auchier.

Fait à Châteaudun, l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur mil cent quatre-vingt-dix-sept; donné de la main de notre chancelier Thibaud, au mois d'octobre.

(1) *Hora tertia*, la troisième heure, tierce, c'est-à-dire neuf heures du matin.
(2) Chevalier ou sergent, plus tard on dira : noble ou roturier.
(3) Le Mée, petit château et seigneurie, près du bourg d'Arrou, canton de Cloyes.
(4) Valières, hameau, communes de Civry et de Nottonville. — Ancienne seigneurie.
(5) Bullou, bourg au nord-est de Brou.
(6) Patay, bourg du département du Loiret, à 24 kilomètres est de Châteaudun.
(7) Valenville, hameau, commune de Moléans, canton de Châteaudun. — Ancienne seigneurie.
(8) Villerbeton, hameau, commune du Mée, canton de Cloyes. — Ancienne seigneurie.
(9) Lanneray, bourg au nord-ouest de Châteaudun.
(10) Villevoison, ferme, commune de Saint-Cloud, canton de Châteaudun.
(11) Ozoir-le-Breuil, bourg au sud-est de Châteaudun.
(12) Milly, petite ville dans le Gâtinais, ou encore Mealay-le-Grenet, canton d'Illiers.

Digitized by Google

Nous trouvons convenable, nous approuvons et aussi nous confirmons tout ce qui vient d'être dit et qui est contenu dans la lettre sus-mentionnée. Et comme, des paroles contenues dans la lettre sus-dite du comte Louis, il paraîtrait que les dits bourgeois et habitants de Châteaudun seraient obligés envers nous, dans cette ville, au bien et à la corvée, nous, par amour pour Dieu, écoutant nos sentiments de piété, et voulant être favorable aux bourgeois et aux habitants de la ville, qui ont bien mérité de nous, nous tenons quittes, nous délions, nous délivrons entièrement ces mêmes bourgeois et habitants de Châteaudun et de sa banlieue, leurs héritiers et successeurs, de tout bien, de toute corvée qu'ils doivent faire, dans la dite ville, pour nous ou nos héritiers ou successeurs, et pour tous nos futurs ayant cause ; et nous promettons de bonne foi que nous ne les molesterons d'aucune manière au sujet des sus-dits bien et corvée que, partout comme il est dit, nous ou nos héritiers ou successeurs ou nos futurs ayant cause, nous pourrions exiger d'eux ; imposant à nos héritiers, à nos successeurs et à nos futurs ayant cause dans la terre et dans le domaine sus-dits, l'obligation formelle d'exécuter les présentes et de les garder inviolablement et à perpétuité.

Que omnia premissa, pro ut predictis litteris sunt contenta, laudamus et approbamus ac etiam confirmamus. Et cum ex verbis, in predictis litteris comitis Ludovici contentis, appareret, dictos burgenses et mansionarios Castriduni nobis teneri ad biennium et corvatam in dicta villa, nos amore Dei, et pietatis intuitu ac favore burgensium et ibi manentium, bene meritorum, ipsos burgenses et mansionarios Castriduni et infra banleucam ejusdem loci, heredes et successores eorumdem ab omni biennio et corvata in dicta villa, nobis vel heredibus seu successoribus nostris, et omnibus a nobis causam habituris de cetero, faciendis, quittamus, absolvimus et liberamus omnino; et promittimus bona fide nos non molestaturos eosdem ea causa vel ratione quacunque, supradictis biennio et corvata, nobis vel heredibus seu successoribus nostris, et a nobis causam habituris ubicunque, ut dictum est, faciendis ab ipsis vel heredibus seu successoribus eorumdem, heredes et successores nostros et a nobis causam habituros in terra et dominio supradictis, quo ut hec tenenda et inviolabiliter perpetuo servanda fideliter obligantes.

En outre, de peur que les choses qui viennent d'être dites ou quelqu'une de ces choses ne puissent, jusqu'à un certain point, être attaquées ou enfreintes par nos héritiers ou nos successeurs ou nos descendants et par nos futurs ayant cause, nous jurons de nos propres mains, spontanément et de bonne foi, que les dites immunités, libéralités et autres largesses accordées par le comte Louis, et que notre confirmation et aussi notre acquittement et libération

Preterea ne predicta vel aliquid de predictis per heredes, seu successores vel posteros nostros, et a nobis causam habituros, possint aliquatenus impugnari vel infringi, nos, predictas immunitates, libertates et largitates ceteras a dicto comite Ludovico concessas, confirmationemque nostram eorumdem ac etiam quittationem, et

Digitized by Google

liberationem a nobis factas de biennio et corvata supradictis, tenendas et inviolabiliter observandas a nobis absque diminutione qualibet, propriis nostris manibus, spontanei, bona fide juramus; quod contra predicta vel aliquid de predictis per nos vel per alienis, scientes non veniemus in futurum; obligantes specialiter et expresse heredes et successores nostros et causam habituros a nobis ad tenendum bona fide omnia ea singula supradicta; et ad faciendum, quando ad dictam terram tenendum noviter venient, consimile juramentum, et ad dandas litteras suas omnia supradicta continentes, si a dictis burgensibus super hoc fuerint requisiti; ad quod juramentum faciendum et ad quas litteras dandas, eos, quantum de jure possumus, obligamus, hoc acto quod per quittationem et liberationem corvate et bienni predictorum, remissionem aliquam non facimus vel facere intendimus super omnibus aliis in predictis litteris comitis Ludovici retentis; et salvo etiam in omnibus aliis jure nostro et jure quolibet alieno.

faites par nous au sujet des dits bien et corvée seront tenus et inviolablement observés par nous sans une diminution quelconque; que dans l'avenir nous ne viendrons pas de propos délibéré, par nous ou par un autre, contre les choses sus-dites ou contre l'une d'elles; obligeant spécialement et expressément nos héritiers et successeurs et nos futurs ayant cause à tenir de bonne foi toutes et chacune des choses sus-dites; et quand ils seront récemment appelés à tenir la dite terre, à faire un serment semblable au nôtre, et à donner leur lettre contenant tout ce qui est dit ci-dessus, si de ce ils sont requis par les dits bourgeois: nous les obligeons, autant que de droit nous le pouvons, à faire ce serment et à donner la dite lettre, étant entendu que, par l'abandon et la libération de la corvée et du bien sus-dits, nous ne faisons pas et nous n'entendons pas faire une remise quelconque sur toutes les autres choses retenues dans la sus-dite lettre du comte Louis, et sauf également dans toutes les autres choses, notre droit et le droit d'un tiers quelconque.

Que ut perpetue stabilitatis robur obtineant, presentibus litteris nostris fecimus apponi sigilla.

Afin que la présente lettre obtienne la force d'une stabilité perpétuelle, nous y avons fait apposer nos sceaux.

Actum apud Sanctum Germanum in Laya, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo primo, mense februario.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, l'an du Seigneur mil deux cent quatre-vingt-un, au mois de février.

Digitized by Google

NOTE

SUR LES ANTIQUITÉS DÉCOUVERTES A MARBOUÉ.

La commune de Marboué renferme de nombreux vestiges d'antiquités, découverts depuis plus ou moins longtemps, mais sur lesquels il n'a jusqu'ici été publié que des notes incomplètes. Quelle que soit notre inexpérience, nous avons pensé à réunir les diverses publications que nous nous sommes procurées, afin de déterminer l'époque à laquelle il convient de fixer l'origine de ces monuments. Nous avons voulu aussi indiquer les recherches faites jusqu'à ce jour pour éviter à ceux qui viendront après nous des travaux inutiles dans des lieux précédemment explorés.

En 1835, lors de la rectification de la route royale de Paris à Bayonne, des ouvriers, en cherchant des pierres pour la construction du pont de Marboué, découvrirent, au hameau de Mienne, une mosaïque qui attira l'attention de M. de Boisvillette, ingénieur de l'arrondissement de Châteaudun. Cet habile archéologue fit pratiquer des fouilles considérables et reconnut les vestiges d'une importante villa qui s'étendait jusque sous l'emplacement actuel du village de Marboué. Vers le hameau de Saint-Martin, il découvrit les fondations d'un petit temple, et enfin, au-delà du hameau, vers l'est, de nombreux sarcophages en pierre tendre furent mis à jour.

Ces différentes découvertes sont mentionnées dans la *Statistique d'Eure-et-Loir*, publiée en 1864 par la Société d'archéologie d'Eure-et-Loir, d'après le manuscrit malheureusement inachevé de M. de Boisvillette.

Sans indiquer les motifs sur lesquels il base son opinion, M. de Boisvillette fait remonter au IIIe ou au IVe siècle de notre ère les différents vestiges qu'il a reconnus, et réservant, sans doute pour la suite de son ouvrage, le détail de ses découvertes, il ne nous donne aucune indication sur les nombreux objets qu'il a nécessairement dû recueillir pendant la durée des travaux d'exploration.

M. Vergnaud-Romagnési, dans un mémoire sur une mosaïque et des antiquités romaines trouvées près de Châteaudun, mémoire publié en 1835, — dit que les fouilles dirigées par M. de Boisvillette ont produit une très grande

Digitized by Google

quantité de briques romaines; des tuiles cintrées et à rebords; des tronçons de colonnes en marbre gris veiné de blanc; des bases de colonnes et des chapiteaux en pierre très dure, espèce de marbre veiné de blanc; leur forme est corinthienne, mais leurs ornements du style roman sont variés et très remarquables. Les débris d'un beau vase en marbre blanc; des ferrures de portes et de croisées; un miroir en verre d'une teinte verdâtre; trois médailles de Gallienus, de Galerius Maximianus et probablement de Victorinus, cette dernière n'ayant pu être reconnue avec certitude à cause de son altération.

M. Vergnaud-Romagnési fait remonter l'époque de la construction de la mosaïque de Marboué de l'an 42 à l'an 10 avant Jésus-Christ.

D'après le même ouvrage, les fouilles faites à la même époque, au lieu dit le Champtier-des-Cercueils, amenèrent la découverte d'une espèce d'agrafe en argent à bas titre et de deux fragments d'un cercle assez grand en ivoire. Les tombeaux ne contenaient pas de poteries; aucun d'eux ne portait d'inscription d'ascia ou de croix; dès lors leur origine, dit l'auteur, paraît remonter au temps de la domination romaine.

L'abbé Bordas, dans son histoire du *Comté de Dunois*, parle du Champtier-des-Cercueils, et dit que ce cimetière aurait servi aux moines de Marmoutiers, lesquels, croit-on, auraient eu autrefois un établissement à Marboué.

Le musée de Châteaudun conserve les tronçons de colonnes, les bases et les chapiteaux découverts par M. de Boisvillette; il conserve aussi quelques débris de la mosaïque de Mienne; mais les autres objets découverts par cet archéologue ne sont plus à notre disposition, et nous ignorons ce qu'ils sont devenus.

Tels étaient les seuls renseignements que nous possédions sur Marboué, lorsqu'en 1862 les travaux du chemin de fer de Brétigny à Tours, par Châteaudun et Vendôme, amenèrent de nouvelles découvertes.

Pour la construction du remblai qui traverse la plaine de Marboué, un emprunt considérable de terre fut fait dans le Champtier-des-Cercueils. De nombreux sarcophages furent découverts, brisés et enfouis dans le remblai. Il est probable que de nombreux objets furent trouvés, mais personne ne s'occupant de les recueillir, ils ont été dispersés ou emportés par les ouvriers, à l'exception de ceux indiqués ci-après, remis à M. Dupuy, ingénieur des travaux, qui a bien voulu en faire don à la Société dunoise, lors de sa création, au mois de septembre 1864.

1° Une agrafe en bronze, d'un joli travail, qui, par la délicatesse de sa forme, paraît avoir appartenu à une femme. Ce bijou se compose d'une partie triangulaire fixée probablement dans une lanière de cuir au moyen de deux appendices percés d'un petit trou circulaire. A la base du triangle se trouvent deux appendices semblables, par lesquels elle était reliée à la boucle

Digitized by Google

proprement dite au moyen d'une tige de fer dont on voit encore la trace, bien que le métal ait disparu sous l'influence de l'oxydation, fig. 9;

2° Une boucle incomplète en argent à bas titre, fig. 4;

3° Une boucle en bronze sans aucune ornementation, formant un rectangle dont le grand axe est dans le sens de la largeur;

4° Une agrafe ou boucle de ceinturon en bronze d'un travail analogue à celle citée sous le n° 1er, mais beaucoup plus grande et malheureusement incomplète, fig. 7;

5° Quatre anneaux, dont trois en bronze et un en métal composé. L'un de ces anneaux est formé d'une lame de bronze dont les deux extrémités aplaties reposent l'une sur l'autre sans laisser apparaître de traces de soudure. Un autre, fig. 2, est composé d'un cercle de bronze, se termine par un cube de même matière, dans lequel se trouvent incrustés trois petits morceaux de verre de forme circulaire, d'un beau rouge; ils sont placés, l'un à l'intérieur de la bague, et les deux autres sur les faces du cube qui correspondent aux extrémités de la main. Le dessus de cet anneau est très oxydé; il était probablement orné de dessins, mais il est impossible de les reconnaître; on peut seulement affirmer qu'il n'était pas semblable aux autres faces, car il n'existe aucune trace de l'excavation qui aurait été pratiquée pour recevoir le verre.

L'anneau en métal composé est beaucoup mieux conservé que les autres; il se compose d'un cercle aplati pour former à sa partie supérieure une facette ovale sur laquelle une croix est grossièrement gravée. Cet anneau est évidemment d'une époque postérieure aux autres;

6° Une perle de collier formée d'une matière inconnue de couleur jaune soufre; elle est garnie intérieurement d'un cylindre de verre et à l'extérieur de dessins en verre en forme de dents de scie placés alternativement la pointe en haut et en bas;

7° Une plaque de bronze d'une très belle conservation et ornée de dessins gravés en creux, fig. 6;

8° Deux plaques en argent à bas titre ornées de dessins bizarres. Ces plaques paraissent avoir servi de boucle ou d'ornement de ceinturon, fig. 1 et 5.

En comparant ces objets avec ceux décrits par M. l'abbé Cochet, dans son ouvrage intitulé la *Normandie souterraine*, il est impossible de ne pas reconnaître une extrême analogie dans les formes et dans les détails du travail.

Le n° 1 se rapproche beaucoup de la forme des objets trouvés à Londinières et figurés sous les nos 32 et 48 de la planche VII, et de l'agrafe de la vallée de l'Eaulne, n° 5 de la planche XV.

Le n° 2 est la reproduction identique de celle trouvée à Londinières et figurée sous le n° 46 de la planche VII, et de celles trouvées à Euvermeu et figurées sous les nos 23, 25, 26, 28 et 32 de la planche XI.

Le n° 4 se rapproche beaucoup de la boucle figurée sous le n° 6 de la

Digitized by Google

planche IX et plus encore de celle figurée dans le texte, page 212, et trouvée à Sainte-Marguerite-sur-Saône.

Le n° 8 présente une très grande analogie avec le n° 4 de la planche XII.

Il est de toute évidence que ces divers objets sont mérovingiens et on peut, d'après la comparaison qui précède, affirmer qu'ils remontent au IIIe ou au IVe siècle de notre ère, ce qui serait d'accord avec l'opinion de M. de Boisvillette, et se trouverait encore confirmé par la découverte des médailles mentionnées par M. Vergnaud-Romagnési, car Gallienus et Victorinus moururent en 268 et Galerius Maximianus en 311.

M. Brossier-Géray, en examinant les travaux du chemin de fer, a recueilli, en 1863, dans le Champtier-des-Cercueils, un fer de lance et un style qui sont déposés au musée de la Société dunoise, mais qui ne peuvent aider à fixer l'époque précise des établissements de Marboué.

M. Ernest Lecomte a fait quelques fouilles, en 1863, au même endroit, et il a découvert plusieurs boucles en argent à bas titre et quelques couteaux qui sont évidemment de la même époque que les objets offerts à la Société par M. Dupuy.

En 1864, la Société dunoise s'étant constituée, les membres du bureau résolurent de faire de nouvelles fouilles dans le Champtier-des-Cercueils. Avant de commencer les travaux, je me rendis à Marboué pour reconnaître le terrain, et, au milieu de la tranchée faite pour le chemin de fer, je vis un squelette que je fis immédiatement exhumer. Le corps me parut être celui d'une femme ; il avait été enterré assis et sans cercueil, comme il était facile de le reconnaître par la disposition des pierres placées au milieu du sable. D'après la place qu'occupaient les ossements, il était évident que la sépulture n'avait jamais été violée, et bientôt je trouvai, à la place correspondant à la ceinture, un bijou adhérent à une matière impossible à reconnaître, mais qui probablement avait été du cuir. Ce bijou, que je crois une boucle de ceinturon, est en bronze doré ; il est revêtu de morceaux de verre d'un beau rouge encastrés dans des cloisons de bronze doré et retenu au moyen d'un mastic de couleur blanche, fig. 3.

Dès le lendemain, nous nous rendîmes à Marboué, MM. Rayé du Perret, Brossier-Géray et moi, et nous fîmes commencer des fouilles dans la partie du Champtier-des-Cercueils laissée intacte par les travaux du chemin de fer.

Nous fîmes exécuter, de mètre en mètre, de petites rigoles se dirigeant du nord au sud, et nous découvrîmes ainsi vingt-quatre cercueils en pierre tendre, dite Tuffault. Tous ces cercueils étaient orientés ; ils étaient placés fréquemment deux à deux, quelquefois seuls, mais jamais il ne s'en rencontrait plus de deux contigus ; ils étaient à vingt ou vingt-cinq centimètres de profondeur ; tous avaient le côté des pieds légèrement incliné dans le sol et ils présentaient des dimensions sensiblement semblables ; longueur 1m 80,

Digitized by Google

largeur à la tête 0m 50, aux pieds 0m 40, profondeur 0m 40. Les cercueils étaient placés de manière à former des lignes, ce qui fait supposer que les inhumations se faisaient avec ordre et peut-être qu'entre les cercueils de pierre il y avait des inhumations, soit faites au moyen de coffres en bois, soit en confiant simplement à la terre la dépouille du défunt. Je signale ce fait comme hypothèse, mais je me hâte d'ajouter que les fonds dont nous disposions ne nous ont pas permis de le démontrer.

Tous les cercueils fouillés étaient absolument dépourvus de couvercle, soit qu'ils aient été détruits par la charrue, soit qu'ils n'aient jamais existé.

La terre qui remplissait les sépultures a été fouillée avec soin en commençant par le côté des pieds. Les ossements principaux se trouvaient à la place qu'ils avaient dû occuper dans le principe, mais les menus ossements étaient consommés, et il n'en restait aucune trace.

Dans la même tombe nous avons rencontré jusqu'à trois crânes et six tibias, d'où il résulte la certitude que ces tombes, violées à une certaine époque, ont reçu successivement plusieurs dépouilles mortelles.

Cette circonstance, rapprochée du texte de l'abbé Bordas, peut faire penser que les moines de Marmoutiers auraient enterré leurs morts dans les cercueils qui existaient en ce lieu et qu'ils auraient remis aux pieds du mort les ossements de celui qui l'avait précédé dans la tombe, car là où il y avait des ossements de plusieurs corps, ils étaient toujours placés pêle-mêle aux pieds du dernier corps.

Sur vingt-quatre cercueils fouillés, vingt-deux n'ont donné aucun résultat. Le vingt-troisième renfermait les ossements de trois personnes; ces ossements étaient placés comme je l'ai indiqué ci-dessus. Aux pieds du mort nous avons trouvé un couteau en fer primitivement renfermé dans une gaîne de bois dont les traces se reconnaissent facilement sur le métal; une boucle de ceinturon en argent à bas titre et une petite fibule en bronze. Ces objets sont gallo-romains et remontent au IIIe ou au IVe siècle.

Dans le vingt-quatrième cercueil il n'y avait qu'un seul corps, et à première vue il était facile de reconnaître qu'il n'avait jamais été fouillé. La terre fut enlevée avec le plus grand soin, et dans la bouche du mort nous découvrîmes un anneau de bronze, fig. 8.

Le crâne, examiné avec soin, ne portait aucune trace d'oxydation à la place des oreilles, d'où nous concluons avec certitude que cet anneau, trouvé seul, n'est pas une boucle d'oreille, mais bien une monnaie placée dans la bouche du cadavre, suivant l'antique usage qui consistait à donner au mort un denier pour payer le passage du Styx, ou peut-être une amulette suspendue au col du cadavre.

D'après la position qu'occupait cet anneau, la première explication nous paraît la véritable. Or, cet anneau constitue ce que l'on appelle une rouelle,

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

et, s'il était permis de conclure sur un seul fait, on pourrait affirmer que les rouelles dites gauloises étaient des monnaies, ce que la science conteste aujourd'hui.

Sans nous prononcer pour ou contre l'emploi des rouelles, nous vous signalons cette découverte comme très digne d'attirer votre attention.

Je regrette de n'avoir à vous offrir qu'un travail très incomplet, mais peut-être permettra-t-il de faire de nouvelles découvertes à l'aide desquelles on parviendra à restituer l'histoire des anciennes constructions de Marboué. Bien qu'incomplet, ce travail nous permet d'affirmer que les établissements de Marboué existaient au commencement du IVe siècle, et comme jusqu'ici il n'a été trouvé aucun vestige remontant aux siècles suivants, et jusqu'à preuve contraire, on peut conclure avec M. Vergnaud-Romagnési que les établissements de Marboué, après avoir été dévastés, ont été détruits par l'incendie à une époque qui semble se rapprocher du passage des Vandales, qui eut lieu dans le pays chartrain vers l'année 407.

A. DE BELFORT.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Admis depuis le 14 février 1865.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

CHABOUILLET, conservateur des médailles au cabinet de France.
DE LONGPÉRIER, membre de l'Institut.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

LEGUAY, Président de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire.
MERLET, élève de l'École des chartes, archiviste à Chartres.
CROSNIER, curé de Verdes.
WUEZ, élève pharmacien.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

BERNOT, principal du collége de Châteaudun.
BESSETEAUX, membre du Conseil général.
BOISSIÈRE, économe de l'asile de Bonneval.
BOUTROU, cultivateur à Villampuy.

Digitized by Google

CHAILLOU, propriétaire à Lanneray.
CHARTIER, curé de Saint-Cloud.
CHAUSSIDIER, notaire à Varize.
COURTOIS, juge à Chartres.
CUISSARD, percepteur à Dangeau.
DABOUT, propriétaire à Lutz.
DANTAN-QUERRY, négociant à Châteaudun.
DAREAU, vétérinaire à Courtalain.
FAUQUET, curé de Flacey.
FOUCHER, percepteur de Sancheville.
GASLOUP, négociant à Logron.
Comte de GONTAUT, propriétaire à Courtalain.
Veuve GRINDELLE, propriétaire à Châteaudun.
Guillaume REY, propriétaire à Bazoches-les-Hautes.
Hubert PIERRE, propriétaire à Mézières-au-Perche.
LAMBERT, ancien notaire à Paris.
LE BAS, juge de paix à Brou.
Veuve LEMAIRE, propriétaire à Châteaudun.
Le duc de LÉVIS-MIREPOIX, propriétaire à Montigny-le-Gannelon.
Le comte de LÉVIS-MIREPOIX, propriétaire à Montigny-le-Gannelon.
Le marquis de NADAILLAC, propriétaire à Rougemont.
PINGUET, maire de Bazoches-en-Dunois.
PINGUET, cultivateur à Bazoches-en-Dunois.
DE PONTON D'AMÉCOURT, employé des contributions indirectes.
POULIN, instituteur à Châtillon.
RAIMBAULT, avocat à Paris.
RAIMBERT, négociant à Paris.
ROPTON, médecin à Courtalain.
SURÉ, maire à Ouarville.
DU TEMPLE DE ROUGEMONT, propriétaire à Vrainville.
TRALAGE, receveur de contributions indirectes.

—

MEMBRES DÉCÉDÉS

Depuis le 14 février 1865.

MM. BOULAY, DALLIER, DREUX, LEMAIRE, le général PRON, TRAVERS.

—

MEMBRES DÉMISSIONNAIRES.

MM. CHARRIER, COCHIN, LEGRAND Adelphe, LELONG, LUCAS Émile.
MAUCHOSSÉE et RIVIÈRE.

Digitized by Google

Séance du 1er mai 1866.

Admission de quatre nouveaux membres titulaires.

Admission provisoire de deux nouveaux membres honoraires.

Admission d'une nouvelle Société correspondante.

M. Blondeau, pharmacien à Paris, offre à la Société un herbier des environs de Paris. Ce don est accueilli avec reconnaissance, et le bureau charge son Président de transmettre ses remerciements au donateur.

Séance du 5 juin 1866.

Admission d'un nouveau membre.

Séance du 10 juillet 1866.

Acceptation de la démission d'un membre titulaire.

Sur la proposition d'un membre, le bureau décide qu'il y aura à l'avenir trois assemblées générales annuelles espacées de quatre mois en quatre mois et dont le jour sera fixé par le Président.

Aucune lecture ne pourra avoir lieu en assemblée générale sans l'approbation du bureau. Les manuscrits admis aux lectures publiques demeureront la propriété de la Société. Le bureau décidera s'il y a lieu de les publier ou simplement d'ordonner leur dépôt aux archives.

Séance du 2 octobre 1866.

Admission de quatre nouveaux membres. — Le bureau charge son Président d'exprimer à M. Fernand Boussenot ses remerciements pour un lot considérable de monnaies et médailles modernes dont il a bien voulu faire hommage à la Société.

Séance du 6 novembre 1866.

Admission de deux nouveaux membres.

Séance du 5 décembre 1866.

Admission de deux nouveaux membres. — Démission de six membres. — Examen et approbation des comptes du trésorier. — Examen du projet de budget de l'année 1867.

M. le marquis de Gontaut attire l'attention de la Société sur les ruines de la forteresse de Bois-Ruffin, et il la prie d'insister avec lui auprès de M. le Préfet, pour faire modifier le tracé d'un chemin qui endommagerait les fossés encore bien conservés de cet intéressant spécimen du moyen-âge. — Le bureau, prenant en considération la proposition de M. le marquis de Gontaut, charge son Président de l'appuyer auprès de M. le Préfet.

Digitized by Google

Séance du 7 janvier 1867.

Admission de cinq nouveaux membres.

Examen et autorisation de lire à la séance générale les travaux de MM. Barbé, Coudray et de Belfort.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 8 JANVIER 1867.

L'an mil huit cent soixante-sept et le huit janvier, la Société dunoise s'est réunie dans une des salles de l'hôtel-de-ville de Châteaudun.

Étaient présents :

Au bureau, MM. de Belfort, président; Lemay, maire de Châteaudun, président honoraire; Rayé du Perret, vice-président; Brossier-Géray, trésorier; Desbans, et Henri Lecesne, secrétaire; et MM. Allard-Vaumartel, Anthoine, Ogier de Baulny, F. Berger, Bernot, du Bodan, Boucher, Caillé, Clément, Coudray, Danloux du Mesnil, Denizard, Géray, Gorteau, Jumeau, Auguste Lecesne, Meunier, Moisant, Pinon, Raimbert-Désormeaux, Raimbert-Guérinot, Raimbert-Sévin, Sence.

Le Président déclare la séance ouverte et expose que, lors de l'assemblée générale de 1866, la Société se composait de 192 membres titulaires, 9 membres honoraires et 4 membres correspondants.

Depuis cette époque, six membres titulaires sont décédés; ce sont MM. Jolly-Nivers, Cazes, Hubert, Poriquet, Henry le Rouvillois, et Leveau-Bonvalet. — Treize sont démissionnaires; ce sont : MM. Legrand (Ferdinand), Mora, Bergeron, Foucher, Morchaisne, de Berly, de l'Écluse, Boulay, Vincent, Cuissard, le Rouvillois, Josèphe, Rivière et Icard.

Le nombre des membres titulaires se trouverait donc réduit à 173. Mais il a été admis 22 membres nouveaux, ce qui porte à 195 le nombre actuel des membres titulaires de la Société et fixe à 20 le nombre des membres dont la présence est nécessaire pour pouvoir délibérer.

Vingt-trois membres étant présents à l'ouverture de la séance, l'assemblée générale est constituée.

Le Président propose de ratifier les nominations, faites à titre provisoire par le bureau, de deux nouveaux membres honoraires, M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, et M. Hucher, receveur d'enregistrement au Mans, tous deux auteurs d'ouvrages estimés en archéologie et numismatique. Il propose également l'admission de la

Digitized by Google

Société archéologique de Senlis au nombre des Sociétés correspondantes.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Le bureau de la Société doit être, aux termes du règlement, renouvelé chaque année par tiers. Les membres sortant cette année sont : MM. Barbé, Desbans et Ballet, ce dernier démissionnaire.

Avant de procéder à de nouvelles élections, le Président propose d'adresser à M. Ballet, comme à une des personnes qui ont le plus contribué à la fondation de la Société, des remerciements qui lui sont votés par l'assemblée.

Le scrutin est ensuite ouvert pour la nomination de trois membres du bureau. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants : Votants 23, majorité absolue 12.

M. Desbans a obtenu. . . .	22 voix.
M. Barbé.	20 voix.
M. Coudray.	19 voix.
M. Raimbert-Désormeaux. .	2 voix.
M. Raimbert-Sévin	2 voix.
M. Clément.	1 voix.
M. Perronne	1 voix.
M. Sence.	1 voix.
Voix perdue.	1 voix.

MM. Desbans, Barbé et Coudray, ayant obtenu un nombre de voix supérieur à la majorité absolue des suffrages, sont proclamés membres du bureau.

Le Trésorier donne lecture des comptes de l'année 1866, desquels il résulte que les recettes effectuées se sont élevées à. . . . . 1274 fr. 40

Les dépenses soldées à. 1144 91

Il reste en caisse une somme de . . . . . 129 fr. 49

Mais il reste à payer divers mémoires s'élevant en somme à 543 fr. 12, ce qui constitue pour l'année 1866, un déficit de 143 fr. 73, qui sera soldé sur l'exercice 1867.

Le Trésorier donne lecture du budget proposé pour l'année 1867, lequel est établi de la manière suivante :

RECETTES.

1° Reliquat en caisse de l'exercice 1866	129 fr. 49
2° Intérêts des capitaux de la Société.	Mémoire
3° 14 cotisations à recouvrer sur l'exercice 1866	70 »
4° Produit de 180 cotisations.	900 »
5° Capitaux de la Société	300 »
Total des recettes.	1399 fr. 49

Digitized by Google

DÉPENSES.

1°	Frais de bureau	50 fr.	»
2°	Frais de garde et d'entretien du Musée	60	»
3°	Entretien de la collection ornithologique	25	»
4°	Achat de mobilier	100	»
5°	Achat de livres	30	»
6°	Achat d'objets de collection	41	37
7°	Impression du bulletin de la Société	200	»
8°	Dépenses imprévues	50	»
9°	Reste à payer de l'exercice 1866	543	12
10°	Achat d'obligation de chemin de fer	300	»
	Total des dépenses	1399 fr.	49

L'assemblée adopte les comptes et le budget après avoir entendu les explications données par le Président sur les motifs qui ont amené un déficit. Elle émet le vœu que son Excellence M. le ministre de l'Instruction publique veuille bien accorder une subvention temporaire à la Société pour l'aider à vaincre les difficultés qu'entraîne nécessairement l'installation de toute société nouvelle.

Deux propositions qui ont été déjà développées dans les séances du bureau sont soumises à l'assemblée.

La première consiste dans une réduction du prix de la cotisation annuelle en faveur des instituteurs communaux de l'arrondissement, dont le concours peut aider la Société dans ses recherches. Le chiffre adopté par le bureau est 2 fr. 50. Une longue discussion s'ouvre sur cette question et se termine par le renvoi de la proposition à un nouvel examen du bureau.

Seconde proposition. A la précédente assemblée générale il avait été admis que les membres titulaires pourraient se libérer pour toute leur vie envers la Société en payant une somme de 100 fr. représentant le capital de leur cotisation. Le revenu de ces sommes devant seul faire face aux dépenses courantes, le capital devait être placé et ne pourrait être aliéné que dans un cas exceptionnel et à la suite d'un vote de l'assemblée générale.

M. le Président expose que le nombre des membres à vie inscrits jusqu'à ce jour n'est que de trois. Ce résultat est regrettable, car la possession d'un capital serait pour la Société la meilleure des garanties contre une de ces heures d'indifférence et de sommeil dont il est peu de sociétés du genre de la nôtre qui n'aient souffert à quelque moment de leur existence. Plusieurs même n'y ont pas survécu; tandis que, notre Société possédant un capital de quelque importance, elle ne disparaîtrait point complètement et le réveil viendrait bien vite. Ce serait, en outre, faire un grand pas au de-

Digitized by Google

vant de la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique.

Pour parvenir à constituer ce capital, M. le Président et le bureau pensent que le meilleur moyen à employer consisterait à abaisser le prix exigé pour se libérer à vie de la cotisation annuelle.

Cette proposition donne lieu à une nouvelle discussion à la suite de laquelle le principe de diminution est admis et la somme nécessaire pour se libérer est fixée à 60 fr. Ce vote est émis par quinze voix contre douze.

Avant d'arriver aux lectures qui ont occupé la seconde partie de la séance, il est donné communication à l'assemblée d'un tableau contenant les observations météorologiques faites en 1866 à Châteaudun, par M. Clément, qui a bien voulu en faire hommage à la Société; de deux très beaux dessins, représentant les mosaïques trouvées à Verdes et aujourd'hui détruites. Ces deux dessins ont été exécutés par M. Bourgeois, d'après un travail relevé sur les lieux par M. Lucereau, de Verdes.

MM. Barbé, de Belfort et Coudray lisent plusieurs travaux qui seront insérés au bulletin de la Société.

M. le Président rappelle que le bureau a fixé le nombre des assemblées générales à trois par année. La prochaine assemblée dont le jour sera ultérieurement fixé aura lieu au mois de mai prochain; il engage les membres de la Société à préparer quelques travaux pour cette époque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,
Henri LECESNE.

Le Président,
A. DE BELFORT.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Admis depuis le 6 février 1866.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

L'abbé COCHET, inspecteur des monuments historiques à Dieppe.
HUCHER, receveur d'enregistrement au Mans.

MEMBRES FONDATEURS.

MM.

DE BELFORT, sous-préfet.
Baron PRON, préfet du Bas-Rhin.
Marquis de NARBONNE-LARA, propriétaire à Logron.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

BERGER, juge de paix d'Orgères.
DU BODAN, juge d'instruction à Châteaudun.
DES BRIDELLIÈRES, propriétaire à Cloyes.
BROSSIER-CHARLOT, négociant à Châteaudun.
DABOUT, maire de Saint-Cloud.
DEMIZARD, propriétaire à Brou.
DIARD, inspecteur du chemin de fer d'Orléans.
GODOU, avocat à Orléans.
GUESNIER, rentier à Paris.
JOLLY-NIVERS, propriétaire à Brou.
JOSIAS, médecin à Charenton.
LINGET, maire de Péronville.
Le marquis de MONTBOISSIER, propriétaire à Chantemesle.
OGIER DE BAULNY, propriétaire à Arrou.
Madame veuve PORIQUET, propriétaire à Saint-Pellerin.
La baronne PRON, propriétaire à Lanneray.
Le comte de VILLEBRESME, propriétaire à Saint-Christophe.

MEMBRES DÉCÉDÉS EN 1866.

MM. JOLLY-NIVERS, CAZES, HUBERT, PORIQUET, HENRY LE ROUVILLOIS, LEVEAU-BONVALET.

MEMBRES DÉMISSIONNAIRES.

MM. LEGRAND, MORA, BERGERON, FOUCHER, MORCHOISNE, DE BERLY, DE L'ÉCLUSE, BOULAY, banquier, VINCENT, juge de paix, CUISSARD, LE ROUVILLOIS, JOSÈPHE, ICARD.

Dons faits à la Société jusqu'au 31 décembre 1866.

MM.

S. M. L'EMPEREUR. Objets provenant du musée Campana et d'Hadrumète.
ACAULT, un parasol chinois.
BALLET, diverses antiquités et monnaies.
BARBÉ, une médaille, un scel et un fragment de mosaïque.
BARDOU, une monnaie de Charles IV le Bel.
DE BELFORT, un lot de fossiles et de minéralogie.
BELLUET (Mlle), une médaille.
BENOIT, une hachette celtique.
BERGER, juge de paix, une médaille.

Digitized by Google

BERNOT, une clef, un lot de fossiles.
BLONDEAU, un herbier des environs de Paris.
BOUSSENOT, une sculpture du xve siècle sur bois.
BOUSSENOT (Fernand), un lot considérable de monnaies et médailles.
Veuve BOUSSENOT, une dent de loup.
BROSSIER-CHARLOT, diverses photographies.
BROSSIER-GÉRAY, un lot de médailles.
CHANTELOUP, deux médailles.
CHARRÉ, un couteau et une clef.
CHAUVIN, un sabre.
CHEVALLIER, un scramasaxe.
CLÉMENT-JOMIER, plusieurs médailles, et silex taillés.
CONTY, plusieurs médailles.
CORDIER, un jeton de Louis XIV.
DALLIER, un tableau.
DANLOUX DU MESNIL, deux scels.
DAVID, instituteur, une hachette celtique.
DAVID, une monnaie.
DENIAU, un lot considérable de médailles.
DIARD, une monnaie.
DIDIER, une médaille.
DIGUET, un lot de monnaies.
DIOUDONNAT, plusieurs médailles.
DREUX, une dent de mastodonte.
DREUX-LINGET, deux médailles et un éperon.
DUPRÉ, un bouton époque Louis XVI.
FOUCHÉ, une hachette celtique et plusieurs monnaies.
FOUGEREUX, une médaille.
GALESME, une médaille.
GANDRILLE, trois médailles.
GAUTHIER, une monnaie.
GEBAUER, deux médailles.
GILLES, les fonts baptismaux de l'abbaye de la Madeleine.
GOSME, fils, de Saint-Christophe, un scel.
GUILLAUME-REY, plusieurs figurines provenant de la Syrie.
GUYOT, un lot de fossiles.
HAREL, diverses antiquités trouvées à Anduze (Gard).
ISAMBERT, maire de Bonneval, deux inscriptions funéraires.
ISAMBERT, greffier, un lot de médailles.
LACROIX, un lot d'antiquités.
LANGLOIS, diverses monnaies.
LE BAS, un scarabée d'Égypte.

Digitized by Google

LECESNE, un lot de médailles.
LEGENDRE (Mme), deux médailles et une clef.
LEPAGE, une hachette celtique.
MARTIN (Rosalie), un jeton de Jac-Charlot, maire de Châteaudun.
MILLET, un lot de médailles.
MOREAU, médecin à Morée, une lampe antique.
NOTAIRES DE CHATEAUDUN (la Chambre des), deux jetons en argent.
PELLETIER, une clef romaine.
PELTEREAU (Mme), un lot de monnaies.
LES DAMES DE PICPUS, un lot de médailles.
RAYMOND, une médaille.
Vicomte REILLE, un lot de médailles.
RENOU, diverses monnaies.
RICOIS (le Commandant), un lot de médailles.
TALBERT, médecin, un lot de coquilles vivantes et fossiles.
VALLÉE, une hache en silex.
VALLET, une clef.

Ouvrages offerts à la Société en 1866.

I. — PAR LES AUTEURS.

M. l'abbé COCHET. Mémoire sur une sépulture de Lillebonne.
Note sur une sépulture trouvée à Etaples en 1861.
Note sur trois cercueils trouvés à Gouville.
Notice sur les sépultures romaines de Tourville-la-Rivière.
Note sur un cimetière gaulois trouvé à Vaudreuil.
Notice sur les fouilles opérées en 1864 aux petites Dalles.
La Seine inférieure au temps des Romains.
Le musée de Dieppe.
Cimetière franc découvert à Martol.
Notice sur une statue de Guillaume-le-Conquérant à Saint-Victor l'abbaye.

M. Louis LEGUAY. Notice sur les monuments dits druidiques de Maintenon.
Notice sur une pierre à polir les silex.
Notice sur un corneillon.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

CHATEAU-THIERRY. Annales de la Société historique, années 1864 et 1865.
PARIS. Société Parisienne d'archéologie et d'histoire; statuts et règlement.
MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Mémoires lus à la Sorbonne en 1865.
SENLIS. Comptes-rendus et mémoires du Comité archéologique, année 1865.
VENDOME. Bulletin de la Société archéologique du Vendomois, année 1865.

Digitized by Google

NOTE

SUR DEUX PIÈCES MANUSCRITES

TIRÉES DES ARCHIVES DE LA VILLE DE CHATEAUDUN.

Il y a moins de trois ans, une voix autorisée par la science et le talent nous disait : « Les Dunois sont remarquables entre tous par leur esprit de patriotisme; leur ville a de si belles et si riches annales qu'ils seraient impardonnables de ne pas lui élever un monument durable par une histoire plus complète et plus détaillée que celle du modeste curé d'Ymonville (1). »

Ces paroles n'ont pas été perdues. Si nous ne pouvons entreprendre l'histoire complète du pays Dunois, nous pouvons au moins préparer les éléments de ce travail en recherchant dans nos archives et dans celles des localités voisines des matériaux ignorés jusqu'ici et qui, groupés, fourniront un faisceau de renseignements aussi instructifs que curieux.

Nos recherches devaient naturellement commencer par les archives de la ville de Châteaudun dont notre honorable collègue, M. Poulain de Bossay, nous a fait connaître l'année dernière une pièce si intéressante (2).

Les archives de Châteaudun seraient d'une richesse extrême si elles avaient été conservées avec soin, mais, reléguées dans un coin, sans ordre, sans inventaire, elles ont été à plusieurs reprises l'objet du vandalisme le plus fâcheux. Les pièces les plus rares ont été la proie des flammes ou ont été vendues comme papiers de rebut. Bientôt, nous l'espérons, les restes de ces archives, soigneusement inventoriés, seront classés de manière à assurer leur conservation dans l'avenir.

Parmi les pièces qui sont passées sous nos yeux se trouvent deux cahiers manuscrits dont l'intérêt nous a paru incontestable. C'est le prix

(1) Notice sur Charles-Paris d'Orléans, duc de Longueville, par M. L. Merlet, lue à Châteaudun le 26 juin 1864.

(2) Voyez *suprà*, page 25 et suivantes.

Digitized by Google

moyen des grains sur le marché de Châteaudun depuis l'année 1583 jusqu'à l'année 1800 (3).

Quelque curieux que soient ces recueils, il serait fastidieux de les reproduire *in extenso,* mais nous en avons figuré les résultats sur un tableau graphique qui permet à l'œil le moins exercé de saisir les variations, si minimes qu'elles soient.

Outre le prix des grains, les manuscrits contiennent en marge de nombreuses annotations qui confirment certains faits historiques et peuvent être de la plus grande utilité pour des recherches futures sur l'histoire de Châteaudun. Cette considération nous a engagé à reproduire ces notes en entier.

Un manuscrit semblable à ceux de l'Hôtel-de-Ville existe dans l'étude de M. Alexis Lucas, notaire à Châteaudun. Ce manuscrit paraît provenir de la même main que les précédents; il renferme également des annotations marginales presque toujours conçues dans les mêmes termes, mais il en contient quelques-unes qui lui sont propres et nous les avons reproduites à leur date en ayant soin d'indiquer leur origine par les lettres (M. L.) placées à la suite de chaque article.

Nous avons pensé devoir conserver scrupuleusement l'orthographe des manuscrits.

20 décembre 1866.

A. DE BELFORT.

PRIX COMMUN DES GRAINS

VENDUS AU MARCHÉ A BLED DE LA VILLE DE CHASTEAUDUN

Commençant en l'année 1584 inclusivement.

Le prix commun s'entend d'un jour de saint Remy à l'autre; par exemple celuy qui doit une ferme en bled, laquelle est escheüe au jour saint Remy 1583, elle court depuis le dit jour 1583 jusqu'à pareil jour 1584; de manière que le Bled dû au jour saint Remy 1583 pour le méteil vault 4 l 8 s 4 d suivant le prix commun arresté à la saint Remy 1584; ainsi des autres années suivantes.

(3) Ces manuscrits ne sont pas signés, mais il résulte d'une note qu'ils ont été dressés par M. Barré, greffier en chef de l'élection en 1749 et continués jusqu'en 1764 par la même main.

Digitized by Google

Remarques sur les mesures des Grains par rapport à la mesure de Châteaudun.

Le septier de grains de Châteaudun est composé de.	8 boisseaux.
Courtalain et Cloye	8 1/4.
Paris	18
Chartres	12
Bonneval.	12
Illiers	
Oucques	
Brou	
Vendosme	
Mondoubleau	
Orléans	la mine pèse 50 livres.
Mung	
Boisgency	
Patay	
Sancheville	12
La Ferté-Villeneuil	
Blois	
La Bazoche	
Jenville	
Vibraye	le boisseau pèse 50 livres.

RÉDUCTION A LA MESURE DE CHATEAUDUN.

Pour le muid de Châteaudun de	12	septiers.
le muids de Paris	22	
de Chartres	17	
de Bonneval (M. L.)	17	
de Meslay-le-Vidame	17	4 boisseaux.
de Mung	17	4 boisseaux.
de Brou.	18	
d'Illiers	19	2 boisseaux.
de Cloye et Courtalain.	12	
de Vendosme	17	
d'Yenville	15	
de Boisgensy	14	
de Blois pour faire le muid de Châteaudun	9	4 boisseaux.
le muids d'Orléans	4	4 boisseaux.
le grand muids d'Orléans	13	4 boisseaux.

Digitized by Google

d'Etampes le muids	12	1 boisseau.
le muids de Mung	13	
le muids de Patay	13	
le muids d'Oucques	13	4 boisseaux.
le muids de la Ferté-Vilneuil	13	

PRIX COMMUN DE LA VALLEUR DES GRAINS

VENDUS AU MARCHÉ A BLED DE CHATEAUDUN

Depuis le jour saint Remy 1583 jusqu'à pareil jour 1584.

1583.

Froment litte	4 l	16 s	0 d
Froment moissonnier	4	11	6
Méteil metoyen	4	8	4
Seigle	3	10	10
Orge	3	3	0
Avoine	1	1	0

Depuis la saint Remy 1584 jusqu'à pareil jour 1585.

1584.

Froment litte	3 l	10 s	0 d
Froment moissonnier	3	2	0
Méteil metoyen	2	17	0
Seigle	2	10	0
Orge	2	0	1
Avoine	1	10	0

(Les mercuriales continuent ainsi jusqu'en 1790).

NOTES

INSCRITES EN MARGE DES MERCURIALES (1).

1603. Vigier notaire à Châteaudun * (2).

1607. L'abbaye de St-Avit fust murée.

(1) Les années correspondent à celles des mercuriales, l'année 1603 comprend donc la période comprise entre le jour de saint Remy (1er octobre) 1603 jusqu'à pareil jour de l'année 1604.

(2) Les articles marqués du signe (*) ne sont pas consignés dans le manuscrit de M. Alexis Lucas.

Digitized by Google

1609. Costé notaire à Chasteaudun.

1613. Me Jacques Foucault a commencé à exercer le notariat de Châteaudun le jour saint Jean-Baptiste 1614 conjoinctement avec Me Mathurin Costé qui exerçait depuis le jour saint Rémi 1610. (M. L.)

1614. Costé notaire.

1615. Foucault notaire.

1618. Me Mathurin Costé est décédé le 23 juillet 1619, il fut enterré le lendemain à St-Pierre sa paroisse. (M. L.)

1621. Le jour saint Jean-Baptiste 1622, Mes Perreau et Le Coq commencèrent l'exercice du Greffe et du Notariat de Dunois.

1622. En cette année on a commencé à faire mention du bled Véronnet (3).

1623. Les Srs de St-André ont nommé à la cure de St-Pierre M. Hierosme Herry, suivant le droit qu'ils prétendent avoir alternativement avec le Sr abbé de Bonneval.

1627. Le 12 mars 1628, mort de Me Jacques Foucault qui fut enterré le lendemain à St-Pierre sa paroisse. (M. L.)

1631. Le Sr de Bonsergent Seigr de Charray sollicita à la chambre de ville l'établissement des Carmélittes, mais cette proposition fut rejettée par les habitants de la ville.

En la même année le corps Ecclésiastique présenta du vin à Mr l'archevesque de Paris qui estoit logé chez Mr de la Rocherossé à St-Jean.

1634. En cette année la réforme fust établie à la Magdelaine.

1638. En cette année les Srs de Saint-André firent rendre un arrest parce qu'ils prétendoient que Mr l'évesque de Chartres estoit obligé de prendre un d'entr'eux pour élire un doyen. En furent déboutez au moyen de ce que Jean Pingault l'un d'eux vendit le titre qui leur donnoit ce droit au Sr Bourgery moyennant 300 l.

1641. Me François Menard a exercé le Greffe du Baillage depuis le jour saint Jean-Baptiste 1642 jusqu'à pareil jour 1648.

Les minutes sont entre les mains de ses enfans demeurans à Longueville où aux Bois Saugers paroisse d'Arrou.

Mort de Mr le cardinal de Richelieu.

1643. Mort de Louis 13, Roy de France, son corps repose à St-Denis.

1645. Naissance de Mr le comte de St-Paul, il fut chanté un *Te Deum* à la Madelaine ou assistèrent Mrs de St-André lesquels allant à la Madelaine avec leur croix ne chantèrent point dans la rüe, l'on

(3) Le manuscrit de Me Alexis Lucas ajoute : « qui n'est qu'un prix fictif, étant composé de 1/4 de froment élitte et des 3/4 du seigle.

Digitized by Google

donna un Louis d'or à Jacques Cormier qui porta la nouvelle de cette naissance. (M. L.)

1648. Me Michel Mauduit a exercé le Notariat du comté de Dunois depuis le jour saint Jean-Baptiste 1648 jusqu'à pareil jour 1654 et a eu pour associés les Srs Le Roy et Le Coq. Et depuis le dit jour jusqu'en 1665 a eu pour commis Me Jacques Le Cocq.

Les minuttes de tous sont chez Me Mathias Mauduit avocat, demeurant à Chasteaudun (1).

1649. Me Boullay exerça le Greffe de Dunois jusqu'au bail de Me Robert.

Les minuttes sont entre les mains de Me Silly procureur à Montigny.

Prison de Mr de Longueville, de Mr le Prince de Conty et de Mr le Prince à Vinsaine, ensuitte à Marcousy et au Hâvre ou ils furent jusqu'en mil six cent cinquante un (2).

1657. Me Charles Mauduit a exercé le Notariat depuis le jour saint Jean-Baptiste 1658 jusqu'à pareil jour 1665, conjointement avec Me Michel Mauduit son père. Me Charles Marché estoit leur commis.

Les minuttes sont entre les mains de Me Mathias Mauduit avocat à Chasteaudun.

En 1761 elles sont entre les mains d'Augustin Mauduit qui a une fille mariée Acconie à Me Bergeron avocat (3).

1658. Me Robert a exercé le Greffe de Dunois depuis le jour saint Jean-Baptiste 1659 jusqu'à pareil jour 1665.

Ses minuttes sont chez Me Pierre Savigny dans un très grande confusion.

1661. Cette année il y eust si grande famine par la dizette de grains que le pain bis de neuf livres fust vendu jusqu'à 33 s ce qui causa la mort de beaucoup de personnes qui se trouvoient sans pain.

1662. Au mois de juin de la ditte année, Lorloge de St André a commencé à sonner. A été brulée à l'insendie généralle. Mort de Monsieur de Longueville (4).

1665. Me Pierre Phelippeau a exercé le Greffe de Dunois depuis le jour saint Jean-Baptiste 1666 jusqu'à pareil jour 1672.

Me Hallier, procureur, son gendre, a ses minuttes.

Me Pierre Savigny et Me Savigny, son oncle, ont exercé le Notariat depuis le jour saint Jean-Baptiste 1665 jusqu'à pareil jour 1672. Les minuttes ont esté déposées ès-mains de Me François Plessis à Chasteaudun.

Me Pierre Mauduit a ses minutes et demeure à Villetier proche la Roche. Depuis elles ont été entre les mains du Sr Hermenault et on croit

(1) Ce dernier paragraphe est d'une autre main et paraît avoir été écrit postérieurement.

(2) et (3). Même observation.

(4) Écrit d'une autre main.

Digitized by Google

qu'elles ont été brulées à la dernière incendie arrivée à Châteaudun en l'année 1723. (M. L.)

Me Loyré en 1761 les a (1).

1671. Me Pierre Savigny a exercé le Greffe depuis le jour saint Jean-Baptiste 1672 jusqu'à pareil jour 1675. (M. L.)

Mort de Mr le comte de St-Paul. (M. L.)

1672. Me Christophe Civert a exercé depuis le mois d'avril 1673 jusqu'au jour saint Jean-Baptiste 1675. (M. L.)

1674. Me Mathias Mauduit, avocat, a exercé le Greffe de Dunois depuis le jour saint Jean-Baptiste 1675 jusqu'au 1er janvier 1677.

Me Charles Mauduit a exercé le Notariat depuis le jour saint Jean-Baptiste 1675 jusqu'à pareil jour 1681. — Les commis les sieurs Civert et Guiot.

Les minuttes du Greffe et du Notariat sont ès-mains du dit Me Mathias Mauduit avocat à Chasteaudun. Les minuttes sont chez Jacques-Augustin Mauduit procureur à Châteaudun. (M. L.)

1676. Me Jacques Cherrier a exercé le Greffe de Dunois depuis le jour saint Jean-Baptiste 1677 jusqu'à pareil jour 1681.

Le 9 février 1677, le Parlement de Paris abolist le congrès.

1678. Mort de madame de Longueville (2).

1680. Me Pierre Savigny a exercé le Greffe et Notariat de Dunois depuis le jour saint Jean-Baptiste 1681 jusqu'en 1685. Ses minuttes ayant esté scellées, elles sont demeurées en la possession du Sr Michel Charpentier, marchand de Chasteaudun (3).

1682. Première arrivée du Roy à Chasteaudun où Mr de Villetron eut sa grâce.

1685. En cette année Me Sévin a exercé avec Me Civert le Notariat et Greffe jusqu'en 1690.

Les minuttes sont chez le sieur Guiot, commis au Greffe de l'Élection de Chasteaudun, et depuis ayant esté scellées ont esté mises chez Me François Plessis.

Les minutes sont chez Me Binet, commis au greffe de l'élection de cette ville (M. L.).

1689. Depuis le jour saint Jean-Baptiste 1690 jusqu'en 1693, Me Charles Marché et Me Christophe Civert ayant pris le Greffe et Notariat de Dunois associèrent avec eux Me Jacques Cherrier et exercèrent pendant le dit temps l'un et l'autre.

En 1693, Me Marché estant mort, les deux autres associèrent avec eux Me Michel Charpentier qui ont achevé le dit bail fait pour six ans. Les

(1) et (2) Écrit d'une autre main.

(3) Le manuscrit de M. Alexis Lucas porte notaire au lieu de marchand.

Digitized by Google

minuttes sont entre les mains de Me Cherrier, à présent en celles de Me Chavigny, son gendre (2).

1690. Le jour de Notre-Dame d'Aoust 1691, l'hôtellerie de la Harpe et les autres maisons voisines ont été incendiées. Le feu a commencé par l'hôtellerie de la Harpe sur les neuf à dix heures du matin.

1691. Le 27 février 1692, sur les dix heures du matin, pendant qu'on cellébrait la messe dans l'église de la Magdelaine de Chasteaudun, le pillier de l'autel de paroisse s'accroupist après la chûte de l'arcade et voute d'au-dessus, Me Leveil, avocat, et le sieur Jardin, marchand de soie, furent écrasés sous les ruines. Il y en eust d'autres qui furent blessés, mais qui n'en moururent pas, entre autres Me Mathias Mauduit, avocat à Chasteaudun.

1692. Mr Fédé a acheté l'office de Maire de cette ville et a esté le premier maire.

Mort de l'abbé de Longueville. (M. L.)

1693. En cette année le pain bis vallust jusqu'à trente-un sols, ce qui causa une très grande dizette et la mort de plusieurs personnes.

1696. Mes Plessis et Chantier son commis ont exercé les Notariat et Greffe de Dunois, depuis le jour saint Jean-Baptiste 1696, jusqu'à pareil jour 1705, sauf ledit Plessis qui a retrocédé le Notariat avec les minuttes au jour de saint Jean 1697 et a retenu le Greffe.

1697. En cette année, on commença le bastiment du couvent de la Magdelaine.

M. l'Évesque de Blois est venu en cette ville pendant que M. l'Évesque de Chartres y estoit et a conféré le sacrement de Confirmation le 25 septembre 1698.

Les vignes ont gelé, il n'a pas esté recueilly un poinçon par arpent. Les fruits gelèrent pareillement jusqu'au point que le cent de pommes de reinette valait jusqu'à 6 l. et ainsi des autres fruits dont il y en eut une très grande disette. (M. L.)

1698. Procès-verbal dressé à la chambre de ville pour la navigation de la rivière du Loir depuis le Lude jusqu'à Bonneval.

1699. Le 27 février 1700, Mr Jacques Costé, Bailly et Gouverneur de Chasteaudun, monta au siége et prist la place de monsieur son père.

Il a été harangué par Me Souchay, avocat fiscal, et par Me Tardif, avocat. (M. L.)

1705. Le jour saint Jean-Baptiste 1705, les sieurs Plessis et Roche prirent la ferme généralle du comté de Dunois, et affermèrent le Notariat à Me Mathias Civert et le Greffe à Me Jacques Bignon pour neuf ans.

(2) (M. L.) Le sieur Civert est désigné sous le prénom de Philippe. — Après les mots Me Cherrier, on lit : et présentement Me Guérineau du Chauge qui les a.

Digitized by Google

1707. En cette année, l'adoration du St-Sacrement a esté érigée en l'Église de la Magdelaine, et le Calvaire a esté érigé avec grande solamnité par le père Bonneau, missionnaire.

1708. Le jour des Roys 1709, le froid s'augmenta de telle sorte que tous les bleds et la plus grande partie des arbres fruitiers fusrent gelés, ce qui causa une si grande dizette que le pain de neuf livres vallust jusqu'à quarante-cinq sols, et sans l'abondance d'orge qui fust depuis recueillie sur les terres ou avoient gelés lesdits bleds, un nombre infiny de personnes seroient mortes de fain. *

Ce qui donna lieu à un règlement que les fermes et rentes en bled, seroient payés en orge. *

1709. En l'année 1710, le dernier avril et le premier mai, les vignes ont esté gelées en grande partie et les fruits à noyau.

Les bleds tellement battus des vents qu'il y en a eu près de moitié perdus.

1710. Le 17 février 1711, arriva un si grand débordement des eaux qu'il renversa une grande partie des maisons du fauxbourg Saint-Jean de Chasteaudun, ycelles eaux passans par dessus les parapels du pont dudit fauxbourg.

1711. En cette année est arrivé une foudre qui a déraciné une grande partie des arbres et renversé plusieurs bâtiments et découvert les autres. (M. L.)

1713. Mes Perigault et Houdebert ont exercé le Notariat de Châteaudun depuis la saint Jean-Baptiste 1714 jusqu'à pareil jour 1723. (M. L.)

1715. Le 1er septembre 1716, Louis XIV, Roy de France, est mort à Versailles, son corps repose à Saint-Denis. *

1723. Le dimanche 20 juin 1723, deux heures de relevée, arriva l'incendie de la ville de Chasteaudun, le feu prist son commencement par la maison du nommé Clément, vigneron, rue de l'Eguillerie, et dans un instant se communiqua en plusieurs endroits en sorte qu'en moins de douze heures le fauxbourg de Saint-Vallerien et plus des trois quarts de la ville fusrent entierrement incendiés. Il y eust trois églises bruslées, Saint-Vallerien, Saint-André et Saint-Pierre dont les cloches des deux premières fusrent fondeües. 800 maisons, l'Hôtel-de-ville, l'Élection, le Baillage, ont été pareillement compris dans ledit incendie. (M. L.)

Le 28 août 1723, Me Michel Hóudebert commença à exercer le Greffe de Dunois. Me Roger a pris le Nottariat jusqu'en 1727 et Me Berail son commis a pris le dit notariat.

1725. 23 septembre 1726, est arrivé une orage si grande et une gresle poussée par un vent si impétueux qu'elle a cassé toutes les vitres, fracassé les vignes et les arbres, même tué tout le gibié du costé ou elle a donné,

Digitized by Google

a blessé un loup jusqu'au point que les enfans ont achevé de le tuer dans le clos de Vaubrigzé, paroisse Saint-Jean. Elle estoit grosse comme des œufs de poules.

1726. 25 novembre 1726, mort de madame de Simianne de la maison de Gohardes, abbesse de Saint-Avit (1).

Le 18 septembre 1727, mort de Me Louis Roger, auquel Me René Bérail qui a été son commis, depuis le 2 janvier précédent, a succédé dans l'office de principal notaire à Chasteaudun, qu'il a exercé avec Paul Mercier son commis jusqu'au 24 février 1738. (M. L.)

Le 3 octobre 1730, mort subitte de M. Jacques Costé qui a esté enterré le 5 dans l'église de la Magdelaine, avec ses ancestres, la bourgeoisie sous les armes et la ville en corps.

Le per février 1731, M. Jacques Costé son fils a monté au siége et luy succède, il harrangua et fut harrangué par M. Villebresme, lors lieutenant, Souchay, avocat fiscal, et Foucault l'aîné, comme doyen de sa communauté. (M. L.)

Le dernier décembre de la présente année 1736, le premier dixième a fini (2). *

Cette année, Me Berail a cédé le droit du Notariat de cette ville à Me Meunier de Fonteny auquel il a remis les minuttes et celles de Me Perigault (3).

Le 20 juin 1741, la place de Chasteaudun a esté etrennée par René Potage, qui y a esté pendu.

Le 3e Xe a commencé le per octobre (1741) et fini le dernier décembre 1749.

Cette année (1744-1745) on a monté les cloches de la Magdelaine qui avoient été descendues il y a douze ans parce que le clocher menaçoit ruine.

Les deux sols pour livres du dixième ont commencé le per janvier 1747 et fini le.... (4) *

Le dernier décembre de la présente année 1749 le troisième dixième a fini.

Le 1er janvier 1750 le premier vingtième a commencé et fini le... *

Cette année, le sieur Pitout, huissier, a pris au lieu et place de Me Meunier le Notariat du comté de Dunois avec le sieur Tiercelin.

L'exercice du sieur Pitout a commencé au jour de saint Jean-Baptiste 1750.

(1) Le manuscrit de M. A. Lucas lui donne le prénom de Louise.

(2) A dater de 1728, les manuscrits n'ont plus de date en marge.

(3) Cette note est d'une autre main.

(4) La phrase n'est pas achevée.

Digitized by Google

Au mois de novembre 1750, Me Yves-Louis Gadeau a commencé à faire les fonctions de notaire roial à Châteaudun, charge qu'il avait levée et qui aurait été héréditaire sans le procès qui lui fût fait par M. le Comte de Dunois et sur lequel après au moins un an (1751) de contestation, il a été transigé. Me Gadeau jouit depuis ce tems et a le droit de jouir de sa charge jusqu'à sa mort sans paier aucune ferme. Après sa mort elle sera reversible vers M. le duc. (M. L.)

Cette année (1751-1752) Me Meunier a remis au sieur Tiercelin, notaire, toutes les minuttes du tems de son exercice et celles qu'il avait eue du tems de Me Bérail.

A la sollicitation et par les soins de M. Bellier, Président en l'Élection de Châteaudun, et le 6 juillet il a été étably à Châteaudun 6 foires franches.

La première, le dernier jeudy du mois de janvier ;

La deuxième, le jeudy de la mi-carême ;

La troisième, le premier jeudy du mois de may ;

La quatrième, le premier jeudy du mois de juillet ;

La cinquième, le dernier jeudy du mois d'aoust ;

La dernière, le dernier jeudy du mois d'octobre.

Auxquelles foires tous marchands sont invités de se trouver et d'amener des marchandises de bestiaux nature licite.

Que pour la sûreté des marchands d'étoffes, toiles, laines et autres marchandises. Il y a un dépôt à l'hôtel-de-ville où ils pourront mettre leurs marchandises à couvert avec toute sûreté et confiance. (M. L.)

Le 20e militaire a commencé le premier octobre 1756 et fini le... *

Au mois de mars ou avril 1756 Me Louis Bonsergent a été pourvu d'un état et office de notaire roial à Châteaudun dont il est même encore en jouissance par bail à ferme de M. le Comte de Dunois. (M. L.)

Le 5 janvier 1757, à cinq heures trois quarts du soir, le Roy montant dans son carrosse pour aller à Trianon fut frapé au costé droit par Robert-François Damien, d'un couteau en forme de canif. Le procès fut fait à Damien, qui a été tenaillé et écartellé pour punition de son crime. (M. L.)

Le 17 avril 1758, les vignes gellèrent au point qu'on ne recueillit pas plus de deux hottées de raisin par quartier. (M. L.)

Le troisième vingtiesme et les 4s pour livres d'iceluy a commencé le 1er octobre 1759 et fini le 1er janvier 1764. *

En cette année (1759) M. Nicolas Maury a été nommé Bailly de Dunois en place de M. Costé, et M. Michel Loyré Duplessis a été nommé Lieutenant en place dudit Mr Maury. (M. L.)

(1764-1765.) Me Raimbault notaire au lieu et place de Me Tiercelin, et Me Pitou Greffier au lieu de Me Lasnier.

Digitized by Google

En cette année (1761) la paix entre la France et l'Angleterre a été publiée. — Le samedy saint, mort de M. le Duc de Bourgogne. (M. L.)

En cette année (1762) le bâtiment de l'hôtel-Dieu a été achevé. Les malades ont commencé à l'habiter en 1764. (M. L.)

En septembre ou octobre 1764, Claude Pitou, notaire depuis 1750, est rentré dans l'office de greffier du Comté de Dunois au lieu et place de Adrien Lasnier, son beau-frère. — En cette année, Me Tiercelin a cédé le droit qu'il avait de jouir du Notariat de cette ville à M. Raimbault, auquel il a remis toutes ses minuttes et celles de ses prédécesseurs. Ledit Me Raimbault a exercé le notariat depuis le 11 décembre 1764 jusqu'au 21 brumaire an XI (12 novembre 1802). (M. L.)

Le jour saint Jean-Baptiste 1768, Me Jacques Boucher a commencé à exercer le greffe du Comté de Dunois au lieu et place de Claude Pitou. (M. L.)

Au mois de février 1769, mort subitte du cardinal Rezzonico, Clément XIII, pape. — Le cardinal Gaugannety a été élu en sa place sous le nom de Clément XIV, pape. (M. L.)

Le 16 may 1770, mariage de Monsieur le Dauphin.

En 1770, il y a eu du blé de vendu 26 l 10 s, le pain bis de 9 livres 29 s 6 d et du vin depuis 60 l jusqu'à 150 l. (M. L.)

M. Michel Loyré Duplessis a été reçu maître des Eaux et forêts du Comté de Dunois; Me Jacques-Christophe Lorin, procureur fiscal; et Me Péan de Marchenoir, garde-marteau. (M. L.)

En cette année (1770) il a été descendu des pierres sculptées qui faisaient l'ornement extérieur du château; il en a coûté la vie au nommé Sébastien Gaillard qui a été écrasé en faisant la démolition d'une fenêtre; c'est le nommé Deslandes qui l'a apporté mort chez sa mère. (M. L.)

Au mois d'octobre 1771, mort de M. le Duc de Chevreuse comte de Dunois. (M. L.)

Le dernier jour de mars 1772, Me Claude Pitou, l'un des quatre notaires roiaux de Châteaudun, a abdiqué cet état qui est depuis resté vaccant et a remis ses minuttes, les seules qu'il avait, et par lui passées depuis qu'il était notaire, à la saint-Jean 1750, à Me Louis Bonsergent, l'un des trois notaires restant. (M. L.)

Le 19 mai 1773, l'on a percé la rue de Janville pour faire la route d'Orléans. (M. L.)

Le 9 mai 1774, mort de Louis XV, âgé de 64 ans. — Au mois d'aoust 1774, M. le duc de Chevreuse comte de Dunois qui est très puissant et grand a fait son entrée à Châteaudun pour la première fois. — Le 12 novembre 1774, le parlement qui avait été supprimé par l'arrêt du conseil du mois de février 1771, qui en créait un nouveau et des conseils supérieurs à Blois et autres villes, a été rétably et les conseils supérieurs ont été

Digitized by Google

supprimés. — Au mois de septembre 1774, mort du pape Ganganelly, Clément XIV, attaqué du poison. (M. L.)

Louis XVI a été sacré à Reince le 11 juin 1775.

Au mois de décembre 1780, l'Angleterre a déclaré la guerre à la Holande.

Le 20 aoust 1781, arrêt du parlement au profit du chapitre de Saint-André qui exclut les religieux de la Madeleine des assemblées municipales. (M. L.)

Au mois de novembre 1781, le régiment de la Mestre de camp dragons est venu en garnison en cette ville et y est resté jusqu'au premier octobre 1783.

Le 30 janvier 1783, Me Michel-François Loyré a été reçu procureur fiscal du comté de Dunois au lieu de Me Louis-Jacques Bignon, mort le 23 dudit mois et an. — En octobre 1783, naissance de M. le Comte de Dunois. A cette occasion, il fut le dimanche 19 du même mois en l'église de la Sainte-Chapelle de Dunois, en présence de MM. du Bailliage et des Maire et Échevins de cette ville, chanté un Te Deum et ensuitte dans la cour du château il fut allumé un feu de joye. Le dimanche en suivant, en l'église de la Madelaine, il fut fait pareille cérémonie suivie d'un très beau feu d'artifice composé par le sieur Allaire. (M. L.)

Le 1er octobre 1783, le régiment mestre de camp Dragons est party de cette ville et le 29 dudit mois il a été remplacé par celui de Royale Pologne cavalerie. — Le 18 ou 19 may 1784 le régiment de Royale Pologne a été remplacé par le régiment d'Orléans dragons.

En cette année (1784-1785) le couvent des Cordelliers a été pris pour caserne. Le foin a été vendu si cher qu'il s'est vendu 100 l le cent.

En cette année la paix a été publiée entre la France et l'Angleterre le 8 janvier 1784. (M. L.)

Le 31 août 1785 Me Gadeau notaire est mort d'une indigestion de melon. (M. L.)

Au mois d'octobre 1786 le régiment d'Orléans a été remplacé par le Colonel général dragons.

Le dimanche 13 juillet 1788, la grêle a dévasté et détruit touttes les récoltes dans la province Chartraine, le Vendômois en partie et 42 paroisses de l'Election de Châteaudun. (M. L.)

Le 27 janvier 1789 décès de Mme de Pierre de Fontenailles abbesse de l'abbaye de Saint-Avit près Châteaudun. (M. L.)

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LAMBERT LI-CORS ou LE COURT

POÈTE DU XIIe SIÈCLE

AVERTISSEMENT.

La notice sur Lambert Li-Cors renferme une analyse succinte de l'*Alexandriade*, ou histoire d'Alexandre-le-Grand, dont Lambert fut l'auteur. Plusieurs citations et annotations de cet ouvrage sont faites dans la notice que l'on publie aujourd'hui ; il importe d'avertir le lecteur qu'elles se rapportent à l'édition de l'ouvrage de Lambert imprimée à Stuttgard en 1846.

Lambert Li-Cors ou Li-Tors ou Le Court, nommé ainsi, à cause de sa petite taille, né à Châteaudun vers la moitié du XIIe siècle, fut un des plus anciens poètes français ; il vivait sous les règnes de Louis VII et de Philippe-Auguste.

Les mœurs corrompues de ce temps, les habitudes grossières, les événements suite des guerres intestines et étrangères, l'absence enfin de civilisation, n'étaient pas favorables aux inspirations poétiques ; mais il n'en faut pas conclure que ce siècle resta complètement étranger aux belles-lettres puisqu'on y vit briller la science et l'éloquence de saint Bernard, habile fondateur et réformateur, le génie de l'abbé Suger qui fut régent et gouverna habilement la France, et la science du malheureux Abailard, illustre dans l'école, où il enseigna la rhétorique, la philosophie et autres connaissances. Quant à la poésie, nous devons reconnaître que ce fut aussi sous le règne de Louis VII que prirent naissance les poètes français qui écrivirent dans la langue romane devenue la langue vulgaire.

Nous avons besoin, pour justifier cette allégation et pour juger de l'état des lettres à cette époque, de jeter un coup d'œil en arrière.

Il existait dès le commencement de la monarchie des versificateurs appelés *Bardes* qui chantaient les actions des hommes illustres ; mais les vers des Bardes n'étaient qu'un jargon barbare, c'était un mélange bizarre

Digitized by Google

de Tudesque, de Gaulois et de Latin ; aussi la poésie française ne fit aucun progrès sous les Mérovingiens, et si elle a fleuri un moment sous Charlemagne, qui l'aimait et la protégeait, elle tomba bientôt dans un oubli presque complet, et elle n'en sortit qu'au commencement du XIIe siècle.

Cette sorte de renaissance des lettres, si elle n'eut pas lieu sous le règne de Louis VI dit le Gros, fut néanmoins préparée à cette époque par les actes qui s'y accomplirent et principalement par l'affranchissement des communes. Ce rétablissement de l'ancien régime municipal appela en effet un grand nombre de citoyens à la vie civile, favorisa ainsi le commerce et les arts : les cités se peuplèrent et devinrent riches et puissantes, et leurs habitants, transformés par la civilisation, se livrèrent à l'étude sérieuse des sciences et bientôt après à celle des lettres.

Aussi la renaissance de la poésie ayant commencé en ce temps dans la Provence, on vit paraître sous le règne de Louis VII les poètes français qui écrivirent en langue romane (*a*) et qui furent connus sous les noms fameux de *Trouvères* ou *Troubadours,* de *Conteurs,* de *Chanteurs,* de *Jongleurs,* de *Ménestrels.*

Les *Trouvères* ou *Troubadours* étaient de véritables poètes qui inventaient les sujets et les mettaient en vers ; les *conteurs* composaient les proses historiques et romanesques ; les *chanteurs* mettaient et exécutaient en musique les productions des *Trouvères* ou *Troubadours ;* enfin les *Ménestrels* ou *Jongleurs* accompagnaient les chants sur leurs divers instruments.

Les poésies des *Trouvères* recevaient différents noms. Si c'étaient des chansons tristes on les appelait *Lais ;* si elles étaient gaies, *Soulas ;* ils écrivaient des *Pastorales,* où ils chantaient les amours, les plaisirs, et des *Syrventes,* poèmes mêlés de louanges et de satires ; des *Tensons,* qui contenaient des questions ingénieuses sur l'amour et sur les amants ; des *fabliaux,* histoires quelquefois morales et allégoriques, mais le plus souvent galantes et scandaleuses.

Nous avons indiqué quel était l'état moral et intellectuel de la société à l'époque où vivait Lambert Li-Cors, ajoutons, avant de commencer sa biographie proprement dite, que les historiens ont fait une juste distinction entre les poètes légers, ou versificateurs, auteurs des *Lais,* des *Soulas,* des *Pastorales,* des *Tensons,* des *Virelets,* et les poètes qui ont écrit des ou-

(*a*) La *langue romane* fut le langage qui se forma du mélange du latin avec les idiomes des peuples barbares et que l'on parla surtout du Xe au XIIIe siècle. On retrouve ce langage dans la langue provençale et dans le Valaque, dit encore aujourd'hui *Rouman.*

Les langues italienne, française, espagnole et portugaise sont issues de ce langage.

Digitized by Google

vrages plus importants, et qu'ils ont placé Lambert Li-Cors ou Le Court à la tête des poètes célèbres du XIIe siècle.

Occupons-nous maintenant de sa personne et de ses œuvres :

Lambert Li-Cors nous apprend lui-même dans son poème d'Alexandre-le-Grand, par les vers suivants, qu'il était de Châteaudun :

> La verté de l'histoir, si com li roi la fit
> Un clerc de Châteaudun, Lambert Li-Cors l'écrit
> Qui de latin la trest et en roman la mit (*a*).

Quelques écrivains ont dit que le titre de clerc pris par Lambert supposait qu'il était ecclésiastique ou légiste ; mais d'autres ont pensé que le mot clerc voulait dire simplement un homme lettré.

Quoi qu'il en soit, Lambert fut l'auteur de l'histoire d'Alexandre-le-Grand, écrite en langue romane. Il fut le premier poète français qui eût entrepris un grand poème dans la langue du temps, dans la langue du peuple, alors que les savants n'écrivaient que dans la langue latine, c'est-à-dire pour les savants eux-mêmes. Versé dans la connaissance des lettres anciennes, il tira des textes latins la fabuleuse histoire du roi de Macédoine, passée depuis longtemps à l'état légendaire ; mais le poète fit entrer dans ce cadre une partie des faits relatifs à ce qui se passa à la fin du règne de Louis VII et au commencement de celui de Philippe-Auguste.

Nous n'entreprendrons pas de faire l'application de la version romanesque du livre de Lambert Li-Cors aux faits historiques des règnes que nous venons d'indiquer, mais nous ferons remarquer qu'au milieu des récits fabuleux faits par le poète, on rencontre des allusions historiques qui s'appliquent à la guerre que Louis VII fit dans l'Asie-Mineure, et devant Antioche, aussi bien qu'au siége de Damas. Certaines aventures racontées par Lambert paraissent en effet s'appliquer à des actes accomplis et à des combats livrés à cette époque, et, si les récits ont eu souvent pour objet de glorifier la conduite de Louis VII dans l'Asie-Mineure, l'on peut dire aussi sans témérité que certaine aventure de la reine Candace fait allusion à ce qui arriva à la reine Éléonore de Guyenne, femme de Louis VII, dont la conduite en Asie éveilla la jalousie de ce roi.

L'histoire nous apprend que c'est sous ce règne qu'eut lieu en France l'institution des pairs et que la fixation du nombre des douze pairs fut établie, soit sous le règne de Louis VII, soit sous celui de Philippe-Auguste, or il est bien évident que c'est à ce fait historique que Lambert a fait allusion dans son ouvrage lorsqu'il s'est occupé des douze pairs d'Alexandre (*b*).

(*a*) Page 249, vers 36 et suivants de l'édition de Stuttgard, 1846.

(*b*) C'est à tort qu'on a fait remonter quelquefois l'institution des pairs à Charlemagne. Quelques-uns l'ont fait remonter à Hugues Capet ; mais les historiens l'at-

Digitized by Google

Ce poème fut une des plus fameuses épopées du moyen-âge ; Lambert l'écrivit en vers de douze syllabes, dont il fut l'inventeur, et qu'on nomma vers Alexandrins, à cause de leur emploi dans l'histoire d'Alexandre-le-Grand.

Ce roman commencé par Lambert et auquel on donna le plus souvent le nom *d'Alexandriade,* ne paraît pas avoir été terminé par lui seul, mais avec le concours d'Alexandre de Bernay, natif de Bernay, dit aussi Alexandre de Paris, parce qu'il vécut à Paris ; c'est ce qu'il déclare lui-même dans les vers suivants :

Alixandre nous dit qui de Bernay fut nez
Et de Paris refit les sornons appelez
Qui ci a les siens vers o les Lambert jetez (*a*) ou mellez.

Quelques critiques ont prétendu qu'Alexandre de Bernay était l'auteur de ce poème, mais le passage qui vient d'être cité démontre que c'est à Lambert Li-Cors qu'appartient le mérite et la gloire de la priorité ; et en effet il fallait que les vers de Lambert existassent pour qu'Alexandre pût y joindre les siens. Si donc les vers de douze syllabes se nomment *Alexandrins,* ce n'est pas au nom d'Alexandre de Paris qu'ils doivent cette dénomination, mais bien à ce que le poème d'Alexandre fut entrepris et commencé par Lambert Li-Cors ; Alexandre de Bernay n'en fut que le copiste et le continuateur.

Lambert Li-Cors a toujours été considéré comme originaire de Châteaudun. Tous les historiens, depuis Pasquier et Fauchet jusqu'à MM. Ampère et Paulin Paris, ont partagé cette opinion. C'est depuis fort peu de temps seulement qu'une ancienne famille de Dinan, secondée par M. Talbot, écrivain de notre époque, a réclamé l'honneur de compter Lambert Li-Cors parmi ses ancêtres, en s'appuyant sur une prétendue généalogie préparée pour la circonstance, et aussi sur la longue possession d'un manuscrit

tribuent avec plus de certitude à Louis-le-Jeune ; les uns lui prêtent aussi la fixation à douze du nombre des pairs, mais d'autres disent que ce fut Philippe-Auguste qui fixa ce nombre, dont six pairs séculiers et six ecclésiastiques. Ceux qui ont fait remonter l'institution des pairs à Charlemagne ont confondu la fiction avec l'histoire ; ils ont puisé cette opinion dans les romans du cycle de Charlemagne, écrits, aussi bien que ceux du cycle de la table ronde, sous le règne de Philippe-Auguste, par Huon de Villeneuve, Chrestien de Troyes et autres, mais postérieurement à l'ouvrage de Lambert Li-Cors ; or celui-ci s'étant donné la licence d'attribuer à Alexandre-le-Grand la création de douze pairs, les auteurs qui l'ont suivi se sont crus en droit de prendre la même licence en ce qui concernait Charlemagne.

(*a*) Page 249, vers 19 et 20. Le vers suivant est omis dans le texte :

Qui ci a les siens vers o les Lambert mellez.

Mais ce vers est rapporté dans la préface, page VIII.

Digitized by Google

du poème de Lambert Li-Cors. Le cadre que nous nous sommes tracé ne nous permet pas une longue discussion à cet égard. Nous nous bornerons à réfuter sommairement cette prétention par quelques considérations. La première c'est que l'identité du nom de Lambert ne peut avoir d'influence sur cette question, car il n'est guère de province où il ne se rencontre des personnes de ce nom, et il est bien difficile ou plutôt impossible d'établir une généalogie qui puisse faire foi à travers plusieurs siècles pendant lesquels il n'existait pas de registres de l'état-civil; or, les actes de 1140 et de 1160, indiqués le premier comme étant signé par un *Lambertus parvus* (qui serait Lambert Li-Cors), et le second où figurerait *Lambertus filius contour* (Lambert fils du conteur), prouveraient précisément que les Lambert dont il s'agit vivaient dans une autre contrée que Lambert Li-Cors et lui étaient étrangers.

La seconde considération qui peut faire repousser la prétention émise par M. Talbot, c'est que la possession d'un manuscrit du poème de Lambert ne prouve rien en faveur du possesseur, car il a été fait, disent les biographes, un nombre considérable de copies de cet ouvrage qui a été répandu dans beaucoup de mains, puisqu'alors l'imprimerie n'était pas inventée et que les ouvrages se publiaient par les copies manuscrites ; on en compte à la Bibliothèque impériale de Paris seulement une vingtaine.

Une troisième considération, c'est que tous les auteurs qui ont parlé de Lambert Li-Cors jusqu'à ces derniers temps ont reconnu qu'il était né à Châteaudun, qu'il n'est pas une seule biographie, un seul dictionnaire où figure le nom de Lambert qui ne lui donne la même origine, ce qui constitue, si l'on peut s'exprimer ainsi, une véritable possession d'état au profit de la ville de Châteaudun.

Enfin une quatrième et dernière considération, et certainement la plus puissante, résulte de ce que Lambert Li-Cors a déclaré lui-même dans son ouvrage qu'il était de Châteaudun.

Plusieurs écrivains donnent à Li-Cors ou Le Court le prénom de Guillaume (*a*), mais on s'accorde généralement à reconnaître que Lambert était le nom de baptême de l'auteur de l'histoire d'Alexandre-le-Grand, que c'était son père qui portait le prénom de Guillaume, et que ce dernier avait quitté Nantes où il était professeur de philosophie, pour venir s'établir à Châteaudun où naquit Lambert Li-Cors.

Nous sommes donc fondé à considérer Lambert Li-Cors comme un illustre auteur dunois.

On lit dans l'histoire du *Comté de Dunois*, par l'abbé Courgibet (manuscrit déposé à la bibliothèque de Châteaudun) que Lambert donna son

(*a*) *Histoire de France*, par l'abbé Velly, publiée en 1772, tome III, page 245.
Histoire abrégée de la vie des Français, imprimée en 1824.

Digitized by Google

poème au public sous le règne de Louis VII dit le Jeune. Certains biographes rapportent qu'il fut publié de 1180 à 1210 et que même les dernières parties ne furent publiées que postérieurement à cette dernière date, d'autres disent que la publication en fut faite peu avant 1184 et que plusieurs suites y furent ajoutées par Simon Leclerc, par Pierre de Saint-Cloost (*a*), par Jehan li-Nivelais, qu'il fut même traduit de rime en prose par Jehan Fauquelin, écrivain qui florissait vers le commencement du xve siècle, et que cette version fut imprimée sous ce titre : *Histoire du Roi Alexandre le Grand, jadis Roy et Seigneur de tout le monde et des grandes prouesses qu'il a faictz en son temps (b).*

Le poème de Lambert Li-Cors a été imprimé pour la première fois à Stuttgard en 1846 pour les membres de la Société des bibliophiles de cette ville et publié par M. Heinrich Michelant qui a puisé dans trois manuscrits sur vingt qui se trouvent à la Bibliothèque impériale de Paris ; il en résulte que plusieurs additions ne se trouvent pas dans cette édition, et en effet on n'y rencontre pas les sujets suivants : 1° la vengeance d'Alexandre-le-Grand par Jehan-li-Nivelais et Guillaume ou Pierre de Saint-Cloost ; 2° les vœux du Paon par Gay de Cambray et Jehan Brisbure ; 3° le restor du Paon par Jehan de Motelec, Simon Leclerc et Jacques de Longuyon, qui ont été ajoutés à quelques copies ; mais cette circonstance justifie le choix qu'on a fait des manuscrits ne contenant que l'œuvre de Lambert. On cite d'autres ouvrages que l'Alexandriade dont Lambert Le Court serait l'auteur, ainsi un poème latin intitulé *Rivus* et quelques pièces fugitives, mais ces ouvrages n'ont pas eu de retentissement.

Avant de nous livrer à l'examen du poème de Lambert Li-Cors, nous citerons, pour qu'on puisse apprécier son style et sa manière de versifier, les onze premiers vers de son ouvrage ; on aura ainsi une idée de la poésie de cette époque :

Qui vers de riche histoir veut entendre et oir
Pour prendre bon exemple de proësse accueillir
De connoistre raison d'amer et de haïr
De ses amis garder et chèrement tenir

(*a*) Pieres de saint Cloot est nommé dans le poème d'Alexandre, au XXIIe livre, dans un vers qui, suivant une note, paraît avoir été substitué à un autre, ce qui ferait présumer que c'est lui-même qui y a introduit son nom, n'ayant été que le copiste de cette partie du livre ; nous citons deux vers :

Pieres de saint Cloot trueve en escriture
Que mauvais est li arbres dont li fruit ne meure. — Page 542, vers 4 et 5.

Le premier de ces vers aurait été substitué à celui-ci :

Signor, li sages dit, si est en l'escriture.

(*b*) Paris, Jehan Bonfous, in-4° goth., s. d.

Digitized by Google

Ses ennemis grever, qu'on n'en puisse élargir
Les laidures vengier et les biens faits mérir
De haster, quant leur est, et à terme s'ofrir
Oez donc l'estor bonnement à loisir
Ne l'ora guères hom, qui ne doie plaisir
Ce est du meilleur Roy, que Dex laisast morir
D'Alexandre je veuil l'histoire refraichir.

Ce n'est que très sommairement que nous allons analyser ici l'œuvre de notre poète dunois. Cet ouvrage est l'une des plus importantes et des plus remarquables épopées des temps chevaleresques ; mais il puisa beaucoup des éléments de ce poème dans d'anciennes biographies d'Alexandre-le-Grand qui était, comme nous l'avons dit, passé depuis longtemps à l'état de personnage légendaire. Les premiers biographes, disent les érivains modernes, furent les Ptolémée, les Aristobale, les Clitarque, les Callisthène qui se laissèrent entraîner à des exagérations mensongères sur lesquelles ont encore renchéri Plutarque, Justin, Diodore et Quinte-Curce. Enfin l'on rapporte que, vers le VIIe ou le VIIIe siècle, un écrivain de Byzance empruntant le nom de Callisthène livra au public une compilation romanesque puisée dans les auteurs classiques et autres, composée d'éléments historiques et fabuleux qui fut traduite en latin par Julius Valerius et qui eut un très grand succès.

Si Lambert Li-Cors a beaucoup emprunté à cet ouvrage du faux Callisthène, il est juste d'ajouter qu'il a enrichi son œuvre de détails, souvent merveilleux, quelquefois historiques, et qu'il a embellis au gré de son imagination.

Ce poème est rempli de fictions, de récits, de prodiges, d'actions chevaleresques, puis de féeries, et, pour donner une idée de cet ouvrage, nous allons citer quelques-uns des titres des vingt-deux livres dont se compose l'édition de Stuttgard, en prévenant toutefois le lecteur qu'il ne faut pas s'en rapporter absolument à ces titres qui n'énoncent que très imparfaitement ce qui est contenu dans les livres.

1er livre : « Enfance d'Alixandre. »
« Chi commence li Roumans de li Roi Alixandre qui fu sires de « tout le monde. »
7e livre : « Mort de Guinohocet. »
15e livre : « Combat d'Alixandre et de Porrus. »
21e livre : « Testament d'Alixandre. »
« Ci dist si com Alixandres departi ses tiers à ses peres et il « gisoit à l'lit de mort. »
22e livre : « Regrets des XII Pers. »

Toutes les copies de l'œuvre ne sont pas identiques, et, pour ne citer que les titres, nous empruntons à une autre copie ceux qui suivent :

Digitized by Google

1er livre : « Comment li XII pers de Grèce furent esleu. »

7e livre : « De la forêt où les fames conversaient. »

En suivant l'ordre des livres tel qu'il est établi dans l'édition de Stuttgard, nous assistons à la naissance d'Alexandre-le-Grand, qui fut annoncée et signalée par des merveilles au ciel et sur la terre ; il reçut le jour de Philippe et d'Olimpias (*a*); on raconte diverses aventures qui lui arrivèrent dans son enfance, puis dans sa jeunesse; et à l'occasion d'un songe extraordinaire, son père fit assembler des sages et des devins, et à leur tête Aristote d'Athènes, pour qu'ils fissent connaître l'augure qu'on en devait tirer. Plus tard nous voyons Alexandre dompter Bucéphal, comme on le voit par ces vers :

Mult fu lies Álixandres, quant il vit le ceval
Qui vers lui s'umelie et ne li fet nul mal (*b*)

Et à cette occasion, aussi bien que dans plusieurs autres parties de son ouvrage, Lambert Li-Cors fait un grand éloge du cheval, il le montre dans plusieurs occasions, soit au combat, soit à la course, soit au repos, c'est qu'en effet le cheval, ce noble animal, est en quelque sorte inséparable du héros qui le conduit, il est son compagnon, il partage ses périls et sa gloire, et c'est avec raison que l'auteur nous l'a montré sous les aspects les plus favorables.

Le poète nous montre Alexandre combattant Nicolas, prince grec ; puis élisant ses douze pairs, savoir : Tolomes, Clincon, Lincanor, Filote, Dant Emenidon, Perdicas, Lione, Antigonus, Arides, Ariste, Caunon et Antiocus.

Nous suivons encore dans le second livre Alexandre combattant Nicolas; puis le poète se livre à des récits géographiques, et il aborde ensuite l'histoire de la belle Hélène, de Ménélas, de Paris et du siége de Troie.

Le troisième livre raconte l'assaut d'une roche escarpée et les combats qui se livrèrent à cette occasion, le tout par suite du défi qu'Alexandre avait reçu de Darius, roi des Perses. Nous trouvons dans le quatrième livre le récit du siége de Tyr, et de l'assaut qui fut livré par Alexandre, sans qu'il pût prendre la ville (*c*).

(*a*) Li rois qui macidone tenait en sa baillie,
Et Grese et le pais, et toute Esclavonie
Cil fu père à l'enfant de cui oes la vie,
Phelippes ot à non, rois de grand signorie,
Une dame prist bele, et gente et escavie ;
Olimpias ot non, fille au roi d'Ermenie.
Page 4, vers de 8 à 13.

(*b*) Page 12, vers 8 et 9.

(*c*) On sait que le siége de Tyr a duré 9 mois.

Digitized by Google

Le cinquième livre, comme les précédents, fait le récit d'un grand nombre de combats et notamment entre Perdicas, l'un des pairs d'Alexandre, et Akin, fils d'un roi d'Arabie, qui fut tué par Perdicas.

Le sixième livre raconte le combat du Pauvre désarmé avec le baron de Gadres. Ces pauvres désarmés, car ils étaient plusieurs, étaient les enfants de la sœur d'Emenidas, l'un des pairs d'Alexandre, aussi Emenidas les encourage-t-il et leur promet-il des secours ; le poète raconte plusieurs combats et enfin la mort du baron de Gadres et d'un grand nombre des siens. Citons quelques vers :

Des cevaux et des armes ont tout le camp jonciet :
Cil de Gadres s'enfuient que n'i ot detrier
Tel XI. Des lors i sunt descevanciet,
Qui tout è l'camp ocis et de tranciet (*a*).

Les septième, huitième et neuvième livres contiennent encore des récits de batailles et notamment contre Darius, roi de Perse; on y trouve un discours de ce roi à ses ducs, barons et princes, dans lequel il leur expose que le roi de Macédoine veut entrer dans ses états ; il ajoute qu'il a une belle fille qu'il se propose de donner en mariage à ce roi, avec la moitié de son royaume, afin de pouvoir régner en paix sur l'autre partie. Citons ici quelques vers de ce discours :

Baron ce dist li rois, je vus ai fait mander
Por cou que je vus voel i bon conseil donner.
Le roi de Macidoine voi en ma tiere entrer
Et mes gens exillier et mes tieres gaster
. . . . . .
. . . . . .
J'ai une bele fille qui mult a le vis cler
. . . . . .
Et voirai le moitié de mon règne donner
. . . . . .
Partans porra li guerre tout en paix demorer.
Et cil li respondirent : ne vous devons blasmer
Quuer vus ne le pores è l'mont mius marier (*b*).

Le dixième livre traite d'un message qui annonçait à Darius la mort de sa femme. — Le poète fait connaître la générosité d'Alexandre envers la famille de Darius, sa colère lorsqu'il apprit que celui-ci avait été tué par trahison ; les obsèques magnifiques qu'il lui fit, et enfin la punition de ses meurtriers.

Dans les livres onzième, douzième, treizième et quatorzième, le poète

(*a*) Page 178, vers 32 à 35.
(*b*) Page 235, vers 17 et suivants.

Digitized by Google

quitte l'épopée chevaleresque, et, sans abandonner complètement les fictions historiques, il entre dans le domaine de la fable, de la féerie, des prodiges, des merveilles ; c'est ce qu'annoncent les titres et les rubriques de ces livres ; savoir :

Onzième livre. « Descente au fond de la mer. — Ci dist si com Alixandre « fut mis en mer en i tonniel de voile. »

Douzième livre. « Merveilles du désert. — Ci dist si com Alixandre et « ses gens estoient en une forest devant i et iiii, tirant pasèrent devant ons « qui les vorent dévorer. »

Treizième livre. « Fontaine de Jouvence. — Ci dist si com Alixandres et « sa gent estoient en pavillon, si virent devant ans paser iiii grans viellas « tot noir et velu. »

Quatorzième livre. « Prophéties des arbres. — Ci dist si comment « Alixandres et X de ses hommes et i prestres estoient devant ii arbres qui « hors donnaient repons. »

Ces quatre livres sont en effet consacrés principalement à des récits fabuleux, à des prodiges qu'il serait difficile d'analyser ; nous nous contenterons d'énoncer quelques passages renfermant le récit de faits historiques, comme celui concernant Porrus et ses projets ; la reine Candace et sa fille ; de signaler que le poète rend compte du siége de Tyr par Alexandre. Ces livres sont en effet remplis de faits historiques mêlés aux actes merveilleux et aux prodiges.

Le onzième livre nous représente Alexandre se faisant descendre au fond de la mer, dans un tonneau, d'où à l'aide de lampes projetant une grande clarté il pouvait examiner les poissons de toutes les espèces, grands et petits, et rapporte qu'Alexandre reconnut que les grands et les gros mangeaient les petits tout vivants, observant qu'il en était ainsi sur la terre, où toujours les puissants absorbaient les petits, où le fort attaquait le faible et le soumettait à sa puissance ; et ce qui prouve qu'il n'en était pas autrefois comme de nos jours, où les magistrats et les administrateurs sont chargés de rendre la justice et de protéger les citoyens, c'est que l'auteur compte les justiciers et les fonctionnaires au nombre des oppresseurs des petits ; et il ajoute que ce spectacle fit rire Alexandre qui, s'adressant à ceux qui l'entouraient, leur dit qu'il avait vu la même chose dans toutes les contrées qu'il avait parcourues.

Ces pensées développées par le poète sont résumées dans ce vers :

Li plus fort prent le foible, si l'ocit et confont (*a*).

Cette citation nous permet de dire que Lambert Li-Cors était un écrivain courageux, en racontant, quoique sous l'apparence de la fable, des faits

(*a*) Page 263, vers 31.

Digitized by Google

qui accusaient les puissants de son temps, où la justice était peu observée et où il pouvait devenir la victime de son généreux langage.

Dans une conversation rapportée au douzième livre entre Porrus et Alexandre, le poète met dans la bouche de ce dernier des maximes pleines de justesse, sur ce que les rois doivent constituer solidement leurs états et mériter par leur générosité l'attachement des peuples. On y trouve ce vers :

Qui rien ne volt donner, ami ne volt avoir (*a*).

Le treizième livre est consacré à la description des merveilles de la fontaine de Jouvence qui, suivant un vieillard amené devant Alexandre, avait la vertu de ramener à trente ans un homme âgé de 120 ans.

Enfin le quatorzième livre, consacré en partie aux faits merveilleux, prépare le lecteur aux actes qui seront rapportés dans le livre suivant, en rendant compte de diverses conférences entre Alexandre et Porrus, qui font pressentir un avenir menaçant pour ce dernier.

Le quinzième livre contient en effet le récit d'un combat entre Alexandre et Porrus, de la défaite et de la mort de celui-ci.

Porrus gist a la tière, en ii moitié copés.
Tot cil d'Ynde plorèrent, que mult estoit amés (*b*).

Puis le poète raconte les amours de la reine Candasse (*c*), l'envoi que lui fit Alexandre de son portrait peint par Appelles, le danger que courut Alexandre dans une entrevue avec la reine.

Le seizième livre, qui contient le récit de la bataille de Babylone, est rempli d'histoires merveilleuses, comme son titre l'indique. Alexandre marcha vers Babylone à la tête des douze pairs, après avoir été enlevé dans les airs, avoir étudié le pays et examiné la ville de Babylone, semblant pressentir dès cette époque l'invention des ballons. Les négociations qui eurent lieu sont racontées avec de grands développements, ainsi que les combats qui furent livrés.

Les livres dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième, contiennent une suite de récits relatifs d'abord à une ambassade de l'amiral de Perse auprès d'Alexandre, à la mort du roi Sorin, qui eut la tête tranchée par Dans Elins, l'un des douze pairs. On y raconte les encouragements donnés par

(*a*) Page 313, vers 27.

(*b*) Page 367, vers 29 et 30.

(*c*) *Candasse* ou *Candace* était une reine d'Éthiopie, il y en eut plusieurs de ce nom. Certains historiens ont pensé que le mot *Candace* était chez les Éthiopiens un mot générique qui pouvait signifier reine, comme le mot *Pharaon* signifiait roi, chez les Égyptiens.

Digitized by Google

Alexandre à ses guerriers, en leur promettant de les enrichir s'il prend Babylone.

Se jon prene Babilone que mes Dex ne me mente,
Ja n'i ora si povre qui n'ait mult rice rente (*a*).

L'auteur se livre à de longues descriptions sur la prise de Babylone et de la tour de Babel ; les deux vers suivants en sont le résumé :

Li bataille fu faite et prise li cités,
L'amirans fu ocis et ses rices barnés (*b*).

C'est dans l'un de ces livres (le dix-huitième) qu'on trouve l'histoire des Amazones, racontée à Alexandre par l'un de ses guerriers, qui dans un récit pittoresque lui fait connaître qu'il existait, auprès d'un fleuve voisin, une contrée habitée par des femmes, sans qu'il s'y trouvât un seul homme, que ce royaume était gouverné par une reine, que les femmes n'y contractaient pas mariage, et qu'une seule fois l'année les hommes étaient reçus dans leur société ; qu'une fête était donnée à cette occasion, fête pendant laquelle les propos d'amour étaient familiers entre les chevaliers qui y étaient admis et les jeunes filles faisant partie de cette population d'Amazones.

Ce récit intéressa beaucoup Alexandre qui manifesta le désir de soumettre ce pays et de connaître la reine qui gouvernait des femmes qu'on lui dépeignait comme jolies et gracieuses et égalant en valeur et en adresse les meilleurs chevaliers.

D'un autre côté, une Amazone qui arrivait des pays voisins fut introduite auprès de la reine et lui fit connaître les nouvelles qu'elle avait recueillies : comment le roi Alexandre marchait vers Babylone après avoir conquis plusieurs royaumes, vaincu et soumis à sa domination un grand nombre de princes ; ajoutant, dans un langage plein d'animation, que ce roi à la tête de son armée victorieuse marchait vers l'île des Amazones qu'il voulait soumettre à ses lois, ainsi que la reine qui la gouvernait ; désireux d'ailleurs de faire lutter sa vaillante armée contre des guerrières aussi renommées que les Amazones (*c*).

La reine, fort émue de cette nouvelle, assembla aussitôt le conseil de ses dames, et il y fut résolu qu'on enverrait à Alexandre des présents, par

(*a*) Page 431, vers 12 et 13.
(*b*) Page 446, vers 23 et 24.
(*c*) « Li gent que il conduit est hardie et isnèle
« Tout le mont a conquis, durement se releve
« Fors seulement ceste ille, ele li samble bele
« Et joustera ensanle li male o le fumèle. »
Page 450, vers 15 et suivants.

Digitized by Google

deux jeunes et jolies Amazones, qui tâcheraient d'obtenir adroitement de ce prince qu'il renonçât à entrer dans leur pays.

Suivent le récit de cette ambassade et la description des riches présents envoyés à Alexandre, la relation des instructions données par la reine à ses ambassadrices, puis les discours pleins de grâce et de courtoisie adressés par celles-ci, d'abord aux généraux d'Alexandre, et ensuite à ce monarque lui-même. On y raconte comment la reine lui fit l'envoi de son anneau et lui fit offrir de se soumettre à sa suzeraineté, avec la promesse de mettre dix mille Amazones à ses ordres.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les deux jeunes ambassadrices, sollicitées par deux lieutenants d'Alexandre, consentirent à devenir leurs femmes.

La reine des Amazones se rendit elle-même au camp d'Alexandre, et, par suite de l'entrevue qu'elle eut avec celui-ci, il obtint par sa courtoisie une conquête sans combat, et, avant de quitter le camp d'Alexandre, la reine, sur sa demande, fit exécuter par les Amazones une manœuvre où elles déployèrent beaucoup de grâce et d'adresse.

Le dix-neuvième livre est consacré au récit de la prise de Gadres, et le vingtième au récit de la prise de Defur.

Enfin les vingt-unième et vingt-deuxième livres contiennent le récit de la mort d'Alexandre, de son testament et des regrets de ses pairs et des populations.

Alexandre meurt à Babylone empoisonné par Antipater (*a*), mais avant de mourir il appelle autour de son lit ses chevaliers et spécialement ses douze pairs, et il lègue à chacun d'eux l'une des conquêtes qu'il a faites, voulant, disait-il, faire douze rois (*b*); il donna à Tholomes l'Égypte; à Philippe Aridoi, l'Esclavonie; à Clincon, la Perse conquise sur Darius; à Emenidas d'Araye, la Nubie; à Ariste, l'Inde conquise sur Porrus; à

(*a*) « Quant li roi voit le vin, sa coupe a demandée
« . . . . . .
« Antipater li fel l'a-li a aportée
« . . . . . .
« Et estoit de venin entoskiée et lavée. »

Page 509, vers 5, 10 et 13.

(*b*) « Baron dist Alixandres, tous jors vus ai promise
« Onour et grande ricece, se Babylone ert prise
« Nous avons, merci Deu, mainte tiere conquise
« Dont les gens suret perdus, confundus et malmise,
« De cans qui desfendoient, faisoie grant justice;
« Ou Volrai de vus tous, faire rois par devise. »

Page 509, vers 32 et suivants.

Digitized by Google

Antigonus, la Syrie, et la Perse que possédait Assuérus; à Filotas, Césarée et le royaume conquis sur Nicolas, y compris Damas ; à Lincanor, l'Alénie et l'Escomenie, à Perdicas, le pays de Tyr ; à Antiocus, la Grèce et la Macédoine (le pays, dit Alexandre, où je suis né) ; à Arides, Carthage, la Barbarie et l'Afrique ; à Caunon de Macédoine, l'Hermenie; il leur donne même des conquêtes à faire, et notamment celle de la France et de Paris sa capitale, de la Normandie, de l'Angleterre, du pays de Galles, de l'Écosse et de l'Irlande, il ajoute que la France est la reine du monde, que rien n'égale la valeur et la loyauté de son peuple.

La mort d'Alexandre excita des regrets unanimes (*a*), et ses pairs les manifestèrent par des pleurs et par des discours où ils vantèrent les mérites d'Alexandre, les qualités supérieures qui le distinguaient, sa générosité, sa grandeur d'âme ; ils rappelèrent une foule de ses bonnes actions, et ils lui élevèrent pour tombeau une pyramide magnifique.

A ces louanges très développées dans les discours des douze pairs, l'auteur joint aussi ses éloges, il émet les hauts faits d'Alexandre, il raconte la fondation, dans différentes contrées, de douze villes portant chacune le nom d'Alexandrie : dans l'Inde, dans la Perse, en Égypte, dans le voisinage de Babylone, dans celui de Damas, etc., villes dont il ne posa pas seulement la première pierre, mais dont il surveilla lui-même la construction ; ce qui explique comment, en séjournant ainsi de province en province, il mit onze années à conquérir l'Asie, parce qu'il ne fut point un conquérant destructeur ravageant les pays conquis et ne laissant que des ruines derrière lui, mais qu'il fut au contraire créateur et civilisateur (*b*).

(*a*) « Mult fu plusins Alixandres li rois de ses barons
« De Saliens, d'Ermins, de Persans, d'Esclavons. »

Page 542, vers 17 et 18.

(*b*) « Mort est rois Alixandres et à sa fin alès ;
« Mult fu de ses barons et plains et regrètés.
« En haute piramide fu bien par droit levés :
« Si com l'estore dit et ce fut vérité,
« Se il fu cretiens, ains tous rois ne fu nés,
« Si cortois, ne si larges, si sages, si menbrés,
« Si n'avait que X ans quand il fu adolés,
« Et quant il en ot XX, si fu rois coronés,
« Et XII régna il iteus fu ses aés,
« Si que de tout le mont estoit sires clamés.
« Nequedent ces XII ans fist il XII cités.
« . . . . . .
« Et bons rois Alixandre, commes gentius ouvras
« N'avoies que XX ans quand corone portas.
« Et en XII ans après tout le monde conquestas.

Digitized by Google

Telle est l'analyse concise de ce grand poème, *à tirades monorimes*, dans lequel on compte près de 20,000 vers de douze syllabes, qui, comme nous l'avons dit, ont reçu le nom d'*Alexandrins*, parce qu'ils ont été employés par l'auteur dans l'histoire d'Alexandre; c'est assurément, a dit un biographe, un fait littéraire curieux ; et ce qui peut donner une idée de la popularité de ce roman héroïque, c'est le nombre considérable de copies qui en furent faites, puisque, nous l'avons déjà dit, la Bibliothèque impériale de Paris en possède une vingtaine, dont plusieurs sous le titre de l'*Estore du rois Alexandre*, d'autres sous le titre de l'*Alexandriade*, et qu'on en trouve encore dans d'autres bibliothèques publiques de Paris.

Il ne faut pas confondre cet ouvrage avec d'autres écrits venus après et d'ailleurs beaucoup moins étendus.

Ainsi on comptait dans le moyen-âge des compositions de différentes natures, écrites en langue romane, et qui peuvent être rangées en trois classes : *Romans de chevalerie, Romans d'amour* et *Romans satiriques*.

L'ouvrage de Lambert Li-Cors est une histoire ou un roman de *chevalerie*. Ces romans de chevalerie forment *trois cycles* : ceux du *cycle de Charlemagne*, belliqueux, sans mélange de galanterie (*la Chanson de Roland ou de Roncevaux, les Quatre fils Aymon*, écrit par Huon de Villeneuve vers la fin du XIIe siècle) ; ceux du *cycle de la table ronde* qui traitent des exploits guerriers ou galants des chevaliers de la cour du roi Arthur (*le Lancelot du lac*, écrit aussi à la fin du XIIe siècle par Chrestien de Troyes) ; ceux du *cycle d'Alexandre*, qui offrent un mélange de traditions de l'antiquité et de coutumes féodales, et dont le héros est le plus souvent Alexandre ; Lambert Le Court et Alexandre de Bernay sont, disent les historiens, les premiers et principaux écrivains de ce cycle.

Lambert Li-Cors fut une des gloires du XIIe siècle, et en ce temps où la langue latine était exclusivement employée dans les écrits des savants, il a eu le mérite d'écrire en langue vulgaire, c'est-à-dire dans la langue parlée par le peuple et de faciliter ainsi son initiation aux connaissances littéraires, et par conséquent d'avoir puissamment contribué, au moyen-âge, à la première renaissance de la littérature.

Ce poème, quoique renfermant le récit d'un grand nombre de faits romanesques, comme tous les ouvrages écrits au moyen-âge, contient cependant des pensées pleines de justesse, on y rencontre un style et des

« Et de dans ces XII ans XII cités fondas
« Et en cescune ville ton nom mis et posas. »

Page 547, vers de 9 à 18, et 37 et 38 ; et page 548, vers 1, 2 et 3.

« Rois ne fust plus hardis, ne mius seust parler,
« Ni oncques ne fu hom plus larges de donner. »

Page 550, vers 9 et 10.

Digitized by Google

vers harmonieux, un tour d'expressions très heureux, et de très bonnes maximes que l'on aime, dit un commentateur, à trouver sous la plume d'un poète, dans un siècle d'oppression comme celui où vivait cet auteur. Voici, à l'appui de ce que nous disons, des vers que personne ne désavouerait :

« N'est pas roi qui se fausse et sa raison dément... »
« Pire est riche mauvais que pauvres honorez. »

Puis encore ce vers :

« Fé le mieulx que tu peux, multe est corte la vie... »

L'ouvrage de Lambert est d'ailleurs remarquable par les descriptions qu'il contient. Ce sont des récits vraiment épiques, soit qu'il s'agisse pour l'auteur de présenter le tableau d'un combat, soit qu'il veuille rendre compte de faits merveilleux.

A côté des récits historiques et dramatiquement fabuleux, se trouvent des détails gracieux, comme lorsqu'il s'agit du pays des Amazones ou de la reine Candace.

On y trouve aussi une peinture animée des personnages qui figurent dans l'ouvrage, soit quelquefois sous le rapport de la beauté physique, soit sous le rapport de la beauté morale. Ses héros sont peints de main de maître, le poète possède une grande puissance de personnification, il définit bien le type de chacun. En lisant les discours qu'il met dans la bouche de ses héros, on reconnaît les caractères différents des uns et des autres. C'est avec complaisance qu'il peint la beauté des femmes, il leur prête une délicatesse particulière de langage, qui fait partager au lecteur les émotions qu'elles éprouvent.

Le poète dépeint aussi avec une grande vérité les animaux de toute espèce, leurs formes, leurs habitudes et leurs mœurs.

Ce n'est pas avec moins de talent qu'il décrit les choses inanimées, comme la richesse des étoffes, le luxe des toilettes, la beauté et la puissance des armes.

Quelques critiques ont trouvé les descriptions de combats trop fréquentes, mais il faut remarquer qu'il s'agit d'un poème héroïque, écrit dans un siècle où la guerre était la principale préoccupation des peuples, que ce poème est consacré à un conquérant et qu'il était opportun qu'on s'occupât du héros principal. Au surplus, cette sorte de monotonie est rachetée par les fréquents discours des acteurs de ce poème, ce qui lui donne un aspect intellectuel qu'il n'eût pas eu, si l'auteur se fût borné à raconter sèchement les faits, ainsi l'on peut dire que cette œuvre est remarquable, tout en faisant la part de certaines répétitions et de quelques imperfections de style.

Digitized by Google

Ses contemporains lui rendirent justice, car les chroniqueurs nous apprennent que le roman poétique l'*Alexandriade* eut un grand succès et que, notamment à Paris, tous les gens de lettres et toutes les personnes de la cour l'avaient appris par cœur, et que les ménestrels allaient le raconter dans les châteaux de la province.

Les étrangers en apprécièrent aussi la beauté, puisqu'il fut traduit en italien et en espagnol, langues qui dérivent, comme la langue française, de l'idiome roman.

Lambert Li-Cors fut donc à tous égards un écrivain distingué, et il a eu d'autant plus de mérite, qu'à l'époque demi-barbare où il brillait, les lettres, comme nous l'avons déjà dit, n'étaient pas encouragées comme elles l'ont été depuis, et comme elles le sont de nos jours.

Nous répétons, en finissant, ce que nous avons déjà dit ; c'est que Lambert Li-Cors a eu le mérite de l'initiative en créant un ouvrage important, qu'il a eu celui d'honorer et de vulgariser la langue du peuple, et qu'enfin il a été l'inventeur d'un genre nouveau de poésie, en produisant les vers de douze syllabes, dits *vers Alexandrins*. Il a ainsi fait progresser la littérature, et à ce titre il a mérité d'être placé par la postérité au rang des écrivains qui ont illustré le pays.

La ville de Châteaudun s'honore particulièrement de lui avoir donné le jour, aussi quand cet honneur lui est tardivement et inopinément disputé par une autre cité, son devoir est d'affirmer que Lambert Li-Cors est un poète dunois qu'elle est fière de compter au nombre de ses enfants (*a*).

A. Barbé.

(*a*) Au moment où était écrite cette notice, la ville de Châteaudun n'avait fait aucun acte en faveur de la mémoire de Lambert Li-Cors, mais son Conseil municipal vient, par une délibération du 4 janvier 1867, de donner son nom à l'une des rues de la ville.

Digitized by Google

ESSAI SUR LA FLORE DUNOISE.

En abordant la Flore Dunoise je n'entends m'occuper que des plantes Phanérogames et des Cryptogames vasculaires qui croissent spontanément dans notre pays.

Quant aux Cryptogames cellulaires, M. Vuez, le premier et le seul botaniste qui en ait jusqu'ici courageusement entrepris l'étude à Châteaudun et dans les environs, nous fera connaître prochainement le résultat de ses consciencieuses recherches et de ses intéressantes découvertes.

I

La Flore Dunoise n'embrasse qu'une très petite contrée qui mesure du nord au sud, c'est-à-dire dans sa plus grande longueur, environ 40 kilomètres, et de l'est à l'ouest, dans sa plus grande largeur, environ 60 kilomètres. En d'autres termes, selon moi, ses limites sont simplement celles de l'arrondissement de Châteaudun.

On ne peut sans inconvénients lui en donner d'autres.

Vouloir entreprendre l'étude et l'exploration de l'ancien Dunois, c'est-à-dire du pays sur lequel s'étendait la juridiction des premiers comtes, du *Pagus Dunensis* des Capitulaires de Charles-le-Chauve, c'est courir le risque de substituer à des bornes précises et bien connues, des limites très incertaines, s'imposer le soin de recourir souvent à des cartes spéciales difficiles à se procurer, et enfin amener une confusion fâcheuse dans la statistique scientifique, en empiétant sur le domaine des Sociétés voisines.

II

Une aussi petite contrée que notre arrondissement, on le comprend tout de suite, ne doit présenter ni une très grande diversité d'espèces végétales, ni une très grande richesse.

Du reste, sous le rapport du climat et de la constitution géologique, l'arrondissement de Châteaudun est à peu près dans les mêmes conditions que le bassin de Paris.

Digitized by Google

Il ne peut prétendre à une Flore particulière proprement dite, car toutes ou à peu près toutes ses espèces sont décrites dans la Flore des environs de Paris.

Cependant sa physionomie végétale se révèle d'abord sous deux faces distinctes, qui correspondent aux anciennes divisions de Beauce et Perche.

Ici le calcaire fendillé et poreux, là un terrain généralement glaiseux donnent tout naturellement naissance à des espèces différentes.

Mais il ne faut pas croire qu'il y ait des caractères si nettement tranchés qu'on ne rencontre point dans la Beauce les plantes qui croissent dans le Perche et réciproquement.

Seulement certaines espèces sont plus particulières à l'une ou à l'autre de ces régions. La transition n'a rien de brusque ; c'est plutôt par la rareté ou la richesse, que par l'absence complète de quelques bonnes espèces que les différences se manifestent.

III

On sait que le même sol peut donner naissance à une certaine diversité d'espèces uniquement par suite de différences d'altitude.

Ici ces différences sont trop peu sensibles pour que ce phénomène soit bien appréciable.

Les dépressions de certaines vallées ne nous présentent plus, il est vrai, les mêmes plantes que les plaines et côteaux voisins.

Mais cela tient plus à des conditions géologiques dissemblables qu'aux influences climatériques. Dans les vallées, en effet, c'est le terrain d'alluvion qui règne, tandis que le calcaire domine sur les côteaux.

Je dois cependant constater que les moindres ondulations de terrain, en donnant lieu à des expositions différentes, modifient nécessairement les effets de soleil et d'ombre, d'humidité et de sécheresse et sont certainement une cause de variété dans la Flore.

A ces divers points de vue, la constitution physique du Dunois ne laisse pas que de présenter un certain intérêt, et son étude très sommaire me permettra de vous signaler quelques particularités.

IV

Le domaine de notre Flore est divisé en deux portions presque égales par le Loir qui prend naissance en dehors de l'arrondissement, le traverse du nord au sud, et entre dans l'arrondissement de Vendôme.

Tout le pays à l'est du Loir fait partie de l'ancienne Beauce.

Presque toute la contrée à l'ouest de la même rivière peut être regardée

Digitized by Google

comme faisant partie de l'ancien Perche.

Les cours d'eau qui rompent l'uniformité de la plaine beauceronne sont : la Conie, qui coule sur une longueur d'environ 12 kilomètres avant de se joindre au Loir près de Marboué, et n'est, dans chacune de ses deux branches de Péronville et d'Orgères, qu'un vaste marais ; puis l'Aigre, qui prend naissance près de Verdes et vient se jeter dans le Loir au-dessous de Cloyes, après avoir traversé, sur les communes de Charray, la Ferté-Villeneuil et Romilly, des prairies très marécageuses.

Le terrain du Perche, beaucoup plus accidenté, sillonné de vallées étroites et assez profondes qui, dans la saison des pluies seulement, débitent une assez grande quantité d'eau, n'est aussi traversé que par deux petites rivières : 1° l'Ozanne, qui passe à Unverre, Brou, Yèvres, Dangeau et Saumeray pour se rendre dans le Loir au-dessus de Bonneval après avoir reçu deux ou trois petits ruisseaux, et 2° l'Yerre, qui passe à Arrou, Courtalain, Saint-Pellerin et Saint-Hilaire où elle se rend dans le Loir après un parcours très sinueux dans un lit pierreux souvent à sec.

Les bois sont très rares dans la Beauce et plus nombreux dans le Perche.

La Beauce, pays de plaines et de grande culture, en remuant incessamment la terre, ne permet guère que la reproduction spontanée des espèces annuelles fort communes.

Pour y trouver quelques espèces intéressantes, il faut aborder les rares terrains que la culture n'a pas encore envahis, quelques friches jetées çà et là, quelques petites mares disséminées aux environs des villages et les fossés, talus et banquettes de certaines routes.

Les excursions les plus fructueuses sont celles des vallées du Loir, de la Conie et de l'Aigre, des coteaux et des quelques bouquets de bois qui les avoisinent.

Les nombreux petits bois du Perche, les haies et fossés qui coupent incessamment cette contrée, une culture moins avancée et moins envahissante, beaucoup de pâtures, en un mot une surface très accidentée doivent appeler l'attention et les explorations des botanistes sur cette région. On peut s'y aventurer partout avec l'espoir d'une bonne récolte.

V

En raison des données qui précèdent, les explorations botaniques ont été très rares dans les plaines de Beauce et plus fréquentes dans les vallées du Loir, de l'Aigre, de la Conie, et dans tous les environs de Châteaudun, particulièrement à l'ouest du Loir en avançant dans le Perche.

Toutefois le Dunois, même dans ses parties les plus intéressantes et les plus riches, a été bien incomplétement exploré.

Digitized by Google

Il y reste encore beaucoup à faire pour que sa Flore Phanérogamique soit bien connue.

VI

L'abbé Daënen, chapelain de Dreux, est à peu près le premier qui ait parcouru nos environs pour en étudier les richesses végétales. Ses explorations, qui remontent à plus de 30 ans, paraissent s'être bornées aux environs de Courtalain où existait alors le riche étang Gallas, aux bois de la Roche, du Chapitre, de Saint-Martin et lieux circonvoisins.

M. l'abbé Brou, curé d'Oullins, ami de M. Daënen, a exploré les mêmes sites.

Quelques années plus tard, M. Juillard étudiait les environs de Saint-Christophe, Marboué et Châteaudun.

Depuis dix ans environ, M. Marquis, curé de Saint-Denis-les-Ponts, parcourt les alentours de sa résidence, les bois de la Roche, du Chapitre, de Saint-Martin, les vallées du Loir, de Douy à Châteaudun, et les marais de la Conie à Cormainville.

M. Bellamy, alors qu'il était jardinier à la Boulidière, a particulièrement exploré les environs de cette propriété et la commune de Douy.

M. Duteyeul, curé de Varize, il y a quelques années, a étudié avec beaucoup de soin les environs de Varize, Nottonville, Lutz, Bazoches-en-Dunois, Péronville et Conie. Ses excursions se sont même étendues jusqu'à Bonneval, Dancy et Châteaudun, qu'il a toutefois moins explorés que les précédentes stations.

M. Lefèvre, auteur de la statistique botanique d'Eure-et-Loir, a fait quelques courses dans les vallées de l'Aigre, de la Conie et du Loir, et à Châteaudun, Bonneval, Cloyes et Orgères.

J'ai fait moi-même depuis plusieurs années quelques excursions dans la plupart des localités ci-dessus signalées.

Mais le botaniste qui jusqu'ici a exploré avec le plus de soin les stations botaniques les plus intéressantes de notre arrondissement est M. Vuez, qui nous donnera lui-même prochainement le résultat de ses investigations et de ses découvertes.

VII

Il va sans dire que, dans l'énumération des localités explorées, je n'ai pas eu la prétention de donner le relevé exact des travaux des botanistes que j'ai nommés.

Je n'ai voulu que signaler sommairement les endroits les plus connus de

Digitized by Google

notre Flore, en y associant les noms de ceux qui se sont le plus occupé de son étude et de ses meilleures stations.

VIII

Du reste, si incomplètes que soient encore les études botaniques dans notre arrondissement, je dois dire que les explorations qui y ont été successivement faites ont révélé peu à peu l'existence d'espèces très intéressantes.

Je suis donc très fondé à croire qu'un examen plus complet, et des excursions plus fréquentes, notamment dans la partie du canton de Cloyes à l'ouest du Loir et dans le canton de Brou, amèneront la découverte de nouvelles richesses.

Mais en attendant que l'avenir nous révèle de nouveaux trésors pour aider à l'étude de notre Flore locale, j'indiquerai les plantes rares découvertes jusqu'à ce jour, leurs diverses stations, et les noms des botanistes qui les ont signalées.

Cette courte nomenclature fera l'objet de mon prochain travail.

Châteaudun, 24 décembre 1866.

Coudray.

J'ai dit précédemment que presque toutes les espèces de la Flore dunoise étaient décrites dans la Flore des environs de Paris. C'est pourquoi j'adopte dans la liste qui va suivre l'ordre, la classification et la synonymie de MM. Cosson et Germain dans leur Flore descriptive et analytique des environs de Paris.

Je ne mentionne que les plantes très rares, rares et assez rares, qu'on peut considérer comme telles, non-seulement dans la région qui nous occupe, mais dans la France entière.

L'indication de chaque localité sera donc précédée des abréviations suivantes : RRR, c'est-à-dire très rare et peu abondant dans la localité indiquée ; RR, très rare ; R, rare ; et AR, assez rare.

Cependant, pour être aussi complet que possible, je dois dire que certaines plantes indiquées comme communes ou assez communes dans la Flore des environs de Paris et qui sont même fort abondantes dans certaines localités de notre département sont très rares dans les environs de Châteaudun. Ainsi le *Tussilago farfara* et le *Muscari racemosum*, très abon-

Digitized by Google

dants dans les environs de Chartres, sont rares dans l'étendue de notre arrondissement. La *Nepeta Cataria*, assez commune partout, n'a pas encore été rencontrée ici. Mais ce sont là des exceptions.

Autant que possible les noms des localités seront suivis des noms des botanistes qui les ont indiquées pour la première fois ; et lorsque mes investigations me permettront de douter de la valeur de certaines indications, je ferai précéder l'habitat ou la station générale de la plante d'un point d'interrogation comme signe dubitatif.

Ce travail étant entrepris surtout en vue de donner aux botanistes des renseignements sur les stations botaniques intéressantes de notre arrondissement, j'éviterai de l'étendre inutilement en mettant en regard de chaque plante les indications : annuelle, bisannuelle ou vivace, ou les signes conventionnels de ces indications. Par la même raison je tairai les époques de floraison et de fructification, ainsi que la nature du terrain de chaque habitat.

VÉGÉTAUX DICOTYLÉDONÉS

DIALYPÉTALES HYPOGYNES

I

RENONCULACÉES (Juss.)

1° Adonis autumnalis (L.).

AR. Varize (Duteyeul). Bords de la route d'Orgères (Coudray).

2° Adonis Flammea (Jacq.).

AR. Entre Dancy et Villiers-Saint-Orien. Entre Jallans et Varize (Duteyeul).

3° Ranunculus lingua (L.).

AR. La Conie à Cormainville, Varize, Conie (Duteyeul). Montigny-le-Gannelon, la Ferté-Villeneuil (Lefèvre). Moléans (Coudray). Marboué (Vuez).

4° Ranunculus chærophyllos (L.).

R. Lanneray (Daënen). La Boulidière (Bellamy). Varize et Conie (Dute-yeul). Saint-Maur, la Sablonnière (Coudray).

Digitized by Google

5° Isopyrum thalictroïdes (L.).
RR. Lanneray (Daënen). Bois des Coudreaux, près Saint-Christophe, (Juillard). Bois de Saint-Martin (Marquis et Vuez). Bois de la Roche, près le Chalet, (Coudray). Bois-Raimbourg (Hanquet).

6° Anemone pulsatilla (L.).
AR. Pelouses du Mée par Verdes (Coudray).

7° Anemone ranunculoïdes (L.).
RR. Lanneray (Brou).

8° Thalictrum flavum (L.).
AR. Saint-Denis-les-Ponts (Marquis).

III

CARYOPHYLLÉES (Juss.)

9° Gypsophila muralis (L.).
AR. Vallières-sur-Conie, Nottonville (Duteyeul).

10° Silene gallica (L.).
AR. Plaine de la Varenne-Ferron (Coudray).

11° Melandrium sylvestre (Rochling).
R. Varize (Duteyeul). Bois de l'Abbaye à Saint-Denis (Marquis).

12° Cerastium brachypetalum (D. C.).
R. Varize, Nottonville (Duteyeul).

13° Stellaria glauca (With).
RR. Vallée de l'Aigre entre la Motteraye et la Ferté-Villeneuil (Lefèvre).

14° Sagina nodosa (E. Meyer).
AR. Nottonville, Vallières, Moléans (Duteyeul).

15° Spergula pentandra (L.).
AR. Varize, Nottonville (Duteyeul).

IV

LINÉES (D. C.)

16° Linum gallicum (L.).
RR. Montigny-le-Gannelon (Duteyeul).

V

ELATINÉES (Cambess).

17° Elatine hexandra (D. C.).
R. Mare près le chemin de Châteaudun à Lisambardière (Vuez).

Digitized by Google

VIII

GERANIACÉES (D. C.)

18° Geranium Pyrenaïcum (L.).
R. Le Mail et les environs de Châteaudun (Desbans).

19° Geranium lucidum (L.).
R. Moléans, Pommay (Duteyeul). Saint-Avit, cavée de la Reine à Châteaudun (Bellamy). La Ferté-Villeneuil, Bonneval, Saint-Christophe (Coudray).

XI

POLYGALÉES (Juss.)

20° Polygala amarella (Gesner).
AR. Nottonville (Coudray).

XVI

MONOTROPÉES (Nutt.)

21° Monotropa hypopitys (L.).
AR. Bois de l'Abbaye de Nottonville (Duteyeul).

XVII

HYPERICINÉES (D. C.)

21° Elodes palustris (Spach).
AR. Étang du Grand-Gallas? (Daënen).

XVIII

RORIDULÉES (N.)

22° Parnassia palustris (Tournefort).
AR. Varize, Saint-Denis (Duteyeul). Cormainville (Lefèvre). Moléans, (Vuez, Coudray).

XXI

PAPAVERACÉES (Juss.)

23° Papaver somniferum (L.).
R. Subspontané. Châteaudun (Marquis).

XXII

FUMARIACÉES (D. C.)

24° Corydalis solida (Smith).
R. Lanneray, bois de Moncelair, bois du moulin de Battereau (Bellamy).

25° Fumaria Vaillantii (Loisel).
AR. Varize (Duteyeul). Orgères (Lefèvre).

Digitized by Google

XXIII

CRUCIFÈRES (Juss.)

26° Draba muralis (L.)
R. Environs de Châteaudun (Duteyeul). Châteaudun (Vuez).

27° Camelina sylvestris (Wall.).
AR. Varize (Duteyeul).

28° Camelina sativa (Crantz).
AR. La Varenne-Ferron, Gohory (Coudray).

XXIV

CISTÉES (Juss.)

29° Helianthemum pulverulentum (D. C.)
AR. Bords de la route entre Jallans et Varize (Duteyeul et Coudray). Bords de la route entre le Mée et Verdes (Coudray).

DIALYPÉTALES PÉRIGYNES

XXVIII

PAPILIONACÉES (L.)

30° Coronilla minima (D. C.).
AR. Varize, Courbehaye, Gibraltar-Civry (Duteyeul). Le Mée (Coudray).

31° Coronilla varia (L.).
AR. Orgères (Coudray).

32° Ononis Columméæ (All.).
AR. Varize, Péronville (Duteyeul). Lutz (Coudray).

33° Genista pilosa (L.).
AR. Bois de Moléans (Vuez). Saint-Maur (Lefèvre).

34° Astragalus Glycyphyllos (L.).
AR. Varize (Duteyeul).

35° Trifolium rubens (Jacq.).
AR. Châteaudun (Daënen). Bois de Saint-Martin (Bellamy). Varize (Duteyeul).

36° Trifolium subterraneum (L.).
R. Conie (Duteyeul). La Sablière (Bellamy).

37° Trifolium glomeratum (L.).
RR. Lanneray (Daënen). La Boulidière (Bellamy). Montyon, près Saint-Christophe, (Juillard).

38° Lathyrus hirsutus (L.).

Digitized by Google

AR. Nottonville, Varize, bords de la route de Bonneval à Patay, à 2 kilomètres de Bonneval. (Duteyeul).

39° Lathyrus tuberosus (L.).
AR. Jallans, Varize, Orgères (Duteyeul). Environs de la gare à Châteaudun (Vuez). Lutz (Coudray).

40° Lathyrus angulatus (L.).
AR. Cloyes (Vuez).

41° Vicia lutea (L.).
R. Entre Varize et Eteauville-Lutz (Coudray).

42° Orobus vernus (L.).
R. Bois de Saint-Martin (Bellamy). Villemore, bois de la Roche (Vuez).

XXIX

LYTHRARIÉES (Juss.)

43° Lythrum hyssopifolia (L.).
AR. Bords du chemin vicinal de Patay, à 2 kilomètres de Bonneval, (Lefèvre). Dancy (Duteyeul).

XXXII

CRASSULACÉES (D. C.)

44° Sedum elegans (Lej.).
AR. Nottonville, bois de la Roche (Coudray). La Sablière (Vuez).

XXXIV

ROSACÉES (Juss.)

45° Rosa Eglanteria (L.)
R. Naturalisé à Varize (Duteyeul). Le Mail à Châteaudun.

46° Rosa Tomentosa (Smith.)
R. Bonneval (Coudray).

47° Fragaria magna (Thuillier).
AR. Varize (Duteyeul).

48° Fragaria collina (Ehrh.).
AR. Environs de Châteaudun (Coudray).

XXXVI

ONAGRARIÉES (Juss.)

49° Isnardia palustris (L.).
RRR. Fossé au bas des Gâts (Coudray). Brou (Duteyeul). La Perrine? (Juillard).

Digitized by Google

50° Œnothera biennis (L.).
AR. Parc des Dames blanches, à Châteaudun (Coudray).

51° Epilobium palustre (L.).
AR. Conie (Duteyeul).

52° Epilobium spicatum (Lam.).
AR. Bords de la Conie entre Varize et Nottonville (Lefèvre).

XXXIX

OMBELLIFÈRES (Juss.)

53° Buplevrum rotundifolium (L.).
AR. Villiers-Saint-Orien, Nottonville, Lutz (Duteyeul).

54° Turgenia latifolia (Hoff.).
AR. Jallans, Varize, Bazoches-en-Dunois (Duteyeul). Lutz (Coudray).

55° Œnanthe Lachenali (Gmel.).
AR. Bords de l'Aigre (Vuez). Marais du Mée (Coudray).

56° Ægopodium podagraria (L.).
AR. Varize (Duteyeul).

57° Helosciadium inundatum (Koch).
R. Yèvres (Duteyeul).

58° Helosciadium repens (Koch).
RR. Marais du Mée (Coudray).

59° Sison amomum (L.).
RR. Fossé près la gare, rue Fesdé à Châteaudun (Coudray). Fossé près Lisambardière (Vuez). Arrou (Coudray).

60° Carum verticillatum (Koch).
R. Lanneray (Lefèvre).

61° Carum bulbocastanum (Koch).
R. Varize (Duteyeul). Assez abondant dans la Beauce dunoise.

GAMOPÉTALES HYPOGYNES

XLIV

ÉRICINÉES (R. Brown.)

62° Erica scoparia (L.).
RR. Bois de l'Aumône (Bellamy).

Digitized by Google

XLV

PRIMULACÉES (Ventem.)

63° Primula grandiflora (Lamark).
AR. La Boulidière (Bellamy).

64° Samolus Valerandi (L.).
AR. Conie, Cormainville, Varize (Lefèvre). Vallée de l'Aigre (Vuez). Marais du Mée (Coudray).

65° Hottonia palustris (L.).
AR. Fossé au bas des Gâts (Coudray). Moulin de Ségland (Bellamy). Fossés du Loir et de la Conie (Vuez).

XLVII

PLANTAGINÉES (Juss.)

66° Plantago Carinata (L.).
R. La Sablière (Vuez). Bonneval, Montboissier (Coudray). Marboué, Saint-Christophe, Alluyes (Duteyeul).

LII

GENTIANÉES (Juss.)

67° Menyanthes trifoliata (L.).
AR. Varize (Duteyeul). Abondant dans les vallées du Loir et de la Conie (Vuez, Coudray).

68° Villarsia nymphoïdes (Vent).
AR. Saint-Christophe (Lefèvre). Canaux du Loir à Douy (Marquis, Bellamy).

69° Chlora perfoliata (L.).
AR. Varize (Duteyeul). Malmusse-sur-Conie, Ormoy (Coudray).

70° Gentiana pneumonanthe.
AR. Vallée de la Conie.

LV

BORRAGINÉES (Juss.)

71° Litho spermum purpureo-ceruleum (L.).
AR. Bois de Saint-Martin (Vuez). Conie, Varize (Duteyeul).

LVI

SOLANÉES (Juss.)

72° Physalis alkekengi (L.).

Digitized by Google

AR. La Boissière (Vuez). Les Abrés (Bellamy). Yèvres (Duteyeul).

73° Atropa belladona (L.).
AR. Civry (Duteyeul).

LVII

VERBASCÉES (Barthling.)

74° Verbascum blattaroïdes (Lam.).
AR. Viltier (Bellamy).

LVIII

SCROPHULARINÉES (R. Broown.)

75° Veronica acinifolia (L.).
AR. La Boulidière (Bellamy). Lanneray (Vuez).

76° Veronica precox (Thuillier).
AR. Varize, Dancy (Duteyeul).

77° Gratiola officinalis (L.).
AR. Lanneray (Daënen). Varize, Saumeray (Duteyeul). Abondant dans le lit de l'Yerre près le bois de la Roche (Coudray).

78° Digitalis Lutea (L.).
AR. La Roche près Douy. (Bellamy). Nottonville (Coudray).

79° Linaria pelisseriana (Mill).
R. Lanneray (Lefèvre).

80° Linaria arvensis (D. C.).
RR. Saint-Christophe (Duteyeul).

81° Pedicularis palustris (L.).
AR. Vallée de la Conie (Vuez).

LIX

LENTIBULARIÉES (Rich.)

82° Pinguicula vulgaris (L.).
AR. Bords de l'Yerre (Marquis).

83° Utricularia vulgaris (L.).
AR. Varize (Duteyeul). Vallée de la Conie à Molitard (Vuez). Dheury (Coudray).

LX

OROBANCHÉES (Juss.)

84° Phelipea cœrulera (Will).
R. Beauce dunoise (Duteyeul).

Digitized by Google

85° Orobanche hœderi (L.).
RR. Châteaudun (Coudray).

LXI

LABIÉES (Juss.)

86° Salvia sclarea (L.).
AR. Moléans (Duteyeul).

87° Melissa officinalis (L.).
R. Rochers du château, Marboué (Duteyeul).

88° Galeopsis ochrolenea (Lam.).
R. Saint-Denis, Châteaudun (Bellamy). Marboué (Coudray).

89° Stachys alpina (L.).
R. Moncelair (Bellamy). Bois du moulin de Battereau, Varize, Conie (Duteyeul).

90° Leonurus cardiaca (L.).
AR. Moulin de Saint-Avit (Bellamy). Les Chenardières, commune de Logron (Coudray).

91° Brunella glandiflora (Jacq.).
AR. Varize (Duteyeul). Friches de Lutz, Orgères (Coudray).

92° Teucrium montanum (L.).
AR. Varize, Bonneval, Lutz (Duteyeul).

93° Teucrium scordium (L.).
AR. Lanneray (Daënen). Abondant dans le lit desséché de l'Yerre (Coudray).

GAMOPÉTALES PÉRIGYNES

LXV

CAMPANULACÉES (Juss.)

94° Campanula rapunculoïdes (L.).
AR. Moulins de Saint-Avit (Bellamy). Varize, Péronville (Duteyeul).

95° Phyteuma spicatum (L.).
AR. Bois de Saint-Martin (Bellamy, Vuez). Villiers-Saint-Orien, bois de l'Abbaye, Conie (Duteyeul).

96° Phyteuma orbiculare (L.).
AR. Entre Châteaudun et Jallans, Lutz, Gibraltar, Civry (Duteyeul). Orgères (Coudray).

Digitized by Google

LXIX

RUBIACÉES (Juss.)

97° Asperula odorata (L.).
R. Bois de Saint-Martin? (Lefèvre). Brou (Coudray).

98° Asperula arvensis (L.).
AR. Cormainville, Dancy, Villiers-Saint-Orien, Jallans (Duteyeul). Lutz (Coudray).

99° Galium anglicum (Huds.).
AR. Spoy près Varize, Guillonville (Duteyeul). Lutz (Coudray).

100° Rubia peregrina (L.).
R. Bois de la Roche et de Saint-Martin (Bellamy). Le chemin des Abrés (Vuez). Cavée du Houx et côteau des Abrés (Coudray). Dancy, Conie (Duteyeul).

LXX

VALÉRIANÉES (D. C.)

101° Centranthus ruber (D. C.).
AR. Yèvres (Duteyeul).

102° Valerianella eriocarpa (Desv.).
RR. Varize (Duteyeul).

LXXII

COMPOSÉES (Adans)

103° Petasites vulgaris (Desf.).
R. Chaussées des moulins de Moncelair et du Verger (Bellamy).

104° Micropus erectus (L.).
AR. Lutz, Élumignon près Varize (Duteyeul).

105° Senecio viscosus (L.).
AR. La Sablière (Vuez). Saint-Maur-sur-le-Loir (Coudray).

106° Inula helenium (L.).
R. Yèvres (Duteyeul).

107° Inula graveolens (Desfon).
RR. Lanneray, entre Douy et Cloyes (Lefèvre). Parc de la Perrine (Juillard). Grand chemin du bois de la Roche (Coudray). Chantemesle (Vuez).

108° Chrysanthemum segetum (L.).
AR. Logron (Duteyeul). Langey, Cloyes (Coudray).

109° Arnoseris minima (Gaertn).
AR. La Boulidière (Bellamy). Conie, plaine de Saint-Denis (Vuez).

110° Tragopogon majus (Jacq.).

Digitized by Google

AR. Cormainville (Lefèvre).

111° Chondrilla juncea (L.).

AR. Beauce dunoise (Duteyeul). Les Récollets, Ozoir-le-Breuil (Coudray).

112° Lactuca perennis (L.).

AR. Bonneval, Varize (Duteyeul). Lutz, Ozoir-le-Breuil (Coudray).

113° Sonchus palustris (L.).

R. Courbehaye (Duteyeul).

LXXIII

AMBROSIACÉES (Link.)

114° Xanthium spinosum (L.).

RRR. Cour de la Rainville (Coudray).

APÉTALES NON AMENTACÉES

LXXIV

AMARANTHACÉES (Juss.)

115° Polycnemum arvense (L.).

AR. Variété majus. Bords de la route entre Jallans et Varize, Lutz (Duteyeul). Orgères (Coudray).

LXXVI

POLYGONÉES (Juss.)

116° Polygonum dumetorum (L.).

AR. Douy (Bellamy).

LXXXII

DAPHNOIDÉES (Vent.)

117° Passerina stellera (L.).

AR. Entre Jallans et Varize (Duteyeul). Lutz, Autheuil (Bellamy).

118° Daphne laureola (L.).

AR. Bois de la Roche (Bellamy). Bois de Villemore (Vuez). Conie, Varize (Duteyeul). Courtalain (Coudray).

LXXXIII

HIPPURIDÉES (Link.)

119° Hippuris vulgaris (L.).

AR. Cloyes, Montigny-le-Gannelon (Lefèvre). Douy (Bellamy). Fossés de la Conie (Vuez). Dheury (Coudray).

LXXXV

ARISTOLOCHIÉES (Juss.)

120° Aristolochia clematitis (L.).

Digitized by Google

AR. Courbehaye (Duteyeul). Boirville, commune de Lutz (Coudray).

LXXXVI

EUPHORBIACÉES (Juss.)

121° Euphorbia platyphyllos (L.).
R. Chemin des Abrés près Saint-Denis (Bellamy).

122° Euphorbia Lathyris (L.).
AR. Subspontané. Châteaudun, Moléans (Coudray).

123° Buxus sempervirens (L.).
AR. Abondant près la Ferté-Villeneuil, dans les bois de la Roche et à la Grenouillère, commune de Nottonville (Coudray).

LXXXVIII

CERATOPHYLLÉES (Link.)

124° Ceratophyllum submersum (L.).
AR. Nottonville, Courbehaye (Duteyeul).

VÉGÉTAUX MONOCOTYLÉDONÉS

XVII

ALISMACÉES (Juss.)

125° Alisma ranunculoïdes (L.).
AR. Vallée de l'Aigre (Vuez). Saint-Christophe, Poupry (Coudray).

126° Damasonium vulgare (Cos. et Ger.).
AR. Mare près Lisambardière (Coudray). Mare à Péringondas (Vuez).

C

LILIACÉES (D. C.)

127° Ornithogalum Pyrenaïcum (L.).
AR. Bois de Saint-Martin, cavée du Barry (Bellamy). Varize, Nottonville (Duteyeul). Bois de Moléans (Vuez).

128° Gagea arvensis (Schult).
AR. Varize, Nottonville (Duteyeul).

129° Scilla autumnalis (L.).
AR. Varize, Saumeray (Duteyeul). La Sablière, Lutz, Le Mée (Coudray).

130° Scilla bifolia (L.).
R. Nottonville (Duteyeul).

131° Muscari racemosum (L.).
AR. Abondant à la Natterie, commune de Nottonville, et à Thiville (Coudray).

Digitized by Google

CIII

IRIDÉES (Juss.)

132° Iris fœtidissima (L.).
AR. Varize, Pommay (Lefèvre). Bois de la Roche et de Villemore (Vuez). Bois du Croc-Marbot et la Grenouillère près Nottonville (Coudray).

CV

ORCHIDÉES (Juss.)

133° Orchis ustulata (L.).
AR. La Boulidière (Bellamy). Les bois de la Roche (Coudray).

134° Orchis coriophora (L.).
AR. Yèvres, Châtillon (Duteyeul).

135° Orchis simia (Lam.).
AR. Varize, Nottonville (Duteyeul).

136° Orchis militaris (L.).
R. Saint-Denis (Marquis).

137° Orchis laxiflora (Lam.).
AR. La Boulidière (Bellamy). Cloyes, vallée de l'Aigre.

138° Gymnadenia conopsea (Rich.).
AR. Moléans (Duteyeul). Cloyes (Coudray).

139° Gymnadenia viridis (Rich.).
AR. La Boulidière (Bellamy). Yèvres (Duteyeul).

140° Aceras pyramidalis (Rich.).
R. Varize (Duteyeul).

141° Ophrys aranifera (Huds).
AR. Conie, Varize (Duteyeul, Vuez). Courtalain (Coudray).

142° Spiranthes autumnalis (Rich.).
R. Cloyes près le ruisseau d'Yron (Coudray). Greslard (Desbans).

143° Neottia nidus-avis (Rich.).
AR. Varize (Lefèvre).

144° Epipactis palustris (Crantz).
AR. Conie, Moléans (Vuez).

CVII

JUNCAGINÉES (Rich.)

145° Tryglochin palustris (L.).
AR. Douy (Bellamy, Vuez). Conie (Coudray).

Digitized by Google

CVIII

POTAMÉES (Juss.)

146° Potamogeton acutifolium (Link.).
RRR. Châteaudun (Duteyeul).

147° Potamogeton pusillum (L.).
AR. Nottonville, vallée de l'Aigre (Lefèvre).

148° Potamogeton compressum (L.).
RR. Fossé au bas des Gâts (Vuez).

CXII

TYPHACÉES (Juss.)

149° Sparganium natans (L.).
RR. Abondant dans les Fossés de la Conie à Molitard (Coudray). Conie (Duteyeul). Fossé au bas de Gâts à Châteaudun (Vuez).

CXIII

JONCÉES (D. C.)

150° Juncus pygmœus. (Thuillier).
R. Bords d'une mare près Villemore (Vuez). Poupry (Coudray).

151° Luzula maxima (L.).
RR. Abondant sur les côteaux des bords du Loir (Juillard).

CXIV

CYPÉRACÉES (Juss.)

152° Carex paradoxa (Voild).
R. La Conie à Vallières (Coudray).

153° Heleocharis ovata (Brown).
RR. Mare du Moulin-Rouge près Cloyes (Vuez).

154° Eriophorum angustifolium (Roth.).
AR. La Conie (Vuez). La Mottraye, Romilly (Lefèvre).

155° Eriophorum latifolium (Hoppe).
AR. Vallée de la Conie (Vuez).

156° Cyperus longus (L.).
R. Marboué (Duteyeul). Fossés des Abrés (Vuez). Moulin-à-Tan et la Boissière (Coudray).

157° Cyperus flavescens (L.).
AR. Vallée du Loir à Douy (Vuez). Vallée de la Conie à Moléans, Saint-Christophe (Coudray).

158° Cyperus fuscus (L.).

Digitized by Google

AR. Vallée du Loir à Douy (Vuez). Vallée de la Conie à Moléans, Marais du Mée (Coudray).

159° Scirpus compressus (Pers.).
Dheury (Coudray).

CXV

GRAMINÉES (Juss.)

160° Leerzia oryzoïdes (D. C.).
RR. Saint-Christophe (Juillard).

161° Sesleria cœrulea (Arduin).
R. Lutz (Duteyeul).

162° Festuca gigantea (Will).
AR. Conie, Varize (Duteyeul).

VÉGÉTAUX ACOTYLÉDONÉS

ACROGÈNES

CXVI

FOUGÈRES (Juss.)

163° Ceterach officinarum (C. Bauh).
R. Piliers de l'église et vieux pont sur le Loir à Bonneval, église du Gault-Saint-Denis (Coudray).

164° Nephrodium aculeatum (Coss et Ger.).
R. Bois de la Varenne (Vuez). Unverre (Coudray).

165° Nephrodium abbreviatum (D. C.).
R. Marboué, la Varenne (Vuez).

166° Nephrodium callipteris (Coss et Ger.).
RR. La garenne de Molitard, marais entre Moléans et Molitard (Vuez).

167° Nephrodium thelypteris (Stremp.).
AR. Marais de la Conie (Vuez).

CXIX

CHARACÉES (L.)

168° Nitella syncarpa (Coss et Ger.).
R. Thoreau (Vuez).

Châteaudun, 2 juillet 1867.

COUDRAY.

Digitized by Google

ARNAUD DE BONNEVAL

SON ABBAYE. — SES CONTEMPORAINS. — SES ŒUVRES.

Au milieu du XIIe siècle, de 1144 à 1156, tandis que Lambert Licors léguait à Châteaudun la gloire de l'invention des vers héroïques, un religieux modeste, honoré de l'estime des esprits les plus distingués, écrivait non loin de là, dans le silence du cloître, des ouvrages dignes du respect de la postérité.

ERNAUD, et plus communément ARNAUD, 14e abbé de Bonneval, n'a pas même pu conserver son nom dans l'histoire du pays que sa vertu et son talent méritaient d'illustrer : Bordas, suivant des errements antérieurs, l'a confondu avec le moine Godefroy, comme lui historien partiel de Saint-Bernard. Avec la propriété de son nom, une sorte de fatalité a condamné pendant longtemps l'abbé de Bonneval à perdre aussi la propriété de ses œuvres : une portion a été, pendant des siècles, attribuée à saint Cyprien. Erreur bien honorable pour celui qui en était l'objet : elle prouve quel cas l'on faisait de sa doctrine dans le monde savant. N'accusez personne de ces injustices littéraires : accusez-en seulement l'humilité d'Arnaud. Il adresse au pape Adrien IV son traité des *Œuvres principales du Christ* et il dit : « J'ai envoyé ce livre à Votre Paternité, *en supprimant mon nom.* » Et plus haut, dans le même prologue : « Je ne cherche point à me faire un nom, je ne demande à personne la célébrité : n'étant rien de moi-même, je ne m'avise pas de me croire quelque chose. » Vous le voyez, Messieurs, il voulait l'oubli, il l'a trouvé.

Les événements ont semblé seconder ses désirs. La vie d'Arnaud n'a jamais, que je sache, été écrite par personne et pour une excellente raison : Les documents qui eussent pu servir de base ont presque tous été brûlés par les Calvinistes dans le sac de l'abbaye au XVIe siècle. Je déplore amèrement cette perte : elle est irréparable. Les chartes et les annales de Bonneval devaient contenir des faits précieux pour l'histoire de Châteaudun et que l'archéologue chercherait inutilement ailleurs.

Toutefois le soleil de l'immortelle vérité s'est levé sur cette noble mémoire si amie de l'obscurité. Ce nom qu'Arnaud avait banni de ses ouvrages a reconquis sa place dans les copies dues à la plume de ses amis et de ses

Digitized by Google

admirateurs. Des manuscrits jusque là inconnus ou peut-être oubliés sont venus trahir l'humilité de l'enfant de saint Benoist. Le nom d'Arnaud, abbé de Bonneval, brillait au frontispice. De ces découvertes faites non-seulement en France, mais encore à l'étranger, même par des mains protestantes, il résulta qu'à la fin du XVIIe siècle on était en possession de tous les ouvrages d'Arnaud. Ses lettres seules font malheureusement défaut et les éloges que leur prodigue un savant évêque contemporain nous rend leur absence encore plus regrettable.

Avant d'énumérer ces opuscules, nous allons essayer de faire connaître cet homme qui fut honoré d'illustres amitiés : ce qui ne l'empêcha pas d'être en butte à l'animosité et à la persécution. Bernier, l'abbé le plus célèbre après lui dans ce monastère, alla selon toute probabilité chercher une retraite à Cluny vers 1140. Il siégeait encore en 1135. Le successeur d'Arnaud, que les savants auteurs de la *Gallia* n'ont pu nommer avec certitude, est connu aujourd'hui, grâce au cartulaire de Notre-Dame. Il s'appelle Godescal, et on fixe à 1160 la date d'une charte émanée de lui. C'est entre ces deux époques que l'éminent religieux qui nous occupe administra l'abbaye, sans qu'on puisse préciser ni son avénement ni sa fin.

Dom Mabillon pense qu'il sortait de Marmoutiers. Il me paraît plus probable qu'il était du diocèse et peut-être même d'un monastère de la ville de Chartres. Le savant Trithême l'appelle Arnaud de Chartres. Il a parlé de saint Bernard, de Geoffroy et du comte Thibaut, en homme bien instruit de leurs actes : il paraît les avoir connus particulièrement. Or saint Bernard vint plusieurs fois à Chartres : il eut des relations non-seulement avec l'évêque, son inséparable ami, mais avec les abbayes. Les moines de Saint-Père lui écrivirent une lettre pour avoir son avis au sujet de l'obligation de la règle. Il leur adressa en réponse son beau traité *du Précepte et de la Dispense ;* mais comme ils lui avaient écrit sans l'aveu de leur abbé, par respect pour l'autorité et les traditions monastiques, c'est à l'abbé de Coulombs qu'il envoie cet opuscule en forme de lettre. On ne voit pas qu'Arnaud eût eu à Tours les mêmes facilités de connaître ces grands personnages.

D'accord avec l'histoire, je n'hésite point à donner cet éloge au comte Thibaut et à l'évêque Geoffroy.

L'un, entraîné d'abord dans des guerres désastreuses par le malheur et la force des circonstances, fit ensuite autant de bien à ses peuples et surtout aux pauvres que d'autres leur faisaient de mal à la même époque. Les nécrologes des abbayes, des cathédrales, des hôpitaux, des léproseries racontent ses largesses et bénissent sa mémoire. Dans tous les documents que nous avons pu lire, son nom n'apparaît jamais qu'escorté d'une aumône. Il faudrait faire l'histoire des fondations religieuses de ce temps pour les

Digitized by Google

énumérer toutes. A partir du jour où il résolut de déférer aux sages avis de l'abbé de Clairvaux (1), « il apprit à rechercher avec compassion tous les « malheureux : à donner aux uns des vêtements, aux autres des aliments ; « il s'accoutuma à visiter les hôpitaux et à ne pas reculer d'horreur en « voyant les plaies des malades. Réprimer les oppresseurs des pauvres, « défendre la veuve et l'orphelin, compatir et prêter, baser toutes ses « décisions sur la sagesse et pourvoir à la paix de l'Église... » fut ce que saint Bernard ne cessa de lui recommander. A Chartres comme à Châteaudun, il semblait avoir adopté les lépreux pour ses amis de prédilection.

Il fut la providence de son peuple au milieu de la famine et des calamités de tout genre qui affligèrent la France sous son règne. Son nom est resté légendaire, et dans la forêt de Marchenoir, non loin de l'Aumône qu'il fonda, un vieux chêne sept fois séculaire, dont la plantation lui est attribuée par la tradition, essaie encore de reverdir pour éterniser le souvenir du comte Tibaut !

Quant à l'évêque Geoffroy de Lèves, il fut pendant 15 ans légat du pape, présida des conciles, prononça comme arbitre dans les causes les plus importantes, donna dans sa ville épiscopale l'hospitalité aux rois et aux papes, et mérita en sortant de charge d'être cité par saint Bernard comme le modèle le plus accompli du désintéressement : chose assez rare en ces temps-là !

Tels furent les deux hommes dont Arnaud eut le bonheur d'être le contemporain, l'ami et l'admirateur.

Son histoire de saint Bernard où nous puisons en partie ces détails nous porte à conclure qu'il était de ce pays. Saint-Père, qui a fourni des abbés à Bonneval à cette époque, a bien pu lui donner aussi celui-là.

Un passage de sa préface au pape Adrien IV (*De operibus Christi cardinalibus*) nous prouve qu'il n'accepta qu'en gémissant et malgré lui cette charge redoutable. C'était dans les monastères une coutume, louée par les plus saints personnages, de choisir l'abbé dans une autre abbaye : l'élu était pris dans les plus régulières. Mais il arriva au XIIe siècle que de fervents religieux, tirés de saintes maisons, enflammés de ce zèle qui avait restauré ou établi l'antique discipline à Cîteaux et à Clairveaux parurent un peu trop austères dans les cloîtres qu'ils étaient appelés à diriger. Dans tous les temps, gouverner les hommes a été regardé comme l'art des arts. Et cette vérité a son application même dans l'Église et au milieu des sages de la solitude. Plus d'un abbé, pour avoir voulu

(1) Vie de saint Bernard : Arnaud de Bonneval.

Digitized by Google

imiter Clairvaux ou son abbaye mère, trouva les moines rebelles et fut obligé de chercher retraite ailleurs.

Bonneval, plus que toute autre maison, nourrit pendant longtemps un esprit d'opposition et de tracasserie à l'endroit de ses supérieurs. Trois abbés, avides de la paix qui leur était refusée, laissèrent la crosse si épineuse pour leurs mains, et se retirèrent à Saint-Benoist, à Marmoutiers ou à Cluny. Pierre le Vénérable, abbé de ce dernier monastère dont les religieux habitaient en cette ville le prieuré du Saint-Sépulcre, nous fait connaître la situation de Bernier, prédécesseur d'Arnaud. (Nos honorés confrères savent que ce fut du temps de Bernier et à sa demande qu'Yves de Chartres donna l'église de Saint-Pierre de Châteaudun à l'abbaye de Bonneval.)

Ce n'est pas sans un certain charme que je prononce le nom de Pierre de Montboissier dans une contrée et dans une compagnie où ce nom est demeuré vivant après tant de siècles, et toujours aussi honorablement porté. Pierre écrit donc à l'évêque Mathieu : « L'abbé de Bonneval, qui est « situé près de Chartres, se propose de venir à Cluny avec bon nombre « d'hommes réguliers et sages, si, par l'entremise de votre prudence, il « peut en obtenir la permission du pape. Vous connaissez les motifs qui « font qu'il ne peut plus être retenu bien longtemps par les siens. Il vous « supplie de vouloir lui récrire à ce sujet. » Ce passage est remarquable. L'abbaye n'est point tombée dans un relâchement général. On y compte un grand nombre d'hommes vertueux et sages : mais l'humeur turbulente de quelques esprits insoumis leur rend la vie à charge, et ils veulent aller servir Dieu avec plus de ferveur à Cluny.

Une autre preuve que cette maison n'avait point perdu sa bonne réputation, c'est qu'il en sortit, en ce temps, des abbés distingués. Un gentilhomme du Perche, nommé Thibaut, disciple de Suger, avait porté l'habit noir de Bonneval : il devint abbé en Lorraine. Un autre, beaucoup plus célèbre et qui portait le même nom, fut honoré de la charge de prieur de Fontaine-lez-Blanches, au diocèse de Tours, devint premier abbé de Clermont dans le Maine, puis, élevé à la dignité épiscopale sur le siége de Rennes, après avoir rebâti sa cathédrale, il mourut en laissant après lui la réputation d'un saint.

La succession n'en était pas moins fort difficile pour Arnaud. Au dedans il trouvait des moines qui regimbaient contre la réforme ou tout au moins contre une application austère de la règle primitive : au dehors, la guerre et la spoliation.

De 1140 à 1144, le roi Louis le Jeune est en lutte avec le comte Thibaut. Bien que la Champagne fût le principal théâtre des hostilités, le Dunois eut

Digitized by Google

de lourdes charges à supporter. Mais un ennemi beaucoup plus voisin et plus nuisible fut Ebrard du Puiset.

On eût dit que cette famille était destinée à être le fléau de la Beauce.

Tantôt Fresnay-l'Évêque, tantôt les dépendances de l'abbaye de Saint-Père dans ce rayon, étaient l'objet des déprédations du farouche vicomte. Chaque jour il tombait chez les hôtes du monastère, depuis que l'histoire des revers de ses ancêtres lui avait appris à respecter le domaine de Toury. Sous le prétexte du droit de past et de gîte dont personne n'avait jamais entendu parler, il dévorait la substance des pauvres tenanciers. Pour faire diversion, il s'abattit sur le territoire de Cormainville et vint y piller les récoltes de l'abbaye de Bonneval en soumettant ses gens à de semblables vexations. Il fallut une charte de Louis le Jeune, datée du palais de Janville, en 1141, pour le débouter de ses droits prétendus sur la terre de Cormainville. Je doute qu'un parchemin même royal fût un rempart suffisant pour l'arrêter, car une patente en faveur de Saint-Père, émanée du même prince et donnée à Paris en 1143 avec menaces à l'appui, atteste que ses procédés à l'égard des biens d'église n'avaient pas encore changé.

Pour mettre le comble aux calamités de notre illustre abbé, l'année 1144 fut désolée par la famine. C'est à cette triste situation que semble se rapporter la première lettre d'Arnoul, évêque de Lisieux, à son ami Arnaud.

Arnoul, Messieurs, fut un des principaux personnages de son temps, une des gloires de l'Église. Orateur, il fut chargé du discours d'ouverture au concile de Tours en 1163 ; écrivain distingué, il dédia à notre évêque (1) l'un de ses livres. Quoique placé sous la domination des rois d'Angleterre et fidèle à leur dynastie, il fut attaché à son suzerain le roi Louis le Jeune. Avant la croisade, il lui prêta des sommes considérables. Il se croisa avec lui et le suivit en Orient en 1147. Le roi lui fit rendre les valeurs avancées en signifiant à son ministre Suger de faire don à son ami Arnoul de son meilleur *vin d'Orléans*. D'où l'on peut inférer que Bordeaux était alors dans le Gâtinais.

Nous avons trois lettres de lui, en réponse à celles d'Arnaud. Ce sont les seuls documents qui nous révèlent quelques particularités de sa vie, et malheureusement ils sont sans date.

Après mûr examen, nous assignerions l'an 1140 à la première ; les Bénédictins font remonter la seconde à 1144 ou 1145 : pour nous, la dernière ligne, où il est fait allusion aux graves délibérations des deux rois de France et d'Angleterre réunis, nous oblige d'indiquer l'année 1158. La troisième a

(1) Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres.

Digitized by Google

certainement trait au départ d'Arnaud pour Rome. Il s'agit de son second voyage. Ce serait vers 1155.

Ainsi la première de ces lettres nous reporte au début de l'administration de l'abbé de Bonneval. L'évêque de Lisieux en a reçu de tristes nouvelles par l'intermédiaire de l'abbé Philippe. (C'était peut-être celui qui, sorti de Bonneval, fut appelé à gouverner l'abbaye de Clermont.) Il apprend sa maladie, ses chagrins domestiques et enfin l'atroce persécution dont il est victime : *persecutoris immanitas*. Il est certain qu'Arnaud fut en butte à des tracasseries d'intérieur qui lui firent, pendant tout le temps de son administration, désirer l'abdication. Quant à l'agresseur du dehors, nous le trouverions dans la personne d'Ebrard du Puiset.

Désireux de mettre sa conscience en repos et de faire taire les murmures, Arnaud résolut d'aller à Rome exposer sa conduite au Souverain Pontife, avec la volonté de se soumettre entièrement à sa décision. Le pape Lucius II venait d'être intronisé sur la chaire de saint Pierre. L'accueil le plus honorable fut fait au pieux voyageur. On rendit pleine justice à son esprit religieux et à la droiture de ses intentions. Il obtint de la cour romaine la confirmation des priviléges de son abbaye. L'évêque de Lisieux, se trouvant à Tours, reçut un message de Bonneval. Arnaud lui faisait connaître l'heureux succès de son voyage, et l'évêque d'Évreux, Rotrou de Warwik, lui apportait en même temps la nouvelle du retour de son ami. On était alors en 1144 ou 1145, suivant les auteurs de la *Gallia*. Il s'empresse de lui répondre : « Je me suis réjoui et du succès de votre voyage et de ce que « l'Église a reconnu, avec l'honneur qui leur est dû, votre prudence et votre « intégrité. Vous mettez le comble à ma satisfaction en m'annonçant que vous « vous proposez de venir me visiter prochainement. » Nous doutons que ce projet se soit jamais effectué. Dans cet appel fait à l'impartialité et aux lumières de ce tribunal suprême de la Papauté, on voit que notre illustre compatriote poursuivait un double but. Aux détracteurs de son administration, à la faction rebelle en un mot, il opposait la sentence du chef de l'Église et le témoignage de son honorable approbation ; contre les envahissements du dehors, il s'armait de cette charte, émanée de l'autorité la plus révérée de la terre, portant confirmation des priviléges de son abbaye.

La tendresse d'un ami tel que l'évêque Arnoul dut adoucir plus d'une fois les peines de notre savant abbé. Les termes avantageux dont ses lettres sont remplies nous représentent l'abbé de Bonneval comme un esprit charmant, que l'on n'écoute jamais sans fruit et dont les entretiens ont un incontestable agrément. « Je me rappelais, » écrit cet évêque, l'un des hommes les plus éloquents de son siècle, « je me rappelais le beau talent « que la divine Providence vous a donné pour écrire : talent où l'on ne sait « ce que l'on doit le plus admirer ou de la richesse du fond ou du bonheur

Digitized by Google

« de l'expression. Chez vous, tout est en harmonie, tout se soutient : la « majesté des choses n'est point à l'étroit dans l'indigence de l'expression, « et la dignité du style n'est point accablée sous la grandeur de la pensée. » Cette appréciation d'un écrivain distingué a l'avantage d'être l'expression même de la vérité. Arnoul a parlé comme la postérité.

Dans les heures de calme qu'il put dérober aux tracas d'une grande administration, l'abbé Arnaud composa plusieurs ouvrages théologiques que nous possédons. Il s'y révèle penseur profond et original, écrivain élégant et érudit, théologien toujours exact et éminemment édifiant. Le traité de l'Œuvre des six jours, l'une de ses œuvres capitales, est un bon commentaire du commencement de la Genèse. On y trouve cette pensée qui, à elle seule, vaut un livre : « Nous avons coutume de croire facile- « ment lorsqu'on nous conseille une chose que nous désirons. Si Adam « ou Ève, sachant que c'était le démon qui leur parlait, ont cédé à ses ins- « tigations et méconnu Dieu, dans cet acte pernicieux ce n'est pas seule- « ment un trait de désobéissance que je vois, j'y trouve la foi mise en « oubli et un acte véritable *d'idolâtrie*. On est idolâtre lorsqu'on se fait « Dieu soi-même ou lorsqu'on défère la divinité à d'autres qu'à Dieu. « (Vous serez comme des dieux....) Auteur et inventeur de l'Idolâtrie, « déjà il apprenait à multiplier les dieux et semait l'erreur qui, grâce à « une infinité de vaines idoles, ferait méconnaître l'unique et vraie Divinité. » — Plus bas il fait cette réflexion : « Toute notre gloire est non dans le lieu « que nous occupons, mais bien dans notre esprit : c'est la vie et non le « lieu qui fait le bonheur. »

Plus d'une fois, en le voyant remonter à l'étymologie des termes de l'Écriture qu'il cite, il nous a semblé que la langue hébraïque ne lui était point étrangère. Pareillement nous inclinons à lui croire des connaissances médicales et anatomiques. On sait que de son temps le cours complet d'études embrassait la médecine. Les monastères en particulier fournirent d'habiles praticiens, et saint Fulbert, avant d'être évêque de Chartres, était un grand médecin : il nous reste de lui une consultation. Voici deux passages à l'appui de notre supposition (Arnaud). « Le même poison produit « des effets morbides différents, et la même diffusion qui engendre ici la « phrénésie, produit ailleurs l'apoplexie. Sous l'action d'un même virus, « vous voyez les uns mourir, d'autres se dessécher lentement. » Il établit une comparaison saisissante et originale entre le monde et l'homme qui est un diminutif de ce grand univers. « Le cerveau avec ses cellules est abrité « sous le crâne qui nous rappelle la voûte arrondie du firmament. Des « membranes appelées méninges enveloppent la masse cérébrale : ce sont « comme des réseaux de nuages qui tempèrent de leur humide contact la « chaleur supérieure, de peur que par excès de sécheresse ce mouvement

Digitized by Google

« vital ne s'épuise. A l'instar du ciel, l'homme porte à son front deux « remarquables flambeaux toujours lumineux du feu intime de la pensée. « L'air qui nous environne de ses courants se retrouve en petit dans « l'aspiration et l'expiration. Vous avez des ruisseaux dans ces liquides « qui, contenus dans les veines, comme dans leur lit, circulent dans tout « le corps par un mouvement incessant, *perenni lapsu circumferuntur*, et « tous les collecteurs inférieurs sont l'Océan où tout aboutit. Le cœur est « de feu ; il épuiserait les sucs du corps par son activité perpétuelle, s'il « n'était rafraîchi par le souffle du poumon qui fait l'office d'un éventail. « Puis la chair c'est la terre de ce petit monde, vivifiée et fécondée par la « chaleur du cœur... L'homme semble verdoyer dans l'enfance, il est dans « sa fleur à l'adolescence, il donne des fruits dans la vieillesse. »

2. — Le deuxième ouvrage est un commentaire sur le Psaume 132e.

3. — Un traité des Sept dons du Saint-Esprit.

4. — Les Œuvres principales du Christ. Ce livre, un de ses opuscules les plus étendus, fut écrit après 1154 et composé à la demande du pape Adrien IV : il lui est dédié.

On sent que l'auteur a voulu que la noblesse du style et des pensées s'élevassent à la hauteur d'un tel juge.

5. — Paraphrase des sept paroles de N.-S. en croix.

6. — Méditations.

7. — Louanges de la Sainte-Vierge. Il a tracé la voie aux panégyristes qui veulent la louer d'une manière solide. C'est de ne s'appuyer que sur la vérité de l'Écriture.

8. — Son histoire de saint Bernard, dont nous dirons un mot en son lieu.

Cette œuvre seule suffirait pour lui assurer une place honorable parmi les écrivains.

9. — Des lettres remarquables au dire d'Arnoul de Lisieux, malheureusement perdues.

Qu'un homme d'une santé débile, sous le poids des affaires, à travers les guerres et les fléaux, malgré la longue absence causée par ses deux voyages à Rome, ait pu trouver en peu d'années le temps d'écrire autant et si bien, c'est assurément un grand mérite, la marque d'un génie studieux.

Les occupations d'un abbé étaient fort multipliées.

Bonneval posséda jusqu'à 28 cures et 18 prieurés, répandus sur une grande étendue de pays. Le chef de cette vaste administration avait à diriger un nombreux personnel. Grand propriétaire foncier, chaque métairie, un jour ou l'autre, lui créait une contestation : car toutes les affaires litigieuses et difficiles revenaient chercher une solution à son tribunal. Il intervenait dans toutes les transactions. C'est ainsi que nous le voyons vendre une petite terre à l'évêque Godefroy, son ami, dans le voisi-

Digitized by Google

nage des prés de l'évêché de Chartres. Godescal, son successeur (cartulaire de N.-D.), le qualifie ainsi dans la charte confirmative : « Arnaud, ministre de l'Église de Bonneval. »

L'abbaye exerçait l'hospitalité envers les princes, les prélats et les particuliers. Pierre le Vénérable nous apprend qu'il en était si obsédé qu'il lui restait à peine le temps d'écrire une lettre. Ce n'étaient là que les occupations extérieures. Je ne parle pas de l'obligation de faire des levées d'hommes et de les conduire en guerre, de les faire subsister au loin et même de les équiper de chevaux : plusieurs abbayes étaient soumises à cette contribution. Je laisse également de côté la douloureuse nécessité de relever les prieurés et de reconstituer les fermes, après les ravages des partisans.

A l'intérieur, l'abbé avait d'autres soins qui faisaient comme le principal de sa charge. Il avait à présider les offices de jour et de nuit. Il instruisait ses moines par de pieuses homélies et dirigeait toute cette petite république. Il veillait au progrès des études des jeunes religieux. Les livres étaient rares, et il fallait pourvoir à leur multiplication par des copies. Comme spécimen de ces beaux vélins, on conservait à Paris, avant nos révolutions, un manuscrit de l'abbaye de Bonneval, contenant une collection d'anciens canons. De plus, en 861, époque où les reliques de saint Florentin et de saint Hilaire furent transportées d'Ainai à Bonneval, ce fut un moine de l'abbaye qui écrivit le récit de cette translation. Les Annales Bénédictines signalent encore une brève chronique composée dans le même monastère. Ces humbles débris, bien propres à nous faire regretter le reste, nous apprennent que les études n'y étaient pas négligées.

Du reste l'abbaye en général n'était pas seulement un lieu de prière : toutes les professions, tous les procédés mécaniques, tous les arts s'y donnaient rendez-vous. « Ce refuge des livres et du savoir, dit dom Piolin, abritait des ateliers de tout genre, et ses dépendances formaient ce qu'on appelle aujourd'hui une ferme modèle. Il y avait là des exemples d'industrie et d'activité pour le laboureur, l'ouvrier, le propriétaire. »

Jusqu'au temps d'Arnaud les architectes des monuments religieux étaient toujours des clercs ou des moines. Ses contemporains n'avaient point dégénéré. L'abbaye de Saint-Calais possédait des hommes habiles dans tous les arts. L'abbé Adaélelme était à la fois architecte et sculpteur. L'incendie ayant détruit l'église de Saint-Benoît-sur-Loire, ce fut lui qui dirigea les travaux de reconstruction. La Trinité de Vendôme possédait dans la personne du moine Jean un artiste consommé. L'évêque du Mans l'emprunta à son abbé afin d'en faire l'architecte de sa cathédrale : il fut si ravi de son talent qu'il ne voulait plus le rendre. Des religieux voisins de Courville offrirent, dans ce même demi-siècle, de rebâtir les murailles de

Digitized by Google

cette ville, à la condition de jouir du prieuré, et la rivalité seule de Marmoutiers vint mettre obstacle à leur projet. Saint-Laurent à Boisville-la-Saint-Père était au Xe siècle une des rares églises bâties en pierres : la grande abbaye avait mis là son cachet. A la suite des ravages des Normands, en présence d'incendies sans cesse renouvelées, dans nos contrées en particulier, au souvenir de l'embrasement de Chartres et de Nogent-le-Rotrou détruits dans la 1re moitié du XIIe siècle, on recourut enfin à des matériaux plus durables. La plupart de nos églises remontent à cette époque. Mais dans les propriétés des riches abbayes on remarque des matières premières mieux choisies, plus d'art et plus de solidité. Les restes de constructions antiques de l'abbaye de Bonneval, les colonnes de l'ancienne église du monastère et l'église parroissiale tout entière : les fenêtres à meneaux, les moulures saillantes et les impostes sculptés répandus dans la ville nous donnent le droit de penser qu'alors comme plus tard on cultivait l'architecture chez les enfants de saint Benoît.

Une lettre du docte Fulbert, évêque de Chartres, vient nous révéler la part que les moines de Bonneval prenaient à l'agriculture. L'abbé Salomon fut cité à comparaître avec ses religieux pour se justifier dans une certaine affaire. L'envoyé ne trouva personne à l'abbaye, parce que tout le monde était aux champs : notification faite à l'abbé, il répondit qu'étant alors occupés à leur moisson, lui et ses moines n'avaient pas le temps de s'occuper de procès. Le contexte donne même à entendre qu'ils étaient à une certaine distance de Bonneval appliqués à ces travaux.

Or, lorsqu'on jette un coup d'œil sur l'ensemble des dépendances de Bonneval, on voit que le fleuron de la couronne abbatiale était le domaine et les dépendances de Cormainville. L'église, d'une architecture sévère du commencement du XIIe siècle, n'était d'abord qu'un oratoire, surmonté d'un campanile où trois clochettes s'agitaient dans des baies à jour. La ferme était contiguë, et les moines envoyés pour les travaux de la campagne pouvaient suivre leur règle, réciter leur office ; un cloître reliait les bâtiments d'exploitation à l'humble chapelle, et l'on voit encore une porte basse qui de ce côté leur servait d'entrée. L'architecture champêtre n'était point indigne de servir de modèle aux particuliers. La ferme monacale de Cormainville présente encore de belles constructions où ni les voûtes de pierre, ni les ceintres robustes ni les nervures hardiment profilées ne furent épargnées. Sa grange monumentale, rivale de celle du chapitre à Fresnay, fut pendant des siècles l'objet de l'admiration de la contrée. A quelques pas de là, le monastère d'Arnaud possédait encore la belle métairie d'Ormoy. Un aspect féodal, une porte flanquée de deux tours, une clôture complète de bâtiments avec la Conie pour rempart : telle apparaît de nos jours cette dépendance de Bonneval. Les eaux de la capricieuse rivière

Digitized by Google

avaient été retenues dans un bassin : on trouvait là un vivier très poissonneux qui fournissait une ressource assurée à la table des moines et des abbés; car Ormoy fut longtemps leur maison de campagne. Un oratoire ménagé dans le corps de logis leur permettait d'y retrouver l'abbaye. La façade générale avec ses fenêtres coupées de croisillons de pierre offre un aspect austère. On dirait à voir cet ensemble que les moines ont longtemps redouté les incursions du seigneur du Puiset et qu'ils se sont retranchés dans leur ferme, comme dans une citadelle.

C'était dans ce pays, sans doute, qu'était retenu l'abbé Salomon, lorsqu'il s'excusa de ne pouvoir se rendre à l'invitation épiscopale. A une époque où toutes les céréales se coupaient à la faucille, il fallait pour recueillir de vastes moissons une infinité de bras. Or, si la campagne était à peu près aussi étendue, les villages étaient beaucoup moins populeux qu'aujourd'hui. Près de là, le célèbre Suger léguait son exemple ulile aux méditations et à l'initiative industrieuse des agriculteurs Beaucerons : Toury avait vu tripler son revenu entre ses mains, et il créait à Guillerval une exploitation fortifiée, analogue à celle d'Ormoy.

Ainsi la culture des champs, l'art de bâtir et la pisciculture (1) même étaient en honneur chez les religieux de Bonneval.

Dans sa vie de saint Bernard, Arnaud nous décrit les merveilles d'activité déployées par les moines dans la construction de Clairvaux ; il nous apprend avec quelle industrie ils surent utiliser la force de l'eau : en le lisant il vous semble entendre le bruit des moulins et des machines mises au service de tous les métiers. Il est impossible que dans un monastère qu'environne le cours du Loir il n'ait pas appliqué lui-même ce qu'il a si bien décrit chez les autres.

Cependant les années s'écoulaient et les hommes disparaissaient avec elles. Un jour Arnaud reçut un triste message. Son ami de cœur, le saint abbé Bernard, était gravement malade : la décomposition du sang, l'épuisement des organes, annonçaient une fin prochaine. Réduit à la plus grande faiblesse, il avait voulu écrire une dernière fois à celui qu'il ne devait plus revoir. Il lui expose sa situation, afin de ne rien laisser ignorer à un ami de l'état de son ami : ce sont ses expressions. La chair souffre, mais l'esprit vit toujours. Il se recommande à ses prières : « Priez le Sauveur qui ne veut point la mort du pécheur. J'ai voulu vous montrer jusqu'à quel point je vous aime en vous écrivant de ma main dans l'état où je suis. Il me serait plus doux de vous répondre que de vous écrire le premier. » Et ce fut la dernière lettre qu'il écrivit. C'était en 1153. — Pour juger Arnaud, il suffit

(1) Par ce mot nous entendons l'art d'élever et de multiplier les poissons.

Digitized by Google

de le placer entre l'éminent évêque de Lisieux et saint Bernard. Ces deux nobles amitiés fondées sur l'estime en disent assez.

Dom Mabillon pense que l'abbé de Bonneval ne survécut guère à son ami, et place sa mort vers 1154. La *Gallia* au contraire le suppose encore en possession de ses fonctions à Bonneval, en 1156. C'est à cette opinion que nous nous rallions. Et même il semble résulter des faits qu'Arnaud a dû vivre au-delà de cette date. Guillaume de Saint-Thierry avait laissé inachevée l'histoire de saint Bernard qu'il écrivait secrètement du vivant de l'illustre abbé. Les religieux de Clairvaux ne voulant pas, par un sentiment de délicatesse, continuer eux-mêmes ce récit de la gloire paternelle, chargèrent de ce soin Arnaud de Bonneval. C'était une dette d'amitié à acquitter. Tout en s'excusant de son mieux, dans un délicieux prologue, tout en les déclarant responsables des faits de son incapacité, il dut se mettre à l'œuvre. Nous leur savons bon gré et la postérité les louera de leur importunité, car elle nous a valu de bien belles pages. Soit qu'il nous peigne Eugène III, toujours moine, toujours austère au-dedans, toujours vêtu de bure en secret, mais pontife et plein de dignité au dehors ; l'extérieur de son lit couvert de draperies et de pourpre, et la couche composée de balle et de paille ; soit qu'il mette en scène avec une sorte de complaisance le vertueux légat du Saint-Siége, Geoffroy son évêque, aussi équitable qu'incorruptible ; soit qu'il nous montre le comte Thibaut épuisant toutes les formes et toutes les inventions de la charité, courageux, résigné dans l'adversité, et plus grand que ses malheurs eux-mêmes ; soit enfin que, dans l'espace de huit chapitres, il nous initie à cette vie si pure, à cette attraction si universelle, à cet apostolat si fécond de saint Bernard, Arnaud est toujours l'historien exact, lumineux et intéressant. La mort l'empêcha d'achever cet ouvrage qui finit au 2e livre. Il doit l'avoir composé après sa retraite.

Quelque temps auparavant, toujours fatigué du fardeau de sa charge, il entreprit un second voyage à Rome. La dernière lettre d'Arnoul semble indiquer ce départ. C'était sous le pontificat d'Adrien IV. Ce pontife ne trouva que des éloges pour qualifier l'administration d'Arnaud. Il ne voulut point accepter l'abandon qu'il désirait faire de sa dignité, pour rentrer dans l'obscurité. Bien plus, son estime alla jusqu'à lui commander d'écrire. Ce fut à sa demande qu'il composa, à son retour, le traité : Des œuvres principales du Christ : « Ce sujet relevé dépasse les forces de mon faible « esprit, mais vos ordres pressants, Père excellent, m'obligent d'essayer si « à force d'étude je ne pourrais pas ravir au sanctuaire quelqu'une de ses « richesses.... Je me considère comme un être nul, moi qui vous ai « demandé avec beaucoup de supplications à n'être pas ce que je suis, et qui ai « conjuré votre clémence de me délivrer de cette flamme où je me consume. »

Digitized by Google

Or Adrien IV ne fut élu qu'en 1154. Il fallut à l'abbé de Bonneval le temps d'aller à Rome : un tel pèlerinage s'effectuait avec lenteur dans ces temps éloignés. Que l'on ajoute la durée de son séjour dans la ville éternelle, le retour, puis, à Bonneval, le délai suffisant pour se mettre à l'œuvre et écrire un livre, on demeurera d'accord qu'Arnaud n'a pu quitter son abbaye avant 1156 au plus tôt. Il y a de grandes probabilités qu'il ne mourut qu'après l'année 1160. En effet le savant Trithême, qui vivait deux siècles après lui, en parle ainsi : « Arnaud de Chartres florissait vers l'année 1160. »

On pense qu'après la mort d'Adrien IV, si opposé à sa retraite, il profita de sa liberté pour suivre son inclination : on suppose, en le retrouvant parmi les signataires d'une chartre de Marmoutiers, sans qualification distinctive, qu'il se retira dans cette illustre abbaye où il aura enfin trouvé cette paix et cette obscurité qu'il avait tant désirées.

L'ABBÉ MARQUIS.

LES PIERRES DRUIDIQUES

DE L'ORMORICE ET DU BOIS DE L'ISLE

COMMUNE DE MONTBOISSIER.

C'était sur les confins occidentaux de la grande forêt Carnute, séparée en cet endroit de la grande forêt du Perche *(saltus Perticus)*, par une vallée peu étendue et une rivière assez paisible. Le sixième jour de la lune, de la dernière lune d'hiver qui commençait la première année de la dernière période trentenaire, avant la conquête des Gaules par les Romains, avait à peine lui (1).

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, tome I, page 68.

Digitized by Google

Les grands chênes de la forêt montraient partout leurs branches colossales dépouillées de feuillage. Sur deux ou trois seulement, le gui, c'est-à-dire la plante par excellence, qui ne se contente pas comme la plupart des parasites de s'enlacer autour de l'arbre nourricier, mais qui, loin de la terre, au sommet des arbres les plus élevés, s'implante dans leur écorce et se nourrit de leur sève, le gui offrait ses touffes épaisses de fleurs jaunâtres.

Selon la belle expression d'un grand historien, « il présentait seul l'image de la vie au milieu d'une nature stérile et morte » (1).

Tout à coup le silence de cette solitude grandiose est troublé. C'est d'abord un murmure confus, puis des acclamations, des cris d'allégresse.

Dans la vaste avenue de la forêt qui débouche sur la prairie, presque perpendiculairement au cours de la rivière, en face d'une grande et belle fontaine dont les eaux se perdent à quelques pas de là, voici venir une foule considérable. Elle s'arrête parfois auprès de grandes pierres fichées verticalement en terre à droite et à gauche de l'avenue.

Des prêtres vêtus de blanc se tiennent en tête, et l'un d'eux élève dans sa main droite une faucille d'or. Ce sont des Druides qui célèbrent avec leur peuple le premier jour de la première année de la nouvelle période trentenaire, par la récolte du gui de chêne et l'accomplissement des fêtes et sacrifices usités.

Bientôt le cortége arrive au pied du chêne le plus chargé de gui et ainsi désigné par la faveur céleste pour la récolte sacrée. Le Druide à la faucille d'or se détache des groupes, monte sur l'arbre et jette les rameaux de gui à d'autres Druides qui les reçoivent respectueusement dans une saie blanche, afin qu'il ne touche pas la terre (2).

La récolte terminée, la foule continue sa marche vers la prairie sur les bords de laquelle se trouvent des groupes de pierres énormes. Alors, sur un autel colossal, sont immolés deux taureaux blancs dont les cornes viennent d'être liées pour la première fois (3). Pendant que le sang des victimes coule et que leurs entrailles fumantes sont avidement interrogées, la foule prie le dieu Gwyon ou Teutatès, dont le gui est la plante chérie, d'être propice à son peuple.

La cérémonie se termine par un immense festin où l'on se réjouit d'avoir reçu du Ciel la plante qui guérit tout et donne la fécondité à tout être stérile. Les coupes faites avec les crânes des ennemis vaincus et dont plusieurs sont montées sur de riches métaux, circulent au milieu des

(1) Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, tome II, page 82.
(2) Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, tome II.
(3) Henri Martin, *Histoire de France*, tome I, page 69.

Digitized by Google

convives (1). On boit une infusion du gui qui prend, quand on l'a fait bouillir, une vertu fécondante (2); et les bardes sacrés s'accompagnant de la rolte (3) et du thélen (4), célèbrent tour à tour les louanges de Gwyon, Teutatès, le père des Gaulois, leur guide sur la terre, et la puissance d'Ésus le terrible, ce seigneur de la forêt que le prêtre tremble de rencontrer dans les profondeurs des bois sacrés, sous la voûte des grands chênes.

Enfin la nuit vient séparer les convives et couvrir de son ombre immense la grande forêt Carnute. Tout alors rentre dans un profond silence.

. . . . . .

Depuis, 2,000 ans ont passé sur les lieux témoins de cette scène. Les Druides et les Gaulois ne sont plus. La grande forêt Carnute a presque complètement disparu; et, au lieu du chant des bardes gaëls et celtiques, on n'entend plus que les bruits inséparables des travaux agricoles à la ferme et aux champs, dominés de temps à autre par le sifflet strident des locomotives du chemin de fer de Vendôme.

Mais le Loir promène toujours ses eaux tranquilles à travers la prairie; le bassin de la belle fontaine de Barboton conserve sa transparence et sa limpidité; un léger bouquet de bois, rejeton rabougri des vieux chênes celtiques, couvre la rive gauche du Loir, et quelques blocs énormes, débris des anciens autels druidiques se montrent çà et là dans la plaine, dans le bois et sur le bord de la prairie.

Tous ces muets témoins d'un autre âge sont sur le territoire actuel de la commune de Montboissier;

Et les monuments celtiques qui existent encore sont près de la ferme de l'Ormorice et dans le petit bois de l'Isle.

Ils consistent en deux menhirs ou peulvans (5) et plusieurs pierres de moindre dimension.

Le premier peulvan est situé en plein champ à 150 mètres de la ferme, sur le bord du chemin qui conduit au pont de l'Isle. Il mesure trois mètres de hauteur sous forme d'une pyramide tronquée dont les angles sont très irrégulièrement accusés, deux surtout se trouvant très saillants. Il est en grès compact et siliceux, connu sous le nom de ladère, dont la contrée possède de nombreuses carrières.

(1) Tite Live, liv. XXIII-XXIV.

(2) Pline, ch. XVI.

(3) Viole.

(4) Harpe.

(5) Ces deux peulvans ont été décrits très sommairement par M. de Boisvillette.

Digitized by Google

L'autre peulvan est placé dans le bois de l'Isle sur la gauche du chemin, à environ 650 mètres du précédent. Sa hauteur est de deux mètres soixante-dix centimètres sur une circonférence de près de 4 mètres. Il affecte plus que le précédent la forme d'une pyramide quadrangulaire tronquée. Comme lui, il a été taillé dans le ladère du pays.

La position verticale de ces deux énormes blocs, leurs importantes dimensions, la manière dont ils sont fichés en terre, leur existence dans une vallée fort riche en monuments celtiques, tout révèle leur origine et leur destination premières.

Ce sont incontestablement des témoins de la scène que nous avons rappelée et les débris d'une importante station druidique.

A environ 130 mètres du second peulvan, sur la gauche et dans le champ qui borde le bois de l'Isle, on remarque une pierre de moindre importance. Elle est également en grès siliceux et verticalement fichée dans la terre, au-dessus de laquelle elle s'élève à environ 80 centimètres. L'examen du sol sur lequel elle se trouve, atteste qu'elle a été apportée en cet endroit; et sa forme quadrangulaire témoigne du travail de l'homme.

Sur la droite du chemin qui conduit au pavillon du bois de l'Isle, se trouvent plusieurs blocs de pierre d'assez grande dimension. La plupart, après avoir été enfouis, ont été découverts récemment. Dans l'état où ils se trouvent, il est assez difficile d'affirmer qu'ils aient appartenu à des monuments celtiques, quoique l'absence d'un banc de même nature, dans la place où ils gisent, établisse qu'ils ont été apportés en cet endroit. Cependant une de ces pierres, moitié ladère, moitié poudingue, à quelques pas du chemin, me paraît avoir appartenu à un dolmen encore reconnaissable à l'existence de l'un de ses supports verticaux.

Enfin, près de la fontaine de Barboton dont le bassin presque circulaire forme la partie basse et centrale d'un charmant amphithéâtre bordé par le bois de l'Isle, existe une légère éminence artificielle formée de blocs de pierre et de terre rapportée. Cette éminence est en plan incliné et légèrement circulaire. L'une de ses extrémités recèle une grotte voûtée de construction moderne; mais l'autre est certainement très ancienne, car elle supporte des chênes dont les souches remontent à une époque très éloignée. Quant aux blocs de pierre qui l'accompagnent, ils ont été amenés là et ce n'est pas trop s'avancer que de dire qu'ils ont appartenu à un sanctuaire druidique important, surtout si l'on considère leur nature et l'emplacement qu'ils occupent.

Maintenant, dans quel but les monuments que nous venons de décrire ont-ils été élevés? Quel était l'usage du dolmen et pourquoi le menhir?

Un jour que, le crayon à la main, j'esquissais les lignes de l'un de ces fiers peulvans qui ont vu naître et disparaître tant de générations, je me plus à

Digitized by Google

évoquer le souvenir du mystérieux passé des Gaulois, et la scène que j'ai commencé à raconter se présenta à mon esprit.

Sous une forme peu scientifique, c'est à peu près la réponse aux questions que nous venons de poser.

En effet, la plupart des historiens et des archéologues sont d'accord pour reconnaître aux dolmens et aux peulvans le caractère de monuments religieux. Nous adoptons pleinement cette opinion.

Il est difficile d'appliquer aux usages de la vie civile des Gaulois ces énormes blocs dont l'extraction, le déplacement et la mise en œuvre sont le résultat des efforts et du travail d'un grand nombre d'individus.

D'autre part, nous savons que les monuments auxquels toutes les nations barbares ou civilisées ont le moins marchandé leur temps et leurs peines, sont les monuments religieux.

Les menhirs et les dolmens qui nous restent sont donc bien d'anciens monuments religieux des Gaulois.

Mais à quels dogmes, à quels rites, à quels usages religieux étaient-ils consacrés? Comme toutes les nations barbares, les Gaulois ont commencé par un polythéisme grossier ; ils ont adoré les pierres, les arbres, les fontaines et les astres. Seulement, bien avant la conquête, leurs croyances s'étaient épurées et le dogme de l'immortalité de l'âme ne leur était point inconnu.

Ils adoraient aussi le brillant Heol aux rayons de flamme, appelé encore Belen ou Bel ; Koridwen (la Fée blanche), déesse de la Lune qui retient toute science dans la nuit première ; puis Gwyon-Teutatès, figure formidable et obscure, le véritable génie de la Gaule ; enfin Ésus (le Terrible ou l'Inconnu) le véritable Jehovah gaulois, celui dont l'invisible présence remplit d'une terreur secrète les profondeurs des forêts sacrées.

Avec la conquête romaine, les croyances des Gaulois se sont sensiblement modifiées par l'adoption de certaines divinités des vainqueurs.

C'était surtout à Teutatès qu'on offrait des sacrifices solennels et sanglants. Ésus, l'être nécessaire et universel, le principe de la vie, la cause première, se contentait sans doute d'un culte plus symbolique, plus mystérieux et plus épuré.

Dès lors les dolmens, nous semble-t-il, ont été les autels nécessaires aux sacrifices et plus spécialement consacrés à Teutatès. Nous devons dire, toutefois, que dans ces derniers temps il s'est produit une opinion nouvelle à cet égard. Pensant restituer aux dolmens leur véritable destination, des archéologues soutiennent que ces tables de pierre ne servaient qu'à recouvrir les morts et qu'elles étaient elles-mêmes ensevelies sous une tombelle ou tumulus. Et ils citent, à l'appui de leur opinion, différents textes assez obscurs, et la découverte d'ossements.

Digitized by Google

Les raisons ci-dessus déduites, la circonstance que des débris d'ossements peuvent aussi bien se trouver sous les dolmens, parce qu'ils étaient consacrés à de sanglants sacrifices, la position même de certains d'entre eux, tels que la pierre de Saint-Marc, placée au milieu du lit de la Conie, sur la commune de Péronville, éloignent selon nous l'idée exclusive de tombeau et nous rallient à l'opinion la plus ancienne et la plus accréditée.

Quant aux menhirs, ils nous paraissent représenter les aspirations de nos pères vers l'infini, vers une vie meilleure, caractère que nous rencontrons dans les monuments religieux de beaucoup de peuples. Ces aiguilles, ces colonnes, ces pyramides, ces flèches si élancées, ces minarets si sveltes, quelle que soit la croyance qui les ait produits, ont été conçus dans une même pensée.

> Borné dans sa nature, infini dans ses vœux,
> L'homme est un Dieu tombé qui se souvient des cieux,

a dit un grand poète.

Et toujours, lorsque la religion lui enseigne l'existence d'un être mystérieux, inconnu, maître absolu de ses destinées, lorsqu'il croit à une vie nouvelle au delà de cette terre, l'homme traduit les élans de son âme vers les célestes demeures par des monuments qui s'élèvent vers le ciel.

Les menhirs, nous semble-t-il, n'ont pas eu d'autre cause, ni d'autre but, et ils ont été plus particulièrement consacrés à Ésus, le Jehovah des Gaulois.

Et cependant nous devons avouer que d'autres usages ont été assignés à ces monuments. On a dit notamment qu'ils étaient l'emblême de la divinité ou le signe commémoratif de quelque grand événement comme une bataille, une victoire, un traité, ou la marque de délimitation entre deux territoires. Enfin, depuis quelques années, on les considère aussi comme des tombeaux.

En l'absence d'inscriptions ou de vestiges indiquant leur destination exacte, il est évident qu'on ne peut se livrer qu'à des hypothèses et qu'il est impossible d'affirmer que toutes les suppositions faites jusqu'à ce jour soient erronées.

Seulement, quand les monuments gaulois présentent la plus grande analogie avec les monuments du monde patriarcal, quand la Gaule a cette unique gloire de représenter l'idée de l'immortalité de l'âme dans le monde antique, de même que la Judée représente l'idée du Dieu absolu, la Grèce et Rome l'idée de l'homme et de la société (1), nous sommes fondé à dire qu'ils ont été conçus dans la même pensée et qu'ils ont eu la même destination.

L. Coudray.

(1) Jean Reynaud. — Encyclopédie nouvelle (Druidisme).

Digitized by Google

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 5 mars 1867.

M. Coudray, membre du bureau, est nommé secrétaire de la Société, en remplacement de M. Ballet, démissionnaire.

Admission de quatre nouveaux membres.

Admission de M. du Sommerard, conservateur du Musée de Cluny, en qualité de membre honoraire.

Admission, au nombre des Sociétés correspondantes, de la Société d'anthropologie de Paris et de la Société archéologique de Sens.

Séance du 2 avril 1867.

Admission de deux nouveaux membres.

Autorisation au trésorier d'acheter, sur les capitaux de la Société, une obligation du chemin de fer d'Orléans au porteur, qui restera déposée entre ses mains.

Séance du 7 mai 1867.

Admission d'un nouveau membre.

Admission de M. de Caumont, président de la Société des antiquaires de Normandie, en qualité de membre honoraire.

Autorisation de lire à l'assemblée générale du 14 mai prochain, divers travaux par MM. Coudray, Marquis et Poulain de Bossay.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 14 MAI 1867.

L'an mil huit cent soixante-sept, le mardi quatorze mai, la Société dunoise s'est réunie dans une des salles de l'hôtel-de-ville de Châteaudun.

Étaient présents :

Au bureau, MM. de Belfort, président ; Lemay, maire de Châteaudun, président honoraire ; Rayé du Perret et Poulain de Bossay, vice-présidents ; Brossier-Géray, trésorier ; Desbans, conservateur ; Coudray, secrétaire ;

Digitized by Google

Et MM. Allard-Vaumartel, Anthoine, Meunier, le docteur Raimbert, Raimbert-Guérinot, Alexis Lucas, Edgar Lucas, Perronne, Géray, Danloux du Mesnil, Boucher, Jumeau, Teilleux, Marquis, Diard, Galloup, Sence, Auguste Lecesne, Pouillier, Montarlot, Bernot et Berger.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Barbé, relative aux armes de la ville de Châteaudun, et dans laquelle l'honorable membre soutient que les armes gravées notamment sur les bulletins de la Société et le nouveau plan de Châteaudun, sont inexactes et incomplètes, et que les seules qui doivent être adoptées à l'avenir sont celles du minot étalon de la ville et de l'inscription de la rue du Guichet. Plusieurs membres combattent l'opinion de M. Barbé en disant que sa critique ne s'attache qu'aux accessoires des armoiries, tandis que l'exactitude des blasons se rapporte plus spécialement à l'écu. Au surplus, pour mieux élucider la question, une commission composée de MM. Rayé du Perret et Teilleux est chargée de présenter un rapport sur ce sujet à la prochaine réunion.

L'assemblée approuve ensuite la nomination de MM. du Sommerard et de Caumont, comme membres honoraires, et des Sociétés historique et archéologique de Semur ; polymathique du Morbihan ; d'anthropologie de Paris et archéologique de Sens, au nombre des Sociétés correspondantes.

Elle remercie M. le docteur Raimbert du don d'un exemplaire de son étude historique sur le charbon, et M. Émile Raimbert, de Paris, d'avoir généreusement contribué pour partie à l'acquisition d'un manuscrit relatif aux comptes de la ville de Châteaudun.

Dans le but de réunir tous les renseignements relatifs à l'histoire du Dunois dont s'occupe activement M. Poulain de Bossay, M. le président propose la nomination d'une commission d'études et de recherches dans chacun des cantons de l'arrondissement.

De son côté, M. Poulain de Bossay propose de former seulement, parmi les membres de la Société, plusieurs sections spéciales qui s'occuperont particulièrement au point de vue de l'histoire du Dunois, de l'histoire, la géographie, l'archéologie et l'histoire naturelle, afin que chacune de ces parties soit traitée avec quelque valeur, dans son grand travail.

Cette proposition étant adoptée, l'assemblée forme immédiatement trois sections ainsi composées :

1re Section. — *Histoire et Géographie.* — MM. Poulain de Bossay, Rayé du Perret, Bernot, Marquis, Barbé, Brossier-Géray et de Belfort.

2e Section. — *Archéologie.* — MM. Teilleux, Henri Lecesne, Raoul de Tarragon, Clément, Coudray et de Belfort.

3e Section. — *Histoire naturelle.* — MM. Desbans, Léonce de Tarragon, Raimbert docteur, Achille Guenée, Anthoine et Coudray.

Digitized by Google

On procède ensuite à la lecture des travaux annoncés dans la précédente réunion du bureau de la Société.

M. l'abbé Marquis lit un travail sur Arnaud de Bonneval ; M. Coudray, sur les pierres druidiques de l'Ormorice et du bois de l'Isle ; M. Poulain de Bossay, le commencement de son travail sur l'histoire du Dunois.

Ces lectures sont accueillies par les applaudissements de l'assemblée qui se sépare, l'ordre du jour étant épuisé.

Avant de quitter la salle de la réunion, les membres des commissions qui viennent d'être instituées procèdent à leur organisation ainsi qu'il suit :

1re SECTION. — *Histoire et Géographie.* — Président, M. Poulain de Bossay ; vice-président, M. Brossier-Géray.

2e SECTION. — *Archéologie.* — Président, M. de Belfort ; vice-président, M. Coudray.

3e SECTION. — *Histoire naturelle.* — Président, M. Achille Guenée ; vice-président, M. Desbans.

Séance du 9 juillet 1867.

Admission de quatre nouveaux membres.

Admission de la Société archéologique de l'Orléanais au nombre des Sociétés correspondantes.

Nomination d'une commission pour visiter, à Ozoir-le-Breuil, une sablière dans laquelle des ossements fossiles ont été découverts.

Séance du 27 août 1867.

Admission de cinq nouveaux membres.

Acceptation de la démission d'un membre qui quitte le pays.

Décision autorisant la mise en vente des deux dernières livraisons du bulletin de la Société.

Le questionnaire adressé en 1857 aux maires du département par la Société archéologique d'Eure-et-Loir n'ayant produit que des résultats incomplets, le bureau décide que ce travail sera recommencé en ce qui concerne l'arrondissement de Châteaudun.

Séance du 5 novembre 1867.

Admission d'un nouveau membre.

Démission de quatre membres de la Société.

Admission de M. Alexandre Bertrand, conservateur du Musée gallo-romain de Saint-Germain, comme membre honoraire de la Société.

Digitized by Google

Admission de M. l'abbé Bourgeois et de M. l'abbé Baudry en qualité de membres correspondants.

M. le président annonce que M. Blondeau a fait don à la Société d'un fragment de tuyau de conduite en plomb, provenant de la fontaine de Médicis, au Luxembourg. Ce tuyau est accompagné d'une note intéressante émanant de M. Constant Dufeu, architecte du Sénat, ainsi conçue :

« Le tuyau dont je vous ai donné un fragment, a été retrouvé en mars 1867, en opérant l'abaissement de la colline Est du jardin du Luxembourg, dans la partie située entre les parterres et le boulevart Saint-Michel. Ce tuyau était à sa place primitive, à environ 1m 60 au dessous du sol. Son diamètre intérieur, d'environ quinze à seize centimètres, était obstrué par des concrétions calcaires qui avaient réduit le passage des eaux à un diamètre irrégulier de six à huit centimètres ; circonstance qui a dû être cause de l'abandon de cette conduite. Elle était en plomb de six millimètres d'épaisseur, soudée longitudinalement à sa partie supérieure.

« Ce tuyau est, à n'en pas douter, celui qui amenait les eaux de Rungis à Paris et tout particulièrement au Luxembourg.

« C'est en 1613, c'est-à-dire deux ans avant le commencement de la construction du palais, que la régente, Marie de Médicis, fit entreprendre d'immenses ouvrages pour amener dans le palais et pour les embellissements des jardins, les eaux de Rungis, qui, au temps des Romains, au troisième siècle, avaient été conduites au palais des Thermes, en passant sur un aqueduc dont on voit encore quelques vestiges, entre le village d'Arcueil et le hameau de Cachan.

« Cet aqueduc romain ne pouvant être utilisé, la régente dut en reconstruire un autre presque sur le même emplacement : c'est celui qu'on voit encore aujourd'hui à Arcueil. La première pierre en fut posée par la régente et par son fils, Louis XIII, alors âgé de 12 ans, le 17 juillet 1613. Les travaux furent terminés en 1624, c'est-à-dire sous Louis XIII, puisqu'il avait été reconnu majeur en 1614. Les travaux de l'aqueduc et les conduites d'eaux sont donc plutôt du commencement du règne de Louis XIII que de l'époque de la régence ; toutefois, c'est bien la régente qui a décidé le travail et fait amener 30 pouces d'eau, dont 18 pouces pour son palais du Luxembourg, et 12 pouces abandonnés par elle à la ville de Paris, qui les distribua au moyen de 14 fontaines dans les quartiers Saint-Victor et autres, situés dans la partie méridionale de la ville, qui depuis les Romains n'avait plus de fontaines publiques. »

Le bureau charge son président d'exprimer ses remerciements à M. Blondeau pour le don qu'il a bien voulu faire au Musée, et aussi pour l'intéressante note qui l'accompagne.

Digitized by Google

Séance du 2 décembre 1867.

Admission de la Société des antiquaires de Picardie au nombre des Sociétés correspondantes.

Séance du 30 décembre 1867.

Admission de la Société d'émulation du Doubs et de la Société d'histoire et d'archéologie, au nombre des Sociétés correspondantes.

Le président annonce qu'il a reçu de M. Le Vasseur, ancien ministre plénipotentiaire au Mexique, un don d'antiquités mexicaines et d'Haïti, au nombre desquelles se trouvent des objets très intéressants, entre autres un scel en terre cuite provenant des Aztèques et deux fétiches d'Haïti. M. Le Vasseur a ajouté à ce don quelques échantillons de minéralogie et de botanique.

M. Hanquet a également donné à la Société un vase mexicain très intéressant.

Le bureau charge son président de témoigner sa reconnaissance à ces deux donateurs.

Le président donne connaissance au bureau d'une lettre par laquelle M. le président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir met à la disposition de la Société dunoise une somme de 50 francs, pour l'aider dans les fouilles entreprises à Saint-Denis-les-Ponts, dans les tumulus de Montgasteau.

Le bureau de la Société dunoise, heureux de voir cette nouvelle preuve de bonne entente entre les deux Sociétés, charge son président d'envoyer à la Société archéologique d'Eure-et-Loir l'expression de sa vive reconnaissance.

Le bureau se livre ensuite à l'examen des comptes du trésorier qui se balancent par un excédant de recettes de 61 fr. 09.

Puis il dresse le projet de budget de l'année 1868, qui devra être soumis à l'approbation de l'assemblée générale dont la réunion est fixée au 7 janvier 1868.

Le bureau autorise la lecture à la prochaine assemblée générale de divers travaux présentés par MM. Raimbert-Sevin, Vuez et Raoul de Tarragon.

AVIS AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

La Société s'occupe de réunir tous les matériaux nécessaires pour faire ultérieurement l'histoire du pays Dunois. Les personnes qui pourraient

Digitized by Google

donner des indications sur les questions comprises dans le programme qui suit, sont instamment priées de les adresser aux membres du bureau en ayant soin d'indiquer les sources où les renseignements fournis ont été puisés. Le bureau de la Société recevra avec reconnaissance tous les renseignements qui lui seront adressés.

Origine de la ville de Châteaudun. Existait-elle du temps des Carnutes? Son premier emplacement. Changements et agrandissements successifs. Murs d'enceinte. Histoire et description de ses monuments religieux et civils aux époques gauloise, romaine, mérovingienne, carlovingienne et capétienne jusqu'à la fin du règne de saint Louis.

Description et plan de la ville à diverses époques, particulièrement avant l'incendie de 1723. Noms des places, des rues, des portes, etc... avec l'explication de ces noms. Description et plan de la ville actuelle.

Limites du Dunois à diverses époques. *Pagus dunensis, comitatus dunensis,* pays Dunois, comté de Dunois sous les comtes de la maison de Blois et sous les comtes de la maison de Longueville, etc. Topographie du pays de Dunois : géologie, orographie, hydrographie, *drymographie* (description des forêts).

Monuments celtiques : monuments religieux : dolmens, menhirs, tombelles, etc...; monuments civils : villes, refuges, habitations, armes, ustensiles, bijoux, vases, monnaies, chemins, ponts.

Monuments de l'époque romaine : villes, mansions, villas, (mosaïques, bains) aqueducs, souterrains, vases, statues, édifices, armes, ustensiles, bijoux, monnaies, voies militaires, camps, ponts, chemins.

Monuments de l'époque mérovingienne.

Monuments depuis l'époque mérovingienne jusqu'à saint Louis. Histoire du Dunois, depuis le temps des Carnutes jusqu'à saint Louis, d'après les monuments trouvés sur son territoire, d'après les chroniqueurs, les traités de paix, les chartes, les cartulaires, les pouillés, les actes de donations, les ventes, les mariages, les obits, les actes judiciaires, les monnaies, les divisions religieuses (doyennés, archidiaconés), les établissements religieux et civils.

Commerce, industrie, (forges, verrerie, moulins à eau, autres industries). Valeur des denrées et des salaires. Histoire des fiefs, des châtellenies, des seigneuries, des abbayes, des prieurés, des couvents, des hospices, des maladreries, des aumônes.

Nomenclature des familles nobles, des personnages illustres ou simplement distingués, des bourgeois qui ont laissé un nom.

Liste des comtes, vicomtes, curés, abbés, baillis, prévôts, maires, échevins, etc... Compte des recettes et des dépenses de Châteaudun à diverses époques.

Digitized by Google

Sceaux de la ville de Châteaudun et des seigneurs. Notices sur tous les lieux habités du Dunois.

Religion, justice, juridiction religieuse, juridiction civile de diverses natures, instruction publique, tribunaux, officialité, impôts, monnaies, faune et flore du Dunois.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Admis depuis le 1er janvier 1867.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

DU SOMMERARD, conservateur du Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.

DE CAUMONT, président de la Société des antiquaires de Normandie.

Alexandre BERTRAND, directeur du Musée de Saint-Germain.

MEMBRES FONDATEURS.

MM.

DESORMEAUX, chef de bureau à la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.

JUMEAU, notaire honoraire à Bonneval.

LEMONIER, notaire honoraire à Cloyes.

Marquis DE MONTBOISSIER, propriétaire à Chantemesle.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

BLONDEAU, pharmacien à Paris.

BORDAS, juge suppléant à Châteaudun.

L'abbé BOUDEVILLAIN, curé de Ruan (Loir-et-Cher).

L'abbé BOYER, curé de Gohory.

GANDRILLE, notaire à Bonneval.

GATINEAU, avocat à la Cour impériale de Paris.

GROISY (Alfred), clerc de notaire à Châteaudun.

GOUJON, conducteur des ponts et chaussées à Châteaudun.

GUÉRIN (Jules), conservateur à la Bibliothèque impériale.

JACOTTET, paysagiste à Bonneval.

LEVEAU-VIRON, négociant à Paris.

Digitized by Google

LORIDE, cultivateur à Bonneval.
L'abbé LUBIN, curé de Dangeau.
L'abbé MARQUIS, curé de Saint-Denis-les-Ponts.
MONTARLOT, substitut du procureur impérial à Châteaudun.
TEILLEUX, directeur de l'asile d'aliénés de Bonneval.

MEMBRES DÉCÉDÉS EN 1867.

Comte D'AMBRUN, baron DE PIBRAC, GAUDICHE, RICHARD.

MEMBRES DÉMISSIONNAIRES.

DAGRON, DURAND DU GROSSOUVRE, BALLET, MOUSSET, E. LECOMTE.

Ouvrages offerts à la Société en 1867.

I. — PAR LES AUTEURS.

M. BOUCHER DE PERTHES. Des idées innées, de la mémoire, de l'instinct. Brochure in-8°.
Discours aux ouvriers lors de l'Exposition de 1833. Brochure in-8°.

M. l'abbé BOURGEOIS. Note sur le diluvium de Vendôme.
Note sur la prétendue contemporanéité des sables de l'Orléanais et de la Touraine.
Notice sur la grotte de la Chaise.

M. DE CAUMONT. Almanach de l'archéologue français.
Congrès provincial de Coutances en 1865, clôture de la session.
Rapports faits en 1859 à la Société française d'archéologie.
Rapports sur divers monuments.
Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes, des congrès, etc., années 1866 et 1867.

M. l'abbé COCHET. Le Tombeau de Sainte-Honorine à Groville, près le Hâvre. Brochure in-8°.
Note sur un bracelet en bronze trouvé à Caudebec-lès-Elbeuf. Brochure in-8°.

Digitized by Google

Notice sur une sépulture gauloise trouvée dans la basse forêt d'Eu en 1865. Brochure in 8°.

M. A. Fillioux. Description supplémentaire des médailles gauloises trouvées à Pionsat et à Bridiers. Brochure in-8°.

M. Lefèvre. Botanique d'Eure-et-Loir, 1 vol. in-8°.

M. Raimbert. Étude historique sur le charbon, brochure in-8°.

M. Rey. Essai sur la domination française en Syrie, durant le Moyen-Age, 1 vol. in-4°.

II. — Par les Sociétés savantes.

Abbeville. Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, années 1849 à 1866, 5 vol. in-8°.

Besançon. Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, années 1865 et 1866, 2 vol. in-8°.

Béziers. Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, tome IV, 2e livraison, 1 vol. in-8°.

Bourg. Société d'émulation de l'Ain, journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, année 1867, numéro de novembre.

Caen. Institut des provinces.

Nice. Société des Alpes maritimes. Annales de la Société, tome I, 1 vol. in-8°

Orléans. Société archéologique de l'Orléanais, numéros 54 et 55.

Paris. Société d'anthropologie, tome II, XIe série, 1er fascicule.

Bulletin de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire, tome I, 1 vol. in-8°.

Semur. Société des sciences historiques et naturelles. Bulletin des années 1864, 1865 et 1866, 2 vol. in-8°.

Senlis. Comité archéologique. Comptes rendus et mémoires, année 1866.

Sens. Société archéologique. Bulletin de la Société, tome IX.

Vannes. Société polymatique du Morbihan. Bulletin des années 1864 et 1865, 4 brochures in-8°.

Histoire naturelle du Morbihan. Botanique, une brochure, in-8°.

Digitized by Google

III. — Par le Ministère de l'Instruction publique.

Revue des Sociétés savantes des départements, année 1867, 1 vol in-8°.
Congrès archéologique de France, XXXIIe et XXXIIIe sessions, 2 vol. in-8°.
Mémoires lus à la Sorbonne en 1866; archéologie, histoire, 2 vol. in-8°.
Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, le 27 avril 1867. Brochure in-8°.

Dons offerts à la Société en 1867.

MM.

Anthoine, un heurtoir du XVIe siècle.
De Belfort, un silex taillé, une perle en terre cuite, un mortier romain et un lot de crustacés.
Biard, diverses pièces manuscrites et imprimées.
Billard, un fossile.
Billard de Saint-Laumer, une médaille gauloise en or.
Blondeau, un tuyau de conduite en plomb.
Du Bodan, deux médailles romaines.
Bordas, deux médailles, un poids, un autographe.
Boudevillain (l'abbé), deux monnaies.
Brossier-Géray, divers objets antiques.
Camus, un objet antique en fer.
Chasles, un lot de fossiles.
Chénier, un miroir métallique, une salière émaillée, un fossile.
Chenard Fréville, une pyrite.
Clément, fossiles, un celtas.
Coffin, divers silex taillés.
Conty, deux médailles et une cuiller romaine.
Coudray (Jules), ossements fossiles.
Dabout, un couteau et une clef.
Danloux du Mesnil, une monnaie et un diplôme.
Deballe, deux dessins archéologiques.
Decœur (l'abbé), un jeton.
Diard, empreintes fossiles.
Dreux, une clef.
Duchanoy, un chapiteau sculpté.
Duval (Mme veuve), autographe du bailli de Suffren.
Fouché, un fossile.

Digitized by Google

FOURMONT (Mme veuve), un diptique.
GANDRILLE, 9 jetons.
GARNIER, deux silex taillés.
GAYOT, deux meules gallo-romaines.
GÉRAY, trois médailles et une gourde gravée.
GILLES, un fossile.
GRINDELLE, un casque et une cuirasse.
GUESNIER, deux médailles.
GUÉRIN, ciseaux romains.
HANQUET, un vase mexicain.
JOSIAS, deux pétrifications.
JUMEAU, quatre médailles.
LACOMBE, une clef.
LASNIER, diverses pièces manuscrites et imprimées.
LASSEUR, quatre médailles.
LELEU, une pétrification.
LEMAIRE, une monnaie.
LEMAY, une clef.
LEPAGE, une clef.
LESCARBAULT, poteries en terre et en verre.
LE VASSEUR, antiquités du Mexique et d'Haïti, minéralogie.
LORIER-LHUILLIER, une hachette en serpentine.
LUCAS (Edgar), insectes du Mexique.
MORA, coquilles vivantes, fossiles, minéraux.
MOTTOT, un lot de fossiles.
RICOIS-TOUCHARD, 2 jetons.
SILLY (l'abbé), une médaille.
DE TARRAGON (Léonce), une monnaie de Châteaudun.
TEMPLIER, une médaille.
TILLETTE D'ACHEUX, deux tableaux.
VICAIRE, un échantillon minéralogique.
VUEZ, collection de cryptogames des environs de Châteaudun.
YVON, une charte.

DÉCOUVERTE DE SUBSTRUCTIONS GALLO-ROMAINES

A ARROU.

Pendant l'hiver 1866-67, le sieur Gayot, propriétaire au Grand-Crochet, commune d'Arrou, labourait un de ses champs au lieu dit les Riettes ou Rillettes, lorsqu'il fut arrêté dans son travail par la présence d'une grosse

Digitized by Google

pierre qu'il se mit aussitôt en devoir d'enlever. La première pierre enlevée, il en trouva une seconde, puis une troisième, et enfin un énorme tas au milieu duquel se trouvaient des débris de charbon. Le travail commencé fut poussé avec activité et enfin le sieur Gayot mit à jour une cavité entourée de murs en grande partie démolis et qui figurait le périmètre d'une salle ayant appartenu à une construction remontant à une époque très reculée.

Prévenu de ces faits, je me rendis sur les lieux et je reconnus que les substructions découvertes par le sieur Gayot faisaient partie d'une habitation romaine. La chambre mise à jour mesure 2 m. 95 c. de longueur sur 2 m. 66 c. de largeur. Le sol de cette chambre est à 1 m. en contre-bas du sol environnant, et les murailles qui l'entourent conservent une hauteur qui varie de 0 m. 66 c. à 1 m. Ces murailles ont une épaisseur de 0 m. 41 c. et sont construites d'une manière toute particulière. Les parois extérieures étaient composées de moellons en pierre tendre connue dans le pays sous le nom de pierre de Montigny; et les parois intérieures, de rognons de silex noyés dans un mortier d'une extrême dureté.

L'un des murs est garni à l'intérieur d'un enduit recouvert d'une peinture rouge qui formait autour de la pièce une large bande de 0 m. 67 c. de hauteur à partir du sol. A l'angle de la salle se trouvait une raie verticale de même couleur qui se prolongeait très-probablement jusqu'au haut de la pièce.

Dans un des angles de la pièce se trouve une baie qui sans doute était une porte communiquant à une salle voisine qui n'a pas encore été fouillée. Au milieu de cette baie se trouvait une meule en granit de 0 m. 50 c. de diamètre, sur une épaisseur de 0 m. 20 c. à l'extérieur, et de 0 m. 12 c. seulement au milieu. Près de cette meule se trouvait une soucoupe en poterie rouge dite de Samos, qui fut malheureusement brisée involontairement par un coup de pioche.

Le reste de la fouille a produit un fragment de bois de cerf, des ossements de divers animaux, des tuiles à rebords brisées, des fragments d'amphores et de poteries diverses, et enfin une seconde meule, complément de celle indiquée ci-dessus, mais en pierre appelée *grison* dans le pays.

Cette fouille n'a qu'un modeste intérêt, mais le sieur Gayot doit la continuer l'hiver prochain et il serait utile que la Société désignât quelqu'un de ses membres pour surveiller les travaux et lui faire connaître les découvertes qui pourraient être faites. *

BROSSIER-GÉRAY.

* Une commission, composée de MM. Poulain de Bossay, de Baulny, et Lelong, a été chargée de surveiller les travaux du sieur Gayot.

Digitized by Google

TABLETTES

DE

SAINT-AVIT*

. . . . . .

Si tu veux jouir du prestige de la scène,
ne va pas te placer dans les coulisses.

L'homme est assez bon juge de ses propres œuvres, quoi qu'on en dise; mais ce juge-là n'admet pas toujours le public dans l'enceinte de son tribunal.

Ainsi, il s'absout volontiers de ses bonnes actions, toutes portes ouvertes; quant aux mauvaises, c'est à huis-clos qu'il les condamne.

—

Sans doute, il serait téméraire de prétendre imprimer aux lois qui régissent les peuples le sceau d'immutabilité que Dieu a mis aux lois qui gouvernent les mondes; mais il serait dangereux aussi de s'habituer à considérer les institutions humaines comme des œuvres éphémères. Il faut du temps pour que la loi mûrisse et pour qu'elle commande ainsi le respect qui fait sa force.

La loi, si elle n'est pas respectée, sera toujours mal exécutée.

—

La loi est une petite *Providence* de convention.

Faisons des vœux pour qu'elle soit inspirée toujours par la grande.

* Ce travail n'était pas destiné à la publicité; toutefois, sur les instances du bureau de la Société dunoise, l'auteur a bien voulu autoriser son insertion au Bulletin.

Digitized by Google

L'amour-propre et la modestie font entendre rarement le même langage. Ils sont d'accord cependant pour conseiller à l'homme de n'accepter jamais une position que son mérite ne puisse dominer.

—

Vous appelez bête féroce l'animal affamé qui fait couler le sang humain !...

Quel nom infligerez-vous donc à l'ambitieux conquérant, qui s'en va partout semant le carnage, sans avoir, lui, le prétexte de la faim ?

—

Quand le Nil déborde, il fertilise les terres qu'il a conquises ; puis il se retire.

Voilà un étrange conquérant !!!

—

Les guerres civiles et religieuses, injustes et légitimes, occupent une place immense dans les annales des peuples. Puis, quand l'histoire aperçoit un espace vide, un petit coin bien triste et bien obscur, elle y jette, en courant, le nom d'un bienfaiteur de l'humanité.

—

Henri IV renonça un jour à s'emparer d'une place de guerre, afin d'épargner le sang de ses soldats.

Le peuple, qui a gardé la mémoire du bon roi, lui aura sans doute pardonné cette petite faiblesse.

—

L'homme ose-t-il bien regretter de ne pouvoir ouvrir le livre de l'avenir ?

N'a-t-il donc pas assez du souvenir de ses maux passés ? N'a-t-il donc pas assez du poids de ses douleurs présentes ?

—

Un drame semble sans intérêt à celui qui d'avance en connaît toutes les péripéties.

Ainsi nous paraîtrait la vie, si Dieu, dans sa sagesse, ne nous eût dérobé la connaissance de l'avenir.

Digitized by Google

Songez-y bien! Si le livre de l'avenir s'ouvrait devant vous, avec le tableau de tous les maux qu'il recèle, la vie deviendrait pour vous un abîme de douleurs, un effroyable supplice; la vie de l'homme serait comme l'enfer du Dante : l'espérance ne pourrait plus y entrer.... l'espérance, cette douce et fidèle compagne, qui nous soutient, qui nous console, qui nous trompe même avec tant d'amour!!!

—

Si tu partages les travaux d'un plus puissant que toi, ne prétends pas à partager sa gloire.

Souviens-toi que les eaux de la rivière perdent leur nom, en se mêlant avec les eaux du fleuve.

—

Le soleil réjouit tous les points du globe qu'il inonde de sa lumière. Chacun de ses rayons est comme un doux sourire que Dieu nous envoie.

—

Les grandes choses de ce monde ont toujours leur petit côté.

..... Les grands hommes, aussi.

—

On accorde plus facilement des faveurs, en vue des services à venir, que des récompenses, en considération des services passés.

—

La liberté illimitée pour chacun ne serait autre chose que le despotisme contre tous.

—

Combien ne souffrent jamais la moindre objection, qui se prétendent pourtant les amis de la liberté.

Combien se croient de bonne foi les partisans de l'égalité, qui ne sont, à vrai dire, que les ennemis de toute supériorité.

—

Rien n'effarouche autant la liberté que le bruit des armes. Tout peuple qui se passionne pour la guerre ne comprend pas la liberté.

Digitized by Google

La liberté a ses inconvénients et ses avantages, comme la langue dont parle Ésope.

Dans l'ordre physique, comme dans l'ordre moral, le bien et le mal se coudoient.

Le vent déracine les arbres, et fait tourner les moulins;

L'eau dévaste le vallon, et fertilise la plaine;

L'ambition engendre les crimes, et enfante les belles actions.

—

Quand la vapeur ne trouve pas d'issue, elle renverse, en se dilatant, tout ce qui s'oppose à son expansion. La vapeur donne ainsi le mouvement ou la mort, selon qu'elle est habilement contenue, ou imprudemment comprimée.

Voilà ce que sait bien tout mécanicien qui conduit une machine, et ce que doit savoir tout Souverain qui gouverne un État.

—

On n'a pas plus de raison de se dire l'ami du peuple, quand on l'approuve toujours, que l'ami du roi, quand on le flatte sans cesse.

—

Un homme ne doit pas être réputé recommandable par cela seul qu'il a des manières polies.

La politesse est un indice, non pas une preuve.

—

Quoique le cercle des connaissances humaines ait ses limites, il n'est donné à personne d'en embrasser toute l'étendue. Le plus savant des savants ignore encore plus de choses qu'il n'en sait.

—

Mieux vaut encore conscience que science.

—

Dans les débats publics, il arrive parfois que l'orateur continue la lutte, non plus pour faire triompher une cause dont il désespère, mais pour se ménager une issue, si étroite qu'elle soit, par où son amour-propre puisse s'échapper.

.... Laissons-le passer!

Digitized by Google

Le sage ne se livre pas imprudemment à l'espoir. Il sait qu'après un espoir trompé les chagrins paraissent encore plus profonds ; comme, la nuit, après l'éclair, les ténèbres paraissent encore plus épaisses.

—

L'espoir est une caresse de l'imagination.

—

L'influence du moral sur le physique est un fait inexplicable, mais dont on ne saurait contester la vérité.

Heureusement, cette influence a ses limites posées par la prévoyante nature; car les profonds chagrins détruiraient fatalement l'enveloppe matérielle de l'homme, si le corps avait été créé aussi impressionnable que l'âme.

—

Les hommes faibles ne craignent rien tant que d'être accusés de faiblesse. Ils se feront violents au besoin pour déguiser leur nature, sans s'apercevoir que, par cela même, ils la trahissent.

En effet, la violence est bien réellement une faiblesse.

—

Les faibles ont cela de commun avec les intrigants, qu'ils sont toujours prêts à voler au secours du plus fort.

—

Le faible est tyrannisé par l'homme puissant... quelquefois ; l'homme puissant, par son propre pouvoir... toujours.

—

Tout menteur veut qu'on s'en rapporte à sa parole, excepté le faux modeste. Le faux modeste est un menteur qui serait bien fâché d'être pris au mot.

Digitized by Google

« Quiconque s'abaisse sera élevé » se dit tout bas le faux modeste. Puis, exploitant habilement la sainte maxime, il se fait un marchepied de l'humilité.

—

Le public des salons a deux sortes d'applaudissements à son usage.

Les uns servent à exprimer le plaisir qu'il vient d'éprouver; les autres ont pour but de faire plaisir à ceux qu'il vient d'entendre.

Les virtuoses ne croient qu'à la première espèce.

—

Au théâtre comme au salon, le silence est le sifflet de la bonne compagnie.

—

Secourir l'infortune pour satisfaire un besoin du cœur, c'est vraiment donner; mais, semer des bienfaits pour récolter de la reconnaissance, c'est prêter.

—

Si tu parles de tes bienfaits, personne n'en parlera plus.

—

Un prétendu bon mot qui ne fait sourire personne est plus honteux qu'une franche bêtise.

—

Un bon mot a rapporté quelquefois plus qu'une bonne action.

—

Sans doute, l'indifférence peut conduire à l'impartialité; mais on n'y arrive sûrement et dignement que par la droiture.

—

L'impartialité a ses mérites, à des degrés divers.

Quand on la pratique, en sacrifiant au devoir ses penchants ou ses préférences naturelles, l'impartialité s'élève ainsi à la hauteur des vertus les plus méritoires.

Digitized by Google

L'homme assez grand pour se montrer impartial dans sa propre cause mériterait assurément d'être cité pour l'élévation et la noblesse de ses sentiments ; mais il trouvera peu d'admirateurs, parce que ceux-là seuls l'admireront, qui seraient capables de l'imiter.

—

Le luxe aurait peu de détracteurs, si tous ceux qui en profitent voulaient bien ne pas l'attaquer.

—

Qui peut user, peut abuser.

Le luxe a donc, comme toute chose humaine, ses écarts et sa marche régulière.

Toutefois, on peut comparer le luxe à un vaste réservoir placé au sommet de la montagne et dont le trop-plein bienfaisant apporte l'abondance à tous les terrains de la vallée.

—

Quels effets bizarres ! L'aumône, cette sainte fille de la pitié, favorise parfois la paresse, la paresse qui avilit ; tandis que le luxe, cet enfant de la vanité, favorise toujours le travail, le travail qui ennoblit.

—

On se fait si souvent des ennemis, en voulant rendre service, qu'il faut se montrer presque reconnaissant envers celui qui se contente d'oublier le bienfaiteur et le bienfait.

—

Pardonnons au vieillard une petite dose d'égoïsme.

La vieillesse amène les souffrances, les infirmités qui exigent des soins incessants. Or, quand la nécessité se fait sentir de s'occuper toujours de soi, on est bien exposé à rapporter tout à soi.

—

Ne comptez jamais sur l'indulgence des sots. Si vous la rencontrez quelque part, ce sera chez l'homme intelligent, quand il est aussi grand de cœur que d'intelligence.

Digitized by Google

Nous serions très indulgents si nous avions, pour les défauts d'autrui, seulement la moitié de l'indulgence que nous avons pour les nôtres.

—

La plupart des orateurs qui réclament l'indulgence du public s'imaginent bien n'en avoir pas besoin.

Aussi, l'indulgence est une aumône que nous ne pratiquons guère, chacun se disant : « Pourquoi ferais-je l'aumône à des gens qui se croient plus riches que moi ? »

—

Ombre que mon corps projette là, sur le sable, ombre capricieuse, fugitive, insaisissable, tu m'apparais comme un parfait emblême de la fausse amitié !

Tu suis fidèlement mes pas, quand aucun nuage ne menace ma tête ; mais vienne un jour de pluie et tu disparaîtras soudain ; revienne un jour de soleil et tu reviendras.

—

L'homme est vicieux, sans doute, mais il porte en lui le germe du bien. Le remords du coupable n'est autre chose que le réveil de sa nature primitive, qui se soulève enfin, lutte contre l'ascendant du mal, et s'efforce de lui ravir un empire injustement usurpé.

—

A l'état fébrile succède l'atonie, à l'exaltation succède l'abattement. On ne puise la vraie force, la force durable, que dans la modération.

—

Encore un peu d'expérience des hommes et des choses, et l'on ne verra plus de dupes en politique que ceux-là qui auraient la prétention de faire des dupes.

—

Les moralistes qui font la chasse à tous les travers du genre humain ont coutume de ne chasser que sur les propriétés d'autrui.

Est-ce qu'il n'y aurait pas de gibier sur leurs terres ?...

Digitized by Google

Assurément, nos auteurs de drames et de romans s'entendent fort bien à fabriquer de beaux préceptes de morale ; mais certains d'entre eux, dit-on, agissent comme les pères de la Chartreuse, qui fabriquent d'excellentes liqueurs et qui s'en privent.

—

Aux yeux du monde, un ridicule est parfois plus compromettant qu'un vice.

—

Les ridicules ne pénètrent pas jusqu'au cœur. Comme les chiffres gravés sur l'écorce du chêne, ils ne vont pas au delà de l'épiderme ; ce qui ne les empêche point de croître avec le sujet, comme les chiffres gravés sur l'écorce du chêne.

—

Des défauts, on peut encore en guérir ; des vices, on n'en revient guère ; des ridicules, on en meurt... subitement.

—

Ce que la femme gagne en force, elle le perd en grâce ; les allures viriles ne vont pas à sa nature délicate.

Si la femme veut plaire, il faut qu'elle reste femme.

—

La tendresse d'une femme pour son amant n'égale jamais la haine qu'elle a pour sa rivale.

—

Il y a, chez certaines femmes, un désir plus vif encore que le désir de plaire, le désir que d'autres femmes ne plaisent pas.

—

Avec de l'esprit et du tact, une femme laide peut parvenir à se créer un nombreux entourage.

Les hommes oublieront sa laideur, grâce au charme de son esprit ; les femmes lui pardonneront son esprit, en considération de sa laideur.

Digitized by Google

L'homme vaut surtout ce que vaut sa tête; la femme, ce que vaut son cœur.

—

Quand on voit ce que la femme sait dépenser de patience, d'habileté, de persévérance pour arriver à ses fins ; quand on voit ce qu'elle sait déployer de dévouement, d'énergie, de courage, pour conjurer les malheurs qui menacent sa famille, on se demande ce que pourrait faire de mieux l'autre sexe, celui qui s'est proclamé lui-même le sexe fort?

—

Les manières affectées n'appartiennent qu'au commun des coquettes.
Le triomphe de l'art est l'imitation du naturel et de la simplicité.

—

Parmi ses parures, la jeune fille ne compte pas cette ravissante petite gaucherie que donne l'innocence. C'est que l'innocence est un trésor dont elle ignore la possession.

—

L'amour vit par les désirs, comme l'arbre vit par les racines.
Quand les racines ne trouvent plus d'aliments, l'arbre languit et meurt.

—

Les hommes légers s'accusent volontiers d'être distraits, de peur qu'on ne les accuse d'être étourdis.

—

Les hommes sérieux sont responsables de leurs discours; la parole des étourdis n'est soumise à aucune espèce de responsabilité.
Aussi, les uns s'imposent-ils le devoir de ne parler qu'à propos, tandis que les autres s'arrogent le droit de parler à tout propos.

—

Nous serions plus disposés à faire l'aveu de nos torts, si cet aveu devait les faire oublier ; mais c'est à peine s'il les fait pardonner.

Digitized by Google

L'avarice est un égoïsme sans profit.

—

La folie de l'avare consiste à se séparer de ce qu'il aime, à s'en séparer pour toute sa vie, à enterrer des trésors qu'il ira rejoindre un jour... précisément le jour où il n'en aura plus besoin.

—

Le laboureur enterre un grain de blé : il en récolte vingt.
L'avare enfouit des monceaux d'or : il ne récolte que du mépris.

—

L'avare aime trop sa cassette pour aimer autre chose. Si, par impossible, l'avare avait un cœur, il ne s'y trouverait de place pour personne.

—

Quand l'égoïste souffre, il faut bien qu'il supporte seul le poids de ses douleurs.
Sans compassion pour les maux d'autrui, il a perdu le droit de dire à ses semblables : « Aidez-moi donc à souffrir ! »

—

L'égoïsme passe pour le meilleur élixir de longue vie.
Il est du nombre des substances qu'on prend sans l'avouer, parce qu'on rougit d'en faire usage.

—

On serait bientôt réconcilié avec son ennemi, si l'on pouvait venir à bout de lui pardonner le mal qu'on lui a fait.

—

Par une illusion providentielle, à mesure que nous marchons dans la vie, le terme fatal paraît s'éloigner de nos yeux ; absolument comme l'horizon fuit devant nos pas, à mesure que nous marchons dans la plaine.

Digitized by Google

Demeurer calme au milieu des dangers, ou s'y élancer avec audace, voilà deux effets bien différents du courage : c'est que le courage vient de la tête ou du cœur.

—

Le soldat donne sa vie, sans hésiter, pour défendre un petit morceau d'étoffe placé au bout d'un bâton.

Quelle preuve éclatante de l'ascendant d'un grand symbole !!!

—

Le bonheur n'accompagne pas toujours la gloire dont l'éclat l'importune. La gloire aime le bruit et le plein soleil ; le bonheur aime le calme et le demi-jour.

—

Si le bonheur a pu entrer par ta petite porte, n'en fais pas ouvrir une plus grande, de peur qu'il ne sorte par la porte cochère.

—

Le bonheur des grands existe surtout... dans l'imagination des petits.

—

Sans doute, il est bon d'avoir des amis ; mais il est prudent aussi d'entretenir quelques *connaissances,* afin de n'être pas réduit à médire de ses amis.

—

Je veux bien, comme tant d'autres, avoir des amis par centaines, la chose étant à la mode ; mais alors, j'aurai, si vous le permettez, mes amis que j'aime, mes amis qui me sont indifférents et mes amis que je ne puis souffrir.

—

Convenons-en ! les ennemis de nos ennemis sont bien un peu nos amis.

Digitized by Google

Les maisons de jeu sont comme ces puissantes et redoutables machines dont il est si dangereux de s'approcher. Il suffit que le petit doigt s'y engage pour que tout le corps y passe.

Eh bien! n'y mettons pas le petit doigt.

—

La bonté jouit d'un privilége dont la beauté doit se montrer jalouse : la bonté n'a jamais de rides.

—

Les éloges qui coûtent le moins et les reproches qui touchent le plus sont ceux qu'on s'adresse tout bas à soi-même.

—

L'ingratitude émane plus souvent de l'orgueil que de l'indifférence.

—

On ne manque jamais de raisonnements concluants, pour expliquer les choses inexplicables ; non plus que de remèdes souverains, pour guérir les maux incurables.

—

Pour paraître, au haut de l'échelle sociale, aussi grand qu'on semblait être plus bas, il faut nécessairement grandir à mesure qu'on s'élève.

—

On rencontre parfois des gens à l'esprit faux, si franchement, si invariablement faux, qu'ils deviennent par cela même des guides aussi sûrs que les esprits les plus éclairés. Il suffit, en effet, de diriger ses pas au rebours de leurs pas, pour être certain de marcher droit dans la voie de la logique, du bon sens et de la vérité.

—

Avoir cent fois raison, en temps inopportun, c'est avoir mille fois tort.

Digitized by Google

Pour couvrir un mensonge, il faut au moins deux mensonges.

—

On exprime mal ce que l'on sent froidement ou trop passionnément.

—

On se fera plus de tort, dans un salon, en disant du bien de soi, qu'en disant du mal de tout le monde.

—

Le génie ne connaît pas d'entraves, et le plus vaste cercle n'est pour lui qu'une prison.

La flamme s'éteint faute d'air ; le génie, faute de liberté.

—

Une bonne réputation ne s'acquiert pas en un jour ; elle se perd en une minute.

Il faut plus de temps pour bâtir une maison que pour la démolir.

—

Assurément, nous avons des défauts, beaucoup de défauts. Nous en convenons hautement et cet aveu ne nous coûte rien, *tant qu'il ne s'applique à rien*. Mais, le défaut dont on parle, oh ! ce défaut-là, il est toujours du nombre de ceux que nous n'avons pas.

Ainsi, voilà qui est bien entendu : nous sommes remplis de défauts, en général ; nous n'en avons pas un seul, en particulier.

—

L'homme se dessine nettement en présence des obstacles.

Faible, il les déplore ; adroit, il les évite ; courageux, il les affronte.

—

Oui, *la vertu trouve dans le for intérieur sa meilleure récompense*, et le désintéressement lui-même, tout compte fait avec la conscience, rapporte beaucoup plus qu'il n'a coûté.

Digitized by Google

Le suicide est l'acte le plus contraire à notre nature. Le vieillard lui-même, si infirme, si misérable qu'il soit, se cramponne au peu qui lui reste de vie ; il veut enregistrer toutes ses pertes une à une ; il demande à mourir, de son vivant, le plus longtemps qu'il se pourra.

—

La timidité qui s'évanouit au bruit des applaudissements émane de l'amour-propre ; la timidité qui survit au succès vient de la modestie.

—

Celui qui discute avec colère déserte sa propre cause : c'est un combattant qui passe à l'ennemi.

—

Quand l'ignorant adopte une idée, si fausse qu'elle soit, c'est pour ne jamais s'en départir. Plus vivement vous insisterez, pour l'en détacher, plus fortement il s'y attachera.

La raison en est simple : on tient d'autant plus à son bien qu'on en a moins.

—

Nous sommes plus indulgents pour les défauts de l'âme dont on pourrait se guérir, que pour les défauts du corps dont la cure est impossible.

—

Certaines passions se calment nécessairement avec l'âge, mais non pas toujours la passion des richesses.

Le Pactole donne une soif de plus en plus ardente à qui vient trop souvent pour s'y désaltérer.

—

L'homme enfante des projets jusqu'à son avant-dernier jour ; un pied dans la tombe, il sème encore du gland pour avoir des chênes.

—

Combien de discoureurs seraient moins ardents à défendre même les causes les plus justes, si le triomphe de la cause ne devait amener le triomphe du défenseur !

Digitized by Google

L'imagination est un don précieux ou funeste, utile ou dangereux. C'est le feu : il réchauffe ou il brûle.

—

Le méchant fait preuve d'habileté quand il choisit les plus mauvais terrains pour y semer la calomnie ; ces terrains-là rendent alors le centuple de la semence.

—

L'homme ne sait pas jouir du temps présent, sans désirs ou sans regrets ; le matin de sa vie, il a les yeux fixés sur l'avenir, et le soir, sur le passé.

—

Le monde appelle méchant celui qui n'a pas assez de finesse pour n'être que malin.

—

La douleur morale est toujours digne de respect, soit qu'elle s'exhale en cris déchirants, soit qu'elle se manifeste par une morne stupeur.

Disons pourtant, d'accord avec une grande loi de la nature, que la douleur muette doit avoir une plus longue durée que la douleur expansive.

—

Il y a deux sortes de gens officieux, les uns par calcul, les autres par bon naturel.

Les premiers sont nombreux et fort empressés; les seconds sont plus calmes et assez clair-semés.

Ceux-ci vous donnent bien volontiers leur concours; ceux-là vous le prêtent.

—

On sait que l'attente du plaisir vaut mieux bien souvent que le plaisir lui-même.

Pourtant, la veille d'un plaisir frivole ne vaut pas le lendemain d'une bonne action.

Digitized by Google

L'aiguillon de la critique stimule les hommes supérieurs, blesse les médiocres et tue les incapables.

—

Vous trouverez peu d'hommes intelligents, qui n'aient un grain de despotisme dans la tête.

Qui conçoit avec force, veut avec énergie.

—

Ce qu'il y a de plus certain, dans l'héritage de nos pères, c'est le lot des misères humaines; il ne saurait nous échapper.

—

Si tu veux être heureux, fais des heureux.

—

On ne pardonne les naïvetés qu'aux tout-petits enfants..... ou bien encore aux hommes de génie.

—

Hier, par un temps calme, ce passager était un grand prince; cet autre, un pauvre soldat.

Aujourd'hui que la mer est furieuse, et qu'elle menace, à chaque instant, d'engloutir le vaisseau, il n'y a plus à bord ni soldat, ni prince; il n'y a plus que des malheureux, tous égaux devant le naufrage.

Ainsi, la mort, même avant d'avoir consommé son œuvre, étend son fatal niveau sur tous ceux qu'elle va frapper.

—

La passion peut mener au bien comme au mal; l'indifférence ne mène à rien.

L'indifférence est la paralysie du cœur.

—

L'or a fait plus de mal à l'homme que le fer et le plomb.

Digitized by Google

Quoique la flatterie soit une fausse-monnaie, on ne craint guère de la mettre en circulation.

D'abord, la loi civile ne punit pas l'émission de cette monnaie-là; ensuite, celui qui la reçoit ne manque jamais de la trouver de très bon aloi.

—

La musique règne despotiquement sur notre âme ; elle y sème à son gré le calme ou la tempête. Sa voix puissante commande à nos passions comme la voix de Dieu commande aux flots ; elle les soulève ou les apaise.

—

On enferme ce pauvre insensé qui se croit pape ou sultan ; on laisse en liberté cet autre fou qui se croit sage.

—

Oh ! certainement, on n'est pas vieux tant qu'on a le cœur jeune. Ce qui nous vieillit, ce sont bien moins les années qui viennent que les illusions qui s'en vont.

—

On citera bien quelques êtres privilégiés, qui sont arrivés au terme du grand voyage de la vie, sans avoir perdu sur la route aucune des illusions du jeune âge ; mais, il faut remarquer que ces rares privilégiés ont voyagé comme les courriers d'autrefois, sans mettre jamais pied à terre.

—

Nous sommes plus ou moins enivrés par les vapeurs de l'encens, quand c'est pour nous qu'il brûle. Les uns affichent publiquement leur ivresse, on les nomme présomptueux ; les autres la combattent autant qu'il se peut ; on les appelle modestes.

—

Il n'y a pas de solitude pour le penseur ; le penseur ne se trouve jamais en si nombreuse compagnie que lorsqu'il est seul.

Digitized by Google

Jean prétend que l'œuf est venu avant la poule.

Jacques soutient que la poule est venue avant l'œuf.

Une longue et savante discussion s'engage ; après quoi, Jacques et Jean se séparent, Jean tenant de plus en plus à son œuf, Jacques tenant de plus en plus à sa poule.

Merveilleux effet du choc des opinions ! Chacun y apporte la sienne et... et la remporte.

—

On discute, afin de s'éclairer mutuellement ; voilà la fiction. La réalité, c'est que chacun s'imagine bien n'avoir pas besoin d'être éclairé.

—

Ne dites pas, même d'un vieillard, qu'il a passé le temps des folies. Attendez encore un jour et vous écrirez cela... sur sa tombe.

—

Quand une pensée vous va droit au cœur, dites qu'elle vient du cœur.

—

La mère qui cède aveuglément à tous les caprices de sa jeune fille, oublie assurément qu'elle aura un gendre.

—

Aux yeux de la jeune fille indocile, le mari le plus débonnaire ne sera jamais qu'un affreux tyran.

—

C'est dans l'intérêt de la jeune famille que le pouvoir paternel est établi, et non dans l'intérêt de celui qui exerce ce pouvoir. Voilà pourquoi le père de famille n'a pas le droit d'abdiquer son autorité, pas plus qu'il n'a le droit d'en abuser.

—

Nous disons quelquefois d'un auteur qu'il est le père de son œuvre. Il est fâcheux qu'on ne puisse pas dire *la mère;* ce serait plus juste et pour cause.

Digitized by Google

On trouve bon que le père aime son enfant ; on trouve blâmable que l'auteur aime son œuvre. C'est de l'inconséquence, en vérité. Est-ce que la paternité intellectuelle ne coûte absolument rien ?

—

La sagesse veut bien que nous pensions tout haut, mais à la condition que, préalablement, nous aurons réfléchi tout bas. La sagesse approuve la franchise ; elle ne blâme que l'inconséquence et la légèreté.

—

Le nom d'un grand homme ne va pas à la taille de tous ceux qui sont appelés à le porter.

Pour quelques-uns qu'il rehausse, combien en est-il qu'il écrase !...

—

Le fils d'un grand homme hérite nécessairement du glorieux nom de son père, mais non pas nécessairement de ses qualités éminentes.

Il a pour lui l'avantage de la filiation, et contre lui le danger de la comparaison.

—

L'homme dégénéré, qui porte un nom illustre, ressemble à un sac vide ayant conservé son étiquette.

L'étiquette indique ce que le sac avait contenu.

—

Nous accordons volontiers nos bons offices à qui vient adroitement nous demander nos bons conseils.

Si grossier que soit le piége, plus d'un renard s'y laisse prendre.

—

On comprend que le vieillard se plaigne de la marche inégale du temps. Elle est trop lente pour lui, quand il pense à ses maux ; trop rapide, quand il songe à sa fin prochaine.

Digitized by Google

Savez-vous pourquoi ce bon vieillard répète sans cesse qu'il est bien âgé ?

C'est parce qu'on lui répond sans cesse qu'il n'en a pas l'air.

—

Trop souvent, on est à la fois jaloux et jalousé. Le second étage, qui porte envie au premier, excite l'envie du troisième.

—

La persévérance perd son nom quand elle échoue ; on l'appelle alors entêtement.

L'entêtement change de nom quand il réussit ; on le nomme alors persévérance.

Ne pas réussir... quel affreux défaut ! Du reste, chacun fait tout ce qu'il peut pour s'en corriger.

—

Un discours prétentieux déplaît d'autant plus au public qu'il semble plaire davantage à l'orateur.

—

Il faut que l'orateur soit doué d'un tact particulier, qui lui indique le moment précis où l'attention du public va lui faire défaut. Il doit alors se hâter d'aborder sa péroraison ; car il sait (ce que tout le monde sait) qu'on essaierait vainement de faire tenir une goutte d'eau de plus, dans le vase, quand il est plein.

—

Nous sommes généralement indulgents, à la vue d'une tombe entr'ouverte. On ne tarde guère à la fermer.

—

Si les bavards réfléchissaient, ils auraient bien moins de temps pour parler.

Digitized by Google

Plus une œuvre littéraire a de gravité, plus le style doit en être clair.

Si la rivière charrie des eaux troubles, comment l'œil pourra-t-il en mesurer la profondeur ?

—

Vous reconnaîtrez l'importance d'un personnage, rien qu'à l'air important de son valet de chambre.

—

Monsieur le comte est traité par monsieur le duc sur le pied de l'égalité ; mais vous ne ferez jamais comprendre au cocher de monsieur le duc que le cocher de monsieur le comte soit son égal.

—

La patience est une vertu relative ; les faibles sont patients par nécessité.

—

Le besoin de produire de l'effet est si impérieux, de nos jours, que nous ne faisons plus guère usage que d'expressions extrêmes. Tout est délicieux ou horrible, monstrueux ou adorable, épouvantable ou divin. Pas un artiste, orateur ou poète, qui ne soit célèbre, éminent ou illustre.

Enfin, nous voyons tout... à la loupe.

—

Loin de mépriser les humbles, l'homme supérieur devrait rendre grâce à ceux qui ne s'élèvent pas à sa taille. Le fleuve semble plus majestueux, comparé au ruisseau ; et le palais plus splendide, comparé à la chaumière.

—

Quand on place une statue dans un palais, on avise à ce qu'elle soit en rapport avec l'élévation du lieu qu'elle doit occuper.

Ne conviendrait-il pas d'en faire autant, quand il s'agit de placer un homme ?

—

Dans les luttes de tout genre, les tièdes ne sont jamais les derniers à sonner les fanfares de la victoire.

Digitized by Google

Le sang-froid dans le danger est une arme bien précieuse, mais il faut un bras robuste pour porter cette arme-là.

—

Croyez-le bien! Vous desservirez vos amis, si vous les louez sans mesure. Toute louange outrée amène fatalement une réaction.

—

Si tu as taché ton habit, couvre-le de broderies dorées; l'or fait disparaître les taches.

—

Voyez un peu!

Les applaudissements sont pour Sapajou, qui fait des grimaces et des gambades, à la foire; les sarcasmes sont pour le pauvre Robin, qui couvre l'homme de sa laine, et qui l'alimente de sa chair...

Ah! si la gent moutonnière prenait la plume, comme elle écrirait de belles tirades sur l'ingratitude des hommes!!!

—

Les vieux roués tiennent à leurs vices, tout autant que les marins tiennent à leur cargaison. Ils ne les jettent à la mer qu'au plus fort de la tempête, quand le navire fait eau de toutes parts.

—

Le chien s'attache au maître; le chat s'attache à la maison. Les palais sont pleins de fidélités félines.

—

Les esprits chagrins croient au mal sur parole et au bien sur preuve.

—

Nous ne sommes pas tous appelés à jouir des avantages que donne l'expérience.

Ce fruit-là vient si tard à maturité parfaite, que beaucoup s'en vont sans l'avoir récolté.

Digitized by Google

Si les hommes sont amis jusqu'à la bourse, les femmes sont intimes jusqu'à l'amour.

—

L'imagination et le jugement n'ont pas même allure.

Le jugement marche à pas lents ; l'imagination galope : aussi les voit-on rarement cheminer de compagnie.

—

On prétend que le jour approche, où nous ne condamnerons plus à mort ni empoisonneur, ni assassin, pas même le monstre qui aura égorgé père et mère.

Dès lors, il faut espérer que, ce jour-là venu, nous ne condamnerons plus à mort des milliers d'innocents, pour conquérir une province.

—

La nature nous a donné des yeux, pour voir... et aussi, pour parler.

Dans certains cas, même, les yeux sont plus éloquents que la bouche; et, en outre, les yeux parlent toutes les langues.

—

Pour user de sa force avec modération, il faut être deux fois fort.

—

Admirons la machine à vapeur ! Elle peut à son gré, grâce à un précieux *régulateur,* stimuler son zèle, quand il se ralentit ; ou bien le calmer, quand il se passionne. Elle a donc assez d'empire sur elle-même pour vaincre son apathie ou son emportement.

Quel bel exemple offert par la machine à vapeur à la machine humaine !!!

—

Dites du mal des journaux tant qu'il vous plaira ; mais reconnaissez qu'ils ont produit deux avantages incontestables : la publicité, qui a bien son mérite, et l'abonnement, qui a son prix !

Digitized by Google

Si les journaux allaient se mettre en grève, quel désappointement serait le nôtre !

Qui donc nous donnerait, tous les jours, des nouvelles du monde entier ?

Qui donc nous apporterait, chaque matin, *notre* opinion sur la question à l'ordre du jour ?

—

Il faut reconnaître les services que nous a rendus la presse périodique. Avant la création des journaux, il n'existait d'autre mode de publicité quotidienne que les confidences.

—

Si la mère de famille renonce à conduire sa fille au théâtre, même quand la pièce du jour a pour but moral le triomphe de la vertu, c'est parce qu'elle redoute le spectacle des épreuves *un peu trop accentuées* auxquelles la vertu sera soumise, avant de triompher.

—

Au théâtre, la mauvaise foi finit toujours par être démasquée et méprisée ; la probité finit par être reconnue et récompensée. Il y a de ces choses qu'on ne voit qu'au théâtre !

—

L'enfant gâté ne mérite aucun blâme ; il suit la voie qu'on lui ouvre, ce cher enfant. Il mène ceux qui le gâtent, en attendant qu'un jour il les malmène.

—

En Turquie, l'autorité conjugale ne tombe guère en quenouille.

Le mari ottoman a sous la main certaine ressource que possèdent seuls les peuples polygames : il peut diviser pour régner.

—

Si on semait des républicains sur le sol de la Vendée, il y pousserait des royalistes ; et des royalistes sur la terre américaine, on y récolterait des républicains.

L'homme est souvent redevable de ses croyances au coin de terre sur lequel le hasard a déposé son berceau.

Digitized by Google

Les relations de peuple à peuple ne sauraient porter aucune atteinte à l'attachement que chacun doit avoir pour son pays.

Au contraire, ces relations tendent à faire disparaître, par le frottement, certains préjugés qui n'ont rien de commun avec le patriotisme.

—

Le vrai patriotisme consiste à aimer, à servir son pays, et non pas à montrer toujours les poings à l'étranger.

Il est ridicule de dénigrer systématiquement tout ce qui se trouve en dehors de la ligne des douanes ; il est injuste de mépriser ces populations voisines, par cela seul qu'elles sont campées là, de l'autre côté du fleuve ; et le sourire vient aux lèvres, quand on songe que ces mêmes populations, absolument les mêmes, auraient droit à toutes nos sympathies, si le fleuve qui sépare les deux états s'était avisé de couler un peu plus loin.

Non, ce n'est pas là le grand, le noble patriotisme ; c'est le patriotisme à l'usage du cabaret.

—

Il paraît bien que la modestie *collective* n'est pas de rigueur, car chaque peuple s'attribue le monopole de toutes les qualités imaginables et particulièrement de la bravoure.

Ces prétentions réciproques se trouvent ainsi détruites les unes par les autres, et le résultat final est absolument le même que si tous les peuples voulaient bien s'entendre, pour être un peu plus modestes.

—

L'amour ne peut vivre qu'à l'état fébrile. Quand l'amour n'a plus la fièvre, il se meurt, il est mort.

—

Sir James Thwarting, un des opposants *quand même* de la chambre des communes, se laissa choir, un jour, dans la Tamise, et il s'y noya.

A quelque temps de là, on aperçut sir James ballotté par les flots.

Digitized by Google

Mort, il était resté fidèle aux habitudes de sa vie entière; au lieu de suivre le fil de l'eau, le corps de l'honorable opposant remontait naturellement le cours du fleuve.

—

Nous vivons dans le siècle des découvertes. Eh bien! Si on allait découvrir le moyen de lire dans les cœurs, aussi couramment qu'on lit dans les livres!!!

On frémit, rien que d'y penser.

—

Mon petit-fils ne rêve que hussards, chasseurs, dragons; il se croit colonel ou général, quand il est attelé à mon grand sabre.

Mon cousin ne rêve que donjons, tourelles, écussons; il se croit comte ou marquis, depuis qu'une particule est attelée devant son nom.

Mon petit-fils est un enfant de cinq ans; mon cousin est un enfant de cinq pieds.

Il faut que les enfants s'amusent.

—

Avez-vous remarqué cette inconséquence de la plupart des auteurs comiques?

Jamais ils ne laissent échapper l'occasion de tourner en ridicule le mariage, et c'est toujours par un mariage qu'ils terminent leurs pièces.

—

Si vous pensez qu'un poète ait du talent, vous pourrez bien le lui dire; mais vous ne pourrez jamais le lui apprendre, si matin que vous vous leviez.

—

Autrefois, on n'épousait qu'à de certaines conditions; on recherchait une jeune fille, après avoir dûment constaté l'importance de ses propriétés foncières; de ses domaines en Beauce, en Périgord, en Normandie.

Aujourd'hui, nos jeunes-hommes sont moins exclusifs; ils savent qu'il existe d'autre biens aussi précieux que les richesses du sol : l'esprit, la bonté, la douceur, la modestie..... Il y a bien aussi les actions, obligations et rentes sur l'État.

Digitized by Google

Le fils de famille, impatient de secouer le joug paternel, avait imaginé jadis un ingénieux moyen de s'affranchir de toute soumission : il se faisait soldat pour être libre. C'est avec non moins de succès qu'on s'enrôle dans un parti, pour être indépendant.

—

Voyez-vous ces braves gens qui se promènent, la canne à la main, là-bas sur la place publique? Eh bien! ce sont de profonds politiques, qui font mouvoir les armées, qui gouvernent les empires avec une habileté merveilleuse, et surtout avec une étonnante facilité.

Ce qui prouve que la chose est vraiment des plus simples... la canne à la main.

—

Le poète ne connaît rien de supérieur à la poésie; le musicien à la musique; le peintre à la peinture. Chacun admire ainsi ce qui fait son principal mérite; voilà pourquoi ce jeune fat a tant d'admiration pour son tailleur et son bottier.

—

« Cet homme a eu tort de dévorer en silence certain affront qu'il était de son honneur de venger. »

« Cet homme a eu tort de venger publiquement certain affront qu'il était de son honneur de cacher. »

Autant vaudrait dire que le pauvre homme a eu tort d'avoir été trompé.

—

Vivre d'abord pour l'amour; puis, pour l'ambition; après quoi, vivre... pour bien vivre : tel est le destin d'un assez grand nombre.

La vie, ainsi menée, ressemble à une pièce de théâtre dont le premier acte se passe dans le cœur, le second dans la tête, et le troisième, hélas! dans l'estomac.

—

Là où les peines sont personnelles, il est logique que les récompenses soient individuelles.

Digitized by Google

Il faut qu'une femme soit dépourvue de tout mérite personnel, pour qu'on ne trouve à louer en elle que la perfection de sa coiffure et la richesse de ses ajustements.

—

Une jeune femme sera toujours flattée dans son amour-propre, si vous lui dites que tout le monde admire la distinction de sa toilette et l'éclat de ses parures.

Pourtant, si la jeune femme voulait bien réfléchir, un instant, le compliment lui semblerait peu flatteur, car il peut se résumer ainsi : « Ce que tout le monde admire en vous, c'est... ce qui n'est pas vous. »

—

Défiez-vous de votre miroir, Madame. Il vous parle sans cesse des roses de votre teint, des perles de votre bouche ; mais il se gardera bien d'ajouter que la bouche est assez grande pour qu'on en aperçoive aisément les perles. Non, non assurément, il ne vous dira pas une telle impertinence. C'est que, voyez-vous, votre miroir se conduit en vrai courtisan ; quand vous le consultez, il vous donne son avis, seulement sur les choses qui sont à votre avantage.

Défiez-vous de votre miroir, Madame.

—

Le sexe fort a aussi ses coquettes, qui savent tirer parti de l'indifférence bien jouée, habiles comédiens qui s'abstiennent d'attaquer, afin de donner l'envie qu'on les attaque.

—

Amener le cœur d'un indifférent à se rendre, c'est forcer une place réputée imprenable à capituler.

Aussi, la défaite d'un bel indifférent passe-t-elle pour le plus éclatant triomphe que puisse rêver l'ambition d'une grande coquette.

—

La mémoire est une faculté qui seconde l'homme merveilleusement, dans les travaux de l'intelligence ; mais elle n'y joue qu'un rôle passif, et ce serait bien à tort qu'on la considèrerait comme faisant partie du domaine intellectuel.

Digitized by Google

Ne désespérez pas d'une mémoire ingrate, pas plus que d'une terre ingrate : un mauvais terrain peut toujours être amélioré par la culture.

—

Avec une mémoire heureuse, on arrive facilement à orner son esprit ; on arrive aussi à pouvoir colporter l'esprit des autres.

—

Il faudrait avoir une mémoire qui fût tout à la fois — fidèle, pour nous rappeler les services qu'on nous a rendus, — ingrate, pour oublier le mal qu'on nous a fait.

—

Si l'électricité pénétrait toute espèce de matière, le télégraphe électrique serait impossible ; au premier soutien du fil de fer, l'étincelle irait se perdre dans le sein de la terre.

Heureusement, certains corps refusent d'admettre l'électricité sur leurs domaines, et ils contribuent ainsi, par cet acte d'opposition, à nous doter d'un mode merveilleux de communication.

Voilà, certes, un genre d'opposition qui a du bon !

—

Les voyages nous donnent rarement tout ce qu'ils nous ont promis. Pourtant, il est un plaisir qui ne fait jamais défaut au voyageur, quoique le voyageur n'y songe guère au moment du départ, c'est le plaisir de rentrer chez soi.

—

On voyage pour se procurer la satisfaction de voir, et la satisfaction non moins vive de raconter ce qu'on a vu.

—

Nous appelons puriste, même l'homme très modeste, s'il parle un peu plus correctement que nous.

Digitized by Google

C'est par vanité qu'on veut des titres; c'est par orgueil qu'on prétend n'en vouloir pas.

—

Le plus beau privilége de la royauté, c'est assurément le droit de faire grâce. Toutefois, de graves considérations empêchent, dans certains cas, le souverain de faire usage de cette douce prérogative.

Comme un bon roi doit souffrir, quand il se voit contraint de sacrifier la clémence à la politique!

—

On ne croit jamais aux épines qui hérissent le pouvoir, tant qu'on n'y a pas mis la main.

—

L'homme étant d'une nature perfectible, celui qui se vante de n'avoir jamais modifié ses opinions, ne prouve qu'une chose : c'est que l'orgueil lui a fait dédaigner les enseignements de l'expérience.

Et s'il en est ainsi, nous ne voyons pas qu'il y ait là de quoi se vanter.

—

Le sentiment de l'envie appartenant de droit à la nullité, le plus envieux doit être précisément celui qui ne possède absolument rien qu'on puisse lui envier.

—

On prétend que, de tous les animaux, l'homme est le seul qui ait été créé raisonnable.

Serait-ce point raisonneur qu'on a voulu dire?

—

Combien de gens déplorent les misères de la vie, qui, par leur inconduite, la rendent plus misérable encore!

Étrange inconséquence! Ils se plaignent de l'amertume du breuvage, et ils ne cessent de verser du fiel dans la coupe!

Digitized by Google

Donne ta bourse à garder aussi souvent qu'il te plaira; ton secret, aussi rarement qu'il se pourra.

—

On rencontre encore assez souvent une volonté ferme; mais le rare, le rarissime, c'est une volonté ferme et persévérante.

Voilà pourquoi Diogène n'éteignait pas sa lanterne.

—

Les vérités qu'on découvre dans l'étude du cœur humain ne sauraient compenser les illusions qu'on y perd.

—

Si tu tiens à conserver tes illusions, ne va pas soulever les plis et les replis du cœur humain.

Si tu veux jouir du prestige de la scène, ne va pas te placer dans les coulisses.

R.-S.

Digitized by Google

PRIX MOYEN

DES

GRAINS VENDUS

SUR LE

MARCHÉ DE CHATEAUDUN

DEPUIS L'ANNÉE 1583

Des difficultés d'exécution ne nous ayant pas permis de reproduire le tableau graphique du prix des grains annoncé précédemment (1), nous avons cru devoir publier le résultat des prix consignés sur les mercuriales des archives de la mairie de Châteaudun, en l'exprimant en monnaie actuelle.

Nous donnons ci-après le rapport de la livre tournois au franc, d'après lequel notre travail a été établi.

La réduction rigoureusement exacte des anciennes monnaies n'étant pas possible en francs et centimes, nous croyons devoir faire observer ici que les fractions de centimes ont été négligées ; en d'autres termes : les prix indiqués dans ce travail sont exacts à un centime près.

Les prix inscrits dans chaque colonne représentent la valeur moyenne d'un hectolitre.

Le prix moyen d'une année s'entend d'un jour de Saint-Rémy (1er octobre) à l'autre ; ainsi, l'année 1584 comprend le prix moyen des mercuriales depuis le 1er octobre 1583 jusqu'au 1er octobre 1584, et ainsi de suite.

(1) Voyez *suprà*, page 50.

Digitized by Google

RAPPORT

DE LA LIVRE TOURNOIS AU FRANC

Livres.	Sols.	Deniers.	Francs.	Cent.	Livres.	Sols.	Deniers.	Francs.	Cent.
»	»	1	»	»	»	18	»	»	89
»	»	2	»	01	»	19	»	»	94
»	»	3	»	01	1	»	»	»	99
»	»	4	»	02	2	»	»	1	97
»	»	5	»	02	3	»	»	2	96
»	»	6	»	02	4	»	»	3	95
»	»	7	»	03	5	»	»	4	94
»	»	8	»	03	6	»	»	5	93
»	»	9	»	04	7	»	»	6	91
»	»	10	»	04	8	»	»	7	90
»	»	11	»	04	9	»	»	8	89
»	1	»	»	05	10	»	»	9	88
»	2	»	»	10	11	»	»	10	86
»	3	»	»	15	12	»	»	11	85
»	4	»	»	20	13	»	»	12	84
»	5	»	»	25	14	»	»	13	83
»	6	»	»	30	15	»	»	14	81
»	7	»	»	35	16	»	»	15	80
»	8	»	»	40	17	»	»	16	79
»	9	»	»	44	18	»	»	17	78
»	10	»	»	49	19	»	»	18	77
»	11	»	»	54	20	»	»	19	75
»	12	»	»	59	21	»	»	20	74
»	13	»	»	64	22	»	»	21	73
»	14	»	»	69	23	»	»	22	72
»	15	»	»	74	24	»	»	23	70
»	16	»	»	79	25	»	»	24	69
»	17	»	»	84	26	»	»	25	68

Digitized by Google

PRIX MOYEN DES GRAINS

VENDUS SUR LE MARCHÉ DE CHATEAUDUN DEPUIS L'ANNÉE 1583.

Années.	Froment litte.	Froment moissonnier.	Méteil mitoyen.	Vérouaet.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1584	4 74	4 51	4 37	»	3 49	3 20	1 04
1585	3 45	3 06	2 81	»	2 46	1 97	1 48
1586	6 18	4 93	4 53	»	4 44	3 36	1 34
1587	8 74	8 44	8 15	»	7 14	5 95	2 41
1588	3 21	2 96	2 61	»	1 97	1 73	1 48
1589	3 21	2 91	2 66	»	1 98	1 63	1 23
1590	4 74	4 44	3 96	»	2 98	1 98	1 04
1591	5 14	4 76	3 99	»	2 97	2 97	2 11
1592	5 38	4 56	3 77	»	1 98	1 68	1 01
1593	5 06	4 35	3 75	»	1 98	1 58	1 »
1594	3 96	3 65	3 31	»	2 04	1 83	1 01
1595	5 93	5 68	5 43	»	4 49	3 65	1 83
1596	7 45	6 77	6 52	»	5 43	3 99	2 17
1597	7 90	7 55	7 16	»	6 03	4 84	2 02
1598	5 83	5 48	5 29	»	4 84	3 85	1 48
1599	4 69	4 35	3 95	»	2 96	2 46	1 29
1600	3 26	2 91	2 61	»	1 78	1 48	1 19
1601	3 11	2 76	2 46	»	1 58	1 39	1 19
1602	2 91	2 56	2 32	»	1 58	1 19	0 89
1603	3 95	3 55	3 21	»	2 91	1 97	1 24
1604	3 95	3 60	3 26	»	2 51	2 17	1 78
1605	3 65	3 30	2 96	»	1 97	1 43	0 99
1606	3 40	3 »	2 66	»	1 68	1 24	0 79
1607	3 65	3 31	3 06	»	2 27	1 58	0 84
1608	4 54	4 20	3 65	»	2 91	2 32	1 09
1609	3 75	3 36	2 86	»	2 27	1 78	1 58
1610	3 75	3 36	2 86	»	2 27	1 78	1 58
1611	4 30	3 85	3 50	»	2 86	2 37	2 17
1612	3 55	3 26	2 91	»	2 41	2 41	1 73
1613	3 50	3 16	2 81	»	2 12	1 53	1 34
1614	4 20	3 95	3 36	»	2 96	2 12	1 63
1615	3 78	3 40	3 14	»	2 17	2 16	1 68
1616	4 25	3 72	3 38	»	2 76	2 37	1 88

Digitized by Google

Années.	Froment litte.		Froment moissonnier.		Méteil mitoyen.		Véronnet.		Seigle.		Orge.		Avoine.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
1617	3	57	3	18	2	98	»		2	09	2	14	1	39
1618	3	70	3	45	2	96	»		2	12	1	53	1	19
1619	4	89	4	44	3	85	»		3	21	2	51	1	73
1620	3	57	3	18	2	96	»		2	09	1	63	1	39
1621	4	89	4	44	3	85	»		3	21	2	51	1	73
1622	4	89	4	44	3	85	»		3	21	2	02	1	39
1623	5	48	4	74	4	»	3	26	3	26	2	27	1	29
1624	4	74	4	20	3	31	2	71	2	56	1	99	1	16
1625	4	39	3	75	3	01	2	46	2	22	1	78	1	39
1626	6	23	5	78	4	99	4	49	4	30	3	33	2	56
1627	6	91	6	52	5	93	5	68	5	19	5	04	3	70
1628	5	38	4	99	4	49	4	44	3	85	2	86	1	63
1629	4	35	4	10	3	65	3	38	3	11	2	41	1	58
1630	5	34	5	14	4	35	3	85	3	65	2	86	1	90
1631	10	52	9	98	9	33	7	90	7	78	6	77	3	28
1632	6	44	6	18	4	79	4	37	3	11	4	25	2	51
1633	5	83	5	32	4	44	3	87	3	55	2	58	1	61
1634	5	83	5	29	4	79	4	35	3	11	4	25	1	86
1635	4	44	4	15	3	52	3	08	2	86	2	52	2	24
1636	4	73	4	41	3	77	3	31	3	73	2	32	1	83
1637	5	52	4	32	4	07	3	61	3	38	3	92	2	59
1638	5	52	5	14	4	47	4	03	3	74	3	21	2	41
1639	4	03	3	77	3	01	2	32	2	02	1	63	1	25
1640	4	35	3	85	2	96	2	37	2	07	1	68	1	29
1641	4	39	3	80	3	55	3	08	2	56	2	02	1	78
1642	4	81	4	32	3	60	3	11	2	20	2	34	1	78
1643	7	62	6	»	5	48	4	78	4	43	3	60	2	41
1644	9	01	8	49	8	10	7	16	6	92	5	99	5	29
1645	9	01	7	94	7	16	6	93	6	13	6	08	4	30
1646	4	37	3	42	3	»	2	39	2	39	1	70	1	59
1647	5	75	4	97	3	95	2	86	2	61	2	46	2	27
1648	5	26	4	94	3	95	2	86	2	61	2	46	2	27
1649	6	18	5	70	5	18	4	64	4	41	4	32	2	09
1650	11	51	10	20	9	23	8	79	8	07	7	21	3	60
1651	8	51	8	06	7	10	6	34	6	23	4	82	2	69
1652	9	70	9	06	8	38	8	51	8	26	6	28	3	10
1653	8	32	7	62	6	19	5	39	5	07	4	49	3	25

Digitized by Google

Années.	Froment litte.		Froment moissonnier.		Méteil mitoyen.		Véronnel.		Seigle.		Orge.		Avoine.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
1654	6	25	5	59	3	79	3	02	2	83	2	46	2	46
1655	4	94	4	44	3	40	2	59	2	25	1	93	1	88
1656	4	78	4	40	3	79	3	07	2	85	2	85	2	46
1657	4	69	4	29	3	44	2	93	2	72	2	24	2	10
1658	5	47	4	55	3	81	3	30	3	04	2	58	2	39
1659	6	23	5	83	5	29	4	76	4	42	3	70	1	95
1660	6	64	6	06	5	41	4	56	4	29	3	70	2	78
1661	8	27	7	49	6	87	6	49	5	38	4	90	3	68
1662	16	85	16	72	13	38	12	43	11	58	10	07	2	81
1663	9	07	8	48	7	58	6	42	6	38	5	22	3	82
1664	8	48	7	27	6	19	5	18	4	80	3	59	1	95
1665	6	92	6	16	4	67	3	86	3	62	2	79	2	21
1666	6	94	6	27	6	33	3	77	3	70	2	93	2	43
1667	5	70	5	14	2	99	2	46	2	35	1	92	1	94
1668	4	32	4	04	2	89	2	45	2	22	2	04	1	90
1669	4	26	3	71	3	17	2	68	2	37	1	80	1	48
1670	4	32	3	85	3	23	2	68	2	40	2	04	1	53
1671	4	33	3	70	2	94	2	17	2	02	1	36	1	26
1672	4	30	3	87	3	16	2	61	2	17	1	92	1	57
1673	3	95	3	50	3	26	2	51	2	22	1	97	1	48
1674	4	17	3	76	3	48	3	18	2	68	2	12	1	58
1675	5	15	4	80	4	35	3	51	3	66	2	85	1	87
1676	4	36	3	89	3	51	3	26	2	95	2	14	1	70
1677	5	09	4	69	4	23	3	73	3	33	2	46	1	78
1678	6	42	6	18	5	48	4	79	3	90	3	43	1	97
1679	6	72	6	32	5	56	4	89	4	35	3	51	2	08
1680	4	98	4	34	4	38	3	95	3	33	2	89	2	01
1681	5	39	4	86	4	26	3	34	2	85	2	29	2	09
1682	5	80	4	94	4	25	3	75	3	21	2	96	2	68
1683	5	72	5	31	4	47	3	78	3	32	2	75	1	74
1684	5	61	5	17	4	69	4	49	3	75	2	89	1	53
1685	7	28	6	79	6	05	4	98	4	44	4	22	2	37
1686	4	45	4	06	3	12	3	11	2	78	2	19	1	97
1687	4	20	3	95	3	45	3	06	2	71	2	37	2	27
1688	3	26	3	»	2	41	2	37	1	81	1	90	1	87
1689	3	40	3	30	2	77	2	48	2	14	2	02	1	88
1690	3	61	3	31	3	01	2	61	2	27	1	63	1	43

Digitized by Google

Années.	Froment litte.		Froment moissonnier.		Méteil mitoyen.		Véronnet.		Seigle.		Orge.		Avoine.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
1691	3	66	3	38	2	97	2	68	2	88	1	68	1	49
1692	4	79	4	37	3	96	3	64	3	18	2	08	2	48
1693	8	80	8	23	7	41	6	47	5	71	4	61	3	45
1694	17	50	15	80	13	62	12	01	11	01	10	72	5	40
1695	7	03	6	42	5	60	4	51	4	21	3	25	2	48
1696	5	31	4	51	3	59	2	95	2	41	1	92	1	55
1697	7	08	6	14	5	37	4	31	3	77	3	05	1	49
1698	7	97	6	91	6	13	5	16	4	48	3	92	1	80
1699	12	20	9	81	8	46	7	12	6	56	5	57	2	93
1700	8	73	8	32	7	80	6	30	5	64	4	94	3	63
1701	6	42	5	73	4	17	3	93	3	12	2	98	2	97
1702	5	75	5	19	4	79	4	48	3	72	2	75	2	26
1703	4	98	4	54	4	35	3	60	3	07	2	92	2	48
1704	5	16	4	65	4	38	3	54	3	06	2	37	1	52
1705	4	95	4	35	4	11	3	70	3	13	2	51	1	69
1706	4	02	3	47	3	22	2	67	2	38	2	19	1	99
1707	3	28	2	82	2	67	2	32	1	82	1	74	1	46
1708	3	37	3	10	2	81	2	22	1	84	1	41	1	25
1709	15	28	13	68	12	99	11	02	9	10	7	74	3	47
1710	19	45	17	41	15	68	12	28	10	46	7	34	2	68
1711	7	16	6	37	5	72	4	70	4	11	3	22	2	39
1712	8	41	7	46	7	03	6	19	5	70	5	11	4	41
1713	13	70	12	78	11	60	10	15	9	27	8	20	5	13
1714	15	65	14	14	13	39	11	06	10	20	8	88	4	76
1715	7	28	6	69	5	80	4	71	4	05	3	34	2	76
1716	5	52	4	69	3	70	3	21	2	38	1	99	1	77
1717	5	»	4	20	3	45	2	82	2	09	2	04	1	90
1718	4	76	4	18	3	83	3	40	2	42	1	95	1	78
1719	6	37	5	61	4	86	4	42	3	40	3	37	3	10
1720	8	17	7	06	6	43	5	92	5	27	5	43	5	26
1721	5	56	4	77	3	96	3	44	2	63	2	24	2	15
1722	6	34	5	39	4	82	3	90	3	21	2	71	2	19
1723	11	30	9	59	8	34	7	60	6	34	5	03	3	65
1724	11	07	9	56	8	60	7	42	6	56	6	10	5	54
1725	13	06	11	57	10	22	9	32	7	97	6	88	3	43
1726	11	31	8	37	7	58	6	47	5	75	4	61	1	97
1727	10	10	7	30	6	81	5	37	4	69	4	26	2	43

Digitized by Google

Années.	Froment litte.		Froment moissonnier.		Méteil mitoyen.		Véronnet.		Seigle.		Orge.		Avoine.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
1728	5	64	4	63	4	27	3	63	2	70	2	40	2	42
1729	6	71	5	56	5	11	4	51	3	84	3	78	3	59
1730	6	54	5	51	5	06	4	44	3	64	3	45	3	40
1731	9	03	8	04	7	36	6	83	5	84	5	15	3	40
1732	6	66	5	86	5	38	4	62	4	25	4	16	3	81
1733	5	63	4	99	4	64	4	»	3	16	2	76	1	97
1734	5	29	4	72	4	34	3	65	2	96	2	75	2	46
1735	4	99	4	45	4	»	3	36	2	73	2	74	2	46
1736	5	87	5	38	4	88	4	29	3	97	3	61	2	87
1737	6	20	5	70	5	21	4	57	3	85	3	26	2	12
1738	7	82	7	29	6	75	6	25	5	37	4	82	2	98
1739	12	02	11	46	10	39	9	50	8	58	8	09	4	91
1740	10	18	9	68	9	»	7	77	6	71	5	25	3	96
1741	15	63	14	12	13	04	11	44	10	33	9	36	4	57
1742	11	03	10	14	9	24	8	44	7	34	6	59	4	71
1743	6	49	5	53	4	67	3	99	3	41	3	13	2	26
1744	5	23	4	34	3	67	3	08	2	24	2	30	2	38
1745	4	84	3	97	3	70	2	98	2	59	2	57	2	56
1746	5	89	4	83	4	33	3	42	2	85	2	62	2	09
1747	6	89	6	09	5	63	4	68	4	23	4	26	2	64
1748	9	90	8	87	8	45	7	30	6	37	5	72	3	49
1749	9	33	8	24	7	54	6	30	5	52	5	06	4	49
1750	9	05	7	74	8	77	6	»	4	74	3	97	3	15
1751	9	14	7	90	7	17	6	23	5	12	3	90	3	10
1752	14	98	13	37	12	97	10	66	10	10	9	90	4	93
1753	11	77	11	40	9	79	6	74	7	26	6	46	4	26
1754	11	44	7	89	7	10	6	10	5	01	4	57	4	36
1755	7	71	6	61	6	01	4	80	3	77	3	31	3	01
1756	7	53	6	64	6	02	4	83	3	67	3	40	3	04
1757	11	13	10	06	9	15	7	89	6	86	6	47	4	12
1758	9	57	8	61	7	79	6	56	5	80	4	81	4	42
1759	9	67	8	58	8	30	7	07	6	38	5	13	3	84
1760	9	43	8	67	7	87	6	89	6	03	4	99	3	81
1761	6	67	6	13	5	24	4	64	3	70	3	06	2	46
1762	7	39	7	23	5	96	5	55	4	71	3	90	2	94
1763	7	77	7	30	6	67	6	28	5	17	4	85	4	05
1764	6	02	6	13	5	38	4	59	3	94	3	30	3	19

Digitized by Google

Années.	Froment litte.		Froment meissonnier.		Méteil mitoyen.		Véronnet.		Seigle.		Orge.		Avoine.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
1765	8	41	7	97	7	09	6	18	5	38	5	13	4	11
1766	10	74	10	09	9	40	8	40	7	59	7	06	3	84
1767	10	44	9	58	8	56	7	52	6	50	5	31	4	05
1768	13	89	13	06	11	57	10	10	8	61	6	96	4	31
1769	15	06	13	63	12	30	10	78	9	35	8	44	5	35
1770	16	24	15	38	14	01	12	97	11	88	11	88	5	52
1771	15	74	14	18	13	44	12	36	11	23	9	13	5	43
1772	15	10	13	50	12	87	11	47	10	10	8	90	6	61
1773	15	29	13	87	13	02	11	80	11	39	8	30	6	87
1774	13	33	13	33	11	11	9	75	8	15	5	93	4	20
1775	16	41	14	96	13	42	12	26	10	86	9	04	4	30
1776	14	14	13	53	12	21	10	78	9	47	8	32	5	84
1777	12	58	11	42	9	86	8	61	7	33	5	87	4	47
1778	11	92	11	11	9	64	7	67	6	26	5	60	4	32
1779	11	05	10	04	8	68	7	63	6	50	5	97	4	91
1780	10	86	9	53	9	03	8	10	7	19	5	77	4	45
1781	11	49	10	79	9	98	9	10	8	31	7	63	5	82
1782	11	74	11	»	10	10	9	18	8	32	5	90	4	24
1783	11	93	10	81	9	87	8	76	7	70	6	91	5	72
1784	13	37	12	95	11	49	10	46	9	12	7	79	5	77
1785	15	25	13	55	13	28	12	08	11	32	9	74	7	89
1786	12	91	11	76	10	75	9	76	8	56	8	15	6	34
1787	12	44	11	42	8	94	8	12	6	58	5	75	3	79
1788	11	87	10	36	8	49	6	77	5	75	5	36	4	10
1789	19	07	18	27	16	24	15	20	13	63	12	25	6	38
1790	14	83	13	64	11	30	10	07	9	02	8	12	5	38
1791	12	10	11	36	8	92	7	56	6	75	5	94	4	84
1792	16	77	15	85	12	20	10	01	9	56	8	31	4	81
1793	17	95	17	56	13	26	11	53	9	97	8	94	9	02
1794	15	84	»	»	13	15	»	»	11	»	10	79	13	37
1795	15	84	»	»	13	62	»	»	10	39	10	20	15	84
1796	»	»	13	86	10	85	8	73	8	70	7	76	4	86
1797	16	12	14	86	12	55	10	65	8	54	7	44	4	51
1798	13	10	12	11	9	59	8	14	6	84	6	38	4	54
1799	13	97	12	70	9	12	7	28	7	30	5	86	5	54
1800	14	82	13	94	12	07	9	94	8	60	8	18	6	42
1801	17	53	16	45	13	75	12	06	10	44	8	34	5	07

Digitized by Google

Années.	Froment litte.		Froment meissonnier.		Méteil mitoyen.		Véronnet.		Seigle.		Orge.		Avoine.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
1802	25	72	24	35	20	96	22	07	18	15	13	29	5	69
1803	22	57	21	35	18	78	16	50	12	84	13	13	7	67
1804	14	95	13	54	11	12	9	93	8	87	8	55	8	18
1805	16	11	13	65	10	68	9	43	8	60	7	45	7	68
1806	16	52	15	»	11	38	10	18	9	63	7	41	6	45
1807	19	12	17	79	15	14	13	94	10	34	10	19	6	53
1808	16	05	14	48	12	16	11	07	10	12	9	18	6	32
1809	12	81	11	67	10	05	9	24	7	64	7	21	6	29
1810	13	15	12	01	9	46	8	47	8	10	5	98	5	14
1811	19	20	18	02	14	66	13	19	12	03	9	25	6	47
1812	32	04	30	56	25	61	23	07	17	69	17	30	7	97
1813	25	11	23	52	18	37	16	50	12	38	12	32	7	98
1814	15	99	14	70	10	28	8	99	8	03	6	44	5	20
1815	15	32	14	15	10	22	9	03	7	57	6	10	5	84
1816	23	45	21	94	17	43	15	52	12	04	10	32	6	41
1817	38	06	32	69	27	95	22	43	19	76	17	57	7	86
1818	27	23	25	43	21	46	18	88	16	54	13	63	8	64
1819	19	40	17	71	14	68	13	13	10	14	10	30	9	33
1820	19	32	17	15	12	61	10	55	11	58	7	58	5	81
1821	21	59	19	78	15	76	13	57	10	09	8	83	5	76
1822	14	75	13	46	8	66	7	64	7	35	6	23	5	35
1823	16	93	15	60	11	68	10	17	9	08	8	27	5	93
1824	15	48	14	58	10	97	9	95	7	92	7	33	5	50
1825	14	89	13	72	9	75	8	70	8	87	6	85	5	65
1826	16	93	15	98	13	20	11	96	11	20	9	77	7	07
1827	17	98	16	87	13	73	12	57	9	93	8	74	7	23
1828	22	25	20	01	14	28	12	93	11	95	9	38	6	30
1829	28	32	25	52	19	06	16	51	14	51	14	35	8	55
1830	23	42	21	35	17	40	15	21	13	29	11	31	9	24
1831	23	21	21	65	16	14	13	88	12	07	9	91	6	96
1832	23	07	20	84	17	12	14	49	13	12	11	17	6	28
1833	16	49	15	27	12	26	10	73	10	30	8	12	6	89
1834	15	65	14	48	11	76	10	55	10	69	8	12	7	63
1835	16	77	15	53	13	49	12	03	10	49	9	11	7	85
1836	15	35	13	88	10	92	9	51	8	02	6	76	6	18
1837	16	64	15	42	13	29	11	31	11	33	8	29	7	06
1838	20	15	19	14	16	84	14	85	12	50	10	53	7	97

Digitized by Google

Années.	Froment litte.		Froment moissonnier.		Méteil mitoyen.		Véronnet.		Seigle.		Orge.		Avoine.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
1839	23	97	22	27	17	25	14	06	12	60	9	74	6	46
1840	26	75	25	20	21	12	17	70	13	64	12	78	6	69
1841	18	75	17	46	15	23	13	12	9	17	8	31	7	27
1842	19	82	18	39	13	95	11	41	9	43	7	93	7	13
1843	21	37	20	32	16	28	13	92	12	60	10	93	8	94
1844	21	45	20	26	17	58	13	23	11	71	11	34	7	33
1845	19	04	18	08	15	95	13	68	11	35	9	37	6	66
1846	23	35	22	29	18	85	16	05	13	64	11	47	8	46
1847	36	64	34	93	30	10	27	80	17	49	20	77	11	07
1848	18	42	17	13	15	»	13	20	9	62	9	58	8	23
1849	16	34	15	42	12	29	10	22	8	09	6	85	6	03
1850	15	10	14	»	11	68	9	78	7	10	8	50	5	54
1851	14	99	13	35	11	85	9	18	7	89	6	81	5	80
1852	20	54	19	07	15	92	13	36	11	07	9	77	7	22
1853	19	61	18	37	15	50	10	61	10	35	9	34	7	03
1854	32	77	30	47	26	99	22	27	17	08	15	90	9	30
1855	29	70	28	20	24	22	18	77	15	70	14	18	9	04
1856	34	77	32	45	27	99	23	09	16	77	14	75	8	»
1857	28	26	25	75	23	74	18	87	14	62	14	»	8	97
1858	18	13	16	97	14	20	12	61	11	19	10	18	9	87
1859	16	07	14	79	12	65	11	35	10	54	9	75	9	34
1860	21	09	18	98	16	99	14	38	13	23	10	69	8	14
1861	25	09	23	55	21	06	17	98	16	23	12	46	9	55
1862	25	50	23	27	19	33	17	04	12	27	11	38	8	63
1863	21	80	20	28	16	43	13	57	10	05	9	69	7	24
1864	18	36	17	33	14	94	13	05	9	75	9	80	7	48
1865	17	35	16	45	13	74	11	43	9	03	8	13	7	08
1866	18	72	17	17	13	86	12	21	11	99	10	58	9	72
1867	28	20	26	12	23	67	20	86	16	59	13	69	10	76

Digitized by Google

NOTES ET MATÉRIAUX

POUR SERVIR A LA FLORE

DES ENVIRONS DE CHATEAUDUN

Le département d'Eure-et-Loir, malgré sa proximité de Paris, a été encore bien peu exploré par les botanistes. La conformation et la nature du sol, le climat et l'extension de la culture des céréales ne contribuent pas, il est vrai, à en faire un territoire riche en productions naturelles et attrayant pour un naturaliste.

La botanique, surtout dans la partie cryptogamique, a été assez négligée ; les seuls documents que nous ayons sur cette partie de la science se trouvent à la fin du catalogue des plantes d'Eure-et-Loir, publié par M. Lefèvre, sous les auspices de la Société archéologique de Chartres. Ce travail renferme un grand nombre de renseignements et d'indications précieuses sur la flore du département, mais il ne suffit pas encore pour donner une idée complète de la végétation du pays, tant pour le nombre des espèces que pour leur aire d'habitation. Malgré le zèle de l'auteur et de ses collaborateurs, plusieurs cantons, les plus riches peut-être, n'ont pas encore été explorés et tiennent sans doute en réserve bon nombre d'espèces intéressantes pour le botaniste qui les visitera. D'un autre côté, la partie explorée ne l'a été sur beaucoup de points que d'une manière fort imparfaite, de sorte qu'il y a beaucoup de plantes dont la présence n'a été signalée que dans une seule localité et qui passent pour rares, bien qu'elles aient un habitat relativement étendu où elles sont abondantes ; exemple : le *Geranium pyrenaïcum* et l'*Isopyrum thalictroïdes*. En revanche, d'autres espèces, fort abondantes sur quelques points, manquent absolument dans le reste du département où elles sont indiquées comme communes, par exemple le *Lepidium graminifolium* dont je n'ai pu encore constater la présence dans les environs de Châteaudun.

L'intéressant travail de M. Coudray met en relief d'une manière plus spéciale la végétation de l'arrondissement de Châteaudun en multipliant les

Digitized by Google

indications de localités et en constatant la présence de quelques bonnes espèces nouvelles pour notre flore. Nos environs n'ont guère été mieux explorés que le reste du département : la vallée du Loir, de Bonneval à Cloyes, et celle de la Conie, de son embouchure à Varize, sont assez bien connues ; mais nous ne savons que bien peu de choses sur le reste de l'arrondissement ; le canton de Brou, notamment, n'a jamais été visité.

Quelques genres de plantes ont été étudiés d'une manière bien imparfaite ; je citerai entre autres les genres *Rosa* et *Rubus*. Je ne suis pas un partisan bien convaincu de la multiplication excessive d'espèces dont ces plantes ont été l'objet ; cependant, en attendant que l'expérience ait prononcé sur la validité de ces nouvelles créations, il serait bon d'observer, de recueillir et de mentionner les principales formes de ces plantes, dans l'espoir que la lumière se fera un jour dans ce chaos qui s'obscurcit de plus en plus, et qu'alors ces renseignements pourront être de quelque utilité.

Un simple catalogue paraît être chose facile aux personnes étrangères aux sciences naturelles ; il exige cependant la réunion et le classement d'une multitude de faits, des observations réitérées pour lesquelles il faut beaucoup de temps et de patience, un travail sérieux et un zèle éprouvé. La cryptogamie surtout, avec ses espèces innombrables, est d'une étude très difficile. Un polymorphisme désespérant, une synonymie presque inextricable pour un grand nombre d'espèces et la rareté des bons ouvrages spéciaux, augmentent encore cette difficulté.

Dans la première année de mon séjour à Châteaudun, j'ai recueilli un certain nombre de plantes que j'ai envoyées à M. Lefèvre, qui les a fait entrer dans son catalogue des plantes d'Eure-et-Loir.* Depuis l'impression de ce travail, j'ai continué mes recherches et j'ai pu récolter quelques plantes nouvelles pour le pays. En outre, j'en ai nommé que je possédais déjà depuis quelque temps et corrigé des déterminations fautives d'autres espèces déjà publiées. J'avais d'abord le projet de ne donner que la liste de ces additions et corrections ; mais, d'après les conseils de quelques membres de la Société, je me suis décidé à y joindre les espèces les plus intéressantes du pays dunois. Je donne aussi en entier la liste des urédinées et des algues récoltées dans les environs de Châteaudun, en modifiant un peu la nomenclature et la classification, et en corrigeant de mon mieux les erreurs qui s'étaient glissées dans mon premier travail.

* Je me permettrai ici une observation qui pourra avoir son utilité : les matériaux de l'*Addenda* (p. 293 à 297), sauf une espèce, le *Seligeria calcarea*, ont tous été fournis par moi. M. Lefèvre, pressé de livrer à l'imprimeur les dernières feuilles de son travail, a oublié de mentionner cette particularité et ne met en mon nom que le tiers environ des espèces ou localités citées dans cet appendice.

Digitized by Google

Je fais précéder ce catalogue de l'extrait du journal des herborisations faites dans les environs de Châteaudun, en 1836-37, par M. Robin-Massé, de remarques sur l'habitat de quelques espèces dans l'arrondissement et sur leur station géologique et de notes sur quelques plantes phanérogames. Le petit nombre des herborisations que j'ai pu faire ne m'a pas permis de recueillir beaucoup de faits, mais des observations ultérieures pourront les augmenter et les compléter. J'ai fait tout mon possible pour ne placer dans les notes ci-dessous que des renseignements d'une scrupuleuse exactitude ; cependant les déterminations cryptogamiques sont souvent si difficiles, qu'il ne serait pas impossible que, même dans mes corrections, on trouvât à corriger encore.

I.

PLANTES RÉCOLTÉES PAR M. ROBIN-MASSÉ.

Je dois à l'obligeance de M. le Dr Raimbert la communication de notes très intéressantes sur la botanique et la géologie de l'arrondissement de Châteaudun. Elles sont extraites du journal des herborisations faites en 1836-37 par M. Robin-Massé, qui résidait alors à Saint-Avit. Pendant son séjour dans ce pays, il avait commencé à recueillir des matériaux pour une description physique du département ; son départ lui a fait abandonner ce projet. J'ai trouvé dans ces notes la mention d'un grand nombre d'espèces intéressantes, dont quelques-unes nouvelles pour l'arrondissement et beaucoup de localités inédites. Parmi celles déjà connues il y en a qui, dans la *Botanique d'Eure-et-Loir*, de M. Lefèvre, sont mises au nom de MM. Duteyeul, Marquis, Bellamy, ou au mien. Ayant eu la bonne fortune de découvrir les indications de M. Robin-Massé, je m'empresse de les lui restituer, car il a sur nous une priorité de près de trente ans, et j'espère que, plus tard, les auteurs de nouveaux travaux sur les plantes du pays dunois en tiendront compte. J'attache une importance toute particulière à l'exactitude de l'attribution des découvertes, quel que soit d'ailleurs leur mérite. Je donne ci-après un extrait des indications de M. Robin-Massé, avec quelques remarques. J'espère que l'auteur voudra bien me pardonner ces emprunts qui pourront aider à compléter la statistique botanique du département, dont, le premier peut-être, il avait eu l'excellente idée.

J'engage les botanistes dunois à vérifier avec soin l'existence des espèces nouvelles. Les indications suivantes sont dignes de la plus grande confiance ; mais nous n'avons pas sous les yeux d'échantillons de quelques-unes de ces provenances, et on ne saurait s'entourer de trop de preuves quand il s'agit de constatations scientifiques.

Digitized by Google

Thalictrum flavum, L. — Bords du Loir à Saint-Avit.
Ranunculus lingua, L. — Marais de la Conie ; Bussard, Ségland.
— chærophyllos, L. — La Sablonnière; bois de Bussard.
Isopyrum thalictroïdes, L. — Bois entre Villemore et Thoreau ; bois du Chapitre.
Berberis vulgaris, L. — Haie près du bois de la Roche. *
Corydalis solida, Smith. — Entre Bois-Raimbourg et Courtalain ; haies entre Châteaudun et Saint-Avit ; bois entre Villemore et Thoreau.
Neslia paniculata, Desv. — Champs à Saint-Avit.
Iberis pinnata, L. — Pâture sèche et pierreuse à droite du chemin de Saint-Avit à la Varenne. **
Parnassia palustris, L. — Marais près de Conie.
Spergula nodosa, L. — Entre Marboué et Écoublanc.
— pentandra, L. — Pâture à droite du chemin de Saint-Avit à la Varenne.
Sagina erecta, L. — Même localité. ***
Genista sagittalis, L. — Bois des environs de Châteaudun.
— tinctoria, L. — Bois de la côte des Abrés.
Cytisus capitatus, Jacq. — Bois au-dessus du moulin de Battereau.
Ononis natrix, L. — Romilly-sur-Aigre.
Trifolium subterraneum, L. — La Sablonnière.
Ornithopus perpusillus, L. — La Sablonnière.
Phyteuma spicatum, L. — Bois du Chapitre.
Erica tetralix, L. — Pente sèche entre le bois du Chapitre et la route de Courtalain.
Utricularia vulgaris, L. — Fossés à gauche de la route de Châteaudun à Marboué ; étang de Galas près de Courtalain.
Hottonia palustris, L. — Mare de la ferme de la Querellerie entre Châteaudun et Marboué.
Primula grandiflora, Lam. — Bois de Chatay et du Chapitre.
Samolus Valerandi, L. — Conie.
Chlora perfoliata, L. — Bords du bois de la côte des Abrés.
Gentiana pneumonanthe, L. — Marais des bords de l'Aigre.
Menyantes trifoliata, L. — Bords du Loir à Marboué, et entre la Sablonnière et Villemore.
Limnanthemum nymphoïdes, Link. — Étang de Galas.
Pedicularis palustris, L. — Marais de la Conie.

* Probablement subspontané.

** J'ai herborisé bien souvent dans la localité indiquée et je n'ai jamais rencontré cette plante ; ne serait-ce pas plutôt l'Iberis amara?

*** Abonde dans tous les terrains secs et sablonneux des environs de Châteaudun.

Digitized by Google

Veronica scutellata, L. — Fossés entre Châteaudun et Marboué.
Leonurus cardiaca, L. — Abonde dans les cours, à Saint-Avit.
Plantago carinata, Schrad. — Commun à la Sablonnière.
Armeria plantaginea, Willd. — Environs de Châteaudun.
Daphne laureola, L. — Bois des Abrés, de la Roche, de Chatay, de Saint-Christophe.
Alisma ranunculoïdes, L. — Étang de Galas.
Gagea lutea, Duby. * — Bois de Bois-Raimbourg, entre le moulin et la maison d'habitation.
Galanthus nivalis, L. — Dans deux haies à Saint-Avit.
Epipactis palustris, Crantz. — Marais de la Conie.
Orchis ustulata, L. — Allées herbeuses de l'enclos de Saint-Avit; partie supérieure du bois entre Villemore et la Varenne.
Gymnadenia conopsea, Rich. — Vallée de la Conie.
Ophrys aranifera, Huds. — Montigny-le-Gannelon.
Spiranthes æstivalis, Rich. — Marécages de l'Aigre.
Triglochin palustre, L. — Marais près de Conie.
Potamogeton acutifolius, Link. — Fossés entre Châteaudun et Marboué.
Eriophorum latifolium, Hoppe. — Marais de la Conie.
Aira flexuosa, D. — Entre Marboué et Écoublanc.

Cryptogames cellulaires.

Agaricus muscarius, L. — Bois de Saint-Martin; bois entre Villemore et Thoreau.
Agaricus pectinaceus, D. C. — Bois de la Roche.
— tortilis. — Allées de Saint-Avit.
Boletus edulis, Bull. — Bois de Saint-Martin.
Schyzophillum commune. — Troncs d'arbres abattus.
Bulgaria inquinans, Fries. — Troncs d'arbres abattus.
Hydnum repandum, L. — Bois près de Villequier.
Asterophora lycoperdioïdes, Dittm. — Sur un agaric en putréfaction.
Cantharellus cornucopioïdes, Fries. — Bois du Barry.
Leotia gelatinosa, Hill. — Chemin de Douy.
Clavaria.... plusieurs espèces indéterminées.

II.

VÉGÉTATION DU VENDOMOIS ET DU DUNOIS.

L'intéressant travail de M. Franchet sur la distribution géographique des plantes phanérogames, dans le département de Loir-et-Cher, fournit des

* Ou plutôt le G. arvensis, Schultz (*G. villosa*, Duby).

Digitized by Google

renseignements curieux sur la végétation du Vendomois et permet de la comparer à celle du Dunois. Deux promenades rapides dans les environs de Vendôme m'avaient fait penser que la flore de cette contrée doit être plus riche que celle des environs de Châteaudun ; les citations de M. Franchet me confirment dans cette opinion. Parmi les espèces qui sont communes aux deux localités, j'ai remarqué : *Stachys alpina, Draba muralis, Lathyrus sylvestris* que j'ai récoltées à Fréteval, *Cyperus longus, Carex fulva, Ononis columnæ, Prunella grandiflora* et surtout *Erica scoparia*. Il est intéressant de relier la station de la forêt de la Gaudinière, où M. Franchet indique cette dernière espèce, avec celle du bois de l'Aumône signalée par MM. Lefèvre et Bellamy et où je n'ai pas été assez heureux pour la rencontrer moi-même malgré des recherches réitérées. Les coteaux qui bordent la vallée du Loir, dans le Vendomois, sont habités par de nombreuses espèces qui n'ont pas été récoltées jusqu'à présent dans les limites de notre flore. La végétation du coteau et de la vallée de la Cisse paraît avoir la plus grande analogie avec celle de la vallée de l'Aigre. Dans les deux localités on rencontre en abondance : *Buxus sempervirens, Ononis columnæ, Coronilla minima, Carex ampullacea* et *paradoxa, Polystichum thelypteris,* etc. Je n'ai pas encore rencontré dans les friches de la Beauce dunoise le *Linum Leonii* signalé par M. Franchet dans la Beauce vendomoise; en revanche, le *Linum tenuifolium* y est fort abondant.

III.

REMARQUES SUR QUELQUES STATIONS BOTANIQUES.

La nature chimique du sol et la formation géologique à laquelle il appartient exercent sur la végétation une influence remarquable et très facile à observer. Beaucoup d'espèces habitent exclusivement les terrains calcaires, et, parmi elles, les unes préfèrent les terrains crétacés, les autres la formation lacustre. D'autres plantes recherchent les terrains où domine la silice, soit à l'état sablonneux, soit mélangée à une proportion d'argile plus ou moins forte. L'étude de ces particularités offre quelques difficultés dans les environs de Châteaudun, car le terrain calcaire et le terrain siliceux se montrent assez rarement bien isolés. La craie tuffau de la vallée du Loir renferme une assez grande quantité de silex spongiaires qui forment souvent des bancs assez puissants ; dans la formation lacustre de la Beauce, on trouve des bancs de calcaire très purs, d'autres plus ou moins siliceux, d'autres enfin, composés de conglomerats de silex.

Sur le calcaire on remarque les *Cladonia endiviæfolia, Endocarpon hepaticum, Verrucaria rupestris, Lecidea calcivora,* et dans les excavations

Digitized by Google

plusieurs algues placées aux dernières limites du règne végétal (*Chroococcus, Aphanocapsa, Gleocapsa,* etc.) qui paraissent habiter spécialement les roches crayeuses.

Les rochers siliceux sont habités par un grand nombre de mousses ; je citerai les *Tortula muralis* et *ruralis, Bartramia pomiformis, Hedwigia ciliata, Hypnum cupressiforme, Var,* etc. La végétation phanérogame présente aussi des particularités intéressantes.

Dans la vallée du Loir, le terrain diluvien est formé de graviers et de galets siliceux mélangés d'un peu d'argile. Dans les endroits où ce terrain n'est pas soumis à la culture, il se recouvre d'une végétation caractéristique facile à distinguer de celle des terrains pierreux et incultes qu'on rencontre çà et là dans la Beauce, et différant aussi notablement des sables ocracés et de l'argile à silex des collines du Perche. Toutes les localités où se rencontrent ces affleurements de graviers ne sont pas également riches en espèces, bien que le fond de la végétation soit toujours le même. La plus favorisée parmi celles que j'ai pu visiter est celle de la Sablonnière, entre la Varenne-Ferron et Saint-Denis-les-Ponts ; là, sur un espace d'un demi-kilomètre carré à peine, j'ai fait d'abondantes récoltes. Malheureusement pour la flore du pays, on défriche et on met en culture ce petit coin de terre où déjà on ne retrouve plus des plantes qui peut-être ne se rencontraient que là dans la vallée du Loir. Les espèces caractéristiques de ces terrains sont : *Digitalis purpurea, Plantago carinata* et *Scilla autumnalis*. On peut y rencontrer de plus : *Ranunculus chærophyllos, Myosurus minimus, Polygala oxyptera, P. vulgaris, P. depressa, Hypericum humifusum, Dianthus carthusianorum,* forme pauciflore et même uniflore, *D. prolifer, Cerastium quaternellum, Trifolium arvense* Var., *T. glomeratum, T. scabrum, T. repens, T. subterraneum, T. fragiforme floribus albis, T. procumbens,* L., *T. minus,* Rehl., *Ornithopus perpusillus, O. intermedius, Lotus corniculatus, Vicia angustifolia, V. segetalis,* Thuill., *V. Bobartii,* Forst., *V. heterophilla*, Presl., *Ervum tetraspermum, E. gracile, E. hirsutum, Montia minor, Herniaria glabra, H. hirsuta, Sedum reflexum, S. elegans, Gnaphalium luteo-album, Senecio viscosus, Arnoseris pusilla, Rhinanthus minor, Thesium pratense, Rumex acetosella, Jasione montana, Saxifraga granulata,* etc., etc. Je pourrais augmenter beaucoup encore cette liste qui pourra suffire pour caractériser la végétation remarquable du diluvium de la vallée du Loir. On voit que la famille des légumineuses y est richement représentée et y compte quelques espèces intéressantes. La cryptogamie occupe aussi une large place sur ces terrains. Outre les champignons parasites des plantes phanérogames (Uredinées et Sphæriacées), quelques agarics, pezizes et lycorperdons, on y voit les nombreuses mousses qui habitent les terrains argilo-

Digitized by Google

arénacés, la terre de bruyère et les pierres siliceuses : *Phascum, Pleuridium, Weissia, Fissidens, Pottia, Anacalypta, Barbula, Grimmia, Racomitrium,* etc., etc. On peut y recueillir aussi quelques bonnes espèces de lichens et des algues humicoles et muscicoles : *Zygogonium ericetorum, Vaucheria terrestris, Chroolepus aureum,* divers *Chroococcus* et *Gleocapsa,* des *Diatomées.*

Voici maintenant un aperçu de la végétation des friches de la Beauce dont le sous-sol est le calcaire lacustre plus ou moins pur. Au premier coup d'œil on remarque une différence notable dans la végétation de ces terrains comparée avec celle qui recouvre les graviers diluviens de la vallée du Loir; dans les mêmes conditions d'exposition et d'humidité, la flore a presque complètement changé. La différence est moins sensible pour les côteaux crayeux qui bordent la vallée du Loir ; là, en effet, le sous-sol renferme une grande quantité de rognons de silex accusés à la surface par la présence de quelques plantes silicicoles : *Pteris aquilina, Lathyrus sylvestris, Erica cinerea, Calluna vulgaris, Solidago virga-aurea,* etc., croissant avec les plantes calcicoles. Dans la Beauce, au contraire, la présence du silex est beaucoup plus rare, et la végétation a un caractère plus franchement accusé. Je donne ci-après la liste des plantes caractéristiques qui croissent dans les friches, les cultures et les marécages des vallées de l'Aigre et de la Conie ; j'aurais pu l'augmenter beaucoup, mais quelques exemples suffiront pour différencier les deux terrains que j'ai principalement en vue dans cette note.

Plantes des bois et des friches.

Aceras hircina.
Anthyllis vulneraria.
Asperula cynanchica.
Aira præcox.
Avena pratensis.
Bromus arvensis.
Brunella alba.
— grandiflora.
Centaurea scabiosa.
Cirsium acaule.
Convolvulus arvensis.
Dianthus prolifer.
— carthusianorum.
Carduncellus mitissimus.
Coronilla minima.
Erythrea centaurium.
Hippocrepis comosa.
Linum tenuifolium.
Onopordon acanthium.
Ononis procurrens.
— columnæ.
Phyteuma orbiculare.
Plantago media.
Potentilla reptans.
Rhinanthus minor.
Rubus serpens.
Scabiosa columbaria.
Stachys recta.
Teucrium chamædrys.
— montanum.
Trifolium rubens.
— scabrum.

Digitized by Google

Plantes des terrains cultivés.

Adonis æstivalis.
Ajuga chamæpytis.
Anagallis cærulea.
Asperula arvensis.
Camelina sativa.
Carum bulbocastanum.
Caucalis daucoïdes.
Iberis amara.
Galium tricorne.
Lactuca perennis.
Lepidium campestre.
Linaria minor.
Lithospermum arvense.
Melilotus arvensis.
Melampyrum arvense.
Medicago falcata.
Neslia paniculata.
Picris hieracioïdes.
Ranunculus arvensis.
Rhinanthus major.
Sinapis arvensis.
Thlaspi arvense.

Plantes des terrains humides.

Cirsium oleraceum.
Cladium mariscus.
Juncus obtusiflorus.
Lysimachia nummularia.
Potentilla anserina.
Schœnus compressus.
Ranunculus lingua.
Tussilago farfara.
Valeriana dioica.

IV.

NOTES SUR QUELQUES PLANTES PHANÉROGAMES.

Sagina ciliata, Fries (*S. depressa,* Schultz. — *S. patula,* Jord.). — Cette espèce, voisine des *S. procumbens* et *apetala,* s'en distingue facilement à ses tiges non radicantes, à ses feuilles ciliées à la base, aux sépales du calice toujours appliqués après l'anthèse, ne s'écartant que lorsque la capsule s'ouvre à la maturité, et dont les deux extérieures sont terminées par un petit mucron infléchi. J'y réunis les *S. depressa,* Schultz; et *S. patula,* Jord., d'après l'opinion récemment émise par M. Grenier dans sa flore de la chaîne du Jura. Cette plante est assez abondante dans les jachères des terrains argilo-siliceux, à Lanneray, Saint-Denis, Marboué, etc.

Cytisus capitatus, Jacq. — Cette plante, déjà récoltée en 1837 par M. Robin-Massé, est très abondante au bord d'un chemin et à la lisière du bois de l'Aumône au-dessus du moulin de Battereau entre Douy et Cloyes. C'est une bonne acquisition pour la flore du département et même de la région, si cette espèce est bien réellement spontanée et indigène. Sa station habituelle en France est bien plus austro-occidentale,

Digitized by Google

et dans le bois de l'Aumône elle ne se rencontre que dans un rayon assez restreint où elle est, il est vrai, assez abondante. J'ai trouvé au même endroit un pied isolé de *Rosa pimpinellifolia,* plante qui n'avait pas encore été signalée dans le département et qui pourrait bien aussi avoir une origine étrangère.

Dans la *Flore de France,* de MM. Grenier et Godron, je vois à la diagnose du *C. capitatus* : « lèvre supérieure du calice à trois petits lobes triangulaires acuminés, un peu courbés de côté. » Je ne vois rien de semblable dans la plante du bois de l'Aumône, ni dans mes échantillons de Besançon et de Lyon. Je crois qu'il y a erreur dans cette phrase et qu'il faut préférer celle de la flore de la chaîne jurassique de M. Grenier, où l'on voit : « lèvre supérieure largement tronquée-échancrée et obscurement à deux lobes aigus. »

Vicia gracilis, Lois. — Terrain sablonneux, moissons ; dans une sablière près du faubourg Saint-Jean à Châteaudun (1866) ; — moissons maigres à Trizay près Bonneval (Coudray et Vuez).

Lathyrus sylvestris, L. — Ruines de Bois-Ruffin.

— hirsutus, L. — Moissons entre Trizay et Bonneval (Coudray et Vuez).

Orobus vernus, L. — Cette plante n'existe pas dans les environs de Châteaudun ; c'est par erreur que je l'ai mentionnée dans le catalogue de M. Lefèvre comme croissant dans les bois de Saint-Martin. Je n'ai rencontré dans cette localité que l'*O. tuberosus,* L., et j'ai de fortes raisons de croire que c'est aussi l'*O. tuberosus* que M. Bellamy a récolté dans les bois de la Roche. *

Callitriche hamulata, Kutz. — Fossés de la forêt de Bois-Ruffin.

— stagnalis, Scop. — Fossés de la vallée de l'Aigre sous Villefleur.

Montia minor, Gmel. — Champs sablonneux siliceux humides de la vallée du Loir ; faubourg Saint-Jean près la ferme de Saint-Martin. Mai 1866.

Arenaria leptoclados, Guss. Syn. 2. p. 824. — Diffère de l'*A. serpyllifolia* par ses sépales lancéolés-acuminés à 1-3 nervures, ses pétales inclus, sa capsule oblongue-conique, plus allongée et non renflée à la base, et en ce qu'elle est plus grêle dans toutes ses parties. J'ai rencontré cette espèce mélangée à l'*A. serpyllifolia* dans les moissons maigres et les jachères entre Maslainville et Touchaillou ; elle se trouve probablement dans beaucoup d'autres endroits.

Rosa alba, L. — Naturalisée au Mail avec la *R. lutea.*

* Il y a aussi confusion pour l'attribution des localités dans le catalogue de M. Lefèvre ; il faudrait lire : Bois de la Roche et de Villemore (Bellamy). Bois de Saint-Martin (Bellamy et L. Vuez).

Digitized by Google

Rosa pimpinellifolia, Ser. *in* D. C. — A la lisière du bois de l'Aumône au-dessus de Battereau. R.

Rosa tomentosa, Smith. — Haies entre Arrou et Bois-Ruffin.

— collina, D. C. (*R. tomentosa* mult. auct. *non* Thuill. — *R. canina* β *dumetorum*, Gren. Godr.). — Environs de Châteaudun; haies de la route de Chartres, etc.

Rosa andegavensis, Bast. (*R. canina* γ. *hirtella*, G. G.). — Haies. A. C.

— canina, L. — Haies. C. C.

Var. α. genuina. C.
Var. β. nitens (*R. nitens*, Desv.).
Var. γ. glaucescens (*R. glaucescens*, Desv.).
Var. δ. ramosissima, Rau.

— sepium, Thuill. — Haies du Perche et des environs de Châteaudun.

— dumalis, Bechst. (*R. ramulosa*, Godr. *fl. lorr.* ed. 2. — *Rosa stipularis*, Merat, ed. 1.). — Dans une haie à Maslainville. R.

Rosa rubiginosa, L. — A. C. dans les haies et sur les collines.

— micrantha, Smith (*R. nemorosa*, Libert *non* Desegl.). — Çà et là dans les haies de la Beauce et de la vallée du Loir.

Rubus serpens, Gren. et Godr. — Cette espèce est très abondante dans les environs de Châteaudun, dans des stations très différentes, depuis les marais de l'Aigre et de la Conie, jusqu'aux friches les plus arides, sans varier autrement que dans la quantité des aiguillons et des poils glanduleux des turions.

Rubus hirtus, Weihe et Nees (*non* W. *et* K.); R. *glandulosus*, Rchb. (*non* Bell.). — Bois entre Bonneval et Trizay; paraît assez rare.

Rubus discolor, Weihe et Nees; R. *fruticosus*, Smith; *R. candicans*, Fries (*non* Rchb.). — C. C. dans les haies.

Rubus thyrsoideus, Wimm; *R. candicans*, Rchb. (*non* Fries). — Dans les haies près du moulin de Cholet à Châteaudun. A. R.

Helosciadium inundatum, Koch. — Fossés près du Poislay (Coudray et Vuez).

Nardosmia fragrans, Rchb. — Cette plante, originaire du sud-ouest de la France, est cultivée dans beaucoup de jardins, se rencontre souvent à l'état subspontané et se propage facilement dans les lieux où le hasard l'a transportée. Elle se trouve en abondance derrière le mur de l'enclos du couvent des Sacrés-Cœurs, à Châteaudun.

Taraxacum. — On rencontre dans les cultures de la Beauce dunoise une forme remarquable de *Taraxacum*. Voici ses caractères : Folioles extérieures du péricline lancéolées, non calleuses au sommet, simples, rougeâtres et réfléchies; akènes gris-olivâtres; feuilles dressées, roncinées, à lobes triangulaires dentés au bord supérieur, le terminal assez grand

Digitized by Google

et arrondi, hérissées sur les deux faces; pédoncules dressés hérissés.

Verbascum lychnitis, L. *var.* β. (*Verbascum album,* Mill.). — Abonde dans les environs de Cloyes et de Montigny-le-Gannelon.

Rhinanthus. — Nous n'avons dans les environs de Châteaudun que les R. *major* et *minor,* Ehrh.; c'est la variété *angustifolius* de cette dernière espèce que j'ai mentionné à tort dans la *Botanique d'Eure-et-Loir,* de M. Lefèvre, comme le *R. angustifolius,* Gmel. Le type et la variété du *R. minor* abondent dans les prés et les clairières des bois des vallées du Loir et de la Conie.

Potamogeton acutifolius, Link. — M. Coudray indique par erreur le *P. compressus,* L., comme ayant été récolté par moi; je n'ai jusqu'à présent trouvé aux environs de Châteaudun que le *P. acutifolius,* Link. (*P. compressus,* D. C. *non* L.). Le *P. compressus,* L., a été indiqué dans le Loiret non loin de nos limites, mais n'a pas encore été trouvé dans notre département.

Potamogeton fluitans, Roth. — Dans l'Ozanne près de Trizay (Coudray et Vuez). Ma localité de l'Yerre n'est pas très certaine; je n'en ai pas conservé d'échantillons, et mes souvenirs sont assez peu précis pour réclamer une nouvelle vérification.

Neottia nidus avis, Rich. — Forêt de Bois-Ruffin (Coudray et Vuez).

Tulipa sylvestris, L. — Châteaudun au Mail (Desbans).

Muscari racemosum, D. C. — Nous avons probablement dans le département le *M. neglectum,* Guss., qui peut-être y remplace sur quelques points le *M. racemosum.* Je n'ai pu encore étudier suffisamment la plante que M. Coudray a rencontrée dans plusieurs localités des environs de Châteaudun, ni la comparer avec celle de Chartres; j'ai cependant quelques motifs de croire qu'elle diffère de cette dernière.

Cladium mariscus, R. Br.
Eriophorum latifolium, Hoppe.
Scirpus compressus, Pers.
Carex paradoxa, Willd.
} Vallée de l'Aigre, de la Canche à la Ferté-Villeneuil.

Pilularia globulifera, L. — Assez abondante dans le lit desséché de l'Yerre, de la fontaine du Vivier à Arrou, et probablement plus loin.

V.

ADDITIONS ET CORRECTIONS POUR LA FLORE CRYPTOGAMIQUE DES ENVIRONS DE CHATEAUDUN.

A. Mousses.

Pleuridium alternifolium, Br. et Sch. — Sur la terre argilo-sableuse, à Greslard, près de Marboué. R.

Digitized by Google

Leucobryum glaucum, Hampe. — La Boulidière (Lefèvre); bois du Chapitre, Mont-Gasteau sur les tumulus, et forêt de Bois-Ruffin; dans ces trois localités j'ai récolté cette mousse couverte de fructifications.

Barbula Hornschuchiana, Schultz. — Talus des chemins sablonneux; la Boissière. R.

Grimmia apocarpa, Hedw.

Var. β. gracilis, Schimp. — Sur un mur humide à Nermont.

Aulacomnium androgynum, Schwægr. — Abonde dans le bois de Moléans.

Buxbaumia aphylla, Hall. — Bois des Gâts.

Neckera crispa, Hedw. — Rochers ombragés entre les Gâts et le Croc-Marbot. Cette mousse, qui fructifie assez rarement, est couverte de fruits dans cette localité.

Neckera complanata, Br. et Sch. — Bois de Villemore.

Leptodon Smithii, Mohr. *(Hypnum,* Dicks. — *Pterogonium,* Swartz.) — Cette espèce, assez commune dans les départements de l'ouest et du sud-ouest, rare dans le centre, est assez abondante dans la même localité que le Neckera crispa. Je ne l'ai jamais rencontrée qu'à l'état stérile.

Homalia trichomanoïdes, Br. et Sch. — Dans les bois de Montigny-le-Gannelon, où elle se couvre de fructifications.

B. Hépatiques.

Frullania tamarisci, Ekart. *(Jungermannia,* L.) — Vallée de Saint-Martin.

Metzegeria furcata, De Not. *(Jungermannia,* L.) — Sur la terre des rochers ombragés; le Croc-Marbot.

Sphærocarpus Michelii, Bell. — Sur la terre argileuse humide; talus des fossés du chemin de fer près du château de la Varenne.

Riccia glauca, Hedw. — Même localité que le Sphærocarpus.

— natans, L. — Sur les eaux stagnantes parmi les Lemna, à Cloyes.

C. Lichens.

Calicium claviculare, Achar. — Sur une vieille barrière dans les vignes des Abrés.

Bœomyces rufus, D. C. — Talus des chemins; bois de Villemore.

— roseus, Pers. — Bords des chemins et des fossés dans les bois de la Roche, de Saint-Martin, etc.

Usnea barbata, Fr., var. *hirta,* Fr. — Sur les vieux bouleaux; assez rare dans les environs de Châteaudun.

Cornicularia aculeata, Achar. — Bois secs, bruyères, friches.

Var. β. muricata, Achar.

Var. γ. edentula, Achar.

Digitized by Google

Peltigera canina, Hoffm. — Sur la terre, les rochers, les troncs. T. C.
Var. β. sorediata, Schær. — Bois du Croc-Marbot.
Var. γ. tectorum. — Murs d'argile et toits de chaume à Marboué.
— polydactyla, Ach. — Bois de Villemore.
— horizontalis, Hoffm. — Sur les rochers couverts de mousse ; bois des Gâts et de Villemore.
Parmelia saxatilis, Achar. — Sur les rochers à Châteaudun, Corbuchet, Courtalain, etc.
Physcia chrysophtalma, D. C.
Var. α. denudata, Achar. — Sur le prunier épineux, bois des Gâts ; sur le chêne, bois de Villemore ; sur le peuplier blanc à Thoreau.
Parmelia stellaris, Ach. — Sur les troncs d'arbres. T. C.
Var. β. leptalea, Ach. — Peupliers.
Var. γ. tenella, Schær. — Pruniers épineux, chênes, peupliers.
Pannaria triptophylla, Nyl.
Var. β. nigra. — C. sur les pierres dans les friches.
— nebulosa, Nyl. — Talus des chemins ; bois de Villemore.
Squammaria saxicola, Nyl. — Murs.
Var. β. argillicola, Malbr. — Murs de terre à Saint-Lubin-d'Isigny.
Lecanora subfusca, Ach. — Sur les écorces. C. C.
Var. β. albella, Nyl.
Var. γ. argentata, Moug.
Var. δ. muralis, Nyl. — Sur le mortier des murs.
forma argillicola. — Murs de terre à Saint-Lubin et Marboué.
Var. ε. sorediata, Schær. — Sur le vieux bois.
Var. ζ. arundinicola, Grogn. — Sur les toits de rouche ; les Gâts, Marboué.
— cerina, Achar. — Sur les peupliers.
Var. γ. rupestris, Nyl. — Rochers calcaires ; Civry.
— varia, Ach. — Sur le vieux bois.
Var. β. lutescens, Achar. — Sur le tronc des pins.
— cinerea, Nyl. — Sur le mortier des murs.
— atra, Achar. — Pierres, tuiles, écorces.
Lecidea vernalis, Nyl. — Sur la terre et les mousses.
— uliginosa, Achar. — Sur la terre humide dans les bruyères ; bois du Chapitre.

Digitized by Google

Lecidea albo-atra, Schær. — Sur les écorces.
Var. α. corticola. — Écorces.
Var β. amylacea, Schær. — Sur le chêne.
Var γ. epipolia, Schær. — Sur les murs.
Var δ. saxicola, Nyl. — Rochers calcaires.
Lecidea platycarpa, Achar. — Sur les rochers.
— albo-cærulescens, Achar. — Sur les murs et les rochers calcaires.
— exanthematica, Nyl. — Rochers du Croc-Marbot.
Opegrapha scripta, Dill. — Écorce des arbres.
Var β. recta, Fries. — Sur les merisiers dans les bois.
Var γ. pulverulenta, Schær. — Sur les chênes.
Var δ. serpentina, Fries. — Chênes et charmes.
— hapalea, Ach. — Écorces des frênes et des houx ; bois des Gâts.
Phlyctis ægelea, Wallr. — Saules et peupliers.
Endocarpon hepaticum, Ach. — Sur la terre des rochers de calcaire lacustre à Jallans, Civry, etc.
Pyrenotheca vermicellifera, Kunze (*Lichen colliculosus*, Hoffm. *teste* Dufour). — Sur le tronc d'un vieux chêne à Villemore.

Nota. Je possède en outre de nombreuses espèces recueillies notamment sur un mur en terre argileuse à Saint-Lubin-d'Issigny et dont plusieurs sont nouvelles pour le département. Leur détermination demandant de nouvelles études, je les publierai dans une autre note.

D. Hypoxylées.

J'ai observé et récolté autour de Châteaudun de nombreuses hypoxylées appartenant aux genres *Sphæria*, *Hendersonia*, *Dothidea*, *Asteroma*, *Vermicularia*, *Phoma*, *Phacidium*, etc.; mais le temps m'a manqué jusqu'à présent pour m'occuper de leur détermination. Il sera facile d'augmenter de quelques centaines d'espèces la liste des cryptogames du Dunois, quand on voudra se livrer à l'étude de ces végétaux microscopiques. Ces parasites attaquant très souvent les plantes vivantes ou languissantes, il serait à souhaiter que, dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture, les botanistes s'occupassent d'une manière plus suivie qu'ils ne le font habituellement de ces petits ennemis qui trop souvent détruisent dans nos champs ce que la gelée, la grêle et les insectes y ont respecté. Beaucoup de ces parasites ont pour mission de désorganiser les tissus frappés de mort des plantes qui ont terminé toutes leurs fonctions et de les faire rentrer plus rapidement dans le torrent de la circulation ; la plupart des hypoxylées remplissent ce rôle. Malheureusement, d'autres champignons (Urédinées, Mucédinées, Érysiphés) attaquent les plantes vivantes, envahissent

Digitized by Google

les organes de la reproduction, de la nutrition et de la respiration, quelquefois même l'écorce des arbres et des arbrisseaux, et les font périr rapidement.

Sphæria hederæcola, Desmz. — Feuilles de lierre à la Croix-Rousseau.
— ostruthii, Fries. — Feuilles mourantes de l'*Angelica sylvestris* à la Boissière.
Depazea hederæcola, Fries. * — Feuilles de lierre.
— buxicola, Fries. — Feuilles de buis ; le Croc-Marbot.
— *(phyllosticta)* laureolæ, Desmz. — Feuilles de *Daphne laureola ;* Montigny-le-Gannelon.
— *(phyllosticta)* atriplicis, Desmz. — Feuilles de Chenopodes ; La Boissière.
— mercurialis, Math. *(Phyllosticta,* Desmz.). — Feuilles de mercuriale annuelle. C. C.
— fragariæcola, Wallr. *(D. purpurascens,* var. *fragariæcola,* Kickx.). — Feuilles de fraisier.
— scabiosæcola, Desmz. — Feuilles de *Knautia sylvatica.*
— primulæcola, Math. *(Phyllosticta,* Desmz.). — Feuilles de *Primula acaulis ;* Villemore, R.
— violæ, Math. *(Phyllosticta,* Desmz.). — Feuilles de violette odorante.
— digitalis *(Phyllosticta,* Bellv.)? — Feuilles de digitale pourprée ; la Sablonnière.
Septoria anthirrini, Desmz. — Sur les feuilles du muflier.
— ari, Desmz. *(S. dealbata,* var. *ari,* Lev.). — Sur les feuilles du gouet ; Montigny-le-Gannelon.
— bellidicola, Desmz. — Sur les feuilles de la pâquerette.
— betæ, West. — Feuilles de la betterave.
— castaneæcola, Desmz. — Feuilles mourantes du châtaignier.
— cerastii, Rob. — Feuilles des ceraistes.
— cheiranthi, Desmz. — Feuilles de giroflée des murailles.
— chelidoniæ, Desmz. — Commun sur la chelidoine ; au Mail.
— cruciata, Desmz. — Feuilles de gaillet croisette ; bois des Gâts.
— convolvuli, Desmz. — Feuilles des liserons des champs et des haies.
— dianthi, Desmz. — Feuilles de l'œillet barbu dans les jardins.
Var. α. Saponariæ. Feuilles de saponaire ; les Garennes.
— ebuli, Desmz. — Feuilles du sureau yèble.

* Je classe dans les genres *Depazea* et *Septoria* les espèces que j'avais indiquées dans le catalogue de M. Lefèvre sous la dénomination collective de *Spheria lichenoides,* D. C. Ces plantes ne font pas partie du genre *Spherie.*

Digitized by Google

Septoria epilobii, West. — Feuilles des épilobes ; le Croc-Marbot.
— eryngii, Desmz. — Sur le panicaut.
— euphorbiæ, Desmz. (*S. bractearum*, Mntg.). — Feuilles et bractées de plusieurs euphorbes.
— ficariæ, Desmz. — Sur la ficaire.
— rubra, Desmz. — Feuilles des arbres fruitiers.
— gei, Roberge. — Feuilles du *Geum urbanum*. C.
— heterochroa, Desmz. — Sur diverses plantes.
Var. β. Malvæ. — Sur les mauves.
Var. γ. Plantaginis, Desmz. — Sur le grand plantain.
— lychnidis, Desmz. — Sur le lychnis fleur de coucou.
— medicaginis, Desmz. — Sur la luzerne.
— melissæ, Desmz. — Sur la mélisse officinale ; la Croix-Rousseau.
— menyanthi, Lib. — Sur le trèfle d'eau ; le Croc-Marbot.
— oleandri, Mont. et Dur. — Sur le laurier rose cultivé.
— orchidearum (*Phyllosticta*, West. ; *Sept orchidis*, Rabh.). — Sur l'*Orchis militaris ;* bois de Saint-Martin.
— ranunculi, West. — Feuilles des renoncules.
— scrophulariæ, West. — Feuilles de la scrophulaire noueuse.
— stellariæ, Rob. — Feuilles du mouron des oiseaux.
— tussilaginis, West. — Feuilles du tussilage ; Villemore.
— viciæ, West. — Feuilles des vesces.
— vincæ, Desmz. — Feuilles de pervenche.
Ectostroma hederæ, Desmz. — Feuilles de lierre à Nermont.
Phacidium medicaginis, Lib. — Feuilles de luzerne.
— radians, Rob. — Feuilles de la campanule à feuilles de pêcher ; la Boissière.
— ranunculi, Fries. — Sur les renoncules.

E. Urédinées.

Tubercularia vulgaris, Tode. — Sur les rameaux morts. C.
— sambuci, Corda. — Sur le sureau noir.
Fusarium roseum, Link. — Tiges mortes des herbes ; ortie.
Var. β. Conii. — Sur la grande ciguë.
Var. γ. Dipsaci. — Sur le cardère.
Var. δ. Vincæ. — Sur la petite pervenche.
— graminum, Corda (*F. heterosporum*, Nees.). — Sur les épis mourants de l'ivraie vivace.
— ulicis, Grogn. — Sur les branches sèches de l'ajonc.
— pezizoïdes, Desmz. — Sur les feuilles du lierre ; bois des Gâts.

Digitized by Google

Exosporium dematium, Link (*Sphæria*, Pers.). — Sur les tiges sèches des herbes.

— eryngii, Chev. — Tiges et feuilles sèches du panicant.

— hispidulum, Link. — Sur les feuilles sèches de l'Iris faux-acore.

Didymosporium betulinum, Grev. — Sur le bouleau.

Melanconium sphæroideum, Link (*Stilbospora microsperma*, Pers.). — Rameaux de saule et de bourdaine.

— sphærospermum, Link. — Chaumes secs des roseaux à Moléans.

Blennoria buxi, Fries. — Sur les feuilles mortes du buis; les Gâts.

Septaria ulmi, Fries. — Sur les feuilles vivantes de l'orme.

Nemaspora crocea, Lib. — Sur l'écorce du hêtre et du charme.

Libertella betulina, Desmz. — Écorce du bouleau.

Phragmidium obtusum, Schm. et Kunze. — Sur les feuilles des potentilles printanière et faux-fraisier.

— intermedium, Link. — Sur les feuilles des pimprenelles.

— incrassatum, Link.

Var. α. mucronatum, Link. — Feuilles des rosiers.

Var. β. bulbosum, Link. — Sous les feuilles des ronces.

— bullatum, West. — Sur les rameaux des églantiers qu'il déforme et fait périr.

Triphragmium ulmariæ, Link. — Sur les feuilles de la reine des prés.

— isopyri, Duby. * — Sur les feuilles et les tiges de l'isopyre thalictroïde; bois de Saint-Martin.

Puccinia caryophyllacearum, Wallr. emend.

Var. α. Arenariæ trinerviæ (*P. arenariæ-trinerviæ*, Wallr.). — Sur les feuilles et les tiges de la sabline trinerviée.

Var. β. Stellariæ holosteæ; Desmz. — Feuilles de la stellaire holostée. A. C.

Var. γ. Malachii aquatici, Nob. — Sur le *Malachium aquaticum*.

Var. δ. Arenariæ serpillifoliæ, Nob. — A. R.

— stellariæ, Corda. — Feuilles du mouron des oiseaux.

— buxi, D. C. — Sur les feuilles du buis. A. C.

— clinopodii, D. C. — Sur le clinopode; Cloyes.

— menthæ, Pers. — Feuilles des menthes. A. C.

— gentianæ, Link. — Sur la gentiane pneumonanthe dans les marais de l'Aigre à Charray. **

* Cette plante, que je croyais inédite, est décrite par Duby.

** Cette espèce est souvent mélangée d'un *Uredo* qui est l'*U. gentianæ*, D. C. Fl. Fr. partim. Ces deux parasites sont fréquemment placés sur le même clinode ou

Digitized by Google

Puccinia stellatarum, Duby. — Sur plusieurs gaillets.

— glechomæ, D. C. (*P. verrucosa,* Link). — Sur le lierre-terrestre.

— avicularіæ, Pers. (*P. vaginalium,* Link). — Sur le *Polygonum aviculare.*

— graminis, Pers. — Sur les céréales et d'autres graminées.

Var. β. spiculorum, West. — Sur les épis des graminées.

— arundinacea, Hedw. (*P. phragmitis,* Kunze). — Le type qui croît sur les gaînes des feuilles du roseau à balais est moins fréquent à Châteaudun que sa variété *epiphylla,* Wallr. (*P. striola,* Schultz, *non* Link) qui croît sur les feuilles; on le remarque aussi sur les pédoncules et les glumes des fleurs.

— coronata, Corda. *

Var. β. Lolii, West. — Sur les feuilles de l'ivraie vivace; Châteaudun.

— caricis, D. C. (*P. striola,* Strauss). — Sur les feuilles des carex.

— junci, Desmz. — Sur les chaumes des joncs; vallée de la Conie.

— polygoni-convolvuli, Hedw. — Feuilles et tiges de la renouée-liseron.

— polygonorum, Link (*P. polygoni-amphibii,* Pers.). — Sur les feuilles de la renouée amphibie.

— compositarum, Schlecht. — Sous les feuilles de plusieurs composées : *Lappa, Serratula, Cirsium,* etc.

— umbelliferarum, D. C. — Sous les feuilles et sur les tiges des ombellifères : *Chærophyllum, Conium,* etc.

— valantiæ, Pers. (*P. galii-cruciati,* Duby). — Sous le gaillet croisette.

— pruni, D. C. — Sur le prunier épineux et les p. cultivés.

— adoxæ, D. C. — Sur l'adoxe musquée; garenne de la Sablonnière.

— anemones, Link. — Sur les feuilles de l'anémone des bois. A. C.

— violæ, D. C. — Sous les feuilles de la violette hérissée; bois des Gâts.

— fragariastri, D. C. — Sous les feuilles de la potentille faux-fraisier.

sur des clinodes confluents, ce qui fait qu'on a quelque peine à les distinguer nettement. Aussi plusieurs auteurs confondent ces deux plantes : Merat, entre autres, donne l'*U. gentianæ,* D. C., en synonyme à la *P. gentianæ* de Link.

* J'ai observé sur les feuilles desséchées de l'*Hordeum murinum* à la Chaumière, près de Châteaudun, une Puccinie voisine de la *P. coronata,* mais qui s'en distingue facilement par ses sores plus petits, allongés, placés entre deux nervures, ses spores fuligineuses, courtement pédicellées, à article supérieur gros, aplati au sommet, de forme assez irrégulière et non couronné d'apicules.

Digitized by Google

Puccinia liliacearum, Duby. — Sur les feuilles du muscari à toupet; environs de Bonneval (Coudray).

Endophyllum Persoonii, Lev. (*Uredo sedi*, D. C.). — Sur les feuilles du *Sempervivum tectorum* à la Ferté-Villeneuil (Coudray).

Uredo candida, Pers. — Sur les crucifères.

Var. α. Erysimi barbareæ, D. C. — Sur la barbarée; bois de Saint-Martin.

Var. γ. Thlaspeos, D. C. — Sur la capselle bourse-à-pasteur.

— linearis, Pers. — Sur les feuilles des graminées. C.

— quercus, Brond. — Sous les feuilles du chêne; bois de Saint-Martin. R.

— senecionis, D. C. — Sous les feuilles des seneçons vulgaire et visqueux.

— sonchi, Pers. — Sous les feuilles et sur les tiges des laitrons. C.

— tussilaginis, Pers. — Sous les feuilles du tussilage pas-d'âne. C.

— rosæ, Pers. — Sous les feuilles des rosiers à cent-feuilles et des églantiers. * C.

— miniata, Pers. Var. *eglanterica*, Opiz. (*U. pinguis*, D. C.). — Sur les feuilles, les pétioles et les jeunes tiges de divers rosiers : *R. arvensis, canina, lutea*, etc.

— ruborum, D. C. — Sous les feuilles des ronces. A. C.

— potentillarum, D. C. — Sur diverses rosacées. A. C.

Var. α. Potentillæ vernæ, D. C.

Var. γ. Poterii sanguisorbæ, D. C.

Var. δ. Potentillæ fragariastri, D. C.

Var. ζ. Agrimoniæ Eupatoriæ, D. C.

— campanulæ, Pers. — Sous les feuilles de plusieurs espèces de campanules; la Boissière.

— rhinanthacearum, D. C. — Sur les mélampyres et les euphraises.

— longicapsula, D. C. (*U. populina*, Pers.) — Sous les feuilles des peupliers. C. C.

Var. β. Betulina, D. C. — Feuilles de bouleau; bois des Coudreaux.

Var. γ. Carpini. — Sur le charme; bois de Saint-Martin.

— salicis, D. C. — Sous les feuilles de divers saules. C.

— vitellinæ, D. C. — Sous les feuilles et sur les jeunes pousses des osiers.

* Dans mes centuries de cryptogames épiphylles et dans le catalogue des plantes d'Eure-et-Loir, j'ai par erreur distribué et mentionné sous le nom d'*U. rosæ* et *U. miniata*, l'*U. rosæ* croissant sur les *Rosa canina* et *centifolia*.

Digitized by Google

Uredo capræarum, D. C. — Sous les feuilles du saule marceau. C.
— euphorbiæ, Rebent. (*U. helioscopiæ*, D. C.). — Sur plusieurs espèces d'euphorbes. C.
— poterii, Spreng. — Sous les feuilles de la pimprenelle.
— lini, D. C. (*U miniata*, var. β., Pers.). — Sur le lin purgatif. A. R.
— galii, Duby. — Sur le gaillet lisse.
— scutellata, Pers. — Sur les feuilles des euphorbes.
— cichoracearum, D. C. — Sous les feuilles de plusieurs composées.
— fabæ, Pers. (*U. leguminosarum*, Desmz.). — Sur les feuilles des fèves.
— viciæ, Bellk. (*U. leguminosarum*, Wallr. *non* Desmz.). Sous les feuilles de plusieurs vesces.
Var. β. Viciæ-craccæ (*U. viciæ-craccæ*, Bellk.).
Var. γ. Ervi (*Uromyces ervi*, West.). — Sur l'*Ervum tetraspermum*.
— appendiculata, Pers. (*U. pisi*, D. C.). — Sous les feuilles des pois.
Var. α. Phaseolorum, D. C. — Sous les feuilles des haricots.
Var. β. Lathyri. — Sous les feuilles des *Lathyrus sylvestris* et *aphaca*.
— onobrychis, Desmz. — Sur les feuilles de l'esparcette.
— geranii, D. C. — Sous les feuilles de plusieurs geraniums.
— valerianæ, D. C. — Sous les feuilles de la valériane dioïque.
— rubigo-vera, D. C. — Sur les feuilles et les tiges des céréales. C. C.
— evonymi, Mart. — Sur le fusain ; Marboué, Molitard.
— genistarum, Duby. — Sur le genêt ailé. A. R.
— polygonorum, D. C. — Sur les feuilles de plusieurs renouées. C.
— rumicum, D. C. — Sur les feuilles des patiences. C.
— trifolii, D. C. — Sous les feuilles des trèfles.
— punctata, D. C. — Sous les feuilles de l'*Euphorbia sylvatica* à Villemore.
— ulmariæ, Grev. — Sous les feuilles de la reine des prés.
— lychnidearum, Desmz. — Sur la lychnide dioïque. A. C.
— menthæ, Pers. — Sous les feuilles des menthes.
— gentianæ, D. C. — Sous les feuilles de la gentiane pneumonanthe dans la vallée de l'Aigre.
— pruni-spinosæ, D. C. — Sous les feuilles du prunier épineux.
— filaginis, Vuez *in* Lefev. catal. p. 270. — Cette espèce se trouve en abondance à l'automne sous les feuilles des *Filago germanica* et *Jussiæi* aux environs de Châteaudun. Je ne l'ai trouvée mentionnée dans aucun des auteurs que j'ai pu consulter.

Digitized by Google

Uredo umbelliferarum, Chev. — Sous les feuilles de l'*Anthriscus sylvestris* et du *Conium maculatum*. A. C.

— angelicæ, Vuez *in* Lef. cat. — Cette espèce diffère bien certainement de l'*U. cynapii*, D. C. Ses spores sont plus foncées, plus lisses, d'un dixième environ plus grosses; les groupes sont moins longtemps recouverts par l'épiderme et sont souvent envahis par la puccinie des ombellifères. Je n'ai pas encore pu comparer cette espèce avec l'*U. pimpinellæ*, Bellink.

— suaveolens, Pers. — Sur la sarrette des champs. C.

— caricina, D. C. — Sur les feuilles des carex. C.

— ficariæ, Alb. et Schw. — Sur la ficaire; bois de la Varenne.

— oblongata, Grev. — Sur la luzerne.

— ranunculacearum, D. C. (*U. anemones*, Pers.). — Sur l'anémone sylvie; bois de Saint-Martin. A. R.

— luzulæ, Desmz. (*U. oblonga*, Rabh. *non* Grev.). — Sur les feuilles de la luzule de Forster; bois de Moléans. R.

— longissima, Sow. — Sur les feuilles du paturin aquatique. A. C.

— olivacea, D. C. — Détruit les fruits du carex des rives.

— carbo, D. C. — Sur les épis des céréales.

— receptaculorum, D. C. — Sur les réceptacles des chicoracées; sur la scorsonère à Saint-Maur-sur-Loir (Coudray).

Uredinaria rufa, Chev. (*Uredo alnea*, Pers.). — Production mal connue qui pourrait bien n'être qu'un état pathologique de l'écorce de l'aulne; sur les jeunes branches de l'aulne dans la prairie des Gâts. A. R.

Æcidium cancellatum, Pers. — Sous les feuilles du poirier.

— mespili, D. C. — Sous les feuilles du néflier; bois de l'Aumône. R.

— pini, Pers. — Sur les feuilles et l'écorce du pin; bois de Saint-Martin. A. C.

— ranunculacearum, D. C. — Sur les renonculacées.

Var. β. Ficariæ, D. C. — Sur la ficaire.

Var. γ. Calthæ, West. — Sur le populage; marais de la Conie. A. R.

— crassum, Pers. — Sur les feuilles du nerprun bourdaine; bois de Moléans, forêt de Bois-Ruffin. C.

— rhamni, Pers. — Sur les feuilles et les jeunes rameaux du nerprun purgatif; forêt de Bois-Ruffin. R.

— orobi, Pers. — Sur les feuilles et les tiges de l'orobe tubéreux; bois de Saint-Martin.

— asperifolii, Pers. — Sur les feuilles de la bourrache et de la lycopside des champs. R.

— rumicis, Pers. — Sur les feuilles des rumex. C.

Digitized by Google

Æcidium periclymeni, D. C. — Sous les feuilles du *Lonicera periclymenum;* bois de la Varenne-Ferron. R.

— violarum, D. C. — Sous les feuilles et sur les tiges de la violette canine; bois de Saint-Martin. R.

— leucospermum, D. C. — Sur les feuilles de l'anémone des bois.

— ervi, Wallr. — Sous les feuilles de l'*Ervum tetraspermum;* Marboué. R.

— euphorbiarum, D. C. — Sous les feuilles de l'*Euphorbia cyparissias.* A. C.

— evonymi, Gmel. — Je n'ai pas encore rencontré dans nos environs cette espèce que j'avais mentionnée par erreur dans le catalogue de M. Lefèvre.

Cronartium vincetoxici, Fic. et Schub. — Sous les feuilles du *Vincetoxicum officinale;* vallée de l'Yerre près de la ferme du Carreau (Coudray).

F. Mucédinées.

Erineum rubi, Pers. — Sous les feuilles des ronces; bois de Villemore. R.

Stilbum rigidum, Pers. — Sur le bois pourri.

Botrytis parasitica, Pers. (*B. ramulosa,* Link). — Sur le *Thlaspi bursa-pastoris* attaqué par l'*Uredo candida.*

— lignifraga, D. C. — Sur l'écorce du bouleau.

Perenospora. — Plusieurs espèces indéterminées sur diverses plantes : *Ervum tetraspermum, Angelica sylvestris, Alsine media, Cerastium, Antirrhinum orontium, Veronica teucrium,* etc.

Sporotrichum ollare, Link. — Sur un mur humide.

Fusisporium lacteum, Desmz. — Sur les feuilles mourantes de la violette odorante.

— (*Fusidium*) foliorum, West. — Sur les feuilles de diverses plantes. *

Var. α. Ranunculi, West.

Var. β. Geranii, West.

Arthrinium puccinioïdes, Schm. et Kunze. — Sur les feuilles mortes des carex.

Polythrincium trifolii, Schm. et Kunze. — Sur les feuilles vivantes des trèfles.

Chloridium viride, Link (*Dematium asserculorum,* Pers.). — Sur le bois pourri ; dans les saules creux à la Boissière. A. C.

* Les *Fusisporium* croissent sur les feuilles encore vivantes, mais sur des parties où la circulation a cessé, comme les macules produites par les *Depazea* et *Septoria.*

Digitized by Google

Racodium cellare, Pers. (*Byssus cryptarum,* D. C.). — Sur les tonneaux dans les caves.

Brachycladium penicillatum, Corda. — Sur les tiges sèches du pavot. R.

Cladosporium herbarum, Link (*Dematium,* Pers.). — Sur les tiges des herbes mortes. C.

Oidium monilioides, Link (*Monilia hyalina,* Fries). — Feuilles de graminées.

Var. β. Rosæ, Dub. (*Oidium leuconium,* var. *rosæ,* Desmz.). — Sur les feuilles et les jeunes pousses des rosiers. C. *

— erysiphoides, Fries. — Sur le trèfle incarnat. C.

— fusisporoïdes, Fries.

Var. α. Lamii.

Var. β. Urticæ, Desmz.

Var. γ. Humuli, Desmz.

Var. δ. Parietariæ.

G. Lycoperdacées.

Craterium pedunculatum, Dittm. (*C. vulgare,* Dittm. *in* Sturm. — *Cyathus minutus,* Sow.). — Sur les feuilles mourantes de la violette ; bois des Gâts.

Podosphæria Kunzei, Lev. (*Erysiphe tridactyla,* Rabh.). — Sur les feuilles du prunier épineux.

Erysiphe knautiæ, Duby. — Feuilles de knautia arvensis.

— communis, var. Calendulæ, West. — Sur le souci des champs.

Perisporium fibrillosum, Desmz.

Var. α. Ballotæ, Desmz. — Sur la ballote fétide. C.

Coniosporium violæ, Libert. — Sur les pétioles et les feuilles de la violette odorante. A. R.

Sclerotium clavus, Tode. ** — Sous ce nom on réunit un certain nombre de productions cryptogamiques assez différentes et dont quelques-unes ne sont pas des *Sclerotium*. Dans les environs de Châteaudun, je les ai observées sur le seigle, l'ivraie vivace, le roseau à balais et un scirpe : cette dernière, que j'ai récoltée au bord de l'étang de Bapaume, serait le mycélium scléroïde du *Claviceps nigricans*.

— durum, Pers. — Tiges sèches d'ombellifères : *Angelica, Eryngium, Daucus,* etc. A. C.

* N'est probablement que le mycélium du *Sphærotheca pannosa,* Lev.

** Dans la Botanique d'Eure-et-Loir, il est dit que le *S. clavus* se trouve sur toutes les parties du seigle. Cette espèce ne croît que sur l'épi où elle attaque les ovaires.

Digitized by Google

H. Champignons.

Cenangium quercinum, Fries (*Hypodema quercinum*, D. C.). — Sur les rameaux secs du chêne. C.

Pistillaria micans, Fries. — Sur les grandes herbes sèches : *Eryngium*, *Dipsacus*, *Carlina*, etc. C.

Thelephora incrustans, Fr. (*Th. sebacea*, Pers.). — Sur les graminées qu'il enveloppe ; forêt de Bois-Ruffin.

Clavaria amethystea, Bull. — Sur la terre dans les bois ; bois des Gâts. R.

Tuber cibarium, Bull. — La truffe a été rencontrée, il y a quelques années, dans un bois près de Varize.

J. Algues.

Cryptococcus vini, Kutz. — Sur le vin. *

— cerevisiæ, Kutz. — Sur la bière.

Leptomitus eleophylus, Kutz. — Dans l'huile d'œillette.

— tiliæ, Kutz. — Dans l'eau distillée de tilleul.

Hygrocrocis fenestralis, Kutz. — Sur les fenêtres dans les lieux humides.

— naphæ, Biass. — Dans l'eau de fleurs d'oranger.

— vini, Ag. — Sur le vin exposé à l'air.

— malina, de Breb. — Sur le cidre.

— meliloti, Kutz. — Dans l'eau distillée de mélilot.

— atramenti, Ag. — Sur l'encre. **

Aphanotece Nagelii, Wartm.? — Sur les planches des toits humides à Châteaudun.

— pallida, Rabenh. (*Palmella*, Kutz). — Parmi les mousses. A. C.

Gleocapsa magma (Breb.), Kutz (*Protococcus*, Desmz.). — Avec la précédente.

Microcystis rupestris, Menegh. (*Gleocapsa polydermatica*, Rabh.). — Excavations des rochers crayeux au Croc-Marbot.

Leptothrix ochracea, Kutz. — Dans l'eau des fossés en hiver. C.

Oscillaria antliaria, Jürgens (*O. parietina*, Vauch.). — Sur la terre et les murs humides dans les endroits sombres. C.

— nigra, Vauch. (*O. nigrescens*, Moug. et Nestl.). — Eaux stagnantes ; dans la Conie.

Phormidium vulgare, Kutz. — Sur la terre humide.

* J'hésite à placer dans les algues les *Cryptococcus*, *Leptomitus* et *Hygrorocis*, qui ont beaucoup d'analogie avec les algues leptotrichées, mais que plusieurs auteurs placent parmi les champignons.

** N'est probablement que le mycélium du *Penicillum glaucum*.

Digitized by Google

Phormidium membranaceum, Kutz. — Sur les pierres du déversoir de Villemore.

Nostoc commune, Vauch. — Sur la terre au bord des chemins.

— verrucosum, Vauch. — Sur les pierres des ruisseaux.

— lichenoides, Vauch. — Sur la terre sablonneuse et les rochers.

— cæruleum, Lyngb. — Sur les mousses humides au bord des fossés.

Conferva glomerata, L. — Sur les pierres dans le Loir.

— parasitica, D. C. — Parasite sur l'espèce précédente.

— crispata, Roth. — Dans le Loir.

Vaucheria terrestris, Lyngb. — Sur la terre, les murs et les rochers humides ; rochers du Mail, etc.

Draparnaldia plumosa, Agardh. — Sur les plantes dans les ruisseaux.

Zygogonium Agardhii, Rabenh., *forma terrestris* (*Z. ericetorum*, Kutz). — Sur la terre, dans les bruyères ; la Sablonnière, R.

Chroolepus aureum, Kutz (*Lichen aureus*, Ach. — *Byssus aurea*, L.). — Sur les rochers ombragés et les vieux murs humides ; la Boissière, les Gâts.

Bulbochæte setigera, Agardh. (*Conferva*, Roth.). — Sur les plantes aquatiques dans les fossés des bords du Loir.

Ulothrix radicans, Kutz (*Lyngbia muralis*, Ag.). Sur la terre, les murs et le bois humides.

— parietina, Kutz. — Troncs d'arbres ; bois des Coudreaux.

Chætophora endiviæfolia, Agardh. (*Batrachospermum fasciculatum*, Vauch.). — Sur les pierres dans le Loir au Croc-Marbot. R.

Porphyridium cruentum, Næg. (*Palmella*, Ag.). — Au pied des murs humides dans les rues sombres ; rue des Fouleries. C.

Batrachospermum moniliforme, Roth. — Sur les pierres dans les eaux limpides ; dans le Loir à Douy, et dans la Conie à Moléans.

Châteaudun, 15 juin 1868.

L. Vuez.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR LES

BEAUX-ARTS*

L'harmonie est l'âme
de la vie universelle.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

I

L'origine des Beaux-Arts repose, en grande partie, sur le fait universel suivant : *L'homme éprouve de la répulsion pour l'uniformité et la monotonie, tandis qu'il ressent une émotion agréable à l'aspect du Beau, c'est-à-dire de l'*HARMONIE.

Le jour où l'homme a remarqué ce phénomène, il a consacré une partie de son activité à la réalisation du Beau, qui répond à un besoin de son organisation. Un seul exemple suffira pour démontrer l'existence de ce besoin.

Lorsqu'un voyageur parcourt l'Océan ou une vaste plaine déserte, il éprouve une souffrance morale qui est l'ennui. S'il traverse des vallées, des prairies, des ruisseaux ; s'il rencontre des rochers, des arbres, des futaies, il éprouve au contraire une satisfaction, une jouissance morale. Dans le premier cas, la souffrance est due à la monotonie du tableau ; dans le second, la jouissance est causée par la variété des objets dont l'ensemble constitue une harmonie. A chaque instant, on peut constater des faits analogues à l'aspect de toutes les choses qui nous environnent, et remarquer

* Cette étude fut commencée en 1866, à la suite d'une question proposée par l'Académie des Beaux-Arts et ainsi conçue : « *Rechercher et démontrer le degré « d'influence qu'exercent sur les Beaux-Arts les milieux nationaux et politiques, « moraux et religieux, philosophiques et scientifiques. Faire ressortir dans quelle « mesure les artistes les plus éminents se sont montrés affranchis ou dépendants « de cette influence.* »

C'est ce programme, que nous n'avons fait qu'effleurer, qui a servi de base à notre travail.

Digitized by Google

le soin que nous apportons à éviter la monotonie dans les objets qui nous entourent : il suffit d'examiner nos habitations à l'extérieur et à l'intérieur surtout, pour y trouver, sous les formes les plus diverses, les traces d'une harmonie.

II

L'harmonie, dans son acception la plus générale, est l'*accord* de parties différentes. Cet accord implique nécessairement *l'unité dans la variété, l'ordre, la proportion.*

L'harmonie est le principe visible qui régit l'univers : elle préside à la marche des mondes et à l'enchaînement de tous les phénomènes de la nature ; le végétal, l'animal et l'homme lui-même sont soumis à ses lois. Cette vérité est manifeste dans la fleur, où l'on admire un dessin parfaitement ordonné et des couleurs bien nuancées ; si l'on pénètre dans son organisation intérieure et dans celle de la vie animale, on trouve des harmonies plus sublimes encore. En un mot, *l'harmonie est l'âme de la vie universelle.*

Quelques esprits ne voient dans la nature qu'un sublime désordre ; s'il en était ainsi, l'homme, être faible et fragile, ne pourrait pas vivre un seul instant au milieu des forces incommensurables répandues dans l'univers. Le désordre n'est qu'*accidentel,* et il n'atteint jamais, quoi qu'on dise, le degré d'intensité dont il serait susceptible si tous les éléments étaient déchaînés.

L'homme, dont l'intelligence s'élève à la connaissance des lois générales de l'univers et dont l'âme est une harmonie, possède, à des degrés divers, une faculté sublime : *le sentiment de l'harmonie universelle.* Cette faculté engendre le sentiment du Beau ou de l'harmonie en général, et la notion du Bien, qui est le sentiment de l'ordre universel appliqué aux actions humaines. Le Vrai est intimement lié au Beau et au Bien, parce qu'il embrasse tous les phénomènes et toutes les lois de la nature. La puissance du sentiment de l'harmonie est tellement grande chez l'homme, qu'elle lui a fait pressentir, à l'origine de la civilisation, des vérités qui ont été confirmées plus tard par la science.

La définition de Platon est donc exacte : le Beau est la splendeur du Vrai. En effet, dans son acception la plus élevée, *le Beau est la splendeur de l'harmonie des lois de l'univers.*

La corrélation qui existe entre ces trois choses, le Beau, le Bien et le Vrai, a pour conséquence de les faire réagir les unes sur les autres. C'est ainsi que les Beaux-Arts, qui ont pour objet de réaliser le Beau, influent sur le sentiment du Bien, c'est-à-dire sur le sens moral ou la conscience humaine, et réciproquement. Il est donc intéressant d'examiner l'influence

Digitized by Google

exercée sur les Beaux-Arts par les milieux moraux et religieux, qui recherchent le Bien, et par les milieux philosophiques et scientifiques, qui poursuivent le Vrai.

III

L'impression agréable ressentie par l'homme, en présence du Beau, résulte de la *conformité* qui existe entre l'essence intime de son être et l'harmonie extérieure qui le frappe. Cette affection n'est pas autre chose que l'*amour*, pris dans le sens le plus général et le plus élevé. Ainsi, l'amitié, qui est une forme de l'amour, se développe entre deux personnes qui ont des idées et des sentiments communs, c'est-à-dire dont la nature morale est identique ; l'affection sera d'autant plus vive que l'identité et la conformité seront plus parfaites. Cette conformité, difficile à rencontrer, rend précisément l'amitié très rare. Le phénomène contraire engendre l'inimitié, la haine.

C'est en vertu du même principe que l'enfant recherche la société de l'enfant, et le vieillard, celle du vieillard ; c'est lui encore qui cause le plaisir que nous éprouvons à la vue des objets qui ont frappé notre jeunesse, parce que notre cerveau en a conservé l'image et l'impression. Ce rapprochement par la conformité n'existe réellement qu'avec des qualités morales, car la conformité dans les défauts produit, le plus souvent, l'antipathie — ce qui montre que le mal est incompatible avec l'amour, comme il l'est avec la beauté dans sa pure expression. Nous rappellerons, à ce sujet, que la plupart des principes formulés, en morale comme en esthétique, ne peuvent s'appliquer, en général, qu'à un certain type idéal de la nature humaine, type qui ne se réalise que chez les âmes d'élite.

L'intensité de nos affections, pour toutes choses, varie en raison de leur conformité plus ou moins grande avec nous-mêmes. Ainsi, abstraction faite de tout intérêt scientifique, nous sommes insensibles à une masse inerte du règne minéral ; le monde végétal nous impressionne plus agréablement ; l'animal nous touche encore davantage par sa sensibilité et son intelligence ; enfin, l'homme, qui est notre semblable, occupe le premier rang. Or, cette gradation n'est que la conséquence des formes de plus en plus parfaites de la vie, dont le sommet appartient à l'homme. *

* Lorsqu'on se trouve seul, même au milieu d'un site enchanteur, on aspire à sortir de cette solitude, qui cependant charme un moment, mais qui finit par causer de l'ennui. C'est que les objets qui nous entourent sont encore trop loin de nous ressembler pour remplir notre cœur. Nous ne sommes complètement satisfaits qu'au milieu d'êtres vivants, de nos semblables, de notre famille surtout, car elle est un reflet de nous-mêmes. Aussi, le tableau le plus agréable qui puisse frapper nos yeux doit-il comprendre tous les règnes de la nature dans leur accord harmonieux.

Digitized by Google

Les élans de l'âme qui ravissent en extase les hommes de génie proviennent d'une communion intime avec l'harmonie universelle : Newton, découvrant une loi de la nature, est aussitôt absorbé dans une contemplation profonde ; le savant éprouve un sentiment analogue, lorsque l'étude et l'expérience viennent l'initier aux mystères du monde. Les Beaux-Arts procurent une émotion de même nature, car *le Beau élève l'âme vers l'harmonie universelle.*

IV

La perception du Beau a lieu par deux sens seulement : la vue et l'ouïe. La vue perçoit les vibrations de la lumière ; l'ouïe, les vibrations du son. Toute vibration qui émane d'une œuvre d'art est une vibration harmonique ; transmise au cerveau, elle imprime à l'organisme une vibration correspondante. Alors elle développe la vie en exaltant son principe, et il en résulte une dilatation du cœur, une émotion de l'âme. Cette vibration tend à communiquer les mouvements qui animaient l'âme de l'artiste au moment de l'inspiration ; en excitant la sensibilité du cœur, elle développe l'amour et la force morale.

L'harmonie, de même que l'amour, a pour caractère la *douceur ;* et il est évident que le besoin d'harmonie, chez l'homme, se confond avec le besoin d'amour et de poésie qui réside au fond de son cœur. L'amour conjugal, l'amour de la famille, l'amour de la patrie et de l'humanité, sont autant de sentiments commandés par l'harmonie des choses.

Dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre moral, l'homme peut s'élever vers l'idéal, la perfection et l'infini, en reculant les bornes du réel, de l'imperfection et du fini qui l'entourent, guidé par le sentiment intime de l'harmonie pure qu'il a dans l'âme, au moyen duquel il dégage le réel de toutes les imperfections ou dissonnances qui se produisent accidentellement au milieu de l'infinie variété des phénomènes.

Les hommes qui possèdent le sentiment du Beau au plus haut degré sont des hommes de génie. S'inspirant dans le monde qui les environne, ils lui empruntent les éléments de leurs compositions, qu'ils idéalisent ensuite conformément à leur sens intime du Beau. L'homme de génie subit la loi commune des milieux, mais il domine généralement son temps, au moins dans une direction ; pénétré de l'essence immuable des choses, il suit une voie élevée, à l'abri des changements superficiels qui se manifestent aux différentes époques. Dans cette voie, il réalise les chefs-d'œuvre impérissables de l'art, ou, dans un autre ordre d'idées, il dicte au monde les lois morales qui doivent durer autant que l'humanité.

Les artistes de talent, en plus grand nombre, traduisent mieux leur temps, parce qu'ils appartiennent à la généralité des hommes qui s'arrêtent

Digitized by Google

à la superficie des choses et se moulent entièrement sur la société environnante.

Chez les artistes, le sentiment du Beau est plus ou moins développé, de même que, chez tous les hommes, la beauté physique et morale est plus ou moins parfaite. Chacun d'eux choisissant le sujet le plus conforme à son sens intime, il en résulte une grande variété dans les productions de l'art. Au point de vue de l'exécution, on peut admirer les écoles les plus opposées; il pourra même arriver qu'une œuvre d'un genre inférieur renferme plus de science dans l'exécution qu'une composition élevée. Mais ce n'est là qu'un des côtés de l'art, celui qui s'adresse à l'intelligence. Si l'on considère le sujet en lui-même, au point de vue du Beau, c'est-à-dire dans ses rapports avec le cœur de l'homme, on ne saurait regarder avec la même impartialité les caractères les plus opposés et les tempéraments les plus variés — car il y a de bons et de mauvais tempéraments, au moral comme au physique — sous prétexte qu'ils sont des manifestations de l'esprit humain. Dans cette voie, on confondrait les œuvres les plus fantastiques et les plus immorales, avec les créations les plus pures et les plus sublimes de l'art; on serait conduit à accepter avec le même empressement le bien et le mal, parce qu'ils montrent aussi l'intelligence humaine sous des aspects infiniment variés, et que, dans beaucoup de circonstances, le mal donne lieu à des efforts intellectuels très-remarquables. Mais le cœur humain proteste contre une pareille indifférence, et cette protestation suffit pour condamner la doctrine dont nous venons d'indiquer les tendances, laquelle prétend se rattacher à *la nature* et à *l'histoire* *.

Il n'y a qu'un examen superficiel des choses qui ne fasse voir, dans la nature, que la manifestation pure et simple de phénomènes successifs se transformant d'une manière indéfinie sous l'influence des milieux, car au fond de toutes les transformations et au-dessus de la variété infinie des personnes et des choses, réside l'*Unité harmonique,* force directrice permanente qui assure la stabilité et la beauté des formes de la vie dans l'univers. C'est ce principe essentiel, base de l'unité morale du genre humain, que doit refléter toute œuvre d'art qui s'inspire d'un idéal élevé.

D'ailleurs, les œuvres de l'homme et celles de la nature ne peuvent être comparées en tous points; la perfectibilité donne aux premières une valeur relative qui n'existe pas dans les secondes. Le travail de l'homme se modifiant tous les jours dans le sens de la perfection et du bonheur de l'espèce, il en résulte que l'œuvre qui se rapproche le plus de cet idéal plane sur l'humanité à toutes les époques.

L'histoire peut analyser et expliquer les œuvres d'art comme tous les

* Voir la *Philosophie de l'Art,* par M. Taine.

Digitized by Google

autres événements; mais pour apprécier la valeur morale ou esthétique des faits, elle a besoin de se placer à un point de vue général se rattachant au principe supérieur que nous venons d'indiquer. Bien qu'il soit toujours intéressant de savoir comment, à des époques différentes, l'esprit humain a interprété le Beau, il l'est encore davantage de pouvoir juger et signaler à l'admiration publique ses œuvres les plus parfaites.

La science, qui étudie dans leurs plus petits détails tous les phénomènes de la nature et de l'homme, n'envisage les choses qu'avec le sang-froid de la raison — tandis que l'art, qui s'adresse à la sensibilité, entraîne à l'action. Or, il importe beaucoup que l'humanité, dont l'ignorance native (cause première de ses maux) et les instincts sensuels primordiaux tendent à faire oublier la vie supérieure que procure la contemplation du Beau, — il importe, disons-nous, que l'humanité soit entraînée vers un idéal de perfection qui voile les éléments brutaux de sa nature, pour en faire ressortir tous les éléments moraux et harmoniques.

En résumé, la science est le résultat de l'étude successive des faits; sa méthode est l'*analyse*. L'art, au contraire, procédant par *synthèse*, est le produit de l'inspiration et d'une intuition supérieure. Aussi le progrès des sciences dépend-il en quelque sorte de l'âge de l'humanité, tandis que les progrès de l'art, plus spontanés, devancent parfois l'humanité de plusieurs siècles.

Il faut donc admettre que toutes les œuvres d'art peuvent être jugées, au point de vue de la perfection ou de l'idéal, par les hommes les plus éminents de toutes les époques. De même que les sages de tous les temps et de tous les lieux ont reconnu les principes universels de la morale, de même aussi les hommes d'un goût élevé s'accordent sur les *lois générales* du Beau. S'il arrive que des hommes s'approchent de la perfection par les facultés exceptionnelles dont ils sont doués, le plus grand nombre s'en éloigne davantage; mais, en vertu de la perfectibilité humaine, les premiers montrent aux seconds l'idéal à atteindre et leur indiquent les moyens d'y parvenir : c'est ainsi que les efforts humains fertilisent un sol, et lui font produire en abondance des fruits que la nature ne fournit d'elle-même qu'en petite quantité.

Dans une œuvre d'art, il faut distinguer deux choses : 1° la *donnée générale*, qui traduit la pensée et les besoins de l'humanité à une certaine époque, fournissant ainsi des matériaux à l'histoire *; 2° l'*ordonnancement*

* Primitivement, les arts ne satisfont qu'à cette première condition; par leur caractère symbolique, ils tendent tous à exprimer la pensée humaine sans préoccupation de la beauté qui leur est propre. Ce n'est qu'à l'époque moderne que nous les voyons abandonner cette voie et chercher la beauté en dehors de l'homme, c'est-à-dire dans la nature entière.

Digitized by Google

des parties, lequel constitue l'art proprement dit, et appartient à toutes les époques, car le Beau; le Bien et le Vrai sont immuables comme les lois de l'harmonie universelle dont ils sont le reflet. Toutefois, cette distinction n'est pas bien tranchée en peinture et en poésie principalement, où l'art exprime la pensée elle-même; c'est ce qui a fait quelquefois placer la poésie dans un domaine à part.

V

La loi qui a présidé au développement des Beaux-Arts correspond presque toujours à celle du progrès général de la civilisation. Les connaissances humaines étant fondées sur l'observation de la nature, les éléments primitifs de ces connaissances furent nécessairement la forme, le côté matériel et superficiel des choses, puisque ce sont les premières impressions que l'homme reçoit du monde extérieur. Ce n'est qu'à la suite des siècles, après de nombreuses observations et expériences transmises de génération en génération, que l'homme a pu saisir le mouvement intime de la matière révélé par la science moderne. Dans l'ordre moral, le même phénomène s'est produit : au régime de la force et des mœurs brutales des premiers âges, a succédé un état de choses rendu meilleur par tout un ordre d'idées et de sentiments profonds qui ne se sont développés qu'à la suite des temps, bien qu'ils fussent en puissance dans l'âme humaine dès l'origine, ainsi que l'attestent les monuments les plus antiques de la pensée. *L'homme lui-même, dont le sens du Beau et le sens moral ne se développent qu'avec l'âge et l'expérience, procède de la même loi.* Le progrès consiste précisément à assurer de plus en plus la diffusion de ces sentiments parmi tous les membres de la société.

Les Beaux-Arts ont été cultivés, tout d'abord, dans les contrées les mieux favorisées par le climat et par l'organisation politique, là où les besoins physiques, laissant beaucoup de loisirs à l'activité humaine, ont permis de rechercher la satisfaction des besoins moraux. Dans chaque grande époque de la civilisation, ils affectent généralement trois périodes caractéristiques : l'*austérité,* la *beauté* et la *décadence.* La première période renferme l'essai des principes encore incertains du Beau; la force y est exagérée. La deuxième contient la sobriété et la perfection. Enfin, dans la troisième, l'élégance devient maigreur, les formes sont tourmentées et excessivement variées ; il y a exagération dans la délicatesse. Ainsi l'austérité et la décadence, dans deux voix opposées, s'éloignent également de la Beauté. Un fait analogue se produit dans l'ordre moral : l'extrême pauvreté et l'extrême richesse sont aussi très-souvent un obstacle à la réalisation du Bien, laquelle ne peut avoir lieu que dans une condition moyenne, où l'exercice de toutes les facultés assure l'équilibre harmonieux de la vie.

Digitized by Google

Les arts qui brillèrent à l'origine furent ceux où la forme matérielle joue le principal rôle, tels que l'architecture et la sculpture. Les autres arts, dont le domaine est plus profond, se ressentirent des tendances matérielles prédominantes ; on fit de la peinture sculpturale, de la poésie rhythmique et de la musique de danse. Plus tard, la peinture et la poésie de sentiment, la symphonie musicale, ont exprimé les aspirations les plus élevées du cœur humain.

Nous allons examiner l'objet de chacun des arts et leurs principaux caractères aux différentes phases de la civilisation.

ARCHITECTURE ET SCULPTURE.

I

Définitions.

L'Architecture édifie des constructions et en ordonnance les éléments conformément aux lois de l'harmonie gravées dans l'âme humaine. Ces éléments sont les lignes formées par la rencontre de plans géométriques et rendues sensibles par l'opposition de la lumière et de l'ombre.

Tout édifice doit satisfaire à deux conditions d'un ordre différent : à l'*utilité matérielle,* c'est-à-dire aux convenances de la destination, et à l'*impression morale* de beauté qui résulte de l'ordonnancement harmonieux des surfaces et des lignes. A ce dernier titre seulement, l'architecture se range parmi les Beaux-Arts, car le besoin matériel seul n'exige que l'application de la science à l'art de bâtir.

La Sculpture a pour but de représenter les formes de la nature organique, et de réaliser l'harmonie dans les surfaces qui les composent. Ces surfaces se relient les unes aux autres par degrés insensibles qu'on ne distingue qu'à l'aide des intensités différentes de l'ombre et de la lumière. Il y a la sculpture d'ornements, qui est intimement liée à l'architecture, et la statuaire, qui s'applique spécialement à la reproduction des êtres animés.

Nous nous occuperons simultanément de ces deux arts, qui ont atteint l'idéal dans la civilisation grecque.

II

Examen de quelques principes du Beau en Architecture.

Les lois du Beau sont généralement celles du bon et de la solidité ; nous aurons plusieurs fois l'occasion de le constater dans l'examen des éléments de l'architecture.

Digitized by Google

La première condition consiste à assurer la stabilité. Mettant en œuvre la matière inorganique, l'architecte doit se conformer aux lois qui la régissent. Les lois de la pesanteur sont satisfaites par les lignes verticales et horizontales : elles sont aussi les plus belles. Pour s'en rendre compte, il suffit de se représenter, dans la façade d'un édifice, la ligne oblique que dessinerait, par exemple, la rampe d'un escalier intérieur ; l'effet en serait désagréable. On voit donc qu'il n'est pas toujours possible de concilier la beauté extérieure avec les convenances intérieures, c'est-à-dire le Beau avec l'utile, principe adopté au Moyen-Age et ainsi formulé par M. Viollet-le-Duc : « *Rendre tout besoin et tout moyen de construction apparents* * ». A l'origine, il est probable, en effet, que les éléments de la construction elle-même se sont présentés les premiers à l'esprit des architectes pour introduire une certaine variété dans l'aspect des édifices ; mais plus tard, le goût ayant acquis plus de finesse, ces moyens, toujours simples, ont été complétés et enrichis par les conceptions propres de l'âme de l'artiste qui réclamait une harmonie plus parfaite. Nul inconvénient, d'ailleurs, à ce que l'aspect extérieur d'un édifice, qui doit satisfaire à un besoin tout moral, ne corresponde pas à sa disposition intérieure, commandée par des besoins d'un autre ordre.

La ligne droite, élément essentiel de la cristallisation de la matière, est la ligne architecturale par excellence. Toutefois, on emploie les lignes courbes, parmi lesquelles le cercle, qui est la courbe la plus simple, est aussi la plus belle. La forme circulaire a surtout pour objet d'augmenter la résistance des points d'appui ; elle convient aux soubassements et aux arcades monumentales. Employée au sommet d'un édifice, elle donne un aspect de lourdeur qui résulte du sentiment de force qu'on y attache ; le fronton circulaire, qu'on adopte pour satisfaire au besoin de variété, est moins élégant que le fronton droit. Après le cercle, on se sert des formes elliptiques, qui ont moins de noblesse. Enfin, par degrés insensibles, on arrive à la ligne *ondulée* qui sort du domaine de l'architecture proprement dite.

En effet, la ligne ondoyante, absente dans le minéral, se rencontre dans les formes végétales et animales. Au point de vue général du Beau, elle est d'un ordre supérieur à la ligne droite, de même que, dans la série des êtres, le végétal et l'animal occupent un degré supérieur au minéral ; d'ailleurs les plus belles lignes ondoyantes se trouvent dans les formes humaines, placées au sommet de l'échelle. Mais si on imagine un édifice

* *Dictionnaire d'Architecture,* tome 1er, page 319.

L'escalier du château de Blois peut offrir un exemple de ce que nous disons. Nous citerons encore les obliques dont on décore le fût de certaines colonnes ; elles sont choquantes également.

Digitized by Google

avec des lignes principales ondulées, le sentiment sera choqué; il réclame la ligne droite, qui est la ligne rationnelle conforme aux lois de la matière mise en œuvre. On admirera la ligne ondoyante dans l'ornementation et dans le profil des moulures, à cause des effets adoucis de lumière et d'ombre qu'elle engendre; on en sentira toute l'infériorité dans la *colonne torse* par exemple.

Pour détruire la monotonie des surfaces planes, déjà atténuée par les lignes de joints, on introduit des bossages, des pilastres et des chaînes verticales, qui, en ajoutant à la solidité, produisent une certaine variété dans l'intensité des ombres. Le pilier rectangulaire se présente d'abord comme support le plus simple et le plus facile d'exécution ; mais en l'examinant, on sera choqué par une arête vive qui sépare brusquement l'ombre de la lumière ; on est donc conduit à adopter la forme circulaire pour obtenir une transition plus douce. Cette forme permet aussi de réduire à leur minimum les dimensions du support, tout en lui assurant une solidité suffisante. L'ombre qui se fond sur la colonne unie a encore quelque chose de plat qui laisse à désirer ; on y remédie au moyen de cannelures qui tranchent les ombres et les dégradent d'une manière progressive : c'est en quelque sorte un *son unique* qui est remplacé par des *sons détachés,* et l'on s'explique, dès lors, la différence d'impression reçue dans l'un et dans l'autre cas. Afin d'augmenter la grâce des colonnes, on leur donne un léger renflement vers le milieu, ce qui se rapproche d'un solide d'égale résistance.

La partie inférieure et la partie supérieure de la colonne rencontrent un élément horizontal avec lequel il importe de les relier d'une manière agréable ; la base et le chapiteau, dont la forme évasée renferme quelques lignes de moulures, offrent une transition adoucie entre l'élément vertical et l'élément horizontal. En outre, la forme du chapiteau augmente la résistance d'appui.

Les colonnes sans base manquent toujours de grâce vers leur partie inférieure, parce qu'elles se trouvent brusquement arrêtées par une surface horizontale ; dans les monuments grecs où il en existe, cet inconvénient est atténué par les lignes horizontales de l'emmarchement, qui s'élargit et s'évase en approchant du sol. Mais c'est surtout pour une colonne isolée que la base est indispensable; on y ajoute même un piédestal, élément qui serait disgracieux au pied des colonnes d'un édifice.

Immédiatement au dessus du chapiteau, se place l'architrave avec quelques lignes régnantes convenablement espacées ; vient ensuite la frise, qui reçoit l'ornementation. Enfin, pour couronner l'édifice, une corniche très-saillante arrête le regard au moyen d'un ombre vivement accusée. Cette saillie elle-même se relie à la frise par des moulures qui forment une dégradation et une variété heureuses dans l'intensité des ombres. N'attribuer

Digitized by Google

à la corniche que le rôle qui consiste à renvoyer les eaux pluviales, c'est la proscrire de l'intérieur des habitations, où elle rehausse l'effet des ameublements et adoucit la rencontre des plans verticaux avec les plans horizontaux des plafonds.

L'ornementation s'ajoute aux lignes générales pour compléter l'effet harmonique. A l'extérieur, le spectateur se plaçant toujours à une certaine distance, l'ornementation doit être sobre pour ne pas amoindrir le caractère des lignes principales. C'est pour cette raison que l'emploi de différentes couleurs, dans les détails extérieurs, a toujours été considéré comme un obstacle à la beauté architecturale dans sa noble simplicité *. A l'intérieur au contraire, le point de vûe étant plus rapproché, l'œil ne saurait embrasser de grandes lignes, tandis qu'il distingue facilement les détails de l'ornementation, laquelle, d'ailleurs, doit toujours être renfermée dans de justes limites.

La profusion des détails caractérise les époques de décadence. Il faut remarquer, du reste, que l'art dans les petites choses est d'un ordre inférieur. Il a été généralement l'apanage des peuples peu civilisés qui n'auraient pu produire des œuvres d'un style élevé : tel est l'art chez les Arabes et les Orientaux. Chez les peuples barbares, on le trouve aussi appliqué aux choses les plus mesquines : les vêtements, les armes et les ustensiles sont surchargés de dessins et d'arabesques où l'on reconnaît un travail prodigieux et une imagination féconde; mais, en résumé, ce ne sont que les productions enfantines des hommes dont les horizons sont encore restreints.

III

De quelques principes du Beau en Sculpture.

Le statuaire s'inspire directement dans la nature ; il lui emprunte ses plus belles formes pour les idéaliser, c'est-à-dire pour les dégager de tous les éléments étrangers à l'harmonie qu'il conçoit. Les formes humaines sont les plus belles. Pour réaliser le beau idéal, la statuaire doit représenter l'homme dans une attitude digne et naturelle : la position verticale ou à peu près, déjà commandée par les lois de la pesanteur, répond à ces deux conditions. Une attitude tourmentée présente de grandes difficultés d'exécution et offre presque toujours quelque côté choquant.

Les formes de l'homme et celles de la femme ont un caractère différent.

* Toutefois nous dirons que la teinte de brique, mélangée sans confusion avec la pierre qui l'encadre admirablement, donne de beaux résultats, surtout à la campagne, au milieu de massifs de verdure qui en rehaussent l'effet.

Digitized by Google

Chez l'homme le tronc, vu de face, est limité par deux lignes presque parallèles; les muscles sont accusés par des contours vigoureux : c'est le type de la force physique. Chez la femme, les éléments, quoique plus saillants, forment des dépressions mieux adoucies que chez l'homme; l'ensemble en est aussi plus varié : c'est le type de la grâce. La délicatesse des formes de la femme révèle en quelque sorte la délicatesse de ses sentiments.

IV

Résumé des Principes.

En résumé, l'architecture et la sculpture ont pour but de réaliser l'harmonie dans les formes de la matière. Cette harmonie est abstraite et sans détermination, car elle ne représente pas telle pensée ou tel sentiment particulier de l'âme. Toutefois la statuaire peut, dans une certaine mesure, rendre une situation déterminée au moyen du geste et des principaux traits du visage; mais dans cette voie elle s'expose à manquer à son programme, qui consiste à harmoniser les formes à tous les points de vue. Or, l'attitude commandée par un sentiment spécial et déterminé sera souvent un obstacle à la réalisation de cette harmonie complexe; en outre, il lui manque le regard, pour traduire complètement un mouvement de l'âme. Elle ne peut qu'exprimer, et encore avec beaucoup de modération, certains *sentiments généraux* tels que la joie ou la douleur. Son véritable rôle est la reproduction du type humain dans toute sa beauté sereine et vivante, laquelle reflète extérieurement l'harmonie intérieure qui l'anime, c'est-à-dire l'essence de la vie dans sa généralité.

V

Examen historique.

1° Antiquité.

A l'origine, l'architecture n'est qu'une industrie grossière destinée à satisfaire des besoins matériels, besoins qui ont été naturellement la première préoccupation des hommes; dans ce cas, elle n'exige que la superposition pure et simple d'éléments informes. Mais lorsque les besoins moraux commencent à se faire sentir, ils réclament aussi leur satisfaction; alors les surfaces unies et irrégulières des premiers âges sont remplacées par l'ordonnancement et l'ornementation dans les constructions.

La donnée générale est fournie par la *destination* de l'œuvre à édifier. Les premiers édifices ont été consacrés à la Divinité et aux souverains : ce sont presque toujours des temples, des palais et des tombeaux.

Digitized by Google

Chez les Indous, on rencontre des excavations profondes et des masses énormes recouvertes d'une profusion d'ornements : c'est un art qui épouvante plus qu'il ne charme. Le style est aussi invariable que les institutions politiques et religieuses.

Les monuments égyptiens renferment les premiers rudiments de l'art ; on y remarque d'abord des piliers rectangulaires aux faces unies, supportant une architrave divisée par quelques lignes. Jusque là, aucune saillie importante ne détruit la monotonie de l'œuvre colossale ; il n'existe que des hiéroglyphes ou des statues monstrueuses nullement en harmonie avec l'ensemble, et qui n'ont de valeur que comme symboles. Le couronnement seul a une forme évasée qui arrête le regard par une ombre fortement accusée : c'est le rudiment de la corniche. Ailleurs, les formes anguleuses ont disparu ; des colonnes circulaires sont cannelées et couronnées d'un chapiteau. Ces colonnes, généralement massives, sont en outre revêtues de filets coloriés : c'est la superposition du mesquin et de la lourdeur.

La sculpture égyptienne, essentiellement symbolique, reproduit le plus souvent des formes fabuleuses et monstrueuses, d'où la vie est absente.

Le caractère de l'art égyptien est la puissance ; on pressent que le règne de la force brutale a inspiré toutes ses conceptions. Le régime théocratique lui imposant des règles traditionnelles, en a entravé l'essor.

2° Époque Grecque.

En Grèce, l'art prit plus de développement sous un régime plus libéral. La forme générale des temples est dictée par les besoins du culte et les mœurs de l'époque; l'intérieur a de petites dimensions parce qu'il ne doit être accessible qu'aux prêtres ; les portiques extérieurs sont destinés à recevoir la foule.

Le temple de Neptune, à Pæstum, est de la première époque ; c'est une œuvre empreinte de simplicité et de solidité, qui offre une certaine lourdeur par l'exagération de ses dimensions. Par amour de la vérité on indique extérieurement les éléments intérieurs de l'édifice : telle a été l'origine des triglyphes dans la frise.

Le Parthénon correspond à l'apogée de l'art grec, au siècle de Périclès. En le comparant au temple de Pæstum, on y trouve des proportions plus heureuses : les colonnes sont plus élancées, la hauteur de l'entablement est moins grande et l'ornementation plus riche. La sculpture vient y compléter l'architecture; les couleurs qui en font ressortir les détails étaient sans doute commandées par la tradition, car on s'en affranchit plus tard.

Dans les œuvres de la décadence, laquelle n'a pas été complète en Grèce, les colonnes sont très-élancées, et l'ornementation vient étouffer les formes.

Digitized by Google

La statuaire grecque, d'abord hiératique comme celle des Égyptiens, s'émancipe progressivement et ne se propose d'autre but que le Beau. Alors elle enfante des chefs-d'œuvre qui ont atteint l'idéal dans l'harmonie des formes vivantes. Les exercices gymnastiques, commandés par les nécessités politiques, développent et exaltent la beauté physique ; on considère la perfection du corps comme un caractère de la divinité. Les plus belles statues des Grecs n'ont presque jamais indiqué que le repos pour exprimer cette sublimité sereine dont nous avons parlé. Avec Phidias, simplicité et grandeur dans la représentation des dieux, œuvres colossales où la couleur joue un rôle — ce qui indique que l'artiste n'est pas complètement dégagé de la tradition. Une statue coloriée, quoique plus vraie, produit un effet mesquin, parce que l'objet de la statuaire est de se renfermer dans l'harmonie des contours, laquelle constitue, seule, la véritable beauté du type humain. On y ajoute quelquefois une draperie dont les plis laissent deviner les formes et se prêtent aux combinaisons les plus heureuses de la lumière et des ombres.

Polyclète et Praxitèle, en reproduisant les formes purement humaines, enfantent les chefs-d'œuvre de l'art tels que la Vénus de Milo. Ensuite la noblesse des formes se transforme en expression sensuelle; on tombe dans les attitudes tourmentées qui, nous le répétons, sont un obstacle à la Beauté. Plus tard, la statuaire brilla de nouveau ; elle produisit la Vénus de Médicis qui est d'un caractère moins élevé que la précédente.

Il faut bien remarquer, d'ailleurs, que le ciel pur et la lumière vive du climat, qui font admirablement ressortir la netteté des lignes et la délicatesse des profils, ont dû contribuer pour une large part à la réalisation de l'idéal grec en architecture et en sculpture.

Dans l'art étrusque, on retrouve le caractère oriental : lourdeur dans les proportions et richesse dans l'ornementation.

3e Époque Romaine.

Après la conquête de la Grèce, l'art romain s'inspira à la fois de l'art étrusque et de l'art grec, en y ajoutant des éléments de décoration. Le théâtre de Marcellus est de l'ordre dorique restauré par les Romains ; le larmier est couronné de denticules qui n'existaient pas dans le dorique grec. Les Romains ont excellé surtout dans l'emploi des arcades, forme nécessaire, du reste, pour assurer la stabilité de leurs monuments grandioses destinés aux plaisirs publics, tels que le Colysée et les thermes de Caracalla, où ils déployèrent tout le luxe imaginable. Ils se servirent encore de la voûte en plein cintre dans les coupoles, les ponts et les aqueducs, attestant ainsi leur puissance dans les formes architecturales.

La sculpture romaine est due aux artistes grecs. Elle fut souvent absorbée

Digitized by Google

par la décoration des monuments que firent édifier les Empereurs. Toutefois, elle produisit quelques chefs-d'œuvre. Sous l'Empire, l'art est obligé de se plier aux goûts sensuels qui dominent ; on remarque des statues colossales d'empereurs romains qui régnaient par la force et qu'on divinisait par reconnaissance ou par crainte. Les bustes et les statues commandés par les souverains avaient plutôt pour objet de perpétuer la gloire des noms que l'art proprement dit. Avec Adrien, l'art jette un dernier éclat : il fournit l'Antinoüs.

Sous les monarchies régulières, le monde avait cru trouver l'ordre et la paix ; mais les citoyens devenus sujets s'abandonnèrent à l'inertie et au luxe, ce qui amena la décadence dans l'art, et bientôt après une décadence générale.

4° Moyen-Age.

Les premiers chrétiens, obligés de recourir aux basiliques romaines, y remarquèrent les arcades sur colonnes qui devinrent plus tard le caractère fondamental d'une nouvelle architecture.

Après la décadence romaine se forma l'art byzantin. Le christianisme, qui dirigeait alors les aspirations de l'homme vers le ciel, devait employer des formes nouvelles. Une religion universelle qui s'adressait à tous nécessita de grands vaisseaux. La voûte élancée et la prédominance des lignes verticales sur les lignes horizontales furent les éléments essentiels de l'art chrétien. Commençant au style byzantin, ces formes acquièrent leur plus haute expression dans l'art gothique. Elles répondent bien, d'ailleurs, à la donnée générale de l'époque, en ce qu'elles tendent à élever les regards vers le ciel.

Le monument de Ste-Sophie à Constantinople produit tout d'abord un effet saisissant lorsqu'on pénétre à l'intérieur ; mais il faut bien se rendre compte de cette impression, qui est plutôt due à la grandeur imposante de l'édifice qu'à l'harmonie des lignes. L'aspect des pyramides d'Égypte, celui d'une haute montagne même, produisent des impressions de même nature, parce que ces masses montrent à l'homme la manifestation d'une grande puissance. L'intérieur de Ste-Sophie renferme de belles divisions, mais l'œil est chatoyé par une profusion d'ornements polychromes qui contrastent avec le caractère de grandeur de l'édifice. A l'extérieur, toutes les arètes, dépourvues de moulures, sont pleines de sécheresse ; dans l'élévation latérale on ne voit régner aucune ligne de division générale.

L'architecture moresque emprunta beaucoup d'éléments à l'art byzantin. Ces deux styles ont, du reste, des principes communs, tels que la profusion des ornements et l'emploi des couleurs éclatantes ; ces dernières sont inspirées par la nature orientale, où la lumière engendre des tons vifs. Au

Digitized by Google

VIIIe siècle, les Mores d'Espagne exécutent des merveilles qui captivent les yeux sans parler à l'âme ; ils recherchent surtout le plaisir des sens, qui est aussi l'idéal de leur religion. La multiplicité et la finesse des détails, rehaussés du contraste des couleurs les plus vives, forment un tableau qui frappe toutes les imaginations ; mais il ne satisfait que celles qui admirent le joli sans se préoccuper du Beau. Il faut remarquer que malgré la prodigieuse variété des dessins et des couleurs de l'architecture moresque, l'ensemble a encore un certain aspect monotone, à cause de l'uniformité des surfaces et de l'absence des vides et des saillies ; tout l'art est appliqué aux détails. Dans la musique arabe on retrouve le même caractère : fond monotone parsemé de variations insignifiantes.

L'art roman, qui reproduit l'ornementation byzantine, a des proportions monumentales quoiqu'un peu lourdes : c'est l'époque d'*austérité* de l'architecture chrétienne. Elle correspond à une période d'immobilité due à la concentration exclusive des connaissances humaines entre les mains des moines chargés d'édifier les églises. Les constructions féodales de cette époque ne renferment que des éléments de force brutale ; aucun profil n'est adouci. Le sens du Beau était aussi oblitéré que le sens moral, et l'essor de l'art était complètement entravé par les misères politiques et sociales.

Au commencement du XIIe siècle, le pays étant délivré des invasions, il se manifeste un réveil général des esprits. L'architecture entre dans le domaine laïque ; des modifications sont apportées dans la structure et les détails des édifices religieux. Les plans anciens sont respectés, mais les nefs et les colonnes sont plus élancées ; on emploie la voûte ogivale, qui forme un angle aigu au sommet. L'ornementation s'affranchit des traditions byzantines et puise ses motifs dans la flore du pays. Le style gothique se développant surtout dans les contrées du Nord, où la lumière a peu d'éclat, on multiplie les moulures avec des profils très-refouillés, pour obtenir des jeux sensibles de lumière et d'ombre.

Mais ce style remplit moins le but de l'art proprement dit, qu'il ne satisfait l'imagination. Comme toutes les œuvres de l'époque, il se ressent du mysticisme, idéal qui consiste à dégager l'homme des liens terrestres et des lois de la nature en général, pour l'absorber dans une contemplation factice qui annihile une partie de ses facultés. Cette direction de la pensée humaine était la conséquence des misères de toutes sortes qui accablaient l'homme et qui lui faisaient prendre la vie en horreur. Le malheur, en remuant profondément les âmes, avait exalté la sensibilité, de sorte qu'au lieu de sentiments moyens qui seuls assurent l'équilibre de la vie, il se développa un amour exalté contraire aux lois harmoniques de la nature : l'amour mystique et l'amour chevaleresque.

Dans l'art gothique, les lois qui régissent la matière ne sont pas toujours

Digitized by Google

observées. Pour assurer la stabilité, il faut introduire le fer, ou avoir recours à une superposition d'arcs-boutants et de contreforts qui troublent l'unité extérieure de l'édifice et semblent être des éléments étrangers à la construction elle-même. Ailleurs, on dissimule les dimensions indispensables sous des colonnettes multipliées. Mais, il faut le reconnaître, l'aspect sombre et majestueux des cathédrales convenait bien au recueillement des âmes accablées par la tristesse régnante.

A la suite du mouvement philosophique inauguré par Abélard, la dialectique d'Aristote fut étudiée, et il se forma l'école scolastique. A l'époque gothique, la pensée portait exclusivement son attention sur la logique; l'observation de la nature était considérée comme inutile, même pour découvrir les lois du monde physique : aussi l'abus des mots et la subtilité des formules amenèrent-ils la ruine de la scolastique. De même, l'abus des formes élancées et tourmentées amena la décadence gothique avec le *style flamboyant,* où la ligne *ondulée* est répandue avec profusion; on fit des *dentelles de pierre,* choses qui impliquent contradiction au point de vue des lois de la matière inerte.

Le style gothique, dans plusieurs de ses éléments, heurte donc le sentiment délicat du Beau. La proportion n'y est pas toujours observée; l'élément vertical efface trop souvent la ligne horizontale; les formes pointues, qui se répètent fréquemment, sont d'un aspect *dur;* la décoration emploie des formes fantastiques, souvent hideuses et obscènes. « Ces « piles, ces moulures qui affectent des formes prismatiques, curvilignes, « concaves avec arètes saillantes et se pénètrent en reparaissant toujours, « fatiguent l'œil, préoccupent plus qu'elles ne charment, forcent l'esprit à « un travail perpétuel qui ne laisse pas de place à cette *admiration calme* « que doit causer toute œuvre d'art * ».

Il est à remarquer que cette architecture, aux formes tourmentées, frappe vivement les masses; c'est qu'en effet elle les séduit de la même manière qu'une musique dont le rhythme est accentué vigoureusement. Les esprits qui cherchent dans les monuments l'état intellectuel d'une époque, s'intéressent avec raison au style gothique, parce qu'il traduit, plus que tout autre peut-être, la pensée individuelle. Nous ajouterons que la science et l'art s'y trouvent intimement liés pour réaliser des prodiges d'équilibre dans la construction, — en faisant remarquer, toutefois, que les efforts d'esprit dépensés dans une œuvre d'art ne sont pas toujours en raison directe de sa beauté, et qu'en soumettant la matière à l'idée, l'architecture sort de son rôle pour entrer dans le domaine de la peinture et surtout dans celui de la poésie.

* M. Viollet-le-Duc. — *Dictionnaire d'Architecture,* tome 1er, page 149.

Digitized by Google

Au commencement du XVe siècle, la forme gothique se répandit dans les palais, les hôtels-de-ville et les maisons bourgeoises, où l'on rencontre de véritables beautés ; les ameublements et les habits en furent empreints également. Les formes maigres de l'ornementation gothique, qui choquent lorsqu'elles sont *découpées à jour* et employées comme éléments de stabilité, produisent au contraire un bel effet quand elles ont simplement pour objet de détruire la monotonie des surfaces où elles sont appliquées. Dans ce cas, le sentiment n'est plus préoccupé de la stabilité, mais de la décoration seulement : l'élément architectural est rentré dans son véritable rôle. Alors la crudité des formes anguleuses est atténuée par le mur qui leur sert de fond, de la même manière que des sons aigus se trouvent adoucis par un accompagnement.

A la fin du XVe siècle, l'art gothique finit. Il disparut avec le régime féodal, à l'avénement des monarchies modernes.

Le christianisme, dont le domaine est essentiellement spiritualiste, ne put engendrer de belles formes en sculpture. La statuaire chrétienne ne cherchait qu'à exprimer le mysticisme au moyen de formes grêles et osseuses, symboles du mépris de la chair. Elle ne commença à reparaître qu'au XIIe siècle avec Nicolas de Pise, dont le maître était grec d'origine. A cette époque, on se rapprocha des formes antiques en architecture et en sculpture, préludant ainsi à la renaissance des arts.

5° Renaissance.

A la Renaissance, la pensée de l'homme s'affranchit du domaine religieux où elle s'était exclusivement renfermée au Moyen-Age, pour s'appliquer aux choses plus humaines et plus conformes aux lois de la nature. Tout en respectant l'art religieux, l'architecture édifia des constructions civiles et déploya toutes ses magnificences dans les palais des souverains. Elle reprit les traditions antiques, qui renferment les principes fondamentaux du Beau dans les lignes. Mais la donnée générale étant différente, il en résulta des combinaisons nouvelles qui constituent l'originalité de cette période de l'art. A cette époque, dans toutes les habitations en général, on se préoccupe davantage du confortable qu'au Moyen-Age. En un mot, le but est plus humain.

Les chefs-d'œuvre de la Renaissance se trouvent dans les châteaux royaux et dans les édifices civils, où la beauté dans toute sa grâce a remplacé le caractère tourmenté et quelquefois grossier du Moyen-Age. Ce style fut importé d'Italie en France au commencement du XVIe siècle par Jean Bullant, Pierre Lescot et Philibert Delorme, architectes qui nous ont laissé les œuvres les plus remarquables dans la cour du Louvre et la partie centrale des Tuileries. Le style de la Renaissance était tellement dans le

Digitized by Google

goût de l'époque, qu'on alla même jusqu'à le combiner avec le style gothique, comme à Saint-Eustache et à Saint-Gervais, œuvres hybrides qui, avec des beautés de détail, offrent une dissonnance dans l'ensemble.

Vers la fin du XVe siècle, la statuaire rentre aussi dans son domaine et reproduit les belles formes humaines. Tout en continuant l'art religieux, elle y ajoute quelque chose de plus naturel, de plus vrai. Elle s'inspire de la beauté physique de l'antiquité, mais en l'animant des sentiments mis en lumière par le christianisme. En Italie, on sculpte d'abord des scènes de la Bible et de l'Évangile, ouvrages de petite dimension, mais d'une grande patience et d'une grande habileté : la ciselure a remplacé la statuaire proprement dite. Au XVIe siècle apparaît Michel-Ange, le père de la sculpture moderne. Il crée des œuvres puissantes et originales au moyen desquelles il veut traduire la pensée profonde qui, à cette époque, avait déjà pris un grand développement dans l'humanité. Peintre et sculpteur à la fois, il fusionne ces deux arts, s'écartant ainsi des lois du Beau antique, qui attribuait aux formes du corps une dignité propre, sans se préoccuper de l'expression.

En France, Jean Goujon touche à la perfection grecque par ses gracieuses conceptions de la fontaine des Innocents; dans la *Diane*, il cède aux exigences d'une cour mondaine. La statuaire compose des œuvres allégoriques telles que les *Trois-Grâces* de Germain Pilon, qui sont destinées aux tombeaux des princes.

Sous Louis XIV, époque où le faste étouffe souvent le bon goût, les formes architecturales tendent à réaliser un aspect imposant, qui, nous le répétons, est étranger au sentiment délicat de l'art. Celui-ci ne réclame pas de grandes dimensions pour se manifester dans toute sa splendeur, — de même que la beauté d'un paysage, par exemple, n'augmente pas en raison de son étendue, car au contraire il produit un meilleur effet si l'œil peut en distinguer tous les éléments et embrasser d'un seul coup leur ensemble *. Cependant, on ne peut nier l'impression causée par l'étendue; mais c'est une émotion différente de celle produite par le Beau, par l'harmonie. Une personne d'un goût peu exercé éprouvera une certaine émotion en présence d'une œuvre grandiose qui frappe par sa masse ou son étendue, tandis qu'elle en ressentira peu ou point à l'aspect d'un chef-d'œuvre de l'art dont les dimensions sont ordinaires.

A côté d'œuvres d'un goût élevé, telles que la colonnade du Louvre, à laquelle on peut contester l'utilité matérielle sans nier l'impression morale

* La locution suivante : « *Tout ce qui est petit est gentil* » n'a pas d'autre origine. En effet, lorsque nous embrassons à la fois une grande quantité d'objets, ou tous les éléments d'un même objet, nous sentons au plus haut degré *l'unité dans la variété*, cette condition essentielle de la Beauté.

Digitized by Google

qu'elle fait naître, on trouve l'emphase dans les façades du bord de la Seine édifiées par Levau ; elles sont loin d'offrir la grâce et l'élégante simplicité de la Renaissance : l'architecture est pompeuse comme le roi et sa cour.

A Versailles, les jardins et les arbres sont dessinés et taillés suivant des formes géométriques, ce qui indique un oubli complet des lois de la nature végétale. Sans doute, au pied d'un monument, la ligne droite est commandée par l'architecture elle-même, avec laquelle il faut ménager des transitions; mais en voulant donner à la végétation un caractère architectural, Le Nôtre confondait le monde végétal avec le règne minéral. Une longue avenue en ligne droite produit un effet grandiose au premier moment, mais elle n'offrira aucun charme pour la promenade, qui est le but spécial des jardins. Les lignes et les surfaces ondulées, qu'on adopte de nos jours, s'harmonisent mieux avec les formes végétales ; la rigidité monotone de la ligne droite est ainsi remplacée par une grande variété de courbes aux combinaisons gracieuses.

La sculpture de cette époque est représentée par Girardon, Nicolas Coustou et Coysevox, qui furent les interprètes des goûts du moment. A côté d'eux, ressort la personnalité de Pierre Puget, qui reprend les traditions de Michel-Ange et ramène la statuaire dans la voie des temps modernes, laquelle consiste à exprimer les sentiments les plus énergiques de l'âme, sans s'attacher exclusivement à la beauté corporelle.

Au commencement du XVIIIe siècle, l'architecture est sans caractère et sans grandeur, ainsi qu'on peut le constater dans la façade de Saint-Roch. Plus tard, on revint aux formes grecques qu'on superposa à d'autres styles. Le portail de Saint-Eustache, manqué quant aux proportions, produit un effet disgracieux à côté du style gothique, diamétralement opposé au style grec. Le portail de Saint-Sulpice, d'un bel ordonnancement, est peut-être le meilleur ouvrage de l'époque; Servandoni, italien d'origine, était pénétré des formes pures de l'antiquité et n'avait pas subi l'influence du goût régnant. La décoration se composait d'ornements nombreux et contournés. La statuaire recherchait le joli et la grâce affectée; toutefois Guillaume Coustou, Pigalle et Bouchardon ont laissé de belles compositions. Mais la corruption générale devait amener une décadence complète de l'art.

Vers la fin du XVIIIe siècle, une réaction eut lieu. L'architecture construisit la Madeleine, l'École de Médecine; on copia l'antique sans tenir compte des différences de mœurs et de climat. La statuaire imita l'art romain sans remonter à l'antiquité grecque. Formés en Italie, Canova et Houdon furent les artistes les plus remarquables de l'époque. Sous l'Empire, les œuvres sont sans souplesse ni vérité, l'exécution en marbre est abandonnée aux praticiens.

Au commencement du XIXe siècle, les arts marchent sur les traces de

Digitized by Google

l'époque précédente. La sculpture reproduit l'antique entre les mains de Pradier ; Rude et David d'Angers reviennent aux traditions fortes et élevées. Ensuite l'art est tout à fait éclectique : il reproduit une basilique à Saint-Vincent de Paul, une église gothique à Sainte-Clotilde. Au nouveau Louvre et dans tous les édifices civils, il reprend le style de la Renaissance, lequel, sans être irréprochable dans toutes ses parties, est cependant le plus susceptible de s'universaliser. Sorti de la réaction du monde nouveau sur le Moyen-Age et appliqué à l'habitation de l'homme, c'est l'art qui pourra se perpétuer dans l'humanité.

Les générations nouvelles, avec leurs besoins multipliés et leur amour pour l'intérêt public, n'exécuteront plus, comme dans le passé, une quantité d'œuvres colossales qui absorbaient une grande partie de l'activité humaine, au préjudice de besoins légitimes qu'on négligeait dans la classe la plus nombreuse de la société. On y perdra peut-être quelques impressions sublimes et grandioses, mais la nature nous en fournira toujours de supérieures dans certains spectacles dont la grandeur est inimitable. En compensation, l'art nous offrira l'aspect harmonieux du Beau dans un plus grand nombre de constructions ordinaires.

Les lois générales de l'organisme humain et celles qui régissent la matière étant les mêmes qu'autrefois, on ne peut pas créer indéfiniment de nouvelles formes architecturales, sans déroger aux lois immuables du Beau. Les applications en seront plus nombreuses et plus variées, mais elles reposeront toujours sur les principes qu'on trouve dans les chefs-d'œuvre de la Renaissance qui, eux-mêmes, reflètent ceux de l'Antiquité. Les époques de décadence nous montrent qu'une recherche excessive de nouveauté dans les formes amène souvent des bizarreries désavouées par le bon goût.

En examinant la marche des constructions, on remarque que les points d'appui tendent toujours à diminuer. Dans cette voie, le fer est appelé à rendre de grands services. Les progrès de la science ont contribué pour une large part dans cette transformation, en soumettant au calcul les conditions de stabilité de tous les éléments d'un édifice. Mais les constructions en fer, qui réduisent considérablement les dimensions de la matière, n'offrent plus de belles proportions architecturales ; avec ce système, l'art ne peut se manifester que dans la décoration et l'ornementation. Si l'art y perd quelques occasions de se produire, la société pourra y trouver d'autres avantages.

On ne doit pas oublier, d'ailleurs, que les tendances modernes sont dirigées principalement vers l'art social, au moyen duquel on cherche à assurer à la société tout entière la satisfaction de ses besoins physiques et moraux. Le développement du cœur humain conduit nécessairement

Digitized by Google

dans cette voie, car tout homme qui possède des sentiments élevés est douloureusement impressionné à l'aspect de la misère et de la souffrance, tandis qu'au contraire son cœur se dilate en voyant l'épanouissement complet de la vie chez tous les êtres en général et chez ses semblables en particulier. Ainsi s'élargira le champ des nobles émotions ; elles ne seront plus seulement causées par l'harmonie des formes de la matière inerte, mais encore par le bonheur du genre humain, qui est l'harmonie par excellence et l'idéal suprême que l'homme poursuit à travers les âges.

Le domaine de la statuaire n'est plus le même que dans l'Antiquité ; le beau physique ne suffit pas aux aspirations modernes. La pensée, s'étendant de plus en plus, cherche à s'exprimer dans un art qui, à l'origine, n'avait pas cette destination. Le but poursuivi de nos jours consiste à exposer, aux yeux de tous, les traits des hommes qui ont poussé l'humanité dans la voie du progrès. C'est ainsi qu'on peut montrer à la société tout entière l'idéal et les nobles aspirations de la vie, et éveiller dans les cœurs les principes qui ont animé l'âme des grands hommes.

PEINTURE ET POÉSIE.

I

Définitions.

La peinture et la poésie se caractérisent par l'expression des idées et des sentiments les plus profonds qui se sont développés dans l'âme humaine, sous l'influence des progrès de la civilisation.

Nous avons dit que l'architecture et la sculpture réalisaient spécialement le Beau dans les formes ; la peinture et la poésie doivent s'en préoccuper également, puisque la forme est un des aspects du Vrai ; mais leur domaine est plus étendu. Considérés au seul point de vue de la beauté plastique, laquelle consiste dans l'ordonnancement harmonieux des lignes et de la couleur ou des sons du langage, ces deux arts ont un caractère indéterminé comme l'architecture, la statuaire et la musique, caractère qui s'adresse au sentiment universel de l'homme pour l'harmonie. Mais les sentiments particuliers de l'âme, les affections spéciales de la vie, renferment aussi des harmonies qui réclament leur expression dans les arts susceptibles de les traduire. Ces arts sont la peinture et la poésie, les seuls capables de reproduire des situations déterminées du cœur humain.

Digitized by Google

C'est là ce qui impose au peintre et au poète le choix d'un sujet moral et élevé; leurs compositions seraient incomplètes si elles ne satisfaisaient qu'à la beauté de la forme, sans préoccupation de la beauté morale qui résulte de l'application des lois harmoniques aux actions humaines *.

La peinture, par l'expression des yeux et l'attitude du corps, peut traduire une action déterminée, un mouvement particulier et intime de l'âme; en donnant l'homme en spectacle à lui-même, elle excite en lui un mouvement analogue et des sentiments élevés. La poésie, au moyen de la parole, entre aussi dans le domaine intime de l'homme; mais au lieu d'exprimer un sentiment unique et l'action d'un moment, elle embrasse tout un ordre de pensées, agrandissant ainsi le spectacle offert par la peinture. La poésie ne précise pas, comme cette dernière, la forme et les détails des objets; elle s'attache surtout à représenter, d'une manière successive, le sentiment dans ses manifestations les plus variées, tandis que la peinture ne nous en montre que l'aspect extérieur à *un seul moment*. La supériorité de la poésie sur les autres arts vient aussi de *la parole*, qui est le mode d'expression par excellence de la pensée.

Nous parlerons peu de la poésie, parce qu'elle ne rentre pas absolument dans la catégorie des Beaux-Arts proprement dits.

II

Examen historique.

1° Antiquité.

Les peintures égyptiennes qui nous sont parvenues révèlent l'art à son enfance : ce sont des figures toujours de profil avec teintes plates, des formes raides et bizarres.

On sait peu de chose sur la peinture des Grecs. Les notices qui la font connaître nous portent à croire qu'elle visait surtout à la reproduction des belles formes humaines, conformément au goût dominant de l'époque; la *Vénus Anadyomène* d'Apelles était considérée par les anciens comme le chef-d'œuvre de la peinture.

La forme poétique, qui se rattache à la musique par l'harmonie du

* Toute scène, toute action qui ne se rapporte qu'à *un seul être*, manque toujours de poésie. Ainsi la satisfaction des besoins physiques ne peut offrir aucun sujet élevé, parce qu'elle ne s'étend pas au-delà de *l'individu*; tandis que les actes de la vie morale, qui exigent, comme dans la famille, l'accord de plusieurs êtres et la fusion des cœurs, remplissent au contraire toutes les conditions d'harmonie que nous recherchons.

Digitized by Google

rhythme et des sons de la parole, fut le principal caractère de la poésie antique. La versification prosodique des anciens est d'un caractère plastique qui n'a rien de commun avec la poésie moderne ; l'attention n'est pas attirée par la signification des mots, mais par leur forme extérieure, par l'élément musical. La tragédie apparaît à l'époque héroïque où les Grecs assurent leur indépendance ; elle disparaît après la conquête, quand les caractères s'affaiblissent.

A Rome, la peinture était peu en honneur. Les œuvres de cette époque reproduisent le nu, qui est plutôt du domaine de la statuaire ; on traduit des scènes de la vie sensuelle régnante.

En poésie, Lucrèce s'élève à de hautes conceptions sur l'universalité des choses ; mais elles sont entachées d'erreurs qui résultent de la science peu avancée de l'époque. Dans le genre épique, Virgile s'inspire des traditions grecques ; il fait en outre de la poésie descriptive. Nous retrouverons la poésie de la nature dans les temps modernes, mais avec un sentiment beaucoup plus profond. La sensualité de la civilisation antique s'opposa au développement complet de la peinture et de la poésie.

2° Moyen-Age.

Le christianisme devait faire entrer ces deux arts dans une voie nouvelle. Il engendra la peinture religieuse, qui exprime les émotions les plus intimes de l'âme ; empreinte de mysticisme à l'origine, elle réalisa le vrai, l'idéal humain, à la Renaissance. Les artistes se bornèrent d'abord à la représentation des sujets sacrés en se conformant aux traditions immuables des Byzantins. On négligea la forme corporelle pour s'attacher à l'expression du visage, qui révèle une grande ardeur ascétique. Mais les procédés d'exécution sont encore dans l'enfance ; l'absence de perspective et de clair-obscur résulte de l'ignorance scientifique.

A cette époque, la poésie se composait exclusivement de légendes mystiques. Il y eut une période d'immobilité correspondant à celle que nous avons déjà signalée en architecture ; la situation anormale de l'homme ne pouvait favoriser l'essor de toutes ses facultés.

Au XIIIe siècle, la peinture commence à prendre une nouvelle direction. Cimabue, Giotto, Angelico, s'affranchissent des traditions byzantines pour se rapprocher de la nature. Dans le fond des tableaux, on renonce à l'usage exclusif de l'or pour le remplacer par des ciels et des paysages. Les artistes, nourris des poésies du temps, donnent encore à leurs personnages des expressions mystiques. Mais peu à peu la peinture grandit en s'inspirant de plus en plus de la nature et de la vérité. La poésie, avec le Dante, traite aussi les sujets sacrés, et renferme déjà des pensées profondes sur l'humanité.

Digitized by Google

3° Renaissance en Italie.

Au milieu du XVe siècle, les Beaux-Arts brillent de tout leur éclat en Italie. Les princes attirent à leurs cours les plus hautes intelligences de l'époque ; les savants enseignent la perspective et les procédés se perfectionnent. La peinture à l'huile est découverte. L'imprimerie et la gravure multiplient les chefs-d'œuvre et servent à la propagation de la pensée, inaugurant ainsi les principes des sociétés modernes. La vie de cour, qui favorisa cet essor, se développa d'abord en Italie et en Espagne.

L'école florentine, représentée par Léonard de Vinci et Michel-Ange, nous montre un dessin plein de vérité et de correction, des compositions élevées avec expression de force et de grandeur. Les œuvres de Dante et de Michel-Ange, qui ont beaucoup d'analogie quant au fond, furent inspirées par les croyances religieuses.

Au XVIe siècle, l'école romaine réalise la suprême beauté des formes et la justesse dans l'expression des sentiments humains. Raphaël, qui personnifie cette école, produit d'abord des œuvres légèrement empreintes de mysticisme, d'après la manière de son maître le Pérugin. Ensuite son génie se développe et se rend indépendant des influences de la tradition ; c'est alors qu'il réalise ses chefs-d'œuvre, où la science du dessin et de la composition nous révèle l'idéal de la figure humaine dans l'expression des sentiments les plus élevés. La *Vierge à la chaise* représente à la fois l'amour maternel dans sa plus douce sérénité et l'exquise beauté du visage de la femme. L'*École d'Athènes,* où se trouvent réunis tous les types du maître, est en quelque sorte le poëme de l'humanité : des enfants et des adolescents aux figures charmantes rayonnent de bonheur ; ils viennent écouter, avec une curiosité toute naturelle, des vieillards qui leur transmettent le fruit de leur expérience et les vérités nécessaires à la vie. Des hommes isolés, dans l'attitude de la méditation, recherchent cette vérité, but constant des efforts humains. Enfin, la femme, par la beauté qui reflète son amour, vivifie le groupe absorbé par le travail.

L'école lombarde produit le Corrége, d'une suavité de pinceau sans égale. L'école vénitienne, représentée par le Titien et Paul Véronèse, se distingue par l'éclat et la richesse du coloris. Formée au milieu d'une vie sensuelle où les goûts pittoresques et pompeux dominent, elle ne traite pas en général les sentiments profonds ; la beauté des formes est également négligée. Or, le dessin se rattache davantage à l'expression de la pensée que le coloris, qui est plus propre à reproduire les apparences de splendeur extérieure. Ceci peut expliquer le caractère sensuel qu'on rencontre fréquemment chez les coloristes ; ils brillent principalement dans le portrait, genre qui exige beaucoup de vérité dans les détails et dans la couleur. Les peintres dessinateurs sont généralement les interprètes du sentiment, tandis que les

Digitized by Google

coloristes, qui ont souvent plus de science dans l'exécution que d'idéal dans la composition, s'adressent aux sens sans émouvoir l'âme. Il est facile de s'en rendre compte en examinant les œuvres de la *gravure,* qui traduisent les sujets du peintre sans coloris proprement dit. Cette infériorité de la couleur se manifeste d'ailleurs bien clairement dans l'univers ; elle caractérise surtout les êtres inanimés dont les formes indécises n'ont aucune beauté. La couleur ne peut donc occuper qu'un rang secondaire dans la reproduction du type humain, dont la beauté réside dans la forme, c'est-à-dire dans le dessin complété par *l'expression morale.* On admirera la couleur dans une peinture de paysage, parce qu'elle y joue le principal rôle.

Il résulte de ce qui précède, que l'*harmonie des couleurs* donne lieu à des impressions toutes différentes selon les circonstances : c'est ainsi que le goût excessif de la parure dans les habits est *sensuel,* tandis qu'au contraire, le goût des beautés de la nature, où sont renfermées toutes les parures rêvées par l'imagination, éveille des sentiments élevés et profondément moraux.

A la fin du XVIe siècle, le Tasse en Italie avait revêtu la poésie d'une forme antique, tout en s'inspirant des sentiments religieux et chevaleresques de son temps.

Au XVIIe siècle, la peinture italienne, représentée par l'école bolonaise, devient éclectique; elle tomba dans une décadence complète au XVIIIe siècle.

4° Espagne.

A l'époque florissante de l'Espagne, la monarchie et le catholicisme enthousiasment les artistes : ils exaltent la religion et la royauté. Moralès continue la tradition du Moyen-Age par des formes maigres qui consacrent l'anéantissement du corps et le mépris de la vie humaine. Ribera affectionne les martyrs et les vieillards, qu'il reproduit avec une effrayante vérité. Vélasquez, peintre de la cour, ne suit pas la même voie : il fait le portrait des grands qui l'entourent. Enfin, Murillo aborde à la fois l'idéalisme mystique et un réalisme grossier, tant il est vrai qu'un extrême en touche un autre ; ses types de vierge sont bien inférieurs à ceux de Raphaël : les yeux et les cheveux noirs, qui appartiennent au type espagnol, engendrent toujours une certaine dureté dans l'expression.

La poésie de Lope de Vega, de Calderon, traite les sujets sacrés avec une imagination déréglée qui vise surtout à l'effet. Cervantès raille les sentiments chevaleresques de son temps.

Au XVIIe siècle, l'Espagne tomba épuisée aux pieds de l'Europe et ne produisit plus d'œuvres remarquables.

Digitized by Google

5° Écoles du Nord.

L'école allemande rompit ses traditions byzantines avec Albert Durer pour rechercher la nature réelle ; elle montra peu d'élévation dans le choix de ses types et ne dépassa pas le XVIe siècle, époque où la réforme arrêta l'essor de la peinture et de la littérature.

L'école flamande se caractérise par une grande vigueur d'expression dans la réalité ; elle est sensuelle parce que la population riche et active est exubérante de vie et de chair. Rubens, qui vécut au milieu des cours, fit de nombreuses compositions allégoriques pour flatter les princes ; peintre coloriste par excellence, il vise à l'effet extérieur et se complaît dans les draperies tourmentées et les étoffes lustrées qui éblouissent les yeux. Dans ses tableaux de genre, il reproduit souvent des types brutaux et des mouvements grossiers.

L'école hollandaise a fourni Rembrandt, le peintre supérieur du clair-obscur. Gérard Dow s'applique au fini du travail et recherche les scènes de la vie commune. Le Hollandais préfère le joli au beau ; il est minutieux dans toutes ses actions. La Hollande est aussi la terre classique de l'érudition, ce qui s'accorde bien avec le goût du réel et du positif qui domine dans toutes ses productions. Le dogme calviniste favorisait également le réalisme.

Les paysages de Berghem, de Ruisdaël et d'Hobbema sont les œuvres les plus remarquables de cette école ; nous en parlerons plus loin. La peinture hollandaise s'était développée avec l'indépendance et la prospérité du pays ; elle déchoit au commencement du XVIIIe siècle en perdant sa liberté.

En Angleterre, la peinture religieuse fut bannie par le protestantisme ; on se livra seulement à la peinture de genre, de paysage et de portrait.

En résumé, les écoles du Nord ne sont pas pénétrées d'un idéal élevé ; elles s'attachent surtout aux détails de la vie réelle et à la science de l'exécution. Les climats froids et brumeux, exigeant de l'homme une grande activité intellectuelle et matérielle pour satisfaire ses besoins physiques, peuvent expliquer, en partie du moins, comment les œuvres d'art, inspirées surtout par la contemplation, n'ont pu atteindre un grand développement.

6° Renaissance en France.

La France allait peut-être former un style national sous l'influence des maîtres flamands, lorsqu'au XVIe siècle les événements politiques et la guerre en Italie révèlent la beauté des édifices et le luxe des décorations dans cette contrée. Les princes appellent auprès d'eux les artistes italiens qui apportent les germes de la Renaissance en France. Léonard de Vinci

Digitized by Google

quitte l'Italie ; Raphaël et Michel-Ange envoient des chefs-d'œuvre. Mais notre pays devait aussi fournir des hommes célèbres en peinture.

Le Poussin étudia à Rome toutes les connaissances de son art ; il recherchait dans les grands écrivains le caractère moral et les affections de l'âme. Aussi, dans ses œuvres, voit-on dominer l'expression profonde de la pensée et des sentiments. Ses tableaux des *Saisons* sont des paysages qui encadrent des scènes d'une grande portée philosophique. Le *Déluge* ou l'*Hiver* nous montre l'amour de la famille triomphant au milieu des calamités terrestres. Dans la *Femme adultère,* il traduit l'une des plus belles scènes de l'Évangile : les paroles tracées par le Maître et dictées par un amour profond du prochain enseignent que la faiblesse a besoin d'indulgence et qu'elle peut être victime de la solidarité qui existe, dans certaines limites, entre toutes les actions humaines dont l'exemple est contagieux.

Claude Lorrain travailla aussi à Rome et fit des paysages incomparables. A cette occasion, nous allons faire ressortir le caractère de la peinture de paysage en général, et indiquer sa physionomie particulière en Italie, en France et en Hollande.

A l'époque où nous sommes arrivé, nous constatons un grand développement dans les sentiments humains. Parallèlement, devait aussi se manifester le sentiment de la nature, qui offre au cœur de l'homme sensible de sublimes harmonies. De là le rôle important rempli par le paysage dans la peinture moderne. L'Antiquité ne l'a pas connu ; rapportant tout à l'homme, elle personnifiait la nature dont elle ne sentait pas toutes les délicates et poétiques beautés.

En Italie, où la lumière et les couleurs sont vives, ce qui frappe l'artiste, c'est la *ligne,* parce qu'elle ressort vigoureusement de l'opposition de la lumière et de l'ombre, et de toutes les couleurs tranchantes. Dans le fond des tableaux des grands maîtres italiens, le paysage se compose de lignes très-accusées : ce sont des ruines, des monuments, des rochers. Dans les œuvres de l'Albane, les arbres se découpent comme pour un décor ; dans celles de Salvator Rosa, la prédominance de la ligne se manifeste par des couleurs dures dans les nuages, les rochers et les ruines, toutes choses d'ailleurs très-répandues sur le sol italien.

Les premiers paysagistes français s'étant formés en Italie, on retrouve le même caractère dans leurs œuvres. Les tableaux du Poussin contiennent une nature abrupte et des monuments aux effets très-pittoresques ; les paysages de Lorrain renferment un éclat éblouissant de lumière et beaucoup de lignes architecturales. Dans les paysages hollandais, au contraire, l'éclat de la lumière est bien atténué, car sous le ciel nuageux du Nord, les effets de lumière charment sans éblouir. Ils représentent généralement un terrain peu accidenté, avec quelques ondulations

Digitized by Google

seulement ; ils sont animés par des troupeaux qui indiquent la vie plantureuse du pays.

Au XVIIe siècle, la peinture en France est représentée par Lesueur. En étudiant Raphaël et le Poussin, il sut s'affranchir des procédés académiques que lui inculquait Vouet, son maître. Dans un style chaste et gracieux, il conserve la profondeur de sentiment des beaux temps de l'art. Le *Père de Tobie* est une scène touchante de l'amour paternel : un vieillard, avec l'attitude de gravité qui convient à l'âge et à l'expérience de la vie, donne des instructions à son fils, jeune homme à la figure charmante qui écoute avec une soumission toute filiale. *Jésus portant sa croix* nous montre la bonté secourant la faiblesse qui succombe ; un homme vient au secours de la force physique ; la femme, au cœur plus sensible, essuie le visage du Sauveur et lui offre un regard de tendresse pour consolation morale.

Lebrun, peintre du roi, subit l'influence de la cour ; dans ses œuvres, il vise à la grandeur et à l'effet théâtral. Mignard est aussi de son époque, dont il traduit le raffinement par le soigné de ses tableaux ; il fait une allégorie à Louis XIV et le portrait des grands.

Au XVIIe siècle, Bacon et Descartes posent les fondements de la philosophie moderne. Cette philosophie, qui rejette tout surnaturalisme pour suivre la voie de l'observation directe de la nature, ne se manifesta par des écoles bien tranchées qu'au XVIIIe siècle. La véritable astronomie était fondée également : Képler devinait l'harmonie du monde planétaire. L'attraction universelle découverte par Newton permit plus tard à Laplace de confirmer, par le calcul, la vérité pressentie par Képler. En un mot, dans toutes les branches de son activité, l'esprit humain pénètre plus profondément dans le domaine de la nature.

En Angleterre, la poésie dramatique s'élevait à une grande hauteur avec Shakespeare, génie sublime, qui, au milieu de scènes terribles et de personnages violents, révèle les sentiments les plus profonds du cœur humain. Dans la *Tempête,* un de ses derniers ouvrages, on trouve par exemple ces belles paroles, dictées par la dignité morale de l'homme : « *Pardonner est une action plus rare et plus noble que celle de se venger* ».

La tragédie française apparaît sous la monarchie régulière avec la vie de cour. Toute la noblesse qui la compose se soumet à l'empire de la bienséance et des conventions ; on recherche les formes pompeuses et le beau langage. Corneille reprend d'abord les traditions espagnoles ; ses productions, pleines d'énergie et de sublimité, reposent quelquefois sur des préjugés de l'époque. Ainsi, le sentiment de *l'honneur,* qui subordonnait la dignité de l'homme à un fait tout matériel (contraste frappant avec les paroles que nous venons de citer), exigeait une vengeance matérielle et sanglante — comme si un fait brutal ne dénotait pas, au contraire, toute l'indignité morale

Digitized by Google

de son auteur, indignité qui renferme en elle-même son propre châtiment.

Racine prend les Grecs pour modèles et s'adresse plus particulièrement à la sensibilité du cœur en exaltant les passions ; son style est la perfection même. A cette époque, le beau style était bien répandu ; la tragédie, qui en fut la plus haute expression, s'inspira de l'antique pour réaliser l'idéal dans la forme du langage. Mais son cadre est conventionnel, et la plupart des sentiments qu'elle met en scène résultent d'idées que la civilisation tend à faire disparaître. Les sentiments héroïques, par exemple, qui occupent une grande place dans l'Antiquité, lorsque les sociétés ne sont pas solidement assises, n'auront aucune signification le jour où les peuples s'entendront pour vivre en paix, afin d'adoucir leur condition et de jouir de toutes leurs facultés. Or, on ne peut nier que ce ne soit là l'idéal poursuivi aujourd'hui, et que réalisera tôt ou tard la civilisation, car il doit résulter naturellement des progrès de la vérité et de la justice, éléments essentiels de l'harmonie des choses. Dans la tragédie encore, les passions extrêmes, les actions et le langage exagérés, répondent surtout au goût spécial d'une époque, mais non au goût universel auquel s'adresse toujours une œuvre qui met en jeu le fond immuable de la nature humaine dans sa merveilleuse unité. En résumé, on peut dire de la tragédie, que si la forme poétique reste toujours belle, le fond vieillira, car il a déjà vieilli. Dans la haute société de l'époque, la forme aussi était d'une apparence bien séduisante, mais elle recélait des défauts qui devaient amener sa dissolution. On ne saurait donc trop répéter que c'est dans le fond, c'est-à-dire dans le mouvement intime des choses, que réside la force qui régit le monde ; la forme n'est qu'une manifestation éphémère et superficielle à laquelle il est dangereux de s'attacher exclusivement.

Molière a été à la fois poète et philosophe ; dans la comédie, il n'a pas seulement peint les ridicules de son temps, il a peint aussi l'homme : c'est ce qui donne à ses œuvres un caractère de durée et d'universalité.

Au commencement du XVIIIe siècle, le talent de la peinture se répand, les procédés sont à la portée d'un plus grand nombre. Watteau peint les fêtes galantes. Avec Boucher, la peinture s'abaisse dans les sujets les plus licencieux ; dans ses pastorales, les couleurs sont factices. En toutes choses, on se fait une nature de convention susceptible de s'accorder avec la corruption répandue dans les mœurs.

Greuze réagit sur cette tendance par des sujets moraux puisés dans le cœur humain ; mais il subit l'influence de la réaction littéraire tentée par Diderot contre la tragédie, en introduisant le genre mélodramatique dans ses œuvres. Vernet soutint le sentiment vrai de la nature dans ses paysages et ses marines — résultat d'impressions reçues pendant sa jeunesse *.

* Nous ferons remarquer que les tableaux de marine offrent souvent moins d'intérêt

Digitized by Google

A la fin du siècle, Vien et son élève David ouvrent une direction nouvelle à la peinture. Les sujets héroïques tirés de l'histoire ancienne remplacent les scènes familières et les divinités de boudoirs. En traitant le nu, David déplaçait le domaine de la peinture pour le faire entrer dans celui de la statuaire : la réaction dépassait le but. Mais il y eut une secousse générale donnée aux coutumes, secousse qui fut aussi favorisée par la Révolution française ; les vêtements, les mobiliers, tout se mit à la mode romaine. Sous l'Empire, David se complut dans la pompe des cérémonies. L'art fut ramené dans ses limites par Gros, Girodet, Prud'hon et Géricault.

Nous avons vu que le sentiment de la nature se manifestait déjà au XVIIe siècle dans le paysage ; il se développa dans le siècle suivant sous une autre forme. Delille, en traduisant la poésie descriptive de Virgile, se conformait au goût de son temps pour l'antique. Mais J.-J. Rousseau, au moyen d'une prose admirable, décrivait les sentiments les plus profonds que l'âme humaine puisse éprouver à l'aspect des magnificences de la nature ; jamais les beautés de l'univers n'avaient été senties aussi vivement ni interprétées aussi éloquemment. Dans cette nouvelle poésie, le rhythme et l'harmonie des mots s'effacent devant l'expression supérieure des sentiments causés par les harmonies de la nature. Avec la poésie ancienne, l'homme se bornait à la description des formes extérieures perçues par les sens ; dans la poésie moderne, il décrit les impressions que les sens transmettent à son âme devenue plus sensible : la première empruntait ses éléments à la sensation, tandis que la seconde les puise dans le sentiment, dans le cœur humain.

Les premières années du XIXe siècle, qui avaient décomposé les vieilles monarchies, avaient aussi achevé la décomposition de tous les grands systèmes philosophiques. En vertu de la loi du progrès tracée d'une manière remarquable par Condorcet, on devait marcher vers une fusion plus intime de tous les éléments politiques et philosophiques. L'esprit humain avait découvert de nombreuses vérités, mais elles se trouvaient disséminées dans plusieurs doctrines dont l'exclusivisme résultait, en grande partie, d'un examen incomplet des choses. D'ailleurs, il faut bien le reconnaître, avec la multiplicité de ses aspects, la vérité est toujours difficile à saisir ; il arrive bien souvent que le langage spécial de chacune des écoles fait voir des divergences là où il n'en existe point au fond ; par contre, le même langage tenu par deux personnes peut avoir deux sens très-différents. Le plus grand obstacle à la découverte de la vérité vient donc surtout de la

que les paysages terrestres, attendu que l'artiste ne peut reproduire cette mobilité incessante qui constitue la principale beauté de la mer en rappelant les pulsations de l'être animé — tandis que la terre renferme des lignes et des couleurs variées aux effets les plus pittoresques.

Digitized by Google

difficulté de s'entendre sur *la signification précise des mots,* car la raison commune à tous les êtres pensants devrait aider, au contraire, à réaliser l'accord en toutes choses. D'ailleurs, cet accord existe déjà dans la vie pratique, lors même qu'il ne se rencontre pas dans les doctrines.

On vit apparaître la philosophie éclectique. Les penseurs de cette école, pénétrés d'un vif amour de l'humanité, furent les continuateurs des grands écrivains du XVIIIe siècle, qui avaient déjà indiqué ou plutôt renouvelé cet idéal dans le monde. Cette philosophie tend à faire disparaître le goût exclusif qu'on a eu pour certaines écoles et certaines formes de l'art qui s'accordaient plus spécialement avec les mœurs d'une époque.

La philosophie scientifique commençait à jouer un rôle également. Par l'observation de plus en plus approfondie des lois de la nature, elle viendra confirmer les vérités que l'homme a pressenties, et couronner ainsi l'édifice des connaissances humaines. L'ignorance des premiers âges avait fait méconnaître la nature, parce que l'homme luttait contre elle en aveugle; mais aujourd'hui que la science lui révèle ses harmonies, il agit de concert avec elle. Sachant se mettre à l'abri des phénomènes qui le gênent accidentellement, il fait concourir à son bien-être les forces supérieures qui sont les éléments mêmes de l'ordre universel. L'harmonie assure l'intérêt général des êtres sans satisfaire tous leurs besoins particuliers; mais l'activité départie à chacun d'eux complète l'œuvre de la nature. Il en est de même dans les affaires humaines qui ont pour objet les intérêts généraux de la société : elles laissent toujours à l'initiative individuelle le soin de féconder l'œuvre d'ensemble.

Le grand mouvement d'idées du XIXe siècle nous a donc rendus à la nature, source inépuisable de beauté et de vérité. Nous voyons plusieurs écoles de paysage, qui, de nos jours, occupent la plus grande place dans la peinture. Après avoir traité les sujets historiques et religieux dans la période éclectique, la peinture prend de l'extension dans les tableaux de genre, où la mise en scène des sentiments les plus doux de la vie augmente l'élévation du sujet et atteste les progrès du cœur humain. L'écueil du *genre* est peut-être la banalité et la trivialité, mais l'artiste de goût saura toujours l'éviter en écartant ce qui est accidentel et individuel, pour n'exprimer que le sens général et élevé des choses.

L'activité scientifique qui caractérise notre temps paralyse peut-être l'essor de l'art, en faisant prédominer la raison sur le sentiment; mais ce n'est là qu'un sommeil passager qui sera suivi d'un réveil inévitable, car l'humanité tendra toujours vers ses aspirations éternelles. Ainsi, la vie des peuples, qui est aujourd'hui la préoccupation du monde politique, pourra certainement inspirer encore des sujets sublimes, ceux par exemple qui correspondent à chaque phase éclatante du progrès, soit dans l'ordre

Digitized by Google

matériel, soit dans l'ordre moral : c'est là un champ vaste à explorer par la peinture historique.

La poésie de notre époque s'est inspirée dans la nature ; elle eut pour précurseurs Bernardin de Saint-Pierre et Châteaubriand, qui suivirent la voie ouverte par J.-J. Rousseau. Dans leurs conceptions poétiques, les anciens étaient obligés de tout emprunter à l'imagination ; aujourd'hui la fiction peut faire place à la réalité, car la science ouvre de vastes horizons à la poésie en dévoilant les sublimes harmonies de l'univers.

Mais on peut dire que l'art, dans son acception la plus élevée, reposera toujours sur l'essence immuable des sentiments humains ; seulement les manifestations en seront de plus en plus nombreuses, à mesure que l'homme pénétrera plus profondément dans le domaine mystérieux et infini de la nature.

MUSIQUE.

I

Principes.

La musique a été définie l'art qui a pour but d'émouvoir l'âme au moyen de la combinaison harmonique des sons *.

Nous avons déjà constaté que la poésie ne représentait pas d'une manière précise, comme la peinture, la forme et les détails des objets, et que cependant son domaine était plus étendu et plus profond. La musique précise encore moins que la poésie, mais elle éveille le sentiment dans son universalité. La peinture et la poésie ont pour caractère la *détermination*, tandis que le domaine de la musique est *l'indéterminé*, caractère qui lui est commun avec l'architecture. Mais à la différence de cette dernière, où l'art est enfermé dans d'étroites limites par les lois de la matière inerte, la musique possède un champ immense pour se développer. De même que la statuaire, elle peut exprimer vaguement des sentiments généraux tels que la joie ou la douleur ; au moyen des sons de la voix et du geste, elle reproduit, dans une certaine mesure, une situation particulière et déterminée de l'âme, comme dans la musique dramatique ; mais ce n'est là qu'une partie de son domaine. Avec les ressources de l'instrumentation, elle multiplie les sons et obtient les effets les plus saisissants qu'il soit

* L'architecture pourrait recevoir la même définition en remplaçant « *des sons* » par « *des lignes* ». Aussi est-elle appelée quelquefois « *une musique de pierres* ».

Digitized by Google

donné à l'art de produire sur le cœur humain ; alors elle réalise l'harmonie dans toute sa généralité, et traduit les mouvements les plus intimes et les nuances les plus fugitives de l'âme : c'est sous ce rapport qu'elle dépasse la poésie, car il arrive que le poète se déclare impuissant pour exprimer tout ce qu'il éprouve dans certaines circonstances, comme par exemple lorsqu'il s'extasie devant une grande scène de la nature. La musique éveille donc dans l'âme des émotions analogues à celles qu'on ressent à l'aspect des harmonies de la nature, émotions qu'il est souvent impossible de traduire complétement par la parole, à cause de leur indétermination même.

Par son caractère générique, la musique peut développer, au plus haut degré, le sentiment du Beau dans toutes ses manifestations, et par conséquent initier à tous les arts. En un mot, l'art musical, plus que tout autre, élève l'âme vers l'harmonie universelle. « Il semble qu'en écoutant « des sons purs et délicieux, on est prêt à saisir le secret du Créateur, à « pénétrer le mystère de la vie. » (Mme de Staël, *Corinne.*)

La religion chrétienne a bien senti la puissance de la musique en l'introduisant dans les cérémonies du culte ; elle a reconnu qu'elle élève l'âme et l'entraîne vers Dieu. C'est aussi l'art le plus propre à calmer la violence des passions, en apportant dans l'âme la sérénité et la douceur qui sont l'essence même de l'harmonie.

II

Au point de vue technique, la musique comprend *la mélodie* et *l'harmonie*. La mélodie est une succession de sons variés qui se lient et s'enchaînent de manière à former une pensée musicale, reflet de l'état de l'âme du compositeur à un certain moment d'inspiration : c'est par la mélodie que le musicien crée une forme musicale. L'harmonie est la combinaison, suivant certaines lois, de sons simultanés qui se fondent et s'adoucissent les uns par les autres ; elle se compose quelquefois de plusieurs mélodies simultanées, et alors elle se confond avec l'inspiration mélodique elle-même ; mais le plus souvent elle résulte de la science des accords. Dans ce dernier cas, si la mélodie est absente, la musique s'adresse plutôt à l'intelligence qu'au sentiment.

Ici nous ferons remarquer encore une fois combien l'harmonie a d'affinité avec l'âme humaine. Lorsque nous entendons une belle mélodie seule, nous sommes déjà charmés ; mais lorsque cette mélodie est reproduite simultanément par plusieurs timbres ou avec ses accords, nous sommes saisis dans les parties les plus profondes de notre être ; au contact de la vibration harmonique qui nous pénètre, nous sentons tout notre organisme vibrer et éprouver une plénitude de vie qui engendre quelquefois l'extase. C'est pour le même motif que la réunion des couleurs variées de l'automne

Digitized by Google

forme un tableau qui nous impressionne plus délicieusement que celui du printemps, à l'époque où la végétation luxuriante revêt une teinte uniforme. Cette puissance extraordinaire de l'harmonie faisait dire à Léonard de Vinci « que le visage acquiert une grâce et une beauté singulières, par la *fusion « des lumières et des ombres* ». Dans ce cas, la mélodie se compose des lignes du visage, et l'harmonie résulte de l'adoucissement mutuel de la lumière et des ombres, atmosphère moelleuse qui nous fait sentir tout le charme des formes. »

La symphonie est l'expression la plus haute de l'art musical, parce qu'elle peut se déployer dans le champ de l'indétermination et de l'harmonie dans toute son universalité. La musique de danse est d'un ordre inférieur ; le rhythme, qui est son principal élément, lui donne un caractère matériel et grossier. A l'audition de cette musique, nous faisons instinctivement des mouvements avec le corps, qui correspondent aux mouvements accentués de la musique elle-même. Sous le charme d'une musique supérieure, nous restons au contraire dans l'immobilité la plus parfaite : l'âme seule vibre, et involontairement nous levons la tête vers le ciel, comme pour contempler l'harmonie des sphères, la plus sublime que l'homme puisse embrasser, — ou bien encore pour obéir à cette loi universelle des êtres qui les dirige toujours vers la lumière, vers l'élément de la vie. Tout le monde a pu remarquer aussi que la musique exécutée sous les voûtes gothiques, aux lignes élancées vers le ciel, favorise beaucoup l'expansion des sentiments religieux.

La musique est une traduction des mouvements intimes de l'âme. La joie, qui correspond à un épanouissement de la vie, peut se manifester chez l'homme par la danse et par le chant. La danse l'exprime matériellement au moyen des mouvements rhythmés du corps ; le chant, avec les modulations de la voix, reproduit mieux les nuances délicates du cœur. Mais il faut distinguer la joie grossière, qui se traduit par un rire bruyant, d'avec la joie du cœur, qui est douce et n'engendre jamais que le sourire ; aussi le grand style, dans tous les arts, s'éloigne-t-il de toutes les expressions violentes, parce qu'elles sont contraires à la dignité de l'art et au principe de l'harmonie.

Chez les peuples sauvages, le chant et la danse sont grossiers comme la vie elle-même. Les hommes dont le sens musical est peu développé sont touchés par la grosse musique, par celle qui provoque le geste ; dans ce cas, le corps perçoit la vibration par le tact et n'éprouve qu'un plaisir extérieur tout matériel. La musique élevée, qui s'adresse aux parties intimes de l'organisme, n'est goûtée que par les hommes qui possèdent une grande délicatesse dans les sentiments. Chacun, en un mot, est plus ou moins impressionné, suivant la *conformité* plus ou moins grande qui existe entre

Digitized by Google

sa nature morale et la vibration musicale. Cette vibration, n'étant elle-même que la reproduction du sentiment du compositeur, nous touchera d'autant plus que notre organisation morale se rapprochera davantage de la sienne: c'est ainsi qu'on peut expliquer comment les grands musiciens sont plus vivement émus que le public à l'audition d'une œuvre musicale. La même observation s'applique, d'ailleurs, à tous les arts en général.

III

Examen historique.

La musique grossière, qu'on trouve chez tous les peuples barbares, est la conséquence des mœurs des premiers âges, où l'âme humaine n'a pas encore éprouvé ces mouvements intimes qui caractérisent les temps modernes, et qui ont laissé leur empreinte dans tous les arts. Les instruments primitifs ont toujours pour objet de produire des sons bruyants. Sous ce rapport, l'enfance des peuples a beaucoup d'analogie avec l'enfance de l'individu, chez laquelle nous rencontrons les goûts des temps primitifs; ce phénomène, commun à l'homme et à l'humanité, est le résultat d'une organisation encore incomplète qui a besoin de tout son développement pour être apte à sentir le Beau et le Bien.

En Grèce, la musique était essentiellement mélodique; avec son rhythme elle s'appliquait à la danse et aux chants: des chœurs étaient chantés à l'unisson pour la célébration des fêtes de Bacchus. Les Romains l'ont peu cultivée. On s'accorde à dire que l'harmonie était inconnue aux anciens.

Au Moyen-Age, la musique de plain-chant, avec ses notes graves et sans rhythme, a un caractère sépulcral qui traduit bien la tristesse de la vie à cette époque. Les notes graves, de même que les couleurs sombres, sont peu sympathiques à l'homme, parce qu'elles résultent d'un mouvement *lent* de la matière, en désaccord avec son organisme *.

D'après M. Fétis, les premières traces de l'harmonie se font apercevoir seulement vers le IXe siècle; mais elle resta dans un état de barbarie jusque vers le milieu du XIVe, époque où quelques musiciens italiens commencèrent à lui donner des formes plus douces. Vers le XVIe siècle, Palestrina dégage la musique religieuse de ses liens scolastiques. La science de l'harmonie des sons, restée longtemps stationnaire, fit un grand pas à la fin du XVIIe siècle entre les mains de Sauveur, célèbre géomètre français; mais ce ne fut qu'à la fin du XVIIIe siècle que la musique réalisa ses plus grands chefs-d'œuvre.

L'école italienne fut surtout mélodique. Là encore, on retrouve le carac-

* C'est en conséquence de ce principe qu'un chant exécuté lentement porte à la la mélancolie, tandis que le même chant précipité excite la joie.

Digitized by Google

tère que nous avons déjà signalé dans la peinture de paysage, c'est-à-dire la prédominance de la ligne, car la mélodie forme en quelque sorte le *dessin musical*. Le caractère enjoué de l'italien, favorisé par une lumière vive qui porte à la gaieté, devait engendrer une musique pétillante et pleine d'entrain parfois qualifiée de *sensualiste*.

En Allemagne, où la lumière procède par tons adoucis, l'harmonie fut cultivée de préférence, car en musique elle a pour effet d'atténuer la crudité du son unique. C'est aussi le pays de la rêverie, des sentiments vagues et indéterminés de la nature, toutes choses qu'on tenta vainement d'exprimer au moyen de la peinture et de la poésie, parce que leur langue véritable est la musique. Il ne faut pas, cependant, exclure la mélodie de l'harmonie, comme cela est arrivé à l'origine, car la mélodie est indispensable pour lier les sons et former l'unité musicale.

Les premiers compositeurs allemands firent de la musique religieuse, où les conventions traditionnelles empêchent quelquefois de traduire les véritables émotions du cœur humain. On peut adresser le même reproche à la musique de féerie, qui n'est souvent inspirée que par une imagination individuelle toute fantastique.

La musique de Gluck avait pour but de seconder la poésie afin de fortifier l'expression des sentiments dramatiques : c'était la renfermer dans le domaine restreint de la détermination, où elle montre quelquefois son impuissance. Cette école appartient à l'art français, qui recherche toujours la vérité et la clarté dans l'expression de la pensée ; elle tient le milieu entre la fantaisie mélodique italienne et l'abstraction harmonique allemande, formes musicales qui devaient se fusionner dans d'immortelles symphonies.

Avec le concours du progrès dans les instruments et dans l'exécution, Haydn, Mozart, Beethoven, devaient porter la musique à sa toute puissance. Dans leurs symphonies, ils ont traduit les impressions que la nature laissait dans leur cœur. Beethoven disait que *la nature est la véritable école du cœur* : aussi était-ce dans ses promenades solitaires qu'il trouvait ses grandes inspirations harmoniques — ce qui montre que la nature est la grande école de l'harmonie.

Quel est donc le lien mystérieux qui fait vibrer le cœur de l'homme, lorsque, par exemple, il entend le chant des oiseaux ? C'est que ce chant exprime l'épanouissement complet de la vie et l'harmonie d'un être organisé. Or, cette harmonie a son écho dans le cœur humain, foyer qui répercute l'harmonie universelle.

En présence d'un beau ciel aux couleurs harmonieuses, d'un paysage aux nuances variées et aux ondulations pittoresques, le musicien dont le sens intime est touché imagine aussitôt une forme musicale, de même

Digitized by Google

qu'en présence d'une personne aimée, son cœur lui dicte un chant d'amour. D'ailleurs, le spectacle de la nature à l'époque de la végétation est lui-même un vaste concert d'harmonie. En effet, les formes et les couleurs des végétaux composent un dessin, une mélodie pittoresque qui se fond sur le ciel ; l'ombre et la lumière se jouent capricieusement à travers le feuillage agité, dont les bruits nous arrivent d'abord en grandissant pour s'affaiblir ensuite dans l'éloignement ; les ruisseaux, à la surface limpide et animée, reflètent et vivifient toute la végétation sur leurs bords : tableau splendide qui montre partout le mouvement, la vie.

Nous avons dit que l'essence de l'harmonie, en général, est la douceur ; en musique, la recherche des effets adoucis peut expliquer comment un bruit léger perçu au milieu de la nature, tel que le murmure des eaux, le frémissement des feuilles dans les bois, est une sorte de fond d'accompagnement qui permet au musicien d'essayer un thème musical, car sur un fond, même monotone, les sons d'une mélodie se nuancent et s'harmonisent avec facilité. Ce fond monotone ne remplit-il pas, d'ailleurs, le même rôle que la lumière voilée et indécise à travers laquelle le peintre nous montre toute la grâce de ses figures ?

La plus simple mélodie chantée le soir, au milieu du calme de la vie champêtre, captive immédiatement notre oreille et notre cœur : c'est que le spectacle perçu par les yeux, étant harmonique lui-même, se combine avec les sons pour pénétrer l'intimité de notre âme. L'homme qui possède quelque sens poétique et musical est généralement excité par un bruit monotone à composer immédiatement une mélodie, pour faire diversion à cette monotonie qui lui est antipathique : aussi a-t-on vu quelquefois des musiciens trouver une forme musicale au milieu du bruit causé par le roulement d'une voiture. Le peintre peut être inspiré dans des circonstances très-bizarres également : ainsi, on raconte que Léonard de Vinci recommandait à ses élèves de regarder les taches accidentelles des vieilles murailles, parce qu'elles peuvent provoquer des combinaisons originales de lignes et de formes. C'est aussi à travers les mille bruits confus et les mouvements infiniment variés de la nature, que le poète s'imagine être en présence de formes vivantes et croit entendre des voix humaines : de là le langage qu'il prête à toutes choses.

IV

Résumé sur la Musique.

On peut constater un développement presque parallèle de la musique instrumentale et de la peinture de paysage. Ces deux arts traduisent bien en effet, sous deux formes différentes, les harmonies de la nature. Le paysage les représente par l'imitation directe au moyen de la ligne

Digitized by Google

pittoresque et des couleurs. L'artiste choisit les sites qui renferment les plus belles harmonies, celles qui l'impressionnent vivement; il réunit, dans un cadre restreint, des beautés disséminées dans l'étendue, et rend ainsi leur unité plus saisissable; en un mot il supprime tout élément discordant qu'il peut rencontrer dans le monde réel, où la multiplicité des phénomènes n'est pas sans causer quelques disparates au point de vue de la perfection qu'il cherche. Mais l'œuvre du peintre sera toujours au-dessous de la beauté naturelle, car non-seulement il ne peut reproduire la limpidité des couleurs, mais encore est-il impuissant à rendre les ondulations des masses de verdure tour à tour éclairées par les rayons de lumière qui glissent entre les nuages; le bruit des cascades, le gazouillement des oiseaux, lui échappent aussi. Il manque donc à son tableau la vie en action, c'est-à-dire le mouvement. La poésie et la musique sont les seuls arts susceptibles d'exprimer le mouvement dans sa succession; mais avec cette différence, que la poésie ne possède que le nombre restreint des mots d'une langue pour se développer, tandis que la musique se meut dans le champ illimité des sons.

Le spectacle de la nature inspire également le musicien. Doué d'une sensibilité qui perçoit l'harmonie dans toutes ses manifestations, il se sent porté à traduire son impression par une forme musicale qui, à son tour, communiquera à l'âme de l'auditeur le sentiment qui l'a dictée. Dans le silence d'une belle nuit étoilée comme en face de la tempête, c'est-à-dire en présence de tout beau spectacle en général, le cœur de l'artiste entre en vibration et cherche à s'épancher sous une forme quelconque : telle est la source de l'inspiration dans tous les arts, car chacun d'eux exprime, dans une langue spéciale, les mouvements intimes du cœur humain.

La condition essentielle est de posséder d'abord une grande sensibilité; cultivée dans une bonne direction, elle devient capable de saisir toutes les harmonies qui nous environnent. Ensuite, l'artiste qui a étudié particulièrement l'art le plus conforme à ses aptitudes traduira ses émotions, soit par les lignes et les formes, soit au moyen de la parole ou des sons.

Aucun art n'agit aussi puissamment sur la sensibilité que la musique; une fois développée dans sa généralité selon les lois de l'harmonie, cette sensibilité permet de sentir vivement la poésie et la peinture, arts qui, en précisant les sentiments et les affections morales, peuvent laisser une empreinte durable et avoir une influence sérieuse sur les actions humaines; enfin elle rend apte à sentir l'harmonie sous toutes ses formes, en architecture, en sculpture, et surtout dans la nature entière, source inépuisable d'émotions délicieuses pour le cœur sensible et d'inspirations pour l'artiste.

Digitized by Google

Par la création de nombreuses sociétés orphéoniques, on comprend aujourd'hui que l'harmonie musicale est l'art le plus propre à développer dans les masses cette sensibilité qui entraîne l'âme vers toutes les choses élevées, au lieu de la laisser se complaire dans les affections sensuelles et égoïstes qui rapprochent l'homme de la brute et lui enlèvent les meilleures consolations de la vie en le privant de ses plus nobles jouissances. Cette sensibilité du cœur, sur laquelle nous insistons, est la chose la plus importante à développer pour le progrès moral de l'humanité, car elle seule fait trouver le bonheur dans l'accomplissement du bien, et peut graver dans l'âme le sentiment d'harmonie qui la met en communion intime avec la vie universelle, aspiration suprême du cœur de l'homme *.

CONCLUSION.

La phase de progrès matériel que nous traversons enivre beaucoup d'esprits et leur fait perdre de vue l'idéal moral vers lequel l'âme aspire toujours. Absorbés longtemps par les jouissances sensuelles, il arrive pourtant un moment où leur âme réclame des satisfactions élevées; mais, comme il les ignorent, une tristesse vague causée par le vide de leur cœur s'empare d'eux : ils voient alors que les sens ne procurent à l'homme que des satisfactions éphémères, incapables de remplir l'existence. Seules, les jouissances intellectuelles et morales répondent à toutes les aspirations humaines; or, elles n'existent que dans une activité dirigée vers le bien public, et incessamment vivifiée par la contemplation du Beau dans la famille, dans l'humanité et dans la nature entière, toutes choses interprétées et idéalisées par les conceptions de l'art.

Nous avons vu que le Beau a des principes fondamentaux qui ont été depuis longtemps mis en lumière. Il sera donc toujours nécessaire de recourir à ces principes dans les œuvres de l'avenir. Les formes plus variées de l'industrie humaine donneront lieu à des applications nouvelles, mais elles reposeront toujours sur celles des données antérieures qui ont réalisé l'idéal le plus élevé que l'homme puisse concevoir.

De même que le savant et le philosophe affirment l'immutabilité du Vrai, de même aussi l'artiste et le moraliste affirment que les lois du Beau et du Bien sont immuables. Le sentiment de l'harmonie des choses, arrivé au développement que comporte l'organisme humain, est nécessairement

* La musique vocale, qu'on pourrait facilement enseigner dans les écoles primaires, seconderait puissamment l'éducation morale en développant le goût du Beau. Les réunions chorales offriraient en outre de nobles délassements au public.

Digitized by Google

immuable comme la loi des choses elle-même. Le progrès dans l'idéal de l'art n'est donc pas indéfini, car le sentiment du Beau, ainsi que la force intellectuelle et morale, est arrivé à sa plus haute puissance chez certains hommes d'élite. Le progrès n'a pour objet que de cultiver et de propager ces facultés dans l'humanité ; il ne saurait rien ajouter à la nature même de l'homme, dont le type est invariable au physique et au moral.

Le sentiment d'harmonie qui existe à l'état latent dans le cœur de tous les hommes étant développé, il en résultera une conformité plus grande entre les individus, conformité qui les rapprochera et les fera s'aimer les uns les autres pour leur bien commun. Toute âme sensible à l'harmonie possède un fond d'amour qui se manifeste dans toutes les circonstances de la vie, et on peut dire que cette vibration harmonique de l'âme s'assimile toutes choses pour les purifier et les idéaliser.

Initier l'humanité aux harmonies et à la poésie de l'univers, telle est la mission élevée que les Beaux-Arts sont appelés à remplir dans la civilisation.

H. Gougeon.

Châteaudun, le 15 mars 1868.

Digitized by Google

NOTE SUR UN STATÈRE D'OR

TROUVÉ A MOISY (LOIR-ET-CHER).

Au commencement de l'année 1868, un cultivateur de Moisy (Loir-et-Cher), en labourant un champ dépendant de la ferme du Plessis-Mailly, découvrit une pièce gauloise d'une superbe conservation.

Cette pièce est en or et pèse sept grammes quatre-vingts centigrammes. Elle porte à l'avers la tête laurée d'Apollon à droite ; au revers, un char attelé de deux chevaux galopants à droite et conduits par un aurige ; au-dessous, une trisquèle cantonnée de trois points et un épi placé horizontalement.

Cette pièce est évidemment une pièce au type dégénéré des Arvernes. Toutefois, M. Hucher, auquel elle a été soumise, dit qu'il en possède une semblable trouvée à La Ferté-Bernard, sur laquelle se trouve, en surfrappe, un hippocampe et qu'il attribue aux Aulerkes Cénomans. Ce numismate pense que la trisquèle cantonnée de points pourrait bien être aussi la contremarque d'un autre peuple et qu'il serait possible que cette pièce fût une monnaie carnute imitée de celle des Arvernes.

On ne peut rien affirmer pour ou contre l'opinion émise par M. Hucher, mais nous avons cru utile de l'indiquer ici, dans la pensée que ce renseignement pourrait ultérieurement servir à éclairer cette question.

Le statère dont il s'agit est entre les mains d'un honorable habitant de Châteaudun, qui, nous l'espérons, consentira un jour à le céder à notre Musée.

Mai 1868.

A. DE BELFORT.

Digitized by Google

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE GÉNÉRALE

DU 7 JANVIER 1868.

L'an mil huit cent soixante-huit, le sept janvier, la Société Dunoise s'est réunie dans une des salles de l'hôtel-de-ville de Châteaudun.

Étaient présents:

Au bureau, MM. de Belfort, président; Lemay, président honoraire; Rayé du Perret, vice-président; Brossier-Géray, trésorier; Desbans, conservateur; Lecesne et Coudray, secrétaires;

Et MM. Teilleux, Sence, Raimbert-Guérinot, Géray, Perronne, Achille Guenée, Meunier, Marquis, Pouillier, Gougeon, Dorsemaine, Clément, Auguste Lecesne, Raimbert, Boret, de Beauvivier, Darreau et Allard-Vaumartel.

M. le président déclare la séance ouverte et expose que le nombre des membres de la Société était, en 1867, de 195, mais que cinq décès ont eu lieu, savoir : MM. Gaudiche, baron Dufaur de Pibrac, Richard, comte d'Ambrun, et Boulay, et que MM. Ballet, Ernest Lecomte, Dagron, Durand de Grossouvre, Pavie et Mousset sont démissionnaires, de sorte qu'il n'est plus resté que 184 membres.

Seulement, continue M. le président, la Société a acquis vingt nouveaux membres, ce qui porte son chiffre actuel à 204 membres, et la majorité nécessaire pour délibérer à 22 voix.

Au commencement de 1867, le nombre des membres honoraires était de onze. Un seul ayant été admis dans le courant de cette année, et M. le duc de Luynes étant décédé, le chiffre des membres honoraires est resté le même. L'assemblée aura à ratifier la nomination de M. Alexandre Bertrand, directeur du musée de Saint-Germain, comme membre honoraire.

Les membres correspondants étaient au nombre de cinq; ils sont aujourd'hui sept, dont deux nominations, celles de M. l'abbé Bourgeois et de M. l'abbé Baudry, sont à rectifier par l'assemblée.

La Société correspondait et échangeait ses bulletins avec cinq sociétés savantes; elle correspond maintenant avec quinze. L'assemblée aura à rectifier l'admission des dix nouvelles sociétés correspondantes, qui sont:

1° La Société d'anthropologie de Paris.

2° La Société archéologique de Sens.

Digitized by Google

3° La Société polymatique du Morbihan.
4° La Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
5° La Société archéologique de l'Orléanais.
6° La Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
7° La Société des Antiquaires de Picardie.
8° La Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.
9° La Société d'émulation du Doubs.
10° La Société d'émulation d'Abbeville.

Après cet exposé, il est procédé à l'élection de trois membres du bureau, en remplacement de MM. Poulain de Bossay, Brossier-Géray et Léonce de Tarragon, membres sortants. Ces trois membres sont réélus à l'unanimité des membres votants.

L'assemblée approuve ensuite les comptes de l'année 1867, et le projet de budget de l'année 1868, tels qu'ils sont présentés par le Bureau, et ainsi qu'il suit :

Comptes de 1867.

RECETTES.

1° Reliquat de l'exercice 1866.	129 fr.	49
2° 9 cotisations arriérées de l'année 1866.	45	»
3° 195 cotisations de l'année 1867.	975	»
4° Sommes reçues extraordinairement.	20	72
5° Intérêts de fonds placés.	12	»
6° Un semestre d'intérêt d'une obligation du chemin de fer d'Orléans.	7	30
Total des recettes.	1189 fr.	51

DÉPENSES.

1° Frais de bureau.	12 fr.	75
2° Frais de garde et d'entretien du Musée.	60	»
3° Entretien de la collection ornithologique.	»	»
4° Achat de mobilier.	7	25
5° Achat de livres.	60	05
6° Achat d'objets de collection	133	20
7° Impression du bulletin.	181	»
8° Dépenses imprévues.	131	05
9° Solde de l'exercice 1866.	543	12
Total des dépenses	1128 fr.	42
Reliquat actif à porter en recette en 1868	61	09

Digitized by Google

Budget de 1868.

RECETTES PRÉSUMÉES.

1° Reliquat actif de l'exercice 1867.	61 fr.	09
2° 2 cotisations arriérées de l'exercice 1866.	10	»
3° 6 cotisations arriérées de l'exercice 1867.	30	»
4° 180 cotisations exercice 1868.	900	»
5° Intérêts de l'obligation d'Orléans.	14	58
6° Intérêts de capitaux placés	8	»
Total	1023 fr.	67

DÉPENSES PRÉSUMÉES.

1° Frais de bureau	50	»
2° Frais de garde du Musée	60	»
3° Entretien de la collection ornithologique.	25	»
4° Achat de mobilier	250	»
5° Achat de livres	50	»
6° Achat d'objets de collection	238	67
7° Impression du bulletin.	250	»
8° Dépenses imprévues.	100	»
Total.	1023 fr.	67

L'assemblée approuve les admissions de membres honoraires et correspondants et de sociétés correspondantes provisoirement prononcées par son bureau; elle charge le président d'exprimer à la famille de feu M. le duc de Luynes, victime du plus noble dévouement, les regrets que lui fait éprouver la perte d'un amateur aussi éclairé et d'un savant aussi distingué, que Châteaudun s'honorait de compter comme propriétaire et restaurateur du plus remarquable édifice de la cité.

M. le président donne lecture : 1° d'un rapport de M. Denizart, de Brou, sur les monuments celtiques et gallo-romains de plusieurs communes des environs de Brou ; 2° d'un choix de pensées dues à la plume élégante de M. Raimbert-Sevin ; 3° de notes de M. Raoul de Tarragon, relatives aux curiosités découvertes dans les communes de Romilly-sur-Aigre, Charray, Autheuil, Cloyes et La Ferté-Villeneuil.

L'assemblée décide la publication de ces travaux ainsi que celle des consciencieuses recherches sur les cryptogames de l'arrondissement de Châteaudun, par M. Vuez.

M. le président fait verbalement un rapport sur les fouilles des tumulus de Montgasteau, arrêtées en ce moment, mais qui seront reprises dès que les ressources de la Société le permettront.

Ce rapport est accueilli avec beaucoup d'intérêt, et la Société donne la plus complète approbation aux travaux entrepris sous son patronage, tout

Digitized by Google

en exprimant à la Société archéologique d'Eure-et-Loir ses remerciements pour sa généreuse contribution aux dépenses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 3 mars 1868.

Le président annonce la découverte de tombeaux gallo-romains, faite à Cloyes dans les fouilles destinées à établir les fondations de la maison de M. Gommault, pharmacien.

Admission provisoire au nombre des sociétés correspondantes de trois nouvelles sociétés.

Le bureau charge le président d'adresser des remerciements à M. de Caumont, qui a bien voulu faire don à la Société de vingt volumes.

M. de Belfort est désigné pour représenter la Société Dunoise au congrès des sociétés savantes de la rue Bonaparte en 1868.

Séance du 31 mars 1868.

Examen des publications reçues pendant le mois dernier, et rapport sur ces publications par MM. de Belfort, Rayé du Perret et Coudray.

Séance du 5 mai 1868.

Admission de trois nouveaux membres titulaires.

Compte-rendu du congrès de la rue Bonaparte, par M. de Belfort.

Admission provisoire du Comité archéologique de la Seine-Inférieure au nombre des sociétés correspondantes.

Acceptation de la démission d'un membre titulaire.

Compte-rendu de découvertes archéologiques par MM. le docteur Teilleux et Aubert, géomètre.

Examen des lectures qui seront faites dans la première assemblée générale.

SÉANCE GÉNÉRALE

DU 19 MAI.

L'an mil huit cent soixante-huit et le dix-neuf mai, la Société Dunoise s'est réunie dans une des salles de l'hôtel-de-ville de Châteaudun.

Étaient présents :

Au bureau, MM. de Belfort, président, Lemay, président honoraire, Rayé du Perret et Poulain de Bossay, vice-présidents, Brossier, trésorier, Desbans, conservateur, Coudray et Lecesne, secrétaires ;

Et MM. Raimbert-Sevin, Gougeon, Gallou, Allard-Vaumartel, Lelong, Bernot, Gorteau, Montarlot, Géray, Lecesne père, Pouillier, Jacottet, Raimbert-Guérinot, Anthoine, Guesnier, Teilleux, Jumeau et Boucher.

Le président ouvre la séance et donne la parole à M. Coudray, qui lit une notice sur la commune de Lutz. Après cette lecture, une discussion s'en-

Digitized by Google

gage entre divers membres sur la valeur et l'étendue de l'épithète *Mégalithique* employée par M. Coudray, et sur la destination de la Croix-Torse.

M. de Belfort lit ensuite un travail, dont il est l'auteur, sur la découverte d'un cimetière mérovingien à Cloyes, et une étude sur les Beaux-Arts due à M. Gougeon.

L'assemblée, après avoir applaudi ces travaux, se sépare et quitte la salle des réunions générales pour visiter le Musée.

Séance du 2 juin 1868.

Admission de deux membres titulaires.

Le président fait connaître au bureau divers dons faits à la Société. Le bureau se charge d'exprimer ses remerciements aux donataires.

Admission provisoire de la Société d'émulation de l'Ain, au nombre de sociétés correspondantes.

M. de Belfort lit une note sur un statère d'or découvert à Moisy, et une notice sur la commune de Pré-Saint-Martin.

M. Brossier-Géray lit un travail de M. Gougeon, sur la forteresse de Bois-Ruffin.

Séance du 14 juin 1868.

Admission provisoire d'un membre correspondant.

Le bureau décide que la Société publiera le cartulaire Dunois du monastère de Marmoutiers, dont la connaissance donnera de précieux détails historiques sur le pays Dunois.

Les frais d'impression de ce travail, dû à M. Émile Mabille, seront supportés par le budget de 1869.

Séance du 3 août 1868.

Admission d'un membre titulaire.

Admission provisoire d'un membre correspondant.

Admission provisoire comme sociétés correspondantes de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie et de la Société archéologique et historique du Limousin.

Demande d'une subvention en faveur de la Société, au conseil général d'Eure-et-Loir.

Séance du 6 octobre 1868.

La séance est ouverte par la lecture d'une lettre par laquelle M. le vicomte Reille annonce que le Conseil général a accordé une subvention de 200 francs à la Société.

Le bureau charge son président d'exprimer sa reconnaissance au Conseil général.

Admission de trois membres titulaires.

Digitized by Google

Admission provisoire, au nombre des sociétés correspondantes, de la Société d'émulation de Montbéliard.

Séance du 3 novembre 1868.

Admission d'un membre titulaire.

Admission provisoire de l'Académie du Gard au nombre des sociétés correspondantes.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Admis depuis le 1er janvier 1868.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

L'abbé BAUDRY, curé du Bernard (Vendée).

L'abbé BOURGEOIS, directeur de Pontlevoy (Loir-et-Cher).

DE FERRY, géologue à Bussières (Saône-et-Loire).

LACROIX, pharmacien à Mâcon (Saône-et-Loire).

MABILLE, Émile, conservateur à la Bibliothèque impériale.

MEMBRES FONDATEURS.

M. le vicomte Reille, député au Corps législatif.

MEMBRES TITULAIRES.

M. BIGOT, Louis, instituteur à Bonneval.

Madame veuve BOUSSENOT, propriétaire à Châteaudun.

M. CHENARD FRÉVILLE, notaire à Brou.

M. DAMALIX, propriétaire à Courtalain.

M. DELAFUYE, procureur impérial à Châteaudun.

M. l'abbé DESNOYERS, vicaire général d'Orléans.

Madame veuve GÉRARD, propriétaire à l'Orme-Guignard.

M. le baron DE LALLEMAND DES MARAIS, propriétaire à la Pacaudière (Allier).

M. LEFÈVRE, ancien chef de division de la Préfecture, à Chartres.

M. REYNARD, notaire à Courtalain.

M. VAUDECRAINE, libraire à Orléans.

MEMBRES DÉCÉDÉS EN 1868.

MM. le duc DE LUYNES, BOUCHER DE PERTHES, BARBÉ, CHAUSSIDIER, DENIAU, BORDAS et Mme veuve BOUSSENOT.

MEMBRES DÉMISSIONNAIRES.

MM. BESSETEAUX Adelmard, DURAND DE GROSSOUVRE, ISAMBERT, ISAMBERT-PÉAN, MOUSSET, YVON Louis.

Digitized by Google

Ouvrages offerts à la Société en 1868.

I. — Par les Auteurs.

M. l'abbé Baudry. Rapport sur l'ouverture des 7e et 8e puits funéraires de Troussepoil. Broch. in-8o.

Note sur un éperon du XIIe siècle trouvé au Bernard. Broch. in-8o.

M. Boucher de Molandon. Nouvelles études sur l'inscription romaine trouvée à Mesve. Broch. in-8o.

M. l'abbé Bourgeois. L'Homme tertiaire. Broch. in-8o.

M. de Caumont. Essai sur la topographie géognostique du Calvados. 1 vol. in-8o.

Statistique monumentale de l'arrondissement de Bayeux. 1 vol. in-8o.

Statistique monumentale de l'arrondissement de Pont-l'Évêque. 1 vol. in-8o.

Statistique monumentale de l'arrondissement de Lisieux. 1 vol. in-8o.

Rapport verbal sur une excursion en Touraine et en Poitou. Broch. in-8o.

Rapport verbal sur divers monuments. Broch. in-8o.

M. Alexandre Godou. Les Bas-Reliefs du monument de Jeanne d'Arc. Brochure in-18.

Guide historial dans Orléans. 1 vol. in-18.

M. Hucher. Monuments des anciens idiomes gaulois par M. Monin. Compte-rendu par M. Hucher. Broch. in-8o.

Note sur le bas-relief de l'église de Saulces. Broch. in-8o.

Notice sur la pierre tombale de Saint-Ouen-en-Belin. Broch. in-8o.

Catalogue de la collection des sceaux de M. Hucher. Broch. in-8o.

Collection des sceaux des archives de l'Empire. Broch. in 8o.

De l'étude des plus anciens vitraux peints. Broch. in-8o.

Notice sur la mosaïque de Roullé. Broch. in-8o.

Études sur le vitrail de la rose. Broch. in-8o.

Digitized by Google

M. HUCHER. Explication des vitraux dits des monnayeurs. Broch. in-8°.

Notice sur une ancienne étoffe de soie. Broch. in-8°.

Sigillographie du Maine. Broch. in-8°.

De l'art gaulois. Broch. in-8°.

Notice sur des vases romains. Broch. in-8°.

Des anneaux et des rouelles, compte-rendu d'une brochure par M. de Widranges. Broch. in-8°.

Notice sur quelques monuments historiques. Broch. in-8°.

IIIe lettre à M. de la Saussaye sur la numismatique gauloise. Broch. in-8°.

IIIe lettre à M. de Saulcy sur la numismatique gauloise. Brochure in-8°.

Études sur les poteries gallo-romaines découvertes au Mans. Deux brochures in-8°.

De l'art au XIXe siècle et de ses applications à l'industrie. Broch. in-8°.

Note sur un denier inédit d'Eudes. Broch. in-8°.

Lettre à M. de Caumont au sujet d'une fibule mérovingienne. Broch. in-8°.

M. LEFÈVRE. Notice sur la baronnie d'Alluyes. Broch. in-8°.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

AMIENS. Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, tome IX, dernier fascicule. Année 1868, nos 1 et 2.

AUTUN. Société Éduenne, Mémoires d'histoire naturelle, tomes 1 et 2.

BESANÇON. Société d'Émulation du Doubs, Mémoires année 1867.

BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire. 2e série, tome IV, 3e livraison.

BOURG. Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, publié sous le patronage de la Société d'émulation de l'Ain, année 1868, premier semestre.

CHAMBÉRY. Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XI.

LIMOGES. Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome XVII.

Registres consulaires de la ville de Limoges, tome II, feuilles 1 à 20.

Digitized by Google

LIMOGES. Nobiliaire de Nadaud, tome II, feuilles 21 à 25.

MAYENNE. Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne, année 1865.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne, 10e année, 1er trimestre.

NIMES. Mémoires de l'Académie du Gard, de novembre 1866 à août 1867. 1 vol. in-8o.

ORLÉANS. Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, tome VII.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, nos 56 à 59.

PARIS. Société d'anthropologie, tome II, 11e série, 2e 3e et 4e fascicules.

ROUEN. Procès-verbaux de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure. Tomes I et II.

SEMUR. Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles, année 1867.

SENLIS. Comptes-rendus et mémoires du Comité archéologique, année 1867.

VANNES. Bulletin de la Société polymatique du Morbihan, année 1867, 1er et 2e semestres; année 1868, 1er semestre.

VENDOME. Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, année 1866; année 1868, les trois premiers trimestres.

III. — PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Mémoires lus à la Sorbonne en 1867 (Histoire, philologie et sciences morales).

Mémoires lus à la Sorbonne en 1867 (Archéologie).

Revue des Sociétés savantes des départements, année 1868.

Discours de MM. Duruy et Robert au sujet d'une pétition adressée au Sénat.

Distribution des récompenses aux Sociétés savantes en 1868.

IV. — PAR DIVERSES PERSONNES.

M. DE CAUMONT. Mémoires de l'Institut des provinces de France, année 1845.

Du mouvement des études scientifiques en France, par A. du Châtellier. Broch. in-8o.

Rapport sur les travaux des provinces pendant l'année 1860, par Challe. Broch. in-8o.

Assises scientifiques du Sud-Est, session d'Apt, par le docteur Roux. Broch. in-8o.

Exposition universelle. Les fabriques du parc, par le baron de Verneilh. Broch. in-8o.

Digitized by Google

M. DE CAUMONT. Congrès scientifique de France, 14e, 25e, 26e, 27e, 28e, 30e, 31e, 32e. — 15 vol. in-8o.
Annuaire de l'Institut des provinces, années 1861 et 1862.
Table générale des dix volumes formant la première série du bulletin monumental.

M. POULAIN DE BOSSAY. Le cachet de Childéric, par Dauban. Broch. in-8o.
Études sur l'art monétaire. Nicolas Briotet la Cour des monnaies, par Dauban. Broch. in-8o.
Le sculpteur Michel Colombe, par Dauban. Broch. in-8o.
Congrès scientifique de France, 14e session tenue à Marseille, tome Ier.

V. — OUVRAGES ACQUIS PAR LA SOCIÉTÉ.

Revue archéologique, année 1868.

Dons offerts à la Société, du 1er Janvier au 15 Novembre 1868.

MM.

DE BELFORT, un silex taillé et un polypier.
BERGER, vétérinaire, un lot de fossiles.
BORDAS, une sculpture sur bois.
BOUCHER fils, un coffret du XVIe siècle.
BRIÈRE, une hachette en serpentine.
BROSSIER-GÉRAY, une défense de morse, une dent de cachalot, un bois de cerf travaillé.
CAILLAUT-IGNARD, un échantillon de minéralogie.
CAILLÉ, une pipe arabe.
CHAUFTON, une hache en silex, une médaille et une clef en bronze.
COUDRAY, Jules, deux hachettes en silex poli.
DESBANS, une médaille en argent.
DIGUET-BOULAY, une médaille et sept chartes originales.
DUCHANOY, une clef du XIIIe siècle.
GEBAUER, un plat en faïence de Nevers.
GÉRAY, deux médailles et un cachet.
GILLET, un lot d'insectes.
GUENÉE, Achille, un lot de papillons.
LASSEUR, une médaille.
PINGUET, deux hachettes en silex.
POULAIN DE BOSSAY, un médaillon en bronze.
PRUDHOMME, douze monnaies d'argent.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

L'ÉPIDÉMIE DE FIÈVRE TYPHOIDE

QUI A RÉGNÉ A CHATEAUDUN EN 1866

Excusez-moi, Messieurs, de vous entretenir de l'épidémie qui a causé tant de deuils parmi nous, et de réveiller ainsi de cruels souvenirs. Mais il m'a semblé que notre Société ne s'était pas fondée seulement pour recueillir les épaves du passé, et reconstruire scientifiquement avec elles l'état des mœurs, de l'industrie, des arts, les faits et gestes, la vie en un mot de ceux qui nous ont précédés sur cette terre du Dunois; j'ai pensé qu'elle avait encore pour but de conserver dans ses archives, de consigner dans ses annales, la trace des événements importants particuliers à notre contrée qui, sous un titre quelconque, s'y manifestent d'une manière plus ou moins durable, ou y surgissent tout à coup, la troublent ou l'impressionnent vivement; enfin, de remonter autant que possible à leurs causes.

C'est cette pensée qui m'a déterminé à vous faire hommage de mes modestes travaux sur les maladies d'une nature spéciale qui, comme le choléra (1), ont sévi accidentellement dans le pays ou, comme le charbon (2), y règnent presque toujours sur les hommes et sur les animaux, enfin, à

(1) *De la Dyspepsie acescente, considérée comme cause prédisposante des affections cholériques. In* Revue méd. chir. 1853.

Relation de l'épidémie de choléra qui a régné dans le bourg de Conie en 1865. In Jal. de méd. de Bruxelles. (Mémoire que l'Académie des sciences a honoré d'une distinction, dans sa séance publique annuelle de 1867, concours pour le prix Bréant).

(2) *Traité des maladies charbonneuses*, in-8o, 1859, (ouvrage auquel l'Académie

Digitized by Google

rédiger la notice que je vais avoir l'honneur de vous lire. J'espère que vous voudrez bien l'accueillir avec indulgence, en considérant que plus qu'aucun autre, *primus inter pares,* absorbé par les devoirs de ma profession, je n'ai pu réunir que très imparfaitement les éléments de ce travail.

Je commencerai par dire quelques mots de la topographie de la ville de Châteaudun ; je m'efforcerai ensuite de déterminer les causes premières et principales de l'épidémie ; j'en décrirai la marche et, le plus succinctement possible, les formes symptomatiques ; je parlerai aussi très brièvement du traitement; enfin, je terminerai en indiquant les mesures qui me paraissent indispensables pour prévenir le retour d'une semblable calamité.

TOPOGRAPHIE.

Il serait sans doute hors de propos que je fisse minutieusement ici, où elle est si bien connue, la topographie de notre cité. Il me paraît cependant nécessaire, avant de parler de l'épidémie de fièvre typhoïde qui s'y est subitement produite, de décrire à grands traits le terrain où elle a exercé ses rigueurs, afin de faire ressortir, quand il y aura lieu, l'influence que sa configuration et les conditions hygiéniques de ses diverses parties ont eues sur le développement et la marche de la maladie.

La ville de Châteaudun est construite sur un vaste rocher qui a été creusé de toutes parts pour les besoins de sa reconstruction, après l'incendie de 1723. Elle a la forme d'un quadrilatère irrégulier, ou plutôt celle d'un triangle à sommet tronqué et arrondi, dirigé vers l'Ouest. La base en est tournée à l'Est, vers la plaine de la Beauce au-dessus de

des sciences a décerné une citation honorable dans sa séance publique annuelle de 1861, concours pour les prix de médecine et de chir.).

Sur la présence des Bactéridies dans la pustule maligne chez l'homme (avec M. Davaine). *In* comptes-rendus de l'Académie des sciences, 1864.

De la spontanéité des maladies charbonneuses. In Congrès médical de France, session de Bordeaux 1866.

Étude historique sur le charbon. Gazette méd. de Paris 1867.

Du charbon chez l'homme. In Nouveau Dict. de méd. et de chir. prat. 1867, art. charbon. (Ces trois opuscules sont extraits du mémoire qui a remporté le prix de l'Académie de médecine en 1863).

Nouvelles recherches sur la constitution et le diagnostic de la pustule maligne. In Bulletin de l'Académie de médecine 1868.

Recherches sur la constitution et le diagnostic de l'œdème malin. In Gazette des hôpitaux et Gazette méd. de Paris, comptes-rendus des séances de l'Académie de médecine, 1868.

Digitized by Google

laquelle elle s'élève, et avec laquelle elle se continue par une pente douce. Les deux côtés en sont au contraire abrupts. Celui du Nord domine le Loir qui coule à ses pieds et la rue des Fouleries qui longe cette rivière. Celui du Sud surplombe l'étroit vallon qui, partant de la rivière, constitue les rues du Val-Saint-Aignan et du Coq. Au point d'origine de ce vallon, du côté Nord de l'angle arrondi dont j'ai parlé, la haute ville communique par une pente rapide et un pont avec le faubourg Saint-Jean qui s'étend, avec ses jardins, sur la rive droite du Loir.

Je n'insisterai pas pour faire ressortir, au point de vue de la salubrité, l'heureuse situation de la ville dont je viens d'indiquer la disposition générale et le périmètre. Cette salubrité s'explique par son altitude qui est de 143 mètres au-dessus du niveau de la mer, et de 37 mètres au-dessus de celui de la rivière (1); par ses rues larges, droites, bien pavées, dont les pentes sont ménagées de manière à rendre facile l'écoulement des eaux, et qui sont bordées de maisons peu élevées. Ces dispositions permettent les mouvements les plus étendus et les plus rapides de l'atmosphère, et en assurent le renouvellement: aussi, les épidémies, principalement celles qui dépendent de l'altération de l'air par des émanations provenant du sol, sont-elles très rares dans la ville de Châteaudun.

Les avantages de cette situation sont partagés par le faubourg de Saint-Valérien, quoique ses rues non encore pavées et ses habitations basses, dont l'aération laisse beaucoup à désirer, et dont les cours sont trop souvent encombrées de fumier, lui fassent des conditions hygiéniques moins bonnes. Des conditions analogues, sinon tout à fait semblables, existent dans les rues du Coq, du Val-Saint-Aignan, des Fouleries et dans le faubourg Saint-Jean, aggravées par une altitude moindre et un sol plus humide. C'est à l'extrémité Est de la première de ces rues qu'est situé le quartier de cavalerie où l'épidémie a débuté.

CAUSES DE L'ÉPIDÉMIE.

Les épidémies, c'est-à-dire les maladies qui règnent passagèrement sur un grand nombre d'individus, par l'étendue des pays qu'elles envahissent, par le nombre des personnes qu'elles frappent, des victimes qu'elles font, s'élèvent parfois à la hauteur des plus grandes calamités publiques. De là l'effroi qu'elles causent aux populations. Effroi salutaire, oserai-je dire, lorsqu'il ne porte atteinte ni aux liens sacrés de la famille et de l'amitié, ni aux devoirs créés aux citoyens par leurs fonctions ou leurs professions,

(1) Voir le plan de la ville de Châteaudun, par M. Léon Perronne.

Digitized by Google

parce qu'il donne lieu à la dissémination des habitants : moyen le plus efficace de hâter le terme de certaines épidémies, en diminuant le nombre des personnes susceptibles de les contracter.

Les causes des épidémies sont souvent fort obscures et fort difficiles à déterminer. De l'ignorance des conditions qui les produisent est née, autrefois, la croyance qu'elles sont dues à la conjonction des astres ou à la colère divine. Si ces croyances n'ont pas complètement disparu aujourd'hui, elles ont cependant beaucoup diminué ; mais les investigations de la science, qui leur ont porté une atteinte si profonde et si méritée, sont-elles parvenues à y substituer des notions beaucoup plus claires et plus précises ? Ne craignons pas de l'avouer, les lumières qui ont pénétré dans ces ténèbres sont loin d'avoir l'éclat qui porte la conviction dans tous les esprits.

On ne peut nier, cependant, que certaines épidémies n'aient dû leur développement à l'altération des substances alimentaires, d'autres à des vicissitudes de l'atmosphère. Car si peu féconde, si décevante même qu'ait été le plus souvent, jusqu'alors, l'étude de ces vicissitudes, à l'aide des instruments de physique les plus parfaits, dans leur rapport avec les maladies régnantes ou les épidémies, il ressort néanmoins des maladies saisonnières, régionales ou climatériques, que les modifications éprouvées par l'air dans sa température, ses oscillations, sa sécheresse et son humidité, ont une action évidente sur l'organisme de l'homme. Ces modifications, même lorsqu'elles sont insolites et constituent des intempéries, ne peuvent expliquer par elles-mêmes le génie pathogénique des épidémies qui reste toujours insaisissable à nos sens. Mais, si nous les considérons dans leur rapport avec les conditions constitutives ou accidentelles du sol, nous reconnaîtrons qu'elles y puisent souvent leurs principaux éléments d'activité. C'est moins alors par l'action directe sur l'organisme des qualités sensibles de l'atmosphère, ou de ses mutations plus ou moins brusques et étendues que se développent les épidémies, que par les phénomènes chimiques ou catalytiques qui en résultent au sein des matières dont le sol est recouvert, imprégné ou composé. *Quæ neque calori, neque frigori, non sicco humidove ortum suum debent, sed ab occultâ potius et inexplicabili quâdam alteratione in ipsis terræ visceribus pendent, unde ejus modi aër effluviis contaminatur, quæ humana corpora huic aut illi morbo addicunt determinantque* (1). De toutes ces causes quelle est celle qui a donné lieu à notre épidémie ?

Nous devons d'abord en écarter la mauvaise qualité des aliments et des boissons. Aucune altération des grains, aucune épizootie sur les animaux

(1) Sydenham : *opera omnia*, p. 22, Genève 1716.

Digitized by Google

de boucherie n'a permis à l'égard des premiers le moindre soupçon. Il n'en a pas été de même relativement aux boissons. L'eau que l'administration municipale distribue aux habitants a été désignée comme infectée par des dépôts ou des détritus organiques de diverses natures, qui auraient séjourné dans le réservoir ou dans les tuyaux de distribution et qui, en se décomposant, en se putréfiant, lui auraient communiqué des propriétés septiques : opinion que pouvaient autoriser du reste des faits de cette nature observés ailleurs (1), et la propriété que possède l'usage interne des eaux corrompues de produire les mêmes effets d'intoxication que l'absorption de leurs miasmes par les surfaces pulmonaires et cutanées, mais opinion qu'est venue détruire la propreté constatée du réservoir, la limpidité de l'eau qu'il contenait, l'absence de goût et d'odeur putride, enfin l'analyse faite par l'Académie de médecine.

Reste donc l'infection de l'atmosphère. Cette infection peut provenir de plusieurs sources : d'abord de l'encombrement, c'est-à-dire d'une réunion d'hommes dans un espace relativement trop restreint, et dans un air confiné ou insuffisamment renouvelé ; c'est ce que nous avons vu en 1851, lorsqu'au moment de la guerre de Crimée de nombreuses recrues vinrent, au quartier de cavalerie, diminuer dans les chambrées l'espace et l'air destinés à un moins grand nombre d'hommes, et y apporter ou y faire naître les germes putrides d'une petite épidémie de fièvre typhoïde, qui se répandit sur la ville et y fit quelques victimes.

Pendant l'année 1866 rien de semblable ne s'est produit, il n'existait pas dans les escadrons en garnison un soldat de plus que d'habitude, et le rapport entre la capacité des chambres et le nombre de leurs habitants était resté ce qu'il est en temps ordinaire, sans que la santé des hommes eût à en souffrir. De plus, ces deux escadrons étaient nouveaux venus. Depuis quinze jours ils étaient arrivés de Chartres par permutation et, ni avant leur départ, ni après leur arrivée, ils n'avaient eu de malades atteints de fièvre typhoïde, et ceux qui nous avaient quitté n'avaient laissé au quartier aucun germe de cette affection, puisqu'ils en étaient partis complétement exempts. Ce n'est donc ni à l'encombrement, ni à l'importation, ni à l'infection par un air contaminé d'avance, que doivent être attribuées les premières manifestations de l'épidémie au quartier de cavalerie. Mais, si ce lieu de casernement était alors indemne de tout germe infectieux, nous n'allions pas tarder à voir s'y développer, sous l'influence de conditions particulières, celui qui donne naissance à la fièvre typhoïde. Ces conditions étaient l'état exceptionnel du sol que venait surprendre un état non moins exceptionnel de l'atmosphère. Voyons en quoi ces états consistaient.

(1) Voir Schmit. Jal de méd., de chir. et de pharmac. de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, 1861, t. XXXIII, p. 239.

Digitized by Google

Le quartier de cavalerie est situé au S.-E. de la haute ville, à 31 mètres au-dessous du sol de celle-ci. Sa superficie en est de 2 hectares 92 ares 56 centiares. Il est circonscrit de tous côtés par de hauts talus surmontés de murs élevés et par les maisons des rues qui l'avoisinent. Cette sorte de bas fond est occupé par l'ancien couvent des Cordeliers, et par des constructions plus récentes qui servent à loger hommes et chevaux. Le sol des espaces plus ou moins considérables qui existent soit entre ces bâtiments, soit entre eux et les talus circonvoisins est, depuis nombre d'années, imprégné de matières végéto-animales qu'y répandent les deux cents chevaux qui le traversent presque incessamment. A l'époque de l'épidémie il était en outre pénétré d'humidité et plus ou moins ramolli ou creusé à la surface, par le piétinement des hommes et des chevaux, d'inégalités où séjournaient de minces couches d'eau. De plus, le terrain où sont déposés les fumiers, situé immédiatement derrière les écuries et l'extrémité Est du bâtiment qui forme le fond de la seconde cour, était recouvert sur une assez grande étendue par du purin qui, faute d'un écoulement suffisant pour se rendre à la fosse destinée à le recevoir, s'arrêtait et formait des flaques d'eau croupissante, larges et sans profondeur. Tel était l'état des lieux, passons maintenant aux conditions météoriques de l'atmosphère.

L'hiver avait été pluvieux, le printemps s'annonçait devoir être de même, la quantité de pluie tombée s'était élevée à 27 millimètres en 9 jours, pendant la première quinzaine du mois d'avril ; le vent chaud et humide du S.-O. avait presque constamment régné (1) ; la température suivait sa progression ascendante habituelle, lorsque tout à coup le thermomètre s'éleva de 14 à 20 degrés et se tint à cette hauteur qu'il dépassa même quelquefois. Une chaleur estivale succéda donc presque instantanément à une température froide et humide. Elle eut pour effet d'augmenter de plusieurs degrés la température moyenne habituelle du mois, et de donner à l'évaporation une grande activité. Cette évaporation s'exerçant sur un sol humide, imprégné de matières organiques et semé çà et là de flaques d'eau d'une très faible profondeur, amincit, rétrécit et finit par faire disparaître peu à peu ces légères couches aqueuses ; puis bientôt les rayons solaires produisirent, au sein des matières végéto-animales, une fermentation putride, source de pernicieuses émanations. Celles-ci saturèrent l'at-

(1)

Janvier	avait eu	13	jours de	pluie donnant.	46 mm	»
Février	—	19	—	. . . . .	83	25
Mars	—	14	—	. . . . .	54	25
Avril, jusqu'au 15,		9	—	. . . . .	27	»

Du 1er au 20 avril, le vent avait été treize fois au S.-O. (Note communiquée par M. Clément, conducteur des ponts et chaussées). C'est peut-être à cette direction presque constante du vent qu'est due la rapide diffusion de l'épidémie sur la ville.

Digitized by Google

mosphère stagnante et chargée de brouillards de l'espace dont j'ai décrit plus haut la disposition. Condensés pendant la nuit, ces brouillards pestilentiels parvinrent durant le jour, par suite des mouvements que la chaleur détermine dans les masses atmosphériques immobiles, aux couches supérieures, où d'autres courants se chargèrent de leur migration et de leur dissémination.

Il faut, en effet, pour que la putréfaction ait lieu, des corps organisés, végétaux ou animaux, de la chaleur (1) et de l'eau. Ces conditions, comme nous venons de le voir, se sont trouvées réunies au quartier de cavalerie, et y ont déterminé en miniature, pour ainsi dire, les phénomènes qui prennent naissance dans les pays chauds et marécageux, à l'embouchure des grands fleuves, ou encore dans les localités où des lacs, des étangs, des mares même se dessèchent, et où les boues qui en proviennent se trouvent exposées à l'air.

Les principes délétères produits par les fermentations qui naissent au sein de ces amas de détritus organiques, sont encore inconnus dans leur essence, et les recherches dont ils ont été l'objet n'ont jusqu'à ce jour abouti qu'à des résultats incomplets, qui prouvent la complexité du problème à résoudre et l'insuffisance des données acquises pour sa solution.

La chimie, le microscope ont cherché à isoler ces produits de la putréfaction : la première a trouvé, dans ceux qui proviennent des marais, de l'hydrogène proto-carboné, de l'hydrogène sulfuré, enfin une matière muqueuse organique d'une odeur cadavérique ; le microscope y a constaté la présence de microphytes, de microzoaires ; mais ces données sont loin de pouvoir expliquer la variété des maladies auxquelles ces produits donnent lieu.

Cette variété démontre la différence même de composition des effluves ou du poison dont l'air est infecté, et que l'acte de la respiration fait pénétrer dans le sang et par son intermédiaire dans toute l'économie.

Ainsi, suivant la composition du sol, suivant son degré de sécheresse ou d'humidité, l'état de sa surface, la hauteur et la direction de son exposition, suivant la température, l'immobilité ou l'agitation de l'atmosphère, etc., on voit naître et se répandre plus ou moins loin ces effluves de natures diverses, qui engendrent le choléra, la fièvre jaune, les fièvres intermittentes et rémittentes, la dysenterie, la fièvre typhoïde, soit à l'état simple, soit plus ou moins associés, comme le démontrent les phénomènes morbides auxquels ils donnent naissance ; à Tours, par exemple, à la suite des terribles inondations de 1846 et de 1856, qui avaient laissé dans les

(1) La putréfaction s'établit avec rapidité de 15 à 20 degrés, température qui a été celle du mois d'avril. Voir la note de la p. 256.

Digitized by Google

habitations envahies un limon pestilentiel, on vit se manifester deux épidémies de fièvres typhoïdes, accompagnées de fièvres intermittentes (1).

L'influence qu'exerce sur le développement de la fièvre typhoïde le concours simultané, successif ou alternatif de la chaleur et de l'humidité pénétrant un sol imprégné de détritus organiques, est pour moi un fait démontré par les relevés que j'ai dressés, pendant plusieurs années consécutives, des époques où cette maladie commence à se montrer à l'état sporadique ou épidémique. C'est ordinairement du mois de juin à la fin de l'automne qu'on l'observe le plus souvent. Or, la température du mois d'avril, en 1866, se rapprocha de la moyenne ordinaire de celle des mois de mai et de juin (2).

Des faits que j'ai observés tout récemment viennent à l'appui de ce qui précède. Cette année (1868), sous l'influence des fortes chaleurs des mois de juillet et d'août, à la suite de pluies abondantes, dans le lieu même où a pris naissance notre grande épidémie, au quartier de cavalerie, 22 cas de dysenterie et quelques cas de fièvre intermittente et de fièvre typhoïde se sont développés sur des militaires, du 6 août au 22 septembre. Puis, après les chaleurs du mois de septembre, des pluies abondantes étant survenues

(1) Aug. Millet. Jal. de méd., de chir. et de pharmacologie de la Société des sciences méd. et naturelles de Bruxelles, t. xxx, p. 139.

(2) La température moyenne ordinaire du mois d'avril est de + 9,90 ; celle du mois de mai, de + 14,15, et celle du mois de juin, de + 19,90 (annuaire du *Cosmos*, par l'abbé Moigno).

En l'absence de tout document sur ce sujet pour Châteaudun, j'emprunte au *Journal d'agriculture prat.*, de M. Barral, la température moyenne *maxima* à Paris et à Vendôme, pendant les 20 premiers jours d'avril : à Paris, elle a été de + 19,5, et à Vendôme, de + 16,7.

Juillet a eu 12 jours de pluie, donnant. . . . . 86 mm »
dont 59 du 23 au 30. Orages les 15, 25 et 27.

La température a été extrêmement chaude.

Août a eu 13 jours de pluie, donnant. . . . . 166 »
dont 133, 25 du 16 au 25.

La température, très chaude d'abord, a été tempérée après les pluies.

Septembre a eu 11 jours de pluie, qui ont donné du 18 au 30. . . 70 »

Température très chaude d'abord, refroidie par les pluies du 18 au 30. Orage le 26.

Octobre a eu 14 jours de pluie, qui ont donné. 100 50

Température froide et humide. (Note communiquée par M. Clément, conducteur des ponts et chaussées).

Il est extrêmement regrettable que les températures moyennes *minima* et *maxima* de chacun de ces mois n'accompagnent pas ces très intéressantes observations météorologiques.

Digitized by Google

en octobre, huit nouveaux cas de fièvre typhoïde se déclarèrent presque en même temps, pendant les derniers jours de ce mois et les premiers du mois de novembre.

MARCHE DE L'ÉPIDÉMIE.

Maintenant que nous croyons connaître les causes principales de l'épidémie, suivons-la dans son développement. Vers le 15 ou 20 avril, elle se répandit rapidement dans les chambrées, et dès le 24 un grand nombre d'hommes entraient à l'hôpital ; en même temps elle gagnait la ville. Les rues contiguës du Coq et du Val-Saint-Aignan furent les premières envahies, et quelques jours avant la fin du mois son existence était constatée sur plusieurs personnes de la haute ville. Elle s'y répandit avec une grande rapidité, puis gagna un peu plus tardivement le faubourg Saint-Jean et la rue des Fouleries, où son extension, pour des raisons que je ferai connaître, fut beaucoup plus lente et moins considérable.

L'épidémie suivit une marche ascendante jusqu'à la fin de la première semaine du mois de mai ; elle resta stationnaire, en subissant quelques oscillations, jusqu'à la fin de ce mois, puis commença à décroître. Arrivée à son apogée en 25 ou 30 jours, elle mit deux mois et demi à disparaître. Sa durée totale a été de trois mois et demi. Pendant ce temps, elle a atteint, à des degrés divers, à peu près 1,000 habitants. La mortalité a été environ de 10 0/0 (1).

On a vu avec quelle rapidité la diffusion des germes putrides a eu lieu autour du foyer épidémique ; elle a été telle que la maladie s'est répandue presque instantanément dans les rues du Coq et du Val-Saint-Aignan, et en un très-petit nombre de jours dans toute la haute ville. Les courants

(1) Voici comment j'établis ce chiffre.

Il résulte d'un dénombrement fait et de notes recueillies par l'administration que, du 15 ou 20 avril au 6 juin, le nombres des personnes atteintes par l'épidémie, à tous les degrés, a été de. 711

De ce nombre il faut retrancher : les malades admis à l'hôpital où ils sont comptés, et ceux atteints de maladies étrangères à l'épidémie. 81

630

On devrait peut-être en défalquer encore 44 malades, qui n'ont reçu les soins d'aucun médecin et dont, par conséquent, la nature de la maladie reste douteuse.

Du 6 juin au 1er août, époque de la cessation de l'épidémie, il n'a pas été fait de relevé exact au complet ; j'y supplée de la manière suivante :

Le nombre de mes malades, d'après le relevé de l'administration, a été, du 15 avril

Digitized by Google

atmosphériques ont été ici les agents de cette diffusion ; cependant il est un autre mode de propagation du mal qui concourt à le répandre, et surtout à en prolonger le règne, c'est la contagion ; non pas la contagion directe, immédiate et de contact ; mais la contagion indirecte, à distance ou par infection. C'est bien encore par l'intermédiaire de l'atmosphère qu'elle a lieu, mais par celle qui entoure le malade et qui a été contaminée par les miasmes putrides que laissent échapper son corps ou ses déjections. Ce mode de transmission de la fièvre typhoïde est difficile à constater, pendant le cours d'une grande épidémie à développement spontané comme la nôtre, parce que l'infection générale de l'air masque la contagion infectieuse restreinte, celle qui se développe dans une atmosphère limitée. Ce n'est qu'à l'extrémité du rayon du foyer épidémique qu'il commence à pouvoir être distingué de l'infection primitive. Auprès de nous, nous l'avons vu exercer son action dans la rue des Fouleries et dans le faubourg Saint-Jean qui, l'un et l'autre, semblaient à l'abri du principe infectieux derrière le haut et large rocher sur lequel la ville est assise. Dans ces deux localités, la maladie s'est d'abord manifestée sur des personnes que leurs travaux appelaient journellement dans la partie de la ville infectée, puis sur un ou plusieurs de leurs parents, de leurs amis, ou de leurs voisins qui les avaient fréquentées. Mais ce mode de transmission devient d'une évidence incontestable en dehors du centre épidémique ; ainsi, nous voyons des élèves de nos pensionnats, des ouvriers, des domestiques retournant dans leurs familles aux premières atteintes du mal, le transmettre autour d'elles aux personnes qui les ont soignés ou seulement approchés. Des faits de cette nature se sont produits à Nivouville, à Saint-Denis-les-Ponts, au Goulet, à Niverville, à Civry, à Varize, à la Bazoche même, etc. A Civry, ils ont été le point de départ d'une véritable épidémie de fièvres typhoïdes.

Les épidémies qui procèdent de ces deux sources, l'infection spontanée

au 6 juin, de 291. De plus, d'après mon relevé, j'ai visité du 6 juin au 1er août 69 malades, total. 360

En retranchant mes 291 malades de 630, on a pour les autres médecins ensemble 339

Et en ajoutant à ce chiffre, pour le temps écoulé du 6 juin au 1er août, un nombre proportionnel à 69, c'est-à-dire. 80

On fait monter leur total à 419.

Et le total général des malades visités à domicile à. 779

A ce nombre, il faut encore ajouter celui des malades admis à l'hôpital. . 195

Et on obtient pour total général des personnes frappées par l'épidémie. . 974

Sur 630 malades, 54 ont succombé à domicile, soit 8,5 0/0.

Sur 195 malades, 31 ont succombé à l'hôpital, soit 15,8 0/0 : militaires, 9,8 0/0 ; hommes, 22,4 0/0 ; femmes, 14,7 0/0 ; enfants au-dessous de 15 ans, 18,5 0/0.

Digitized by Google

et la contagion par infection, diffèrent dans leur marche. La première est presque toujours précédée par l'apparition, dans la population menacée, de divers troubles gastro-intestinaux qui en sont comme les symptômes avant-coureurs ; elle est, en quelque sorte, instantanée dans sa propagation, c'est-à-dire qu'elle atteint en même temps un plus ou moins grand nombre de personnes, sans que celles-ci aient eu aucune relation avec les premiers malades. C'est ce qui a eu lieu dans notre épidémie et ce qui est, ce me semble, une preuve de l'origine que je lui attribue. La seconde, au contraire, prend ordinairement naissance à la suite de l'arrivée dans une localité d'un individu venant d'un lieu infecté et déjà atteint lui-même. La santé des habitants n'a le plus souvent présenté aucun trouble ayant quelque connexité avec la maladie qui va éclater. Cette épidémie progresse avec lenteur et se propage, par transmission successive, d'un sujet malade à un ou plusieurs autres ayant eu des rapports plus ou moins prolongés avec lui.

Cette différence, dans la manière de naître et de progresser des épidémies de fièvre typhoïde, ne peut-elle servir à soulever en partie le voile qui a toujours paru couvrir la pathogénie de cette affection, en nous montrant que c'est souvent à la contagion et non à des causes occultes et mystérieuses, au génie épidémique, au *quid divinum* qu'il faut attribuer la faculté dont jouissent certaines de ces épidémies de se manifester et de régner dans les localités les mieux aérées, les plus élevées et réunissant, sous les rapports météorique et tellurique, les meilleures conditions de salubrité?

J'ai dit quelles sont à mes yeux les causes de notre épidémie et celles de son extension et de sa propagation. Il me faudrait maintenant, pour en faire une histoire complète, décrire ses symptômes, et dans leur ensemble et dans toutes leurs particularités. Mais alors même que je n'en serais pas empêché par l'impossibilité dans laquelle je me suis trouvé de réunir les éléments d'un pareil travail, le sentiment de mon insuffisance m'obligerait à y renoncer. Ce travail, au reste, serait sans utilité et sans nouveauté. Ces sortes d'inventaire de tous les phénomènes morbides présentés par chaque malade ont en effet bien plus souvent pour résultat, lorsqu'ils concernent une maladie aussi connue et aussi souvent décrite que la fièvre typhoïde, de mettre en relief la patience de celui qui s'y livre, que de servir la science et la pratique. Je me contenterai donc, en m'aidant des courtes notes que j'ai pu recueillir, de tracer à grands traits les différents aspects sous lesquels se sont offerts et groupés les symptômes de l'épidémie.

SYMPTOMES DE L'ÉPIDÉMIE.

Dans la fièvre typhoïde le sang reçoit, par l'intermédiaire des voies respiratoires, un principe morbide, de nature putride, dont j'ai indiqué l'ori-

Digitized by Google

gine, et le transmet à tous les organes. Ceux-ci manifestent leurs souffrances par des troubles fonctionnels qui sont les symptômes de la maladie. Mais soit que ce principe n'ait pas eu toujours le même degré d'activité, soit qu'il ait trouvé certains organismes plus ou moins réfractaires à son action, les phénomènes morbides, au développement desquels il a présidé, ont présenté des différences assez notables par leur nombre, leur siége, leur intensité et leur durée ; de là la possibilité de reconnaître et d'établir plusieurs formes dans la manifestation symptomatique de l'épidémie, savoir : une forme saburrale avec ou sans fièvre, une forme légère, une forme commune ou de moyenne intensité, et une forme grave.

1° FORME SABURRALE.

La forme saburrale était caractérisée par de la pesanteur ou de la douleur de tête, un sentiment de courbature dans les membres, de l'inappétence ou du dégoût pour les aliments, la présence d'un enduit blanchâtre plus ou moins épais sur la langue, enfin par un malaise épigastrique ou abdominal. Elle fit son apparition dès le commencement du mois d'avril, en quelque sorte comme un avant-coureur de l'épidémie, pendant le cours de laquelle en outre elle ne cessa pas d'exister. On pourrait lui contester quelque rapport avec celle-ci, attendu que l'état saburral ou embarras gastrique se montre fréquemment sous l'influence de la chaleur atmosphérique ; mais le nombre de cas, plus considérable que d'habitude, qui s'en est manifesté à cette époque de l'année, sa continuation pendant le règne épidémique, la durée de ses symptômes qui a été de huit jours, c'est-à-dire plus longue que d'ordinaire, l'état de langueur et de prostration des forces qui l'accompagnait et la suivait, la lenteur du retour des fonctions digestives à leur état normal pendant la convalescence, sont autant de circonstances qui rattachent cette forme saburrale à l'action du principe qui a donné naissance à la fièvre typhoïde épidémique. Cette forme élémentaire ou ébauchée de la maladie manque, en général, avant l'apparition des épidémies où la contagion remplit le rôle de cause première, parce que, dans ces dernières, le début est brusque et n'est pas préparé par des altérations progressives des qualités de l'air.

2° FORME LÉGÈRE.

Dans la seconde forme, qui n'était à proprement parler qu'un degré plus élevé de la précédente, la nature putride de la maladie s'accentuait davantage. C'était une fièvre gastrique ou muqueuse typhoïde, les symptômes décrits plus haut étaient plus prononcés : la céphalalgie était vive, l'ady-

Digitized by Google

namie ou prostration des forces notable ; il existait parfois des nausées, plus rarement des vomissements, ceux-ci étaient muqueux ou bilieux. La fièvre ordinairement continue se présentait chez certains malades avec des redoublements quotidiens qui constituaient des accès rémittents, je dirais même intermittents si les stades de froid et de sueur avaient été plus constants. La diarrhée spontanée manquait le plus souvent, ou, si elle avait lieu, elle n'était que passagère ; l'action des purgatifs était de courte durée. Cet état et la fièvre qui l'accompagnait cessaient vers le douzième ou le quinzième jour ; le malade eût semblé alors guéri, si une langueur de toutes les fonctions ne l'eût maintenu dans un état valétudinaire qui se prolongeait jusque vers la fin du troisième septenaire, c'est-à-dire jusqu'au moment où dans la forme suivante on voit commencer la convalescence. La guérison a toujours eu lieu dans ces deux premières formes de la fièvre typhoïde.

3° FORME DE MOYENNE INTENSITÉ.

La fièvre typhoïde commune ou de moyenne intensité est la forme qui a frappé le plus grand nombre de personnes ; elle a présenté tous les symptômes constituant cette affection bien caractérisée.

Au début, ils ont été les mêmes que ceux déjà exposés. Dans un grand nombre de cas, au commencement de l'épidémie surtout, la céphalalgie occupait particulièrement la région occipitale et s'accompagnait de douleurs dans les muscles du cou et d'angine. Quelquefois celle-ci s'accompagnait d'un muguet plus ou moins abondant, pendant le cours ou à la fin de la maladie. Les épitaxis ont aussi été fréquentes, mais cinq fois seulement je les ai vues devenir inquiétantes par leur abondance et leur répétition.

A ces phénomènes s'ajoutaient de la douleur et du gargouillement dans la fosse iliaque droite, puis bientôt après de la diarrhée, soit spontanément, soit à la suite d'un purgatif administré ; elle ne cessait que lorsque le malade entrait en convalescence. Cette diarrhée dépend d'une inflammation spécifique de l'intestin qui, par les lésions de la membrane muqueuse qu'elle détermine, peut occasionner des hémorragies ou des perforations.

Deux fois j'ai été témoin de ce dernier accident, et chaque fois, comme toujours ou presque toujours, il a été suivi de mort.

Les hémorrhagies intestinales ont été assez nombreuses ; j'en ai observé dix-neuf, dont une provenait de l'estomac. Ce phénomène ne m'a paru avoir une influence funeste que sur cinq malades, et encore deux fois seulement la mort a été réellement la suite de la perte de sang. Dans les autres cas, celle-ci était liée à des symptômes tellement graves ou à une telle altération du fluide sanguin, que des hémorrhagies par d'autres voies ou par des taches

Digitized by Google

pourprées mettaient en évidence qu'elle n'a eu qu'une part secondaire à la terminaison fatale.

L'hémorrhagie intestinale n'a donc pas par elle-même la gravité qu'on lui attribue ordinairement; je dirai plus, la perte de sang, qui est presque toujours ici une sorte d'épistaxis intestinale, produit dans l'état du malade — lorsqu'elle a lieu à la fin du premier septenaire ou même dans les premiers jours du second — une amélioration souvent très notable, mais quelquefois seulement momentanée. Cependant son apparition sera toujours un sujet d'alarme, parce que, si très fréquemment l'issue en est heureuse, elle prend dans quelques cas de telles proportions, par son abondance subite ou sa répétition, qu'elle met les malades aux portes du tombeau, ou qu'elle les y précipite avec une rapidité extrême, alors même qu'il y avait lieu d'espérer une terminaison favorable.

Soit que je ne les aie pas cherchées avec assez de soin, soit qu'elles manquassent souvent, la présence de taches rosées lenticulaires, sur la surface du corps, ne m'a pas paru aussi constante que de coutume.

Du côté de la poitrine, on observait de la bronchite caractérisée par de la toux, des râles sibilants, muqueux ou sous-crépitants, de l'oppression et parfois le souffle caractéristique de l'engouement ou de l'hépatisation de quelque partie des poumons. Dans quelques cas, ces symptômes ont eu une telle prédominance sur tous les autres dès le début, qu'il semblait qu'on avait affaire à une bronchite ou à une broncho-pneumonie simple, mais une certaine stupeur répandue sur les traits, la prostration des forces, quelques taches rosées lenticulaires à la peau, ou quelques gouttes de sang répandues par les narines, ou encore de la surdité, etc., prouvaient qu'il fallait rattacher cette modalité morbide à l'épidémie régnante.

Le système nerveux était aussi plus ou moins affecté et, dans quelques cas, dès la fin du premier septenaire il existait du délire, quelquefois d'une intensité inquiétante; cependant le plus ordinairement ce délire cédait. Celui qui se manifestait dans le cours du deuxième et principalement du troisième septenaire, ou plus tard encore, était plus redoutable. Toutefois, l'adynamie avec stupeur, somnolence et rêvasseries seulement, a été le caractère névropathique dominant de cette forme de la maladie.

4° FORME GRAVE.

Dans la forme grave on a observé, portés à un plus haut degré, tous les phénomènes morbides qui précèdent. C'était en outre le météorisme, la rétention d'urine, la congestion et l'hépathisation des poumons, quelquefois la pleurésie, puis l'asphyxie.

Enfin, à l'adynamie, à la somnolence, aux rêvasseries, se substituait un

Digitized by Google

délire plus ou moins bruyant, une agitation plus ou moins grande, les soubresauts des tendons, la carphologie, les spasmes, etc. Dans quelques cas, le délire a pris le caractère maniaque de l'aliénation mentale : c'était presque un signe certain de mort. C'est au reste cette modalité de la fièvre typhoïde, c'est-à-dire avec symptômes ataxo-adynamiques, qui a occasionné la plupart des décès.

Dans quelle proportion ces différentes formes ont-elles existé? C'est ce qu'il me serait difficile de dire, parce que les divisions qui précèdent n'ont pas de limites précises et absolues. Toutefois, en ne mettant pas plus de rigueur dans la détermination des nombres que dans celle des espèces, j'arrive au résultat suivant : un cinquième des malades a été atteint par la première forme de la maladie, un cinquième par la seconde, deux cinquièmes par la troisième et un cinquième par la quatrième.

Cette épidémie a frappé tous les sexes, tous les âges et toutes les conditions, mais dans des proportions différentes, dépendant des habitudes hygiéniques et de l'émigration.

Si à l'égard des âges on a remarqué, comme toujours, une plus grande fréquence de la maladie de 10 à 30 ou 40 ans, on a constaté aussi que les âges extrêmes n'ont pas été épargnés.

Enfin, il résulte de nombreuses observations qu'un certain nombre de personnes, qui dans des années antérieures plus ou moins éloignées avaient déjà été atteintes de fièvre typhoïde, ont payé le tribut à l'épidémie. A l'encontre de ce qui est généralement admis encore aujourd'hui, la fièvre typhoïde peut donc frapper plusieurs fois le même individu (1).

TRAITEMENT.

Je serai bref au sujet du traitement. La fièvre typhoïde n'est pas de ces affections qu'une médication peut arrêter dans sa marche. Par cela même qu'elle est due à une intoxication de l'économie, il faut un certain temps

(1) Sur les 630 malades traités à domicile, il y a eu :

	Hommes	201
—	Femmes	234
—	Enfants au-dessous de 15 ans	195
		630

Sur les 195 malades traités à l'hôpital, il y a eu :

	Militaires	51
—	Hommes	49
—	Femmes	68
—	Enfants au-dessous de 15 ans	27
		195

Sur les 195 enfants, il y en avait vingt de 1 à 3 ans, et parmi les adultes, trente-neuf avaient au-dessus de 50 ans.

Digitized by Google

pour que le principe septique qui l'a produite soit éliminé ou qu'il s'épuise, et que les lésions dont il a été la cause se résolvent ou se réparent. Le médecin n'a donc dans cette affection qu'à surveiller l'état des organes, et à modérer les phénomènes pathologiques dont ils sont le siége.

Au début, lorsque les symptômes gastriques dominent, ce sont les boissons froides et acidules, les vomitifs et les purgatifs, suivant les circonstances, qui doivent être employés. C'est la seule médication qui convienne à la forme saburrale et aux cas de fièvre typhoïde légère. Lorsqu'il existe une réaction vive, une fièvre intense, chez les individus sanguins, la saignée peut quelquefois être pratiquée; je ne me rappelle pas avoir eu l'occasion de le faire. Il en est de même de l'application de sangsues qui a pu trouver sa raison d'être dans quelques cas hâtifs d'irritation cérébrale. A ce traitement déplétif, j'ai presque toujours substitué les affusions froides, et les bienfaits que j'en ai obtenus ont justifié ma préférence. Les affusions étaient données tantôt sur tout le corps, le malade étant placé dans une baignoire vide, tantôt seulement sur la tête pendant qu'il était plongé dans un bain tiède. Sous l'influence de ce moyen thérapeutique, j'ai souvent vu le délire cesser ou diminuer avec une promptitude extrême, et la maladie continuer ensuite sa marche avec une modération qui laissait toute sécurité sur son issue. Mais d'autres fois aussi, le délire vaincu ou atténué n'était qu'une pierre écartée du chemin, où d'autres accidents non moins graves pouvaient se présenter, et compromettre le résultat favorable obtenu.

Les lotions froides continuées pendant les deux ou trois premiers septenaires, sans avoir une action aussi décisive que les affusions, étaient un adjuvant utile, soit qu'elles soutirent une partie du calorique en excès dans le corps du malade, soit qu'elles provoquent à la peau une réaction qui s'opère aux dépens des congestions internes, principalement quand on les fait suivre de frictions sèches énergiques, soit enfin qu'elles continuent l'action sédative des affusions et qu'elles régularisent les fonctions du système nerveux.

Les ventouses sèches et les vésicatoires ont été les principaux agents opposés aux lésions pulmonaires ; la glace et les toniques astringents, ceux qui m'ont paru le mieux convenir pour combattre les hémorrhagies intestinales.

Soutenir les forces pendant tout le cours de la maladie par une alimentation en général liquide, et en rapport de quantité et de consistance avec l'état des fonctions et des organes digestifs; vers le déclin, y ajouter des aliments plus substantiels associés aux préparations de quinquina, et surtout aux vins généreux; faire concourir autant que possible à l'action de ces moyens thérapeutiques le renouvellement de l'air autour des malades, par une bonne ventilation, par changement fréquent du linge de

Digitized by Google

corps et de lit, par l'enlèvement immédiat des matières excrémentitielles, par l'aération des objets de literie, plutôt que par l'emploi des désinfectants comme le chlorure de chaux, l'acide phénique, etc., qui peuvent bien débarrasser l'atmosphère de quelques matières organiques putrescibles, et être à ce point de vue de quelque utilité, mais dont l'action destructive du principe typhoïde n'est encore qu'une hypothèse. Tel est, d'une manière générale, le traitement que j'ai appliqué pendant l'épidémie de 1866: non pas avec la prétention, je le répète, d'enrayer la maladie dans son cours, mais avec l'espoir, qui n'a pas toujours été déçu (1), d'en amoindrir l'intensité ou d'en modérer les complications les plus compromettantes; c'est le seul rôle qui convienne au médecin dans cette affection.

PROPHYLAXIE.

Cette notice, qui n'a d'autre but, comme je l'ai dit en commençant, que de déposer dans les bulletins de la Société une trace historique de l'épidémie qui a décimé la ville de Châteaudun en 1866, serait par trop incomplète, si je n'indiquais les mesures hygiéniques principales, indispensables à prendre pour préserver le quartier de cavalerie des épidémies, petites ou grandes, qui s'y manifestent fréquemment (2), ou les y rendre plus rares, plus bénignes, et faire en sorte qu'elles ne s'étendent pas sur le reste de la ville.

Si je ne me suis pas mépris sur les causes de notre épidémie, sur celles qui en ont fourni les premiers éléments, il résulte de l'exposé que j'en ai fait qu'il est urgent d'éloigner les fumiers des bâtiments habités, ou de les enlever le plus promptement possible; mais surtout de faire disparaître les eaux croupissantes et saturées de matières végéto-animales, qui, à la suite de pluies, les entourent ou les remplacent, et forment une sorte de marécage infect dont l'odeur se répand au loin.

Dans la deuxième moitié du mois d'octobre de cette année 1868, en passant sur la route impériale qui domine le quartier de cavalerie, j'ai souvent senti l'odeur de ces détritus organiques. Il est digne de remarque que c'est pendant les derniers jours de ce mois, et les premiers jours de novembre, que huit militaires ont été atteints de fièvre typhoïde; de plus, que cette petite épidémie et la grande de 1866 ont coïncidé avec l'époque où l'enlèvement des fumiers se fait très activement pour les besoins de

(1) Dans ma clientèle, le nombre des décès a été de 6,3 0/0; dans mon service à l'hôpital, il a été de 12,6 0/0.

(2) J'ai déjà signalé deux petites épidémies qui s'y sont déclarées cette année (1868), l'une de dysenterie, l'autre de fièvre typhoïde.

Digitized by Google

l'agriculture, et met le sol à nu, et où les conditions météoriques se sont le plus rapprochées de celles qui favorisent la putréfaction, et le dégagement des effluves qu'elle produit.

Pendant l'épidémie de 1866 et depuis, je n'ai cessé de signaler l'état du sol du quartier de cavalerie, et en particulier de celui où sont entassés les fumiers, comme la cause principale de la fièvre typhoïde qui ravagea la ville. J'ai eu, plusieurs mois après, la satisfaction de voir combler toutes les cavités boueuses dont ces cours étaient couvertes, mais il n'a rien été fait pour mettre un terme aux émanations putrides, qui s'exhalent du terrain fangeux sur lequel séjournent ces fumiers. J'espère que la démonstration de leur pernicieuse influence, qui ressort de cette notice, ouvrira enfin les yeux. *Caveant consules* (1).

Pour détruire ce foyer d'infection, le dallage ou le pavage de ce lieu de dépôt serait absolument nécessaire. Il le faudrait faire avec des matériaux imperméables, ou susceptibles de le devenir promptement, et de telle manière que le purin, dont les eaux pluviales augmentent plus ou moins la quantité, trouve un écoulement facile et rapide dans des fosses étanches, où l'agriculteur viendrait le puiser pour fertiliser ses champs.

On aurait soin de combler avec du gros sable, et dans un court délai, les dépressions ou excavations plus ou moins étendues, qui se produiraient à la surface du sol des cours, et dans lesquelles séjournent de l'eau ou de la boue contenant des détritus organiques.

On mettrait à profit les mutations qui s'opèrent dans la garnison, et l'évacuation temporaire des bâtiments, pour en badigeonner l'intérieur à la chaux, les aérer et les nettoyer le plus complètement possible.

Si une épidémie intense venait à s'y déclarer, au lieu de conserver à l'infirmerie les hommes qui commencent à ressentir les premières atteintes du mal, on les enverrait immédiatement à l'hôpital, puis on ferait évacuer tous les bâtiments et on en disperserait les habitants; enfin on procèderait aux travaux de désinfection et d'assainissement jugés nécessaires.

Dr. L.-A. RAIMBERT.

(1) Au moment où nous lisons cette notice — 19 janvier 1869, — pendant la température douce et humide de la première quinzaine de ce mois, 11 nouveaux cas de fièvre typhoïde se sont déclarés au quartier de cavalerie, et quelques cas dans la ville.

Digitized by Google

NOTE SUR LE SCEL

DE LA

CHARTE D'AFFRANCHISSEMENT DE LA COMMUNE DE CHATEAUDUN

M. Poulain de Bossay, notre savant collaborateur, a eu l'obligeance de nous donner le texte et la traduction de la charte d'affranchissement octroyée à la ville de Châteaudun par Louis, comte de Blois, en 1197. A la charte de confirmation de ce précieux monument, donnée au mois de février 1281 par Pierre d'Alençon, cinquième fils du roi saint Louis, et l'un des successeurs du comte Louis, est attaché un sceau assez bien conservé. Or, ce sceau nous offre un intérêt immense en ce qu'il corrobore cette charte et lui procure son vrai caractère d'authenticité, et en ce qu'il donne une idée de l'art du graveur à cette époque du Moyen-Age. C'est pourquoi nous l'avons jugé digne de la reproduction par le dessin. Le croquis qui en est donné ici est dû à la plume de M. Léon Perronne, qui a bien voulu nous prêter le concours de son talent (pl. II).

Voici la description de ce sceau :

Il appartient à la catégorie de ce qu'on appelle les sceaux pendants. En effet, il est suspendu au titre par des attaches ou lacs en soie rouge et verte. Sa forme est ronde ou orbiculaire; et sa matière, de cire jaune. Le comte Pierre d'Alençon est représenté monté sur un cheval lancé au galop, la tête couverte d'un casque fermé, lequel a pour cimier un ornement en forme d'éventail. Il tient une épée de la main droite et porte suspendu à son cou un écu aux armes de France. Son cheval, galopant vers la droite, paraît lui-même avoir la tête ornée de cette sorte d'éventail, et est couvert d'un caparaçon aux mêmes armes. — Le tout est encadré dans cinq cercles concentriques linéaires qu'entoure une légende en partie détruite par suite de brisures dans la cire. — Nous la transcrivons telle qu'elle est : SIGILLUM PETRI FILII REGIS FRANCORUM .....N CARNOTENSIS .....S ..... AVESNIS. — Or, on sait que, le plus souvent, les noms et les titres pris au commencement des chartes sont les mêmes que ceux qui sont gravés sur les sceaux. La légende peut être restituée ainsi : SIGILLUM PETRI FILII REGIS FRANCORUM, ALEMO-

Digitized by Google

NENSIS, BLESENSIS ET CARNOTENSIS COMITIS, ET DOMINI DE AVESNIS. — Cette légende, tracée en lettres majuscules gothiques, est elle-même circonscrite par deux cercles concentriques linéaires.

Au revers, existe un contre-sceau portant au centre un écu aux armes de France, lequel est entouré d'une rosace à six arcs. Deux rameaux trifoliés sont l'un à droite et l'autre à gauche de cet écu, un troisième en tête, et en dedans de la rosace. — Au point de jonction de chacun des arcs et en dehors se trouve un besant. Le tout est entouré par deux cercles concentriques. Vient ensuite cette légende : CONTRA SIGILLUM PETRI FILII REGIS FRANCORUM, gravée en capitales gothiques et circonscrite par deux autres cercles concentriques.

Le scel et le contre-scel sont ici dessinés dans toute leur grandeur.

BROSSIER-GÉRAY.

Digitized by Google

CHARTE DE CHÂTEAVDVN

CONTRE-SCEL

SCEL

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE

SUR

UN CIMETIÈRE MÉROVINGIEN

DÉCOUVERT A CLOYES (EURE-ET-LOIR), AU MOIS DE FÉVRIER 1868

En creusant les fondations d'une maison qu'il fait reconstruire à Cloyes, sur le bord de la route impériale de Paris à Bayonne, M. Gommault, pharmacien, fit mettre à jour vers la fin de février 1868, à une profondeur d'environ deux mètres, la partie supérieure d'un cercueil en pierre calcaire analogue à celle qui est extraite des carrières voisines de Montigny-le-Gannelon.

Le bureau de la Société dunoise fut immédiatement prévenu, et l'un de ses membres se rendit sur les lieux ; malgré son empressement, le couvercle du cercueil avait déjà été enlevé et l'on avait retiré de l'intérieur un squelette en bon état de conservation, ayant au côté gauche une longue épée en fer, semblable à celles décrites par M. Henri Baudot dans le compte-rendu des fouilles exécutées à Charnay (Côte-d'Or), par cet habile archéologue.

En continuant les travaux, les ouvriers découvrirent bientôt un deuxième cercueil, semblable au premier pour la forme, mais en grès d'un rouge brun, connu dans le pays sous le nom de grison et provenant, selon toute probabilité, des environs de Mondoubleau (Loir-et-Cher). A l'ouverture de ce cercueil, les ouvriers constatèrent la présence d'un squelette moins fort que le précédent, mais presque réduit en poussière. Ce cercueil ne renfermait ni armes, ni bijoux.

Une tranchée, pratiquée à angle droit avec la première, permettait de reconnaître la présence de trois nouvelles tombes encore engagées dans le sol environnant.

Le 26 février, je me rendis à Cloyes avec un des membres du bureau de la Société. Une troisième tranchée avait été ouverte et un magnifique cercueil en pierre de Montigny avait été dégagé des terres qui l'entouraient. Avec la gracieuse autorisation du propriétaire, nous entreprîmes d'enlever ce cercueil pour le transporter au musée de Châteaudun. Cette opération présentait quelques difficultés ; le cercueil était placé à environ deux mètres de profondeur sur un lit de sable de rivière ; l'eau l'entourait et s'élevait à une hauteur d'environ 0m 15 autour de ses parois. Les tranchées environ-

Digitized by Google

nantes permettaient de reconnaître les différentes couches du terrain. Sur un lit de sable de rivière dans lequel reposait le cercueil et qui s'élevait à 0m 20 au-dessus de son couvercle, se trouvait un dépôt de terre noire, analogue à celle des marais, d'une épaisseur de 0m 30, puis une couche de terre d'un mètre 50 d'épaisseur, parsemée de débris de maçonnerie, de poteries, de tuiles plates et à rebords, de fragments de bois et de nombreuses traces de charbon.

Pour extraire notre cercueil, nous fûmes obligés d'enlever les terres voisines, et, le long de la paroi sud, nous découvrîmes un squelette dont les diverses parties étaient à leur place naturelle. Le personnage dont nous trouvions les restes avait sans doute été inhumé sans cercueil, car, malgré de minutieuses investigations, nous n'avons pu découvrir aucune trace de planches, et la présence de gros morceaux de silex semblait indiquer que la présence d'un cercueil en bois était impossible. A la hauteur de la ceinture du mort, nous trouvâmes la moitié d'une agrafe de ceinturon en bronze, mais nous ne pûmes trouver la contre-boucle ou du moins nous ne la vîmes pas, car plusieurs personnes pensent qu'elle a été soustraite par l'un des ouvriers employés aux fouilles. Nous reproduisons (pl. III, fig. 1) la boucle que nous avons découverte et qui a été remise à M. Gommault. Cette boucle a 0m 16 de longueur sur 0m 07 dans sa plus grande largeur; elle est ornée de neuf clous saillants de différente grosseur, rivés en dessous, les plus gros placés du côté le plus rapproché de l'ardillon. D'après la forme de la boucle et d'après les dessins dont elle est ornée, nous pensons qu'elle appartient à l'époque mérovingienne. Sur l'un des gros clous, on remarque un dessin en forme de croix et l'on pourrait peut-être en conclure que celui auquel elle appartenait était chrétien. C'est là une simple induction et nous nous gardons de rien conclure.

La boucle était probablement fixée sur un ceinturon de cuir au moyen de quatre appendices en bronze, percés chacun d'un petit trou de forme arrondie.

Lorsque nous voulûmes ouvrir le cercueil que nous désirions enlever, nous ne pûmes soulever le couvercle que par fragments, l'action de l'eau et le poids des terres ayant déterminé de nombreuses fissures dans la pierre.

Le squelette était placé sur le dos dans une eau d'une limpidité parfaite et qui s'élevait dans le cercueil à une hauteur de 0m 10. Le bras droit était étendu le long du corps ; le bras gauche était placé sur l'abdomen, de sorte que les ossements de la main se trouvaient entre les fémurs. Le crâne était à l'extrémité de la main gauche, entre les deux fémurs ; les eaux s'étant élevées dans le cercueil, le crâne avait sans doute surnagé et avait été s'échouer là où nous l'avons trouvé. La mâchoire inférieure était restée à sa place normale et terminait le squelette du côté de l'ouest.

Digitized by Google

Celui dont nous venions de troubler le repos était un guerrier ; il tenait dans la main gauche une arme, lance ou javelot en fer, dont la pointe reposait à peu près à la place du cœur. Nous reproduisons (pl. III, fig. 2) cette arme, que jusqu'ici nous n'avons vue décrite nulle part. Cette arme, intacte au moment de sa découverte, a été remise à M. Gommault, mais malheureusement elle a été accidentellement brisée en quatre morceaux.

La dépouille mortelle de notre guerrier était dans un surprenant état de conservation. Les ossements furent recueillis avec soin et envoyés à la Société d'anthropologie de Paris, mais l'action de l'air agissant comme principe dissolvant, ils arrivèrent à destination dans un tel état que le crâne put seul être conservé.

En examinant, deux jours après, l'arme que nous venions de trouver, nous reconnûmes qu'elle avait été pourvue d'un manche en bois, dont on distinguait encore des parties fibreuses. Cette arme portait sur son plat l'empreinte très distincte d'un tissu formé de gros fils, qui avait, suivant toute probabilité, fait partie du vêtement du défunt.

Ce cercueil ne renfermait ni ornements ni poteries.

Le cercueil avait subi l'influence d'une humidité continuelle et il était évident que, pour le retirer intact, il fallait employer de grandes précautions. Nous commençâmes par le faire entourer d'une bande de fer serrée au moyen de boulons à vis, puis, nous fîmes glisser des planches dessous et, à l'aide d'une chèvre, nous eûmes la satisfaction de le retirer intact de la position qu'il occupait depuis bien des siècles, pour le mettre dans notre musée où il est maintenant déposé.

La journée étant très avancée, nous dûmes abandonner nos travaux, nous promettant de les reprendre le surlendemain. Le 28, dès neuf heures du matin, nous étions au rendez-vous. Les trois cercueils engagés dans les terres, dont j'ai parlé plus haut, avaient été brisés par les ouvriers, sans amener de nouvelles découvertes.

Nous fîmes ouvrir une tranchée du sud au nord, en partant de l'endroit où était la tombe enlevée l'avant-veille et bientôt nous découvrîmes un nouveau cercueil en grison, puis un autre en pierre de Montigny ; ils étaient très rapprochés l'un de l'autre et placés très exactement dans l'alignement de celui que nous avions pris pour point de départ de notre fouille. En dégageant les terres, nous découvrîmes une nouvelle sépulture, la neuvième ; elle consistait en un cercueil en pierre de Montigny et était engagée dans les anciennes fondations de la maison ; mais, au lieu d'être orientée de l'ouest à l'est, elle avait la tête au nord et les pieds au sud. Nous brisâmes le côté droit de ce cercueil et pûmes le visiter facilement : il contenait un squelette bien conservé, mais il ne s'y trouvait ni armes, ni bijoux, ni poteries.

Digitized by Google

Le cercueil de grison renfermait des ossements très mal conservés, l'eau n'y séjournait pas comme dans les autres, le grison étant beaucoup moins poreux que la pierre de Montigny. Les ossements qui subsistaient avaient évidemment appartenu à un adulte, mais ils étaient moins gros que ceux des cercueils précédemment fouillés, et nous avons pensé que c'étaient ceux d'une femme; toutefois, notre supposition n'a pu être confirmée faute d'une personne compétente pour la changer en certitude. Le cercueil suivant renfermait un jeune guerrier : il avait le long de la jambe gauche un scramasaxe et un couteau superposés, paraissant avoir été renfermés dans un fourreau unique en bois dont on voyait très distinctement les traces. Le ceinturon avait disparu; dans le principe, il avait été attaché au moyen d'une boucle et d'une contre-boucle en fer et de deux passants de même métal, rivés sur le cuir. Pour la forme, cette boucle rappelle celle dont nous avons déjà parlé, mais elle n'a que 0,10 de longueur sur 0,05 dans sa plus grande largeur. Elle est très oxydée, et il est impossible de distinguer les ornements qui devaient la décorer. La boucle conserve l'empreinte d'une étoffe qui paraît être de la grosse toile; et la contre-boucle, longue de 0,07, conserve encore un fragment du cuir du ceinturon.

En notre absence, les ouvriers continuèrent la fouille vers le nord et découvrirent un cercueil en pierre de Montigny, le dixième. Il était placé contre le précédent et il n'avait que 0,70 de longueur. Il renfermait le squelette d'un enfant dont la mâchoire inférieure a été reconnue par M. le docteur Raimbert provenir d'un sujet de moins de trente mois.

Les explorations faites du côté de l'ouest ne font découvrir aucune tombe nouvelle; elles ne peuvent se poursuivre au nord et au sud à cause des maisons qui couvrent le terrain. A l'est, les fouilles sont également impossibles, à cause de la route impériale d'abord et des maisons qui en bordent l'autre rive. Il est probable que nous avons fouillé la limite extrême vers l'ouest d'un cimetière qui s'étend à l'est sous une partie de la ville de Cloyes et s'élargit au nord et au sud dans des conditions identiques. Cette opinion paraît confirmée par la déclaration des voisins de M. Gommault, qui affirment avoir trouvé, en creusant leurs caves, des sépultures semblables à celles que nous venons d'indiquer.

Il est difficile de fixer avec quelque précision l'époque à laquelle remontent les inhumations de notre cimetière, mais nous croyons pouvoir affirmer, d'après l'inspection des objets trouvés, qu'il appartient à l'époque mérovingienne.

Cloyes aurait donc été habité à cette époque. Pour l'établissement d'une bourgade, l'emplacement était on ne peut mieux choisi : sur le bord d'une rivière très poissonneuse, au milieu de forêts où le gibier devait être abondant, et enfin au bas d'un coteau qui l'abritait contre les rigueurs de l'hiver.

Digitized by Google

OBJETS
trouvés dans un Cimetière Mérovingien,
à
Cloyes.

Fig. I

Fig. III

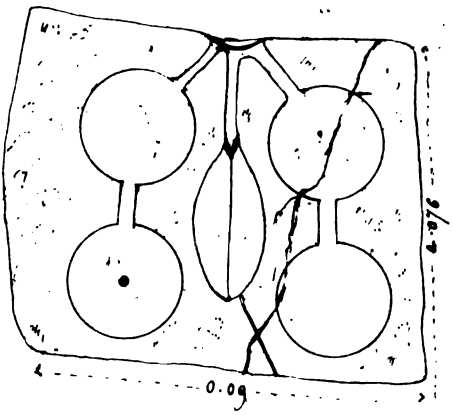

Fig. II.

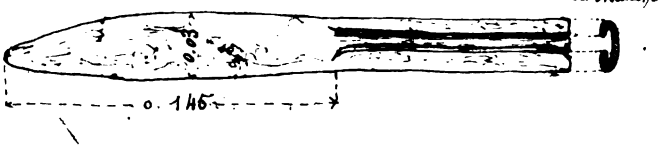

Autog. H. Lecesne, à Châteaudun. H. G. del.

Digitized by Google

Digitized by Google

Les sépultures dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, trop longuement peut-être, ne sont pas la suite d'un combat. Elles ont été faites avec soin et probablement à diverses époques. Les cercueils étaient régulièrement placés en lignes, du nord au sud, et peut-être réunissait-on les membres d'une même famille? Les sépultures indiquées sous les numéros sept, huit et dix, sembleraient l'indiquer. Le mari aurait été placé au milieu, ayant sa compagne à droite et son enfant à gauche. La neuvième sépulture, placée perpendiculairement aux autres et juste aux pieds des trois précédentes, ne serait-elle pas celle d'un serviteur dévoué de la famille? Ne pourrait-on pas voir, dans cette disposition, un emblême de la fidélité, analogue à ceux que nous voyons représentés dans les tombeaux d'une époque très postérieure, où l'on a figuré l'image des défunts avec des chiens ou des lions couchés à leurs pieds?

Deux crânes, adressés à la Société d'anthropologie, proviennent des sépultures indiquées sous les numéros six et sept. Le premier est brachycéphale, le second est sensiblement dolichocéphale : tous deux sont déposés dans le musée de la Société d'anthropologie de Paris (1).

Le cimetière mérovingien de Cloyes donne lieu aux remarques suivantes :

1° Comme le cimetière que nous avons fouillé précédemment à Marboué, il n'a produit aucune poterie, ce qui semble indiquer un usage tout différent de celui des peuplades voisines et notamment de celles de Normandie, où M. l'abbé Cochet et d'autres archéologues ont presque constamment trouvé des poteries dans les sépultures mérovingiennes et franques.

2° La sépulture dans un coffre de pierre ne paraît pas être le privilége exclusif des personnages d'une condition élevée. A Marboué comme à Cloyes, les ornements les plus délicats ont été découverts dans des sépultures dépourvues de cercueil en pierre.

3° Les cercueils en grison renfermaient, croyons-nous, des squelettes de femmes. Serait-ce une règle absolue? On ne peut établir une réponse à cette question sur deux faits dont la certitude n'est même pas assurée, mais nous pensons devoir émettre cette idée pour attirer l'attention de ceux qui feront des fouilles dans le voisinage des nôtres. Il leur sera facile de reconnaître si cette hypothèse est fondée.

4° Les ossements qui étaient dans des cercueils en pierre de Montigny étaient conservés d'une manière surprenante ; ils étaient dans de l'eau d'une limpidité extrême. Les ossements qui avaient été inhumés sans cercueil étaient bien conservés, mais le poids des terres les avait brisés en partie. Enfin, dans les cercueils en grison, où il y avait une grande humidité mais pas d'eau en permanence, les ossements étaient presque tous, le crâne

(1) Voir le Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, séances des 19 mars et 7 mai 1868.

Digitized by Google

excepté, réduits à l'état de poussière. Le squelette adressé à la Société d'anthropologie, privé de l'action de l'eau et sous l'influence de l'air, est également tombé en poussière et nous en avons conclu qu'il fallait attribuer à la présence de l'eau l'état de conservation surprenant que nous avons constaté dans les cercueils en pierre de Montigny. Comme le dit M. le docteur Broca, dans son compte-rendu à la Société d'anthropologie, c'est là un phénomène curieux, mais très grave pour les archéologues, et il y aura des recherches à faire pour éviter à l'avenir, dans l'ouverture des tombes, des accidents du même genre (1).

Comme on le voit par ce qui précède, le cimetière mérovingien de Cloyes n'a jusqu'ici produit que peu d'objets, mais il en fournirait un grand nombre si on pouvait faire des fouilles, car il ne faut pas perdre de vue que l'espace exploré est très restreint : six mètres de largeur sur quatre de longueur, soit vingt-quatre mètres de superficie, dans lesquels dix sépultures ont été constatées.

Dans les débris dont se compose le terrain qui recouvre les tombes, les ouvriers que nous avons employé ont trouvé, à une place qui n'a pas été bien déterminée, un objet qui paraît d'une époque bien postérieure aux sépultures. C'est une dalle en terre réfractaire, d'un décimètre carré environ. Cette dalle paraît être la moitié d'un moule qui aurait été destiné à couler divers objets en métal; un scel oblong au milieu et quatre monnaies autour. Nous reproduisons (pl. III., fig. 3) cette dalle qui paraît se rattacher à l'époque du Moyen-Age.

Je ne saurais terminer ce résumé des fouilles de Cloyes sans témoigner ma reconnaissance à M. Gommault pour la complaisance qu'il a eue de nous permettre de fouiller son terrain, alors que nous apportions de sérieuses entraves à ses travaux (2). Pour mettre le comble à nos désirs, M. Gommault n'aurait qu'à offrir au musée de Châteaudun le résultat des fouilles ; la Société Dunoise leur ferait certainement bon accueil.

Les dimensions des cercueils sont sensiblement les mêmes. Voici ces dimensions : longueur, 2^{m} 05, largeur du côté de la tête, 0^{m} 65, largeur du côté des pieds, 0^{m} 31. Tous les cercueils étaient recouverts au moyen de dalles en forme de toit peu incliné.

A. DE BELFORT.

(1) D'après les indications de M. le docteur Broca, on parviendrait probablement à empêcher l'action dissolvante de l'air en plongeant les ossements dans une dissolution de silicate de soude ou de potasse.

(2) Ces lignes étaient tracées depuis longtemps, lorsque la mort est venue frapper M. Gommault.

Digitized by Google

COMMUNE DE CHATILLON

ÉTAT DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

CONSTATÉ D'APRÈS

LES ACTES DE MARIAGES DE 1668 A 1868 (1)

« Plus les peuples seront éclairés, plus il y aura
« de gens convaincus de la nécessité des lois, du
« besoin de les défendre, et plus la société sera
« assise, heureuse, prospère. » (NAPOLÉON Ier).

Au moment où tout le monde semble d'accord pour reconnaître et proclamer que l'instruction est une *nécessité sociale* de premier ordre, il m'a paru de quelque intérêt de dresser un état des progrès qu'a faits l'enseignement primaire dans la commune de Châtillon depuis l'année 1668 jusqu'au 1er janvier 1868.

Cet état, que j'ai établi d'après les actes de mariages, permettra de connaître, en ce qui concerne la commune de Châtillon, le chemin parcouru jusqu'à ce jour, et d'apprécier en quelque sorte la distance qui nous sépare encore du but élevé que se propose le gouvernement de l'Empereur : « Répandre l'instruction dans toutes les classes de la société, afin d'élever l'âme et de fortifier le corps de la nation. »

Comme on peut s'en assurer par le tableau ci-joint, ce n'est qu'à partir de 1798 que la moyenne d'instruction commence à augmenter pour les hommes et pour les femmes.

Avant 1798, cette moyenne varie d'année en année, tantôt en plus, tantôt en moins ; on ne remarque pas cette marche ascendante et continue qui est l'indice d'un progrès soutenu.

De 1678 à 1688, par exemple, la moyenne pour les hommes est de 22,77 °/₀ ; de 1698 à 1708, cette moyenne descend à 8,59.

Quelles sont les causes de ces variations, de ces augmentations et de ces diminutions successives ? C'est ce qu'il serait utile d'examiner, afin de se faire une idée des incidents qui ont signalé la marche de l'enseignement primaire dans notre pays.

(1) Ce travail a été présenté par M. de Tarragon, sur la demande de M. l'inspecteur primaire.

Digitized by Google

En général, l'effet d'une loi sur l'enseignement ne peut s'apercevoir, en consultant les actes de mariages, que quinze ans environ après l'application de cette loi.

J'ai donc recherché si les augmentations signalées par l'état cité précédemment avaient été produites par une mesure législative quelconque. En cela, je n'étais pas guidé seulement par un simple motif de curiosité ; je pouvais, en présence des progrès dus aux lois passées, juger pour l'avenir de l'impulsion féconde qui doit résulter de l'élan général avec lequel on s'occupe, de nos jours, de toutes les questions qui ont trait à l'éducation du peuple.

Au 23 juin 1680, paraît un arrêt qui réserve privativement aux curés la direction des écoles de charité, et le droit d'en nommer les maîtres ; pour les autres écoles, la nomination des *maîtres des petites écoles* (c'est ainsi qu'on désigna nos devanciers jusqu'en 1808) appartenait toujours aux évêques.

En 1695 et en 1696, paraissent plusieurs décisions du Conseil d'Etat qui semblent indiquer qu'à ces époques on s'occupa plus particulièrement de l'enseignement populaire.

Aussi, de 1708 à 1718, la moyenne d'instruction pour les hommes s'élève de 8,59 °/₀ à 16,03.

De 1718 à 1728, il y a une diminution sensible ; la moyenne descend pour les hommes à 9,04.

Quelle est la cause de ce mouvement rétrograde ?

Peut-on attribuer cette décroissance aux malheurs occasionnés par les guerres que la France eut à soutenir de 1706 à 1714 ? à la misère qu'occasionna, pour plusieurs années, le rigoureux hiver de 1709, cet hiver terrible qui arrachait à Mme de Maintenon ce mot qui peint la douleur noblement supportée alors par la France : « Je mange du pain d'avoine ; ce ménagement n'est pas considérable ; mais cela épargne du froment. »

Si la détresse était alors si grande qu'on voyait des domestiques du roi, sans gages depuis deux mois, demander l'aumône, qu'on juge par là des souffrances parmi le peuple des campagnes ! Sans nul doute, au milieu de tant de misères, on n'envoyait pas les enfants à l'école ; on ne songeait qu'à la disette affreuse qui régnait alors, à cette disette qui chassait loin des champs vingt-cinq mille affamés que l'on voyait ébranler les grilles du parc de Versailles en criant : « Du pain ! »

A partir de 1728, la moyenne augmente, et, sauf quelques variations, se maintient à peu près au même chiffre jusqu'en 1798, époque à laquelle elle prend une marche ascendante et continue.

Pendant ce laps de temps, on s'occupa à plusieurs reprises de l'éducation du peuple ; car, en 1724, une bulle du pape Benoît XIII approuva

Digitized by Google

l'établissement des Frères de la doctrine chrétienne, qui ne furent définitivement autorisés en France que le 6 avril 1725 par lettres patentes de Louis XV.

Jusqu'ici, je n'ai pas parlé de l'instruction des femmes ; la moyenne est tellement insignifiante qu'on peut dire avec raison avec M. Albert Leroy : « Quand les hommes ne se souciaient pas de l'instruction pour eux-mêmes, « comment l'auraient-ils demandée pour leurs femmes? »

En 1791, 1793 et 1794, plusieurs lois furent rendues en faveur de l'enseignement primaire par les assemblées républicaines ; dès 1789, par le décret du 11 août qui abolit la dîme, l'Assemblée nationale avait pris, pour l'État, l'engagement de pourvoir désormais à l'entretien des écoles.

L'effet produit par ces différentes lois se traduit par une augmentation de 8 °/₀ pour les hommes et de 1 °/₀ seulement pour les femmes.

En 1802, on s'occupa de l'enseignement du peuple, et le Gouvernement déclara, par l'organe de Fourcroy, qu'il était effrayé de la nullité ou de l'absence presque absolue des écoles en France.

Le 10 mai 1806, le Corps législatif rendit le décret qui institua un corps enseignant sous le nom d'Université impériale; et, le 17 mars 1808, parut le décret qui organisa cette Université. L'article 107 de ce décret renfermait cette disposition qui fait voir clairement la sollicitude que le glorieux chef de la dynastie napoléonienne avait pour l'éducation populaire : « Il sera « pris par l'Université des mesures pour que l'art d'enseigner à lire, à « écrire, et les premières notions de calcul dans les écoles primaires, ne « soit exercé désormais que par des maîtres assez éclairés pour commu- « niquer facilement et sûrement ces premières connaissances, nécessaires « à tous les hommes. »

Ce mouvement en faveur de l'enseignement produisit une augmentation de 2 °/₀ pour les hommes et pour les femmes.

De 1818 à 1828, il y a diminution de 2 °/₀ pour les hommes, diminution qui ne peut être attribuée qu'à une cause locale; il y a, au contraire, augmentation de 4 °/₀ pour les femmes.

En 1816, 1820, 1824, différentes ordonnances furent rendues pour organiser la surveillance des écoles : toutes ces mesures donnent un gain de 6 °/₀ pour les hommes et de 17 °/₀ pour les femmes.

Le 28 juin 1833, parut la loi proposée par M. Guizot qui, dans sa circulaire aux instituteurs du royaume, disait : « L'instruction primaire universelle est désormais une des garanties de l'ordre et de la stabilité sociale. »

En 1836, une ordonnance fut rendue pour organiser les écoles de filles.

Quinze ans après, de 1848 à 1858, la moyenne d'instruction s'élevait, pour les hommes, à 45,33 °/₀, et à 30,14 pour les femmes.

Digitized by Google

La loi de 1850 sur l'enseignement primaire vint donner une nouvelle extension aux institutions qui existaient alors; et cette loi, complétée par différentes mesures prises en faveur de l'enseignement populaire, depuis le rétablissement de l'Empire, éleva la moyenne à 71,42 pour les hommes, et à 60,71 pour les femmes.

En présence de ces augmentations successives dues aux différentes lois qui ont régi l'enseignement primaire en France depuis deux cents ans, en présence surtout des résultats déjà obtenus de 1858 à 1868, n'est-il pas permis d'espérer le plus grand bien des efforts tentés par le Gouvernement actuel pour multiplier les sources d'instruction ?

La gratuité appliquée avec la plus grande libéralité, l'extension donnée à la création des écoles de filles par la loi du 10 avril 1867, les encouragements accordés de toutes parts aux cours d'adultes, l'intérêt toujours croissant témoigné par le gouvernement de l'Empereur aux instituteurs primaires, tout cela ne nous permet-il pas de croire avec raison que le moment n'est pas éloigné où la France, « habituée à marcher à la tête des « nations, les y précèdera encore, non-seulement par ce qui était autrefois « la mesure des nations, par le génie de ses grands hommes, mais par ce « qui est devenu le niveau où se marquent la force et la grandeur des « peuples, par l'intelligence et la moralité de ses classes laborieuses. »

Sans doute, il y aura encore des obstacles à la diffusion générale de l'instruction populaire; l'insouciance des parents, la distance qui, dans les campagnes, sépare les hameaux du chef-lieu de la commune, plusieurs autres causes locales qu'il est difficile de préciser, entraveront encore les efforts entrepris pour assurer l'universalité de l'instruction primaire. Mais, lorsque la loi récemment votée sur les chemins vicinaux aura rendu les communications plus faciles; lorsque les parents, plus éclairés, comprendront enfin les bienfaits de l'instruction et le bien qu'ils doivent en retirer, eux et leurs enfants, un grand pas sera fait dans cette œuvre de civilisation si noblement poursuivie par le ministre dévoué et patriote appelé par l'Empereur à présider aux destinées de l'instruction publique en France.

A nous donc, modestes instituteurs primaires, de travailler avec ardeur à cette œuvre, si utile, de l'éducation populaire. Mettons en commun nos efforts, et donnons à la France pour la faire honorer de plus en plus, à l'Empereur et à son Fils, pour les servir dignement, des générations formées à toutes les vertus par une éducation chrétienne, et préparées aux grandes choses par une instruction solide, appropriée à tous les besoins.

Telles sont les réflexions qui m'ont été suggérées par la comparaison de l'état de l'instruction primaire dans les deux cents années qui viennent de s'écouler.

Il m'a paru utile, à une époque où l'opinion en France est unanime sur

Digitized by Google

les questions d'instruction populaire, de jeter un regard sur le chemin que nous avons déjà parcouru et d'en saisir l'ensemble, afin de comparer les efforts que nos devanciers ont dû faire avec ceux qui nous sont nécessaires encore. En voyant les difficultés qui ont été vaincues par nos prédécesseurs, notre courage doit se retremper, notre énergie et nos forces s'accroître pour franchir l'espace qui nous sépare encore du but élevé auquel nous voulons atteindre.

Châtillon, le 30 juillet 1868.

POULLIN,
Instituteur à Châtillon.

COMMUNE DE CHATILLON

ÉTAT DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

CONSTATÉ D'APRÈS LES ACTES DE MARIAGES DE 1668 A 1868

ANNÉES.	NOMBRE DE MARIAGES.	ONT SIGNÉ.		PROPORTION Pr CENT.		ANNÉES.	NOMBRE DE MARIAGES.	ONT SIGNÉ.		PROPORTION Pr CENT.	
		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.			Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1668	16	4	1	25	6,25	1683	8	0	0	» »	» »
1669	13	2	0	15,38	» »	1684	7	0	0	» »	» »
1670	22	1	0	4,54	» »	1685	8	2	0	25	» »
1671	20	0	0	» »	» »	1686	12	5	1	41,66	8,33
1672	17	0	1	» »	5,88	1687	17	3	1	17,64	5,88
1673	10	2	0	20	» »	1688	19	4	4	21,05	21,05
1674	4	1	1	25	25	1689	26	5	0	19,23	» »
1675	11	2	0	18,18	» »	1690	7	1	0	14,28	» »
1676	8	0	0	» »	» »	1691	12	2	1	16,66	8,33
1677	17	3	0	17,64	» »	1692	8	0	1	» »	12,50
1678	4	1	0	25	» »	1693	5	1	0	20	» »
1679	5	1	1	20	20	1694	16	1	1	6,25	6,25
1680	7	3	0	42,85	» »	1695	13	3	0	23,07	» »
1681	16	6	2	37,50	30	1696	14	1	1	7,14	7,14
1682	17	2	0	11,76	» »	1697	20	2	0	10	» »

Digitized by Google

ANNÉES.	NOMBRE DE MARIAGES.	ONT SIGNÉ.		PROPORTION Pr CENT.	
		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1698	9	1	2	11,11	22,22
1699	4	1	0	25	» »
1700	13	2	0	15,38	» »
1701	17	1	0	5,88	» »
1702	11	1	1	9,09	9,09
1703	19	0	1	» »	5,26
1704	8	0	0	» »	» »
1705	20	2	0	10	» »
1706	12	2	0	16,66	» »
1707	15	1	1	6,66	6,66
1708	10	0	0	» »	» »
1709	7	1	0	14,28	» »
1710	7	1	0	14,28	» »
1711	16	2	0	12,50	» »
1712	13	2	1	15,38	7,69
1713	7	3	0	42,85	» »
1714	6	1	0	16,66	» »
1715	13	2	0	15,38	» »
1716	10	3	0	30	» »
1717	17	2	0	11,76	» »
1718	12	0	0	» »	» »
1719	29	2	1	6,89	3,44
1720	15	1	0	6,66	» »
1721	22	0	0	» »	» »
1722	20	2	0	10	» »
1723	20	2	0	10	» »
1724	22	1	0	4,54	» »
1725	9	1	0	11,11	» »
1726	23	5	0	21,73	» »
1727	16	3	0	18,75	» »
1728	19	8	1	42,10	5,26
1729	16	4	2	25	12,50
1730	16	4	0	25	» »
1731	14	3	0	21,42	» »
1732	12	2	0	16,66	» »
1733	19	0	0	» »	» »
1734	16	1	0	6,25	» »
1735	5	0	0	» »	» »
1736	8	1	0	12,50	» »
1737	10	1	0	10	» »
1738	9	0	0	» »	» »
1739	10	0	0	» »	» »
1740	22	1	0	4,54	» »
1741	14	2	0	14,28	» »
1742	12	1	1	8,33	8,33
1743	12	3	1	25	8,33
1744	12	1	0	8,33	» »
1745	5	1	0	20	» »
1746	13	3	0	23,07	» »
1747	6	2	0	33,33	» »
1748	12	3	2	25	16,66
1749	15	2	1	13,33	6,66
1750	14	4	1	28,57	7,64
1751	14	1	0	7,64	» »
1752	8	4	0	50	» »
1753	4	1	0	25	» »
1754	19	4	0	21,05	» »
1755	16	3	1	18,75	6,25
1756	16	2	0	12,50	» »
1757	6	0	0	» »	» »
1758	17	3	1	17,64	5,88
1759	7	1	0	14,28	» »
1760	10	2	0	20	» »
1761	9	1	1	11,11	11,11
1762	14	4	0	28,57	» »
1763	17	3	0	17,64	» »
1764	19	6	3	31,57	15,78
1765	3	0	0	» »	» »
1766	13	0	0	» »	» »
1767	8	2	2	25	25
1768	16	2	0	12,50	» »
1769	3	0	0	» »	» »
1770	17	1	0	» »	» »
1771	15	5	0	33,33	» »
1772	23	2	1	8,69	4,34
1773	19	8	0	42,10	» »
1774	11	4	0	36,36	» »
1775	15	5	1	33,33	6,66
1776	12	4	1	33,33	8,33
1777	13	2	0	15,38	» »

Digitized by Google

ANNÉES.	NOMBRE DE MARIAGES.	ONT SIGNÉ.		PROPORTION Pr CENT.	
		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1778	14	1	0	7,14	» »
1779	10	3	0	30	» »
1780	10	3	0	30	» »
1781	9	4	0	44,44	» »
1782	10	5	1	50	10
1783	18	3	0	16,66	» »
1784	9	2	0	22,22	» »
1785	7	3	1	42,85	14,28
1786	13	5	0	38,45	» »
1787	10	2	1	20	10
1788	9	1	0	11,11	» »
1789	5	0	1	» »	20
1790	16	2	0	12,50	» »
1791	12	2	1	16,66	8,33
1792	11	6	1	54,54	9,09
1793	16	3	2	18,75	12,50
1794	19	3	2	15,78	10,52
1795	7	1	0	14,28	» »
1796	16	7	0	43,75	» »
1797	6	0	0	» »	» »
1798	19	7	0	36,84	» »
1799	8				
1800	6	1	0	16,66	» »
1801	10	4	1	40	10
1802	5	1	1	20	20
1803	11	2	1	18,18	9,09
1804	13	3	1	23,07	7,69
1805	6	2	0	33,33	» »
1806	8	3	0	37,50	» »
1807	14	6	2	42,85	14,28
1808	16	4	3	25	18,75
1809	9	3	1	33,33	11,11
1810	8	4	1	50	12,50
1811	8	3	2	37,50	25
1812	15	6	1	40	6,66
1813	13	5	2	38,46	15,38
1814	7	1	0	14,28	» »
1815	14	3	0	21,42	» »
1816	21	4	1	19,04	4,76
1817	23	9	1	39,13	4,34

ANNÉES.	NOMBRE DE MARIAGES.	ONT SIGNÉ.		PROPORTION Pr CENT.	
		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1818	6	2	1	33,33	16,66
1819	15	4	2	26,66	13,33
1820	13	3	1	23,07	7,69
1821	15	2	1	13,33	6,66
1822	12	1	0	8,33	» »
1823	12	3	1	25	8,33
1824	7	5	2	71,42	28,57
1825	7	2	0	28,57	» »
1826	11	6	3	54,54	27,27
1827	10	4	3	40	30
1828	8	4	1	50	12,50
1829	16	5	3	31,25	18,75
1830	16	6	1	37,50	6,25
1831	17	7	5	41,17	29,41
1832	14	4	4	28,57	28,57
1833	14	5	4	35,71	28,57
1834	7	2	3	28,57	42,85
1835	6	3	2	50	33,33
1836	10	2	2	20	20
1837	4	2	3	50	75
1838	6	2	1	33,33	16,66
1839	10	3	3	30	30
1840	14	6	5	42,85	35,71
1841	25	16	6	64	24
1842	16	7	5	43,75	31,25
1843	24	9	8	37,50	33,33
1844	16	12	4	75	25
1845	9	4	1	44,44	11,11
1846	12	6	2	50	16,66
1847	4	2	0	50	» »
1848	14	9	2	64,28	14,28
1849	18	12	7	66,66	38,88
1850	7	3	1	42,85	14,28
1851	10	4	2	40	20
1852	10	5	2	50	20
1853	12	7	4	58,33	33,33
1854	13	8	8	61,53	61,53
1855	13	8	6	61,53	46,15
1856	12	5	2	41,66	16,66
1857	12	6	8	50	75

Digitized by Google

ANNÉES.	NOMBRE DE MARIAGES.	ONT SIGNÉ.		PROPORTION Pr CENT.		ANNÉES.	NOMBRE DE MARIAGES.	ONT SIGNÉ.		PROPORTION Pr CENT.	
		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.			Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1858	12	7	4	58,33	33,33	1863	9	5	7	55,55	77,77
1859	20	13	6	65	30	1864	16	9	9	56,25	56,25
1860	20	10	9	50	45	1865	15	11	8	73,33	53,33
1861	8	6	4	75	50	1866	17	12	12	70,58	70,58
1862	10	8	8	80	80	1867	13	10	10	76,92	76,92

RÉCAPITULATION PAR PÉRIODES

PÉRIODES.	NOMBRE de MARIAGES.	ONT SIGNÉ.		PROPORTION Pr CENT.	
		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
De 1668 à 1678.	138	15	3	10,86	2,17
De 1678 à 1688.	101	23	5	22,77	4,95
De 1688 à 1698.	121	20	8	16,52	6,61
De 1698 à 1708.	128	11	5	8,59	3,90
De 1708 à 1718.	106	17	1	16,03	0,94
De 1718 à 1728.	188	17	1	9,04	0,53
De 1728 à 1738.	135	24	3	17	2,22
De 1738 à 1748.	115	14	2	12	1,73
De 1748 à 1758.	124	27	5	21,77	4,19
De 1758 à 1768.	117	22	7	18,80	5,98
De 1768 à 1778.	144	33	3	22,91	2,08
De 1778 à 1788.	110	31	3	28,18	2,72
De 1788 à 1798.	117	25	7	21,37	5,98
De 1798 à 1808.	100	29	6	29	6
De 1808 à 1818.	134	42	12	31,34	8,95
De 1818 à 1828.	108	32	14	29,63	12,96
De 1828 à 1838.	112	40	28	35,71	25
De 1838 à 1848.	136	67	41	45,33	30,14
De 1848 à 1858.	121	67	42	55,37	34,71
De 1858 à 1868.	140	100	85	71,42	60,71

Digitized by Google

Digitized by Google

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Digitized by Google

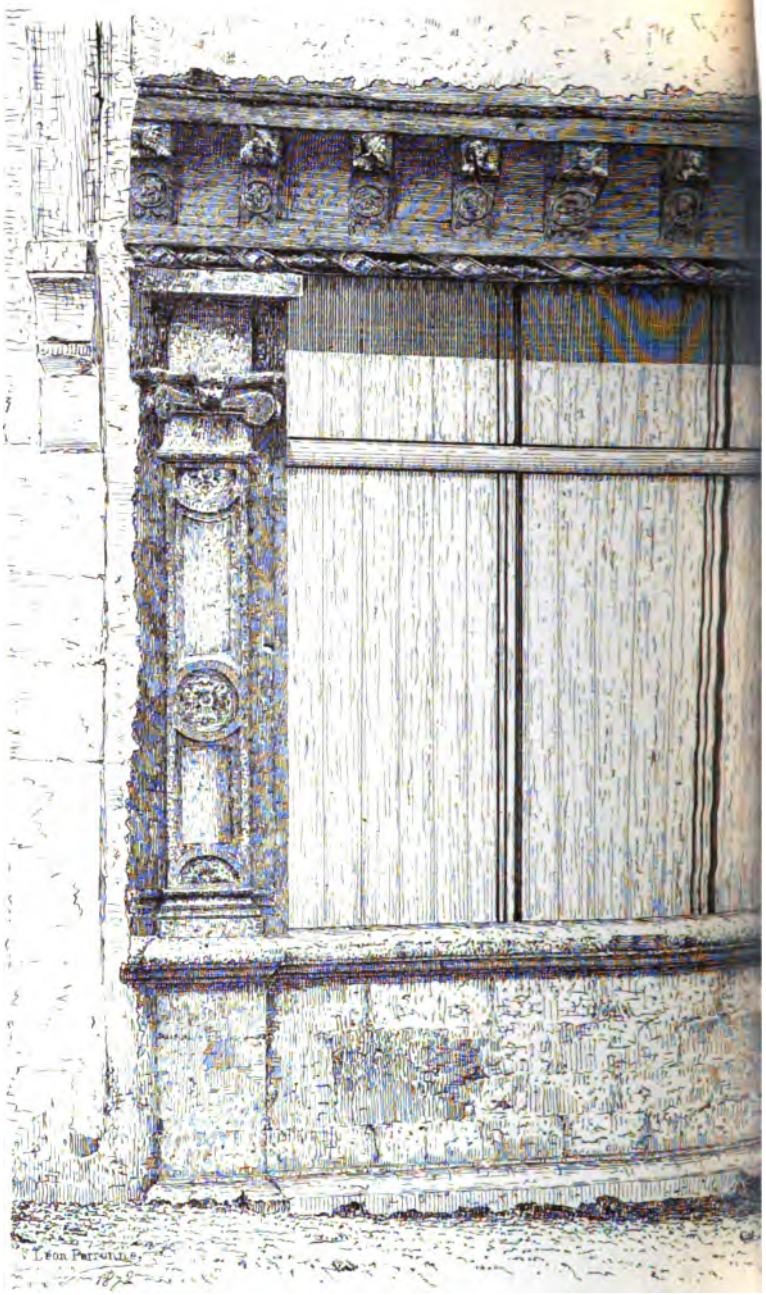

Façade d'une Maison de la ru

(d'après une Phot. de M. BROSSIER-CHARLOT)

Lith. Henri Lecomte, à Ch

Digitized by Google

ie S.t Lubin, à Châteaudun

Léon Perrone del.t

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES INSTITUTEURS AYANT EXERCÉ A CHATILLON
DE 1602 A 1868

1. BRETON Jean, à Fée. . . 1602.
2. MÉNAGER Claude. . . . 1640.
3. MÉNAGER Claude, fils . . 1680.
4. BRAY Marin. . . . . 1691.
5. MESNEU Suzanne, maîtresse d'école . . . . . 1702.
6. AUBRY Étienne. . . . . 1702.
7. DUBOIS François . . . . 1708.
8. VATIER François . . . . 1711.
9. COUPEAU Pierre . . . . 1717.
10. LUGAST François . . . . 1723.
11. LANGE Charles. . . . . 1728.
12. MAUPU Jacques . . . . 1740.
13. BEAUSSET Jean-Pierre . . 1750.
14. GIRARD François-Roch . . 1760.
15. PARIS Étienne . . . . . 1764.
16. BEAUHAIRE Jean-Charles . 1772.
17. GUIGNARD Jacques . . . 1782.
18. DEBRAY Jean-Louis . . . 1786.
19. LEROUX Pierre . . . . 1821.
20. TARRAGON Jean-Pierre-Nicaise . . . . . 1825.
21. BELUET Toussaint-Sébastien 1847.
22. BIGOT Émile, intérimaire . 1857.
23. POULLIN Jacques-François-Cyprien. . . . . 1858.

NOTES

SUR DIVERSES MAISONS ANCIENNES

DE LA VILLE DE CHATEAUDUN

La ville de Châteaudun a été cruellement éprouvée par plusieurs incendies. Le plus mémorable de tous se déclara le 20 juin 1723, à deux heures de relevée. « Le feu prit son commencement par la maison du nommé « Clément, vigneron, rue de l'Éguillerie (1), et dans un instant se commu- « nique en plusieurs endroits, en sorte qu'en moins de douze heures, le « faubourg de Saint-Vallerien et plus des trois quarts de la ville furent « entierrement incendiés. Il y eust trois églises bruslées, Saint-Vallerien,

(1) La rue de l'Éguillerie donnait sur la Place et se dirigeait au sud-est, vers la rue de Jallans. Une maison, qui fait le coin de la rue de Jallans et de la rue du Temple-Saint-Valérien, porte une inscription indiquant que c'est là que le feu prit en 1723. Cette inscription, qui mentionne aussi un incendie de 1802, paraît erronée, car la rue de l'Éguillerie ne se prolongeait pas aussi loin.

Digitized by Google

« Saint-André et Saint-Pierre, dont les cloches des deux premières fusrent « fondeües. 800 maisons, l'Hôtel-de-Ville, l'Élection, le Baillage ont été « pareillement compris dans le dit incendie (1). »

Les flammes s'arrêtèrent du côté de l'ouest, aux rues du Collége et de la Cuirasserie, laissant intacte une partie de la ville qui comprenait les paroisses de Saint-Lubin, Saint-Médard et Saint-Aignan, et le couvent de la Madeleine.

La paroisse de Saint-Lubin était très-rapprochée du château et renfermait, suivant toute probabilité, la partie la plus ancienne de la ville, dont elle bordait à l'ouest les remparts. C'est là que nous pouvons apprécier ce qu'était l'ancienne cité, car, malgré l'œuvre du temps qui fait disparaître chaque jour de curieux spécimens d'architecture, nous pouvons encore étudier quelques constructions dont il nous a paru utile de conserver au moins le souvenir dans ces pages.

Une des maisons les plus curieuses de ce quartier est sans contredit celle habitée par M. Gouin, tapissier, située rue Saint-Lubin, en face de celle du Collége.

Cette maison est citée dans une suite d'actes authentiques, dont le plus ancien, daté du 7 avril 1434, est passé devant la cour de la chastellenie de Châteaudun ; elle appartenait alors au maître et aux frères de la Maison-Dieu de Châteaudun, qui la cédèrent à loyer à Colin Mineau, tonnelier, à sa femme et à leurs enfants leur vie durant, moyennant le paiement d'une rente annuelle de 30 sous tournois, payable moitié le jour de saint Jean-Baptiste et moitié le jour de Noël. Elle est désignée comme abutant sur la grand'rue de Châteaudun, allant de la Porte-d'Amont à la Porte-d'Abas, en la paroisse de Saint-Lubin et touchant d'un côté à Hemon Gien, pelletier, et d'autre côté à Jehan Fulnei, boucher.

En 1489, par un bail passé devant la même cour, le vendredi 12 mars, les Frères la cédèrent à Colin Destouches, serrurier et marchand, à Loise, sa femme, et à leurs enfants et petits-enfants, pendant 59 ans, moyennant une rente annuelle de 40 sous tournois payable par moitié et aux termes précédemment indiqués. Par cet acte, les Frères de la Maison-Dieu se réservaient la faculté de reprendre leur maison quand bon leur semblerait, moyennant le paiement aux locataires d'une indemnité de six escus d'or.

Le 13 mai 1523, Michel le Mesnager, avocat, et Pierre l'Enfant, tant pour eux que pour Louise Costé, leur belle-sœur, la prirent à loyer des maîtres et frères de la Maison-Dieu, moyennant 6 deniers de cens, payables le jour de Notre-Dame de Septembre, et 4 livres de rente foncière, payables par moitié le jour de Noël et le jour de saint Jean-Baptiste.

Le 24 mars 1608, Marie Gouin, veuve en premières noces de Guillaume

(1) Extrait d'un manuscrit que nous avons publié. Voyez ci-dessus, page 57.

Digitized by Google

le Mesnagier et en deuxièmes noces de Guillaume Hamon, reconnaît devant Vigier, notaire du comté de Dunois, que sa maison est redevable envers la Maison-Dieu de Châteaudun de 6 deniers tournois de cens, payables le jour de Notre-Dame de Septembre, et de 4 livres tournois de rente foncière, payables annuellement et perpétuellement par moitié, les jours de saint Jean-Baptiste et de Noël.

Le 15 janvier 1627, une reconnaissance semblable est faite devant Lecoq, notaire du comté, par noble homme François le Mesnagier, sieur du Journet, chef des chaussonneries de la reine-mère (1).

Gilles Rointru et Marie Lamblore acquirent la maison dont nous nous occupons de la veuve de François le Ménagier, le 13 mai 1655, par acte passé devant Jacques Lange, notaire à Logron; et, le 17 avril 1773, la veuve Rointru reconnaît devant Pierre Savigny, notaire du comté, les rentes dues à la Maison-Dieu de Châteaudun.

Jean Caget, huissier, devint propriétaire de la maison après la famille Rointru, mais celui-ci ayant fait de mauvaises affaires, la maison fut saisie à son décès, ce qui donna lieu à un procès dans lequel, après une longue procédure, les administrateurs temporels de la Maison-Dieu parvinrent à faire reconnaître leurs droits de cens et de rente contre Daniel Perchet, tuteur des enfants du sieur Caget.

Henry Carouget et sa sœur Françoise d'Orléans en devinrent propriétaires le 4 juillet 1735, par acte devant Bérail, notaire à Châteaudun, et cette maison resta dans leur famille jusqu'au 26 février 1793, jour où elle fut vendue, moyennant 2,424 livres, à Louis Ramard, qui remboursa aux administrateurs de l'Hospice civil de Châteaudun, moyennant 87 fr. 60 cent., les rentes de 6 deniers de cens et de 4 livres tournois de rente foncière par acte du 5 frimaire, an XI.

Louis Ramard entreprit la restauration de la maison dont il était devenu propriétaire, il rasa les combles et le premier étage et les remplaça par un galandage sans solidité, qu'il recouvrit d'un toit en ardoises. Le rez-de-chaussée étant solidement établi, il le laissa subsister et conserva ainsi la partie de sa maison que nous admirons aujourd'hui et dont la délicatesse de travail nous fait vivement regretter la portion détruite.

Le rez-de-chaussée, construit en belles pierres de taille, se compose de trois pilastres dont deux sont reliés par un mur qui se termine lui-même par une console saillante placée à hauteur d'appui, sur laquelle repose un grand chassis vitré; entre les deux autres pilastres, se trouve la porte de la maison, formée d'un arc surbaissé, au-dessus duquel se trouve une lucarne carrée qui donnait, à volonté, le jour dans une soupente et était fermée, comme elle l'est encore aujourd'hui, par un volet de bois

(1) Catherine de Médicis.

Digitized by Google

composé de trois panneaux, sur chacun desquels sont sculptées une rosace et deux demi-rosaces ; les panneaux sont joints entre eux par une partie saillante sur laquelle se trouvent sculptés un losange et deux demi-losanges, dans l'intérieur desquels il y a une sculpture analogue, pour le dessin, à celle des rosaces.

Au-dessus de la console s'élèvent les pilastres, desquels se détache un pilier orné d'une rosace et de deux demi-rosaces. Ces piliers se terminent par un chapiteau orné de volutes corinthiennes et d'une tête grimaçante ; puis, au-dessus de ce chapiteau, s'en trouve un second sans aucune ornementation.

Une poutre sculptée repose sur ces trois pilastres. Elle est ornée à sa base d'une corde nouée, enroulée elle-même, dans l'intervalle des nœuds, par un ruban du plus gracieux effet. Sur cette corde reposent quinze corbeaux ornés, dans la partie en retrait, d'un médaillon contenant une tête humaine en bas-relief et, dans la partie saillante, d'une tête en relief d'un travail très remarquable.

Au dire des vieillards, il y avait au premier étage une fenêtre divisée en croix et ornée d'un encadrement en pierre sculptée, puis, dans la toiture qui était en bardeau, se trouvait une lucarne également ornée de sculptures.

D'après les vestiges qui restent, cette maison a certainement été construite au XVIe siècle, et, suivant toute probabilité, la famille Le Ménagier, qui en est devenue propriétaire à cens, en 1523, l'aura fait réédifier telle qu'elle existait en 1793, en profitant de la présence à Châteaudun des habiles ouvriers qu'avaient dû y attirer les travaux du château. Peut-être même Châteaudun renfermait-il alors des artistes capables de faire un travail aussi délicat (voir pl. IV).

A. DE BELFORT.

4 janvier 1869.

DESCRIPTION

DE LA

PORTE DU PRESBYTÈRE DE SAINT-LUBIN

A CHATEAUDUN

La porte de l'ancien presbytère de Saint-Lubin, située près des ruines de l'église du même nom, ne semble pas avoir été construite sur son emplacement actuel ; des profils interrompus indiquent qu'elle a subi une transformation.

Digitized by Google

Porte de l'ancien Presbytère de S^t. Lubin
à Châteaudun.

0^m 0,25 0,50 0,75 1^m00 1,50 2,^m00

Imp. Auguste Bry, 114, r. du Bac, Paris.

H. G. del.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le style de cette porte remonte à la première moitié du XVIe siècle, époque de la Renaissance. Encadrée par deux pilastres aux lignes variées et bien proportionnées, elle produit un effet harmonieux.

Le piédestal se relie au sol par une suite de moulures évasées très gracieusement; les retours sont mouvementés par des ressauts qui reproduisent les mêmes profils ; une belle corniche saillante en fait le couronnement. Le cadre renferme d'élégantes arabesques.

Une colonne-balustre ressort aux trois-quarts sur le pilastre dont elle forme la principale décoration ; elle se relie à la corniche précédente au moyen de moulures semblables à celles du pilastre et disposées de telle sorte que les parties saillantes des unes correspondent aux parties creuses des autres. La base de la colonnette, carrée à sa naissance, devient octogonale ensuite ; un amortissement triangulaire mouluré, d'un effet très heureux, adoucit la transition des deux formes. Des feuilles d'acanthe, surmontées de petites cannelures convexes, produisent autour de la colonne de beaux jeux de lumière et d'ombre.

Les statuettes qui ornent les chapiteaux sont presque entièrement détruites aujourd'hui. A gauche, deux anges sont placés dans les angles ; au-dessus de la colonnette, un groupe de trois enfants nus se donnent la main et semblent exécuter une ronde. A droite, les personnages d'angle sont vêtus de longues tuniques flottantes ; l'un d'eux joue de la guitare. Le groupe de la colonnette se compose d'un personnage symbolique placé entre un ouvrier taillant un bloc de pierre et une femme assise à côté de son rouet à filer.

Les volutes du chapiteau des colonnes sont formées de quatre dauphins. Dans un angle rentrant on remarque une tête d'oiseau.

Une corniche d'un beau profil complète le cadre de la porte.

Il nous a paru utile de conserver, au moyen d'un dessin, ce gracieux spécimen de la Renaissance, susceptible de disparaître dans un temps peu éloigné (pl. V).

H. G.

Digitized by Google

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 8 décembre 1868.

Admission d'un nouveau membre titulaire.

Admission provisoire de M. Francis Wey comme membre honoraire.

Décision relative à l'envoi des bulletins de la Société à M. Louvancourt, de Chartres.

Séance du 28 décembre 1868.

Acceptation de la démission d'un membre titulaire.

Admission de M. Louvancourt comme membre titulaire.

Lecture d'une lettre de M. le vice-recteur de l'Académie de Paris, annonçant la création par M. le ministre de l'instruction publique d'un prix par chaque ressort d'Académie pour le meilleur ouvrage d'archéologie, d'histoire et de science, et observations, à cet égard, sur l'exclusion de Paris du concours.

Séance du 5 janvier 1869.

Annulation de quittances de cotisations impayées.

Lecture : 1° d'un travail de M. le docteur Raimbert sur l'épidémie de Châteaudun en 1866 ; 2° d'une note de M. de Belfort sur la maison de M. Gouin, tapissier, et 3° d'une note de M. Brossier, sur le sceau de Pierre d'Alençon, attaché à la charte d'affranchissement de la commune de Châteaudun; ces divers travaux seront présentés à l'assemblée générale du 19 janvier 1869.

Approbation des comptes et adoption du budget présentés par M. Brossier, et dont le détail suit :

Comptes de l'année 1868.

RECETTES.

1° Reliquat de compte de l'année 1867	61 fr.	09
2° Deux cotisations arriérées de l'année 1866	10	»
3° Quatre cotisations arriérées de l'année 1867.	20	»
4° 176 cotisations de l'exercice 1868	880	»
5° Deux semestres d'intérêts échus les 1er janvier et 1er juillet, d'une obligation d'Orléans.	14	60
6° Recettes extraordinaires	24	85
7° Produit de la vente du bulletin	27	50
Total.	1038 fr.	04

Digitized by Google

DÉPENSES.

1°	Frais de bureau	41 fr.	85
2°	Frais de garde des collections	60	»
3°	Entretien de la collection ornithologique	15	»
4°	Achat de mobilier	267	45
5°	Achat de livres	37	»
6°	Achat d'objets de collection	218	»
7°	Impression de bulletins	331	69
8°	Dépenses imprévues	67	05
	Total égal	1038 fr.	04

Budget de 1869.

RECETTES PRÉSUMÉES.

1°	Une cotisation arriérée, exercice 1865	5 fr.	»
2°	29 cotisations arriérées, exercice 1868	145	»
3°	180 cotisations, exercice 1869	900	»
4°	Intérêts de l'obligation d'Orléans	14	58
5°	Intérêts des fonds à la Caisse d'épargne	15	»
6°	Subvention du Conseil général	200	»
7°	Don d'un anonyme	122	»
	Total	1401 fr.	58

DÉPENSES PRÉSUMÉES.

1°	Frais de bureau	50 fr.	»
2°	Garde du musée	60	»
3°	Entretien de la collection ornithologique	25	»
4°	Achat de mobilier	25	»
5°	Achat de livres	50	»
6°	Achat d'objets de collection	45	40
7°	Impression de bulletins	220	»
8°	Dépenses imprévues	25	»
9°	Impression du cartulaire de Chemars	300	»
10°	Solde du budget 1868	601	18
	Total égal	1401	58

SÉANCE GÉNÉRALE

DU 19 JANVIER 1869.

Présence de MM. de Belfort, Poulain de Bossay, Brossier-Géray, Henri Lecesne, Desbans et Coudray, membres du bureau, et de MM. Sence, Biard, Jumeau, Anthoine, Raimbert-Desormeaux, Groisy, Gougeon, Car-

Digitized by Google

tier, Clément, Gallou, Géray, Delafuye, Perronne, Teilleux, Dorsemaine, Pesle, Berger, Alexis Lucas, Pouillier, Pillette et Denizart.

Exposition par le président de la situation de la Société, qui possède 205 membres titulaires, 10 membres honoraires et 9 membres correspondants, et qui échange ses bulletins avec 27 sociétés correspondantes.

Admission définitive comme membres honoraires et correspondants de MM. Francis Wey, Mabille et de Ferry, admis provisoirement par le bureau.

Admission définitive des Sociétés correspondantes dont le nom suit :

1° *Société Éduenne.*

2° *Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne.*

3° *Société Française de numismatique et d'archéologie.*

4° *Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.*

5° *Société d'émulation de l'Ain.*

6° *Société archéologique et historique du Limousin.*

7° *Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.*

8° *Société d'émulation de Montbéliard.*

9° *Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.*

10° *Académie du Gard.*

11° *Société archéologique de Touraine.*

12° *Société archéologique et historique de la Charente.*

Présentation et approbation des comptes et budget déjà adoptés par le bureau.

Sur la proposition de M. le président, le cartulaire de Chemars sera livré gratuitement aux membres honoraires et correspondants, ainsi qu'aux Sociétés correspondantes, mais il ne pourra être remis aux membres titulaires que moyennant un versement supplémentaire de cotisation de 1 fr. 50 c.

Lecture : 1° par M. de Belfort, d'une note sur un statère d'or trouvé à Moisy et d'un travail relatif à la jolie maison de M. Gouin, tapissier, rue Saint-Lubin, à Châteaudun ; 2° par M. Brossier, d'une description du sceau de Pierre d'Alençon ; et 3° par M. Gougeon, d'une note sur la porte de l'ancien presbytère de Saint-Lubin.

L'assemblée décide l'impression de tous ces travaux, chaleureusement accueillis.

Élection de quatre membres du bureau, en remplacement de M. Barbé, décédé, et de MM. de Belfort, Rayé du Perret et Henri Lecesne, membres sortants, et proclamation, après plusieurs tours de scrutin, des résultats suivants : M. de Belfort, président, MM. Henri Lecesne, Raimbert-Sevin et Raimbert-Desormeaux, membres, le dernier en remplacement de M. Barbé.

Séance du 2 février 1869.

Nomination de M. Raimbert-Sevin comme vice-président.

Digitized by Google

Acceptation de la démission d'un membre.

Lecture d'une lettre de M. le vice-recteur de l'Académie de Paris, annonçant que le département de la Seine sera exclus des concours académiques.

Lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, relative aux concours des Sociétés savantes et lectures de la Sorbonne en 1869.

Séance du 27 avril 1869.

Admission de plusieurs membres titulaires.

Fixation de l'ordre d'impression du bulletin.

Lecture d'un travail de M. Poullin, instituteur à Châtillon, sur l'état de l'instruction primaire dans sa commune, d'après les actes de mariage de 1668 à 1868.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 26 MAI 1869.

Présence de MM. de Belfort, Desbans, Coudray, Poulain de Bossay, Silly, Sence, Boucher, Pouillier, Raimbert, Allard-Vaumartel, Perronne, Berger, Teilleux, Gougeon, Raimbert-Guérinot et Lemay.

Acceptation de la démission de M. Raimbert-Sevin des fonctions de vice-président et de membre du bureau, et regrets exprimés au démissionnaire.

Lecture d'une lettre de M. le vice-recteur sur les concours académiques.

Nomination, en conformité du décret du 30 mars 1869 sur ces concours, de M. Guillaume Rey et, à son défaut, de M. Poulain de Bossay, comme membre du jury du concours pour l'année 1869.

Lecture des travaux ci-après : 1° *État de l'Instruction publique, dans la commune de Châtillon, depuis 1668 jusqu'en 1868, d'après les registres de l'état-civil*, par M. Poullin, instituteur à Châtillon ; 2° *Histoire de l'abbaye de Bonneval,* 1re partie, par M. le docteur Teilleux ; et 3° *Limites de l'ancien Dunois,* par M. Poulain de Bossay.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Admis depuis le 15 novembre 1868 jusqu'au 26 mai 1869.

MEMBRE HONORAIRE.

M. Francis Wey, inspecteur général des archives à Paris.

MEMBRE FONDATEUR.

M. Philippe Bellier de la Chavignerie, ancien magistrat à Chartres.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES.

M. GARNIER fils, imprimeur à Chartres.
M. GUÉRIN DE VAUX, juge suppléant à Châteaudun.
M. CARTIER, ancien notaire à Châteaudun.
M. LOUVANCOURT, propriétaire à Chartres.

DONS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Depuis le 15 novembre 1868 jusqu'au 26 mai 1869.

Par MM.

DE BELFORT.	Une mâchoire de squale, un bout de flèche en silex.
VICAIRE.	Demi-franc de Henri V, roi de France (1833).
FRICOT.	Un reliquaire monté en argent.
QUINTON.	Une médaille de bronze (prise de la Bastille).
BILLARD DE SAINT-LAUMER.	Une médaille d'or de Roger, grand-comte de Sicile, et une médaille d'or de Guillaume, roi normand de Sicile.
BROSSIER-GÉRAY.	Médaille religieuse et denier de Philippe-Auguste.
CARTIER.	Médaille de Postume.
LELEU.	Divers fragments de poteries antiques signées.
RAYÉ DU PERRET.	Un autographe d'Adolphe Vuitry.
Guillaume REY.	3 médailles de Gratien, de Constantin-le-Grand et de Valens.
GUÉRIN DE VAUX.	Un éperon en bronze.
POULLIN.	8 cachets du Comité révolutionnaire régénéré de Dun-sur-Loir, de la municipalité de Brou en 1793, de la Société populaire de Brou, de l'administration municipale du canton de Brou, de la mairie de Brou, du commissaire du pouvoir exécutif du canton de Brou et du comité de surveillance d'Yèvres.
GALERNE-BORDEAU.	Une buse empaillée.
DE LOYNES.	Papiers relatifs à Harbouville, etc.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Depuis le 15 novembre 1868 jusqu'au 26 mai 1869.

I. PAR LES AUTEURS.

M. LEFÈVRE.	Eure-et-Loir pittoresque (arrondissement de Châteaudun), 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

M. LEFÈVRE. Documents historiques sur le comté de Dreux, 1 vol. in-12.
Chapelle Notre-Dame-la-Ronde, broch. in-8°.
Historique de la châtellenie de Rabestan, broch.

M. LEFÈVRE fils. Botanique du département d'Eure-et-Loir, 1 vol. in-8°.

M. DE FERRY. L'Homme préhistorique en Mâconnais, broch. in-8°.
L'Ancienneté de l'homme en Mâconnais, broch. in-4°.
Les Gisements historiques des bords de la Saône, broch. in-4°.
Discours de réception à l'académie de Mâcon, broch. in-8°.
L'Age du renne en Mâconnais, broch. in-8°.

M. le docteur RAIMBERT. Traité des Maladies charbonneuses, 1 vol. in-8°.
Du Charbon et des Affections charbonneuses chez l'homme, broch. in-8°.
Nouvelles Recherches sur la constitution et le diagnostic de la pustule maligne, broch. petit in-8° de 7 pages.
Relation de l'Épidémie de choléra, à Conie, en 1865, broch. petit in-8° de 10 pages.

M. l'abbé COCHET. Notes sur des Fouilles archéologiques faites à Héricourt-en-Caux, broch. in-8° de 11 pages.

M. l'abbé BAUDRY. Rapport sur les 9e et 10e puits funéraires de Troussepoil, broch. in-8° de 18 pages.
Crosse abbatiale de Luçon, broch. in-8° de 11 pages.

II. PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARIS. Bulletin de la Société d'anthropologie, tome II, 5e fascicule, et tome III, 1er et 3e fascicules.

BOURG. Annales de la Société d'émulation de l'Ain (année 1868, 2e semestre; et 1er semestre 1869).

MAYENNE. Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne, 10e année, 2e, 3e et 4e trimestres.

ANGOULÊME. Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 4e série, tome V, 1 vol. in-8°.

ROUEN. Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, 1867, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

TOURS. Bulletin de la Société archéologique de Touraine, année 1868, 3 fascicules in-8°.

PARIS. Comptes-rendus de la Société française de numismatique, 1 fascicule de 32 pages in-8°.

VENDOME. Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, 1er et 2e trimestres de 1869.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Mémoires de la Sorbonne en 1868 (archéologie), 1 vol. in-8°.

Revue des Sociétés savantes (1869, janvier, février, mars, avril, mai).

TOURS. Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes de Touraine, publiées par la Société archéologique de Touraine, 1 vol. in-4°.

VANNES. Catalogues raisonnés des productions des trois règnes de la nature dans le Morbihan, publiés par la Société polymathique, 2 fascicules in-8°.

III. PAR DIVERSES PERSONNES.

Docteur LESCARBAULT. L'Expédition au pôle nord, par Gustave Lambert, broch. in-8°.

M. DE CAUMONT. Congrès archéologique de France, 34e session, 1 vol. in-8°.

M. LEFÈVRE. Rapports sur les travaux de la carte géologique d'Eure-et-Loir, 2 brochures in-8°, par M. Lange.

UN COIN DE L'ANCIEN DUNOIS

A TRAVERS LES RUES DE CHATEAUDUN

LE PUITS DU COQ ET LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME

Il n'est plus le vieux puits du Coq ! Après avoir longtemps fourni son eau pure à toutes les ménagères ses voisines, et servi de rendez-vous aux commères du quartier, il s'est vu condamné au repos et à l'abandon. Plus de gémissements de son treuil mal graissé ; plus de joyeux propos ou de grosses médisances auprès de sa margelle usée ! Quelques planches appliquées sur les ais mal joints de sa charpente en ont d'abord condamné

Digitized by Google

l'orifice et interdit l'usage. Puis les démolisseurs sont venus ; à l'inaction a succédé la ruine ! Avoir été le puits du Coq, et n'être plus qu'un immonde cloaque, qu'une puante gargouille, quelle chute !

Mais le progrès impitoyable est souvent le digne séïde du temps. Ils emportent, l'un et l'autre, avec une effrayante rapidité, les hommes et les choses, — renouvelant non-seulement la face des cités, mais celle du monde entier.

Ainsi, le puits du Coq (1), d'abord établi en retraite vers le milieu de la rue du même nom, puis reporté à l'angle de la rue du Coq et de la montée du Paradis, au carrefour Saint-Aignan, — après avoir vu, sans encombre, une première communauté naître, se développer et disparaître auprès de lui, — disparaît complètement à son tour pour les besoins d'agrandissement d'une seconde congrégation. Et, si sa ruine éveille notre attention, ce n'est pas que sa construction fût remarquable, qu'il pût soutenir la moindre comparaison avec le célèbre puits de Joseph, l'une des merveilles du Caire, — ni avec le magnifique puits d'Orvieto, chef-d'œuvre de l'architecte Antonio San Gallo, — ni même avec le beau puits de Bicêtre, terminé en 1735, d'après les plans de Boffrand ; ce n'est pas non plus qu'il rappelât, en aucune façon, la simplicité des puits bibliques.

Mais c'est uniquement parce qu'il reporte nos souvenirs vers les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, qui vinrent s'établir en 1648 dans l'ancienne auberge de la *Fleur-de-Lys,* sa plus proche voisine. Ces religieuses, que Pierre Fourrier avait instituées en Lorraine, et qu'une bulle du pape Paul V avait autorisées, devaient surtout consacrer leur temps à l'instruction gratuite des jeunes filles. C'était là une noble et sainte mission, et rien d'étonnant si leur institution donna lieu à une publication intitulée : *Cérémonial pour la vêture et la profession des Religieuses de Notre-Dame,*

(1) Il est certain que depuis fort longtemps il existait à Châteaudun un puits connu sous le nom de puits du Coq ; les devis des travaux de réparation des puits de la ville, antérieurs à 1723, l'histoire de l'abbé Bordas et le récit d'Edme Leveil, en font foi. Mais le puits du Coq était-il d'abord établi, — ainsi que tendraient à le faire croire les anciens plans de notre cité, — en retraite sur la rue du Coq, à peu près vis-à-vis l'emplacement de la maison actuelle de M. Gouin, et n'aurait-il été reporté à l'endroit qu'il occupait en dernier lieu, qu'à une époque beaucoup plus rapprochée de nous ? Malgré l'affirmation de personnes honorables, et tout en admettant cette version, j'ai peine à croire que ce soit là l'exacte vérité ! En effet, Edme Leveil, en 1694, dit que le premier oratoire de la Congrégation se trouvait proche le puits du Coq ; l'abbé Bordas le place aussi *du côté du puits appelé du Coq ;* et cependant nous savons que l'oratoire n'étant ni commode, ni décent, ni solide, fut remplacé par une chapelle qui figure sur les plans de la ville avant et depuis 1723, près du carrefour Saint-Aignan.

Digitized by Google

suivant le bref d'approbation des règles donné par N. S. P. le pape Paul V. — Cet ouvrage, qui parut d'abord en 1700, vient d'être réimprimé à Bordeaux, chez Mme veuve Dupuy, en 72 pages in-8o, *avec quelques modifications introduites par l'usage.*

Ce fut une dame de la Borderie, originaire de Lorraine, où elle les avait connues, qui appela quelques sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, à Châteaudun.

Pour les y fixer, elle les logea d'abord dans une vieille auberge qu'elle finit par leur abandonner. Cette hôtellerie n'était autre que la *Fleur-de-Lys,* sise au carrefour Saint-Aignan, sur la paroisse de Saint-Valérien, non loin du puits du Coq.

Dans cet immeuble, qui possédait surtout une très belle salle, les religieuses créèrent une chapelle tout à fait à côté du puits.

Après le décès de leur bienfaitrice, elles se trouvèrent un instant dans une telle détresse, que la mère Lenoir, première supérieure, et ses sœurs, voulurent quitter Châteaudun. Mais les deux curés de Saint-Valérien, Denys Gallou et Edme Leveil, l'abbé de la Madeleine, Jacques La Ferté, et Jacques Bourgeois, doyen de Saint-André, vinrent à leur secours, au moyen de quêtes et de dons de toute nature ; si bien — qu'elles se fixèrent définitivement là où elles s'étaient provisoirement installées, — que leur établissement prospéra à tel point que l'on y vit jusqu'à 40 religieuses de chœur, indépendamment des sœurs converses, — que leur modeste oratoire se transforma en une belle église avec campanile à cinq cloches, — qu'en 1708, elles élevèrent un beau bâtiment sur la rue du Coq, — qu'en 1728, elles en édifièrent un autre nommé le *nouveau pensionnaire,* — et qu'en 1754, elles ajoutèrent de nouvelles classes à leur pensionnat.

La grande révolution devait non-seulement arrêter le développement de la Congrégation de Notre-Dame à Châteaudun, mais encore amener sa suppression. L'établissement fut évacué le 1er octobre 1792, en même temps que l'abbaye de Saint-Avit. A ce moment, par suite des premiers actes du grand drame révolutionnaire, les religieuses de la Congrégation étaient déjà réduites à 9 dames de chœur et 4 sœurs converses.

« Elles se sont alors répandues dans la ville et aux environs, avec un « honnête mobilier et une pension de 700 livres », nous dit M. Percheron, ancien curé de Saint-Valérien.

Après leur départ, leur couvent fut vendu nationalement et réuni à la propriété dite du Paradis. Le tout est possédé et occupé aujourd'hui par la communauté des Dames des Sacrés-Cœurs.

Au cours de son existence à Châteaudun, la Congrégation de Notre-Dame, tout en progressant assez rapidement, fut exposée à de nombreuses péripéties. Ses commencements surtout, — nous l'avons déjà dit, — furent

Digitized by Google

pleins de difficultés ; et les démêlés avec le clergé séculier de la ville ne lui manquèrent pas.

Le bon abbé Bordas, dans son histoire du comté de Dunois, nous parle de tout cela, d'une façon assez anodine. J'aime mieux, à cet égard, la prose d'Edme Leveil, titulaire d'une des portions de la cure de Saint-Valérien et contemporain de la dame de la Borderie. Les registres de la paroisse de Saint-Valérien en renferment un curieux spécimen sous la date de 1694. Dans ce récit que nous sommes heureux de faire connaître, parce qu'il est très circonstancié, plein de verve et de fine ironie, si Edme Leveil ne se montre pas tendre pour la Congrégation de Notre-Dame, il n'est peut-être pas très charitable pour son confrère Denys Gallou ; mais il a grandement raison de crier à l'ingratitude et de stigmatiser les ingrats.

Voici donc ce morceau, dans toute sa simplicité, c'est-à-dire avec son orthographe et ses tournures assez fantaisistes. Il est intitulé : *Établissement des Religieuses dans la maison de la Fleur-de-Lys, paroisse Saint-Vallerien :*

« Du temps de illustrissime et révérendissime évêque de Chartres, Jacques Lescot, les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame instituées par Mr Fourrier, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, curé de Malincour en Lorraine, qui sans aucune formalité porte déjà la qualité de Bienheureux Père, aussy bien que la première religieuse qu'il a receue à la profession de Bienheureuse Mère, sont venues de Loraine s'establir dans le lieu appelé *La Fleur-de-Lys,* dans la paroisse de Saint-Vallerien de Châteaudun, au diocèse de Chartres, à la diligence de Mme de la Borderie, pour enseigner les filles, à laquelle appartenoit ce lieu de *la Fleur-de-Lys*. Ce lieu estoit une auberge très belle pour loger les personnes de qualité, mais devenu en ruine, soit par le feu et les guerres des Huguenots : on voioit un portail de pierre de taille enjolivé de frontons et moulures, qui portoit une fleur de lys sur son faiste, par lequel on entroit dans un vestibule, aux côtés duquel il y avait deux escaliers de pierre d'Apremont pour monter dans une grande salle ornée par dehors de colonnes et grandes croisées de pareille pierre et autres ornemens qui rendoist ce bastiment accompli. A leur arrivée, la dame de la Borderie leur abbandonna ce lieu avec quelques terres et droits seigneuriaux qui en dépendoist, à la charge de la nourrir et entretenir le reste de ses jours dans cette maison, ce qui fut accordé et exécuté. Elles estoist 3 ou 4 de la ville de Nancy en Loraine pour commencer cet establissement ; l'une desquelles, appelée sœur Bernardine Lenoir, fut la première supérieure, commença d'enseigner les filles, prit des pensionnaires de plusieurs endroits et environs de la ville, auxquelles elles enseignoist la broderie, à lire, à escrire et à tricoter pour leur ayder à vivre. Et comme le fond n'estoit pas assés fort

Digitized by Google

pour norrir tant de personnes, elles résolurent de retourner dans leur païs ; mais comme le désir de se multiplier dans les provinces les pressoit de chercher un expédient pour s'arrester dans cette ville, à laquelle elles espéroist apporter beaucoup de fruict, elles prièrent M. Coffinier, chanoine du chasteau, avec moy, de faire une quête parmi la ville pour elles, qui monta à 100 livres, qui leur servit à vivre pendant qu'elles cherchoist quelques personnes charitables qui leur donnast quelque secours. Elles assiégèrent l'esprit de messire Jacques de La Ferté, abbé de la Madeleine, par l'entremise d'un nommé Barbier, homme de chambre dudit abbé, qui d'abord leur donna six septiers de bled et quelque argent pour leur ayder ; auquel pour recognoissance elles donnèrent la qualité de digne fondateur, et pour conserver sa mémoire luy demandèrent une thèse en satin où estoit gravé en taille douce son portrait en habit d'abbé. Ce premier encens leur attira son amitié ; il leur donna sa niepce nommée La Gogerie, pour estre religieuse, avec une dot considérable ; ce qui fit que dès lors elles oublièrent leur païs et résolurent de demeurer dans cette ville. Alors elles prirent une petite chambre *proche le puits du Coq* pour y faire leur office, et comme elles n'avoist pas le moien d'avoir un chapplain, elles prioist des particuliers qui entretenoist des messes par semaines dans les paroisses de les faire dire dans cette petite chappelle, ce qui a longtemps continué. Cependant, la dame de la Borderie décéda dans ce monastère, fut administrée par maître Denys Gallou, curé de Saint-Vallerien, et fut transportée dans l'église dudit Saint-Vallerien, et là fut inhumée contre la parolle qu'il avait donnée de l'inhumer dans cette petite chappelle. Après que la fortune fut augmentée, elles firent démolir la maison et disposer une salle comme on la voit pour y faire leur office ; mais il leur fallait des ornemens et autres ustancilles, et pour cet effet dressèrent une forte batrie contre messire Jacques Bourgeois, doien de Saint-André, qui avait hérité par le déceds de sa mère. Elles savoist qu'il était libéral : la supérieure lui donna tant d'encens et si fin, qu'elle attira son esprit et son héritage : il donna une montre sonnante qui valloit cent écus, une gondole d'argent doré, deux salières d'argent dorées aux extrémités, un bénistier d'argent, deux aiguières d'argent escaillées, une tasse d'argent, des fourchettes et cuillers d'argent qui ont été emploiées à achepter un soleil, un calice, un ciboire d'argent. Comme leur soif ne se pouvoit estaindre, elles demandoist encore une lampe d'argent, ce qu'il ne leur accorda pas : il leur donna aussy sa batterie de cuisine, draps, serviettes, nappes, et de l'argent pour broder un chasuble de satin blanc, et sans leur mécognoissance, elles eussent encore tyré davantage. Quand il faillut bénir leur chappelle et chasuble, elles le firent par le père Billoré, prieur de la Madeleine, ce qui fascha tellement ledit sieur doien, qu'il se repentit de leur avoir donné cette argenterie et ces meubles. Il leur demanda le calice pour s'en servir quelquefois, mais

Digitized by Google

ce fut pour peu de temps, et comme elles craignoist qu'il ne leur rendit pas, elles se servirent du crédit de M. Mingret, qui était de leur parti, pour le redemander, et certainement il fut resté pour Saint-André, ledit sieur doien voulant se venger de leur ingratitude. Je escris cecy pour apprendre à la postérité les humbles commencemens de ces religieuses et le mépris qu'elles ont faict de ceux qui leur ont rendu tous les services que la piété pouvoist espérer d'eux. Ainsy a commencé ce grain de moutarde de l'Évangile. Leur maison est devenue une source inépuisable de tous biens, et par l'exercice d'une pauvreté déplorable et digne de compassion et d'assistance, dans peu de temps ne ceddront en rien au pauvre ordre de Saint-Benoît, qui a environ 300 millions d'or de revenu par chacun an, et de plus ce monastère ne sera jamais en paix, *donec totum impleat orbem.* 1694. *Signé* Edme Leveil. »

Depuis cette vigoureuse sortie,

Que les temps sont changés !

Et pourtant, le monde voit et verra longtemps encore : des ambitieux, des ingrats, des communautés envahissantes, et même des réguliers et des séculiers en.... délicatesse.

Ainsi le veut la faiblesse humaine.

Il n'en faut pas moins continuer à blâmer les défauts, à flétrir les mauvaises passions, et surtout à montrer le bon exemple.

C'est l'unique moyen, sinon d'arriver à la perfection, qui n'est pas de ce monde, du moins d'avancer dans la voie du progrès.

L.-D. Coudray.

RECHERCHES

SUR

L'ORIGINE DU MOT : BAZOCHE

PAR M. POULAIN DE BOSSAY

Dans le Dunois, trois localités portent le nom de *Basoche, Bazoche* ou *Bazoches.* Ce nom se retrouve fréquemment dans un grand nombre de localités, de pays circonvoisins. Pour quel motif a-t-il été si souvent employé ? Quelle est son étymologie ? Quelle est sa signification ?

Digitized by Google

Basoche n'est pas seulement une appellation de lieu ; c'est également un mot fort connu autrefois au Palais où il désignait une corporation qui a joué un certain rôle. Ce mot, dans ces deux acceptions différentes, a-t-il la même origine? Existe-t-il quelque analogie, quelques rapports, même éloignés, entre Basoche, nom de lieu, et l'autre Bazoche?

Ces questions m'ont paru mériter d'être étudiées. J'ai cherché à les résoudre, et le résultat de mes recherches est consigné dans ce travail sur lequel j'appelle l'attention de mes collègues, le soumettant à leurs observations critiques.

Est-ce à la signification du mot Bazoche, ou à des détails historiques, ou enfin à des détails de mœurs, dans les temps passés, qu'il faut demander l'origine de ce mot?

On écrit le plus souvent Basoche, Bazoche, Basoge, Basoches, Basouges; j'ai quelquefois entendu prononcer Baroche; aurait-on dit aussi Paroche?

Basoche, Bazoche et Baroche, c'est évidemment le même mot; les lettres *s* et *z*, se prononçant de la même manière entre deux voyelles, sont fréquemment employées l'une pour l'autre; de même les lettres *s* et *r* se substituent très souvent l'une à l'autre. Ainsi τύρρις a fait τύρσις, *Massilia* Marseille; on a dit *labos* et *labor, arbos* et *arbor;* nous avons des exemples de cette substitution dans les noms de diverses localités de notre pays : *Oratorium,* Ouzouer, Ozouer et Ozoir; *Pesonvilla,* Péronville. Donc, point de difficulté pour Basoche, Bazoche et Baroche; c'est le même mot prononcé différemment.

Si Baroche était la meilleure leçon, d'où ce mot pourrait-il être formé? Ce ne serait pas de *Varochium*. Le changement de *V* en *B* est si fréquent et si connu qu'il n'a pas besoin d'être justifié par des exemples; mais *Varochium,* voisin de *Barochia* quant à l'orthographe, signifiait un cabestan, un levier ou même un gros bâton, longtemps appelé chez nous varoqueau. Il ne peut y avoir aucun rapport entre le varoqueau et la Bazoche. Il faut également rejeter *Baronis* οἰκία (la maison du baron); ce mot hybride, dans la composition duquel entre un mot grec qui en a formé beaucoup d'autres, était inconnu des populations de la Gaule au temps où le mot *Bazochia* apparaît dans les anciens monuments écrits.

Accepterons-nous *Vara ochia* ou *Wara ochia* ou *Barra ochia? Ochia,* qui s'écrit aussi *hochia, occhia, olca, olqua, olcha, olchia, olchya, oschia, oscha, osca, oska, ocha, oca,* a eu pour représentant, dans la vieille langue française, osche ou ousche, d'où est venu ouschette, aujourd'hui Ouchette, ferme de la commune de Péronville.

On appelait ousche un jardin, ou une portion de terre arable, entouré de toutes parts de haies et de fossés, ou d'une clôture quelconque. Dans l'ousche, il n'y eut pas que des terres arables, il y eut aussi des maisons et

Digitized by Google

des habitants du *clos,* comme on en trouve la preuve dans le nom de Oucques, autrefois *Olchia grandis,* la grande ousche.

Vara signifiait sentier, puis aussi échaffaudage, bâton fourchu ; pris pour *warda,* il avait le sens de garde (*custodia*). *Wara* signifiait gerbe de blé ; ces mots ne doivent point trouver place dans cette discussion. Pour *barra,* il en est tout autrement.

Barra avait le sens de barre, levier, barreau, barrière, et l'on se servait du mot *barra* pour indiquer les barrières, les clôtures en bois et les obstacles de toute nature dont on entourait les villes (*oppida*), les camps et les portes de ville afin d'en défendre l'approche. *Barra* a également signifié faubourg, c'est-à-dire les maisons situées en dehors de la clôture.

Barochia, d'où Baroche ou Basoche, serait donc l'ousche entouré d'une forte clôture. Cette interprétation, à laquelle je me suis longtemps arrêté, n'a rien d'improbable, et par elle se trouverait suffisamment expliquée la fréquence du nom de Bazoche ou Basoche dans notre contrée.

Poursuivant mes recherches, je me suis posé la question consignée plus haut : aurait-on dit Paroche ? Chez les Romains on appelait *Parochus* le fournisseur des officiers publics en voyage. « Lorsque les magistrats « romains voyageaient, ils recevaient du sel, du bois, du foin pour eux, « pour leurs équipages et leur suite, dans les endroits où ils couchaient, et « de plus le logement gratuit. Ces endroits étaient marqués sur les routes, « et la République y avait des agents nommés *Parochi,* chargés de faire « apporter, par les contribuables, toutes les prestations légalement « dûes (1). »

Horace en parle dans ces vers :

> Proxima campano ponti quæ Villula tectum
> Præbuit, et parochi, quæ debent, ligna salemque (2).

Dans son premier discours contre Verrès, Cicéron n'écrit pas le mot *Parochus,* mais il parle des fonctions de cet agent (3).

Cicéron, dans une de ses lettres à Atticus, fait mention des *parochiæ publicæ* (4). On désignait ainsi les fournitures, les dons, les présents, sou-

(1) Dezobry. *Rome au siècle d'Auguste,* tome III, lettre 70, page 116.

(2) Horace. Satires, liv. 1er, sat. 5, vers 45 et 46.

(3) Cicero in Verrem. Actio secunda, lib. primus. De Prætura urbana. Philodamus ostendit munus illud suum non esse ; se, quum suæ partes essent hospitum recipiendorum, tum ipsos tamen prætores et consules, non legatorum asseclas, recipere solere.

(4) Cicero ad Atticum, lib. 13, litt. 2. Ariarathes, Ariobarzanis filius, Romam venit ; vult, opinor, regnum aliquid emere a Cæsare. Nam quomodo nunc est, pedem ubi ponat in suo, non habet ; omnino enim Sextius noster Parochiis publicis occupavit ; quod quidem facile patior.

Digitized by Google

vent magnifiques, faits aux voyageurs de distinction et à tous ceux qui y avaient droit. Lorsqu'il s'agissait des riches présents que le Sénat faisait aux ambassadeurs envoyés à Rome, les *parochiæ* prenaient le nom de *Lautia*.

Les Romains avaient emprunté le mot *parochia* aux Grecs et particulièrement à Polybe, qui trois fois fait usage du mot ἡ παροχὴ (1).

D'après Horace, le mot *Parochus* a quelquefois servi à désigner le maître de la maison. Plusieurs siècles plus tard, *Parochus* et *Parochiæ* ont reçu une tout autre signification, dont actuellement je n'ai point à m'occuper.

De ce qui précède, voici ma conclusion. — Sur les grandes voies romaines, et probablement aussi sur des voies secondaires, il existait autrefois des dépôts contenant ce qui était nécessaire pour recevoir et défrayer ceux qui voyageaient au nom de l'autorité publique. Ces choses, fournies largement aux voyageurs, et mises en dépôt, étaient appelées parochies, et l'officier préposé à la garde et à la distribution portait le nom de paroche. Les populations ont donné à ces lieux le nom de parochie, ou paroche ; d'où, en adoucissant un peu la prononciation, elles ont fait barochies et baroches. Les lettres *P* et *B* prennent souvent la place l'une de l'autre ; exemples : πύξος buxus, *dupliones* doublons, *pruina* bruine, *polentiarus* boulanger.

J'ajoute (et ces deux considérations méritent qu'on y fasse attention) : les localités portant le nom de Basoche, sont, pour la plupart, situées sur des routes dont quelques-unes remontent à une haute antiquité ; puis, plusieurs de ces localités sont appelées, non pas Basoche, mais Basoches, en latin *Basochiæ,* avec la terminaison du pluriel, comme *Parochiæ,* et peut-être par le même motif. Dans le Dunois, deux localités peuvent venir à l'appui de cette conclusion : *Basochiæ*, Basoches-en-Dunois, et *Basochiæ altæ,* Basoches-les-Hautes, toutes deux ayant la marque du pluriel, et toutes deux étant situées sur de grandes voies de communication.

Cette nouvelle interprétation paraît fort acceptable, et répond à bien des exigences. Une seule objection peut lui être faite, une seule, mais elle est grave ; la voici : le changement possible des lettres *r* en *s* et *p* en *b,* n'est

(1) Polybe. Fragments, livre 22, chap. 1er. On alla au-devant du roi Eumène et on lui offrit de riches présents, τὰς τῶν ξενίων παροχὰς.

Fragments, livre 25, chap. 6. Le Sénat reçut avec magnificence les frères d'Eumène envoyés à Rome en ambassade, *nam et hospitia et lautia uberrima iis exibuit,* καὶ γὰρ ξένια καὶ παροχὰς τὰς μεγίστας ἐξέθηκεν αὐτοῖς.

Fragments, livre 32, chap. 19. C. Farmius reproche aux Dalmates de n'avoir fourni aux députés romains, ni un gîte convenable, ni les choses nécessaires à la vie, μήτε παροχήν.

Digitized by Google

pas contesté ; mais il serait étrange et presque incroyable que ce changement ait eu lieu partout et sans exception. Or, il est incontestable que, si la Basoche est quelquefois appelée la Baroche, dans aucun document écrit on ne lit la Paroche, ni même *Barochia*.

De ce que nulle part on ne trouve le mot écrit par un *P* et de ce qu'anciennement l'on n'a jamais écrit *Barochia*, l'on peut conclure que l'étymologie du nom de Basoche doit être cherchée ailleurs que dans le mot *Parochiæ*. Poursuivons donc cette étude, et voyons si nous rencontrerons la véritable origine du nom de Basoche dans les noms qui lui ont été donnés en différents temps.

Voici, aussi complète qu'il m'a été possible de la dresser, la liste des lieux qui ont porté le nom de Bazoches, avec diverses modifications :

La Bazoche-Gouet, arrondissement de Nogent-le-Rotrou, département d'Eure-et-Loir. *Basochia-Gohet* (Pouillé, vers 1250); La Bazoiche-Gouet (ch. de l'abbaye de Saint-Avit près Châteaudun, 1482); La Basoche (ch. de la seigneurie de Courtalain, 1484); Bazoches-la-Pouilleuse (terrier de Charonville, 1584); Saint-Jean-Baptiste-de-la-Bazoche-Gouet (Pouillé, 1736).

Bazoches-en-Dunois, arrondissement de Châteaudun (Eure-et-Loir). *Basilicæ*, 1190; *Basochiæ*, 1201; *Basochia* (Pouillé, 1250); Bazoches-en-Dunois (ch. de l'abbaye de Bonneval, 1270); Saint-Martin-de-Bazoche-en-Dunois (Pouillé, 1736).

Bazoches-les-Hautes, arrondissement de Châteaudun (Eure-et-Loir). *Basochiæ altæ* (Pouillé, 1250, et néc. du Chapitre de Chartres, 1259).

La Bazoge, arrondissement du Mans (Sarthe). *Parochia de Basogia*, (titres de l'hôpital du Mans, 1327 et 1401); *Basochia prope Cenomanum*, 1330.

Basouges-sur-le-Loir, arrondissement de La Flèche (Sarthe). *Basilicæ*, (histoire de Sablé, cartulaire de Saint-Serge, XIe siècle); *Basogiæ supra Lidum*, 1290; *Bazogiæ supra Lidum* (titre de la chap. des Trois-Croix, 1409); *Bazochia super Ledum*.

Basouges, arrondissement de Château-Gontier (Mayenne). *Basilica* (hist. de Sablé, 1007); *Basillegia* (cartul. de Luché, 1508); *Bazochia ad Castrum*.

La Bazouge-de-Chémeré, autrefois la Basoge-de-Chémeré, ou la Basoche près de la Cropte, arrondissement de Laval (Mayenne). *Basiacus*, probablement pour *Basiliacus* ou *Basilgiacus*, 960; *Basilgia juxta Criptam* (cart. de Luché, III); *Basiligia juxta Criptam* (cart. de Luché, 1180); *Basogia*, 1768.

Digitized by Google

La Bazouge-des-Alleux, arrondissement de Mayenne (Mayenne). *Basilgeacus* (cart. d'Évron, 988); *Basogia de Allodis*, 1554.

La Basoge, ou la Basoche-Montpinçon, arrondissement de Mayenne (Mayenne). *Balgiacus*, pour *Basilgiacus* (cart. d'Évron, 988); *Basogia de monte pinsonis* (cart. d'Évron, 1125); *Basogia montis pinczonis*, 1521; *Basogia de monte pisoti*.

La Baroche-Gondouin, arrondissement de Lassay (Mayenne). *Basigia-Gundini* et *Gunduini* (cart. de Luché, 1111); *Basilgia-Gundunii* (cart. de Luché, 1111); *Balsigia* (cart. de Luché, 1150); *Basiligia-Gondoini* (cart. de Luché, 1180); *Basogia-Gunduini* (cart. de Luché, 1214).

La Baroche-sous-Lucé, arrondissement de Domfront (Orne). *Basogia subtus Luceyum* (État des bénéfices conférés par le cardinal du Bellay, 1547); *Bazogia de Luceio* (même état, 1550); *Basogia subtus Luceium* (État du Lumin., 1687).

Bazoches-sur-Hoêne, arrondissement de Mortagne (Orne).

Bazoches-au-Houlme, arrondissement d'Argentan (Orne).

Bazoges-en-Pareds, arrondissement de Fontenay (Vendée).

La Bazouge-du-Désert, arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine).

Bazouges-la-Pérouse, arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine).

Bazouges-sous-Hédé, arrondissement de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Bazoches-les-Gallerandes, arrondissement de Pithiviers (Loiret).

Bazoches, arrondissement de Soissons (Aisne). *Basilica*.

Bazoches-en-Pincerais, arrondissement de Versailles (Seine-et-Oise). *Basochie* (Pouillé, 1250).

De cette nomenclature, il résulte que, suivant les temps et les lieux, l'on a dit autrefois : *basilica, basilicæ, basiligia, basillegiæ, basilgia, balsigia, basigia, basilgeacus* et par abréviation *balgiacus* et *basiacus, basochia, basochiæ, bazogia, bazogiæ, bazochia, bazochiæ*. Cette liste nous fait voir que partout et toujours le nom dont cherchons l'origine a commencé par la syllabe *Ba*, jamais par la syllabe *Pa*; que la lettre *r*, qui se trouve dans le nom moderne La Baroche, n'apparaît dans aucun nom ancien; enfin, que la forme *basochia* et *basogia* est moins ancienne que *basilica* et les autres noms qui en dérivent par abréviation et par corruption.

Puisqu'il en est ainsi, attachons-nous au mot *basilica*. Il nous donnera à la fois l'origine d'un nom de lieu, commun en certaines contrées, mais inconnu dans le midi et l'est de la France, et en même temps l'origine d'une institution qui a longtemps existé en France. *Basilicus* signifie royal, et par extension, magnifique, splendide. Ce mot traduit du grec βασιλικός était en usage chez les Romains, du temps même de la République, et remplaçait quelquefois *regius, regalis*. *Basilica* a reçu des acceptions bien diverses.

Digitized by Google

A Rome, les Basiliques (*basilicæ,* sous-entendu *ædes,*) étaient des salles spacieuses, ordinairement divisées en trois galeries par deux rangs de colonnes et par des portiques ; les magistrats y rendaient la justice, et les parties latérales servaient de rendez-vous d'affaires pour les négociants. Les basiliques étaient situées autour du *forum,* et les premières paraissent avoir été construites par Caton le censeur, vers 566, de Rome (1). A partir de cette époque, une basilique devint une pièce indispensable dans la maison de tout personnage riche et puissant (2).

Avant la construction des basiliques publiques, le préteur, pour juger les procès, siégeait au *forum* sur un tribunal, sorte de tribune carrée, sur lequel on plaçait sa chaise curule (3).

Faisant allusion à la foule qui encombrait les basiliques situées autour du *forum,* Cicéron a pu écrire à Atticus : *Basilicam habeo, non villam, frequentia Formianorum* (4).

Depuis le IVe siècle, *Basilica* fut pris, chez les chrétiens, pour *templum, ecclesia,* soit parce qu'après Constantin plusieurs basiliques publiques furent converties en églises, soit parce que les nouvelles églises, avec leur nef et deux bas-côtés, furent bâties sur le modèle des basiliques. On a dit que les basiliques étaient les églises dans lesquelles les rois seuls pouvaient être inhumés ; je ne sais rien de positif à cet égard, et ne m'y arrêterai pas.

On a dit encore, mais avec plus d'apparence de vérité, qu'au VIe et au VIIe siècle, on appelait, chez les Francs, *basilique,* l'église d'un monastère, et que les autres étaient des églises *cathédrales* et *paroissiales* (5).

On a quelquefois désigné, sous le nom de basilique, une chapelle d'une église ; quelquefois même un simple autel situé dans une église. Enfin, chez les Francs, le monument qu'on élevait sur la tombe d'un grand personnage s'appelait *basilica,* parce qu'il ressemblait à une chapelle ou à un autel, tandis que, sur la tombe d'une personne de condition inférieure, le monument se nommait *tumba* ou *porticulus* (6).

Avec les siècles, le sens du mot *basilica* s'est modifié, et parmi nous, l'usage s'est établi d'attribuer le nom de basilique aux plus belles églises. Prétendre, avec quelques auteurs, que les basiliques sont les églises des

(1) Suéton. Aug. 31. — Tite-Liv. XXXIX, 44. — Vitruv. V, 1. Joseph. antiq. XVII, 11.

(2) Vitruv. VI, 8.

(3) Cicero in Verrem, III, 38. — Mart. XI, 99. — Cic. in Ver. 14. Cic. de Orat. I, 37.

(4) Cicero ad Atticum, lib. 2, epist. 14.

(5) Mabillon, *Œuvres posthumes,* tome II, page 355. De antiquitatibus S. Dionysii.

(6) Annal. Bened. tom. IV, p. 248. — Acta SS. Bened. sæc. V, p. 98. — Lex Salica, tit. 58, § 3, 4 et 5. — Charta Caroli V, ann. 1370, in reg. 85.

Digitized by Google

patriarches ou des archevêques métropolitains ; appeler cathédrales les églises épiscopales, et paroissiales toutes les autres, c'est faire des catégories qui ne peuvent pas toujours être justifiées. Il convient mieux de dire que l'on désigne sous l'appellation de basilique toute église remarquable par sa grandeur, par sa beauté et par les grands souvenirs qui s'y rattachent. Une basilique peut être ou ne pas être une église cathédrale (Notre-Dame-de-Paris, Saint-Denis).

Le nom de *basilica* s'applique-t-il exclusivement à un monument religieux ? Ne réveille-t-il jamais l'idée de palais, de demeure royale ? S'est-on servi des mots *basilica domus,* avec la signification de *palatium ?* Oui, si l'on en croit Isidore de Séville. Il pense que les palais des rois furent d'abord nommés basiliques parce que les rois y faisaient leur résidence ; mais qu'ensuite les églises reçurent ce nom parce que le Saint-Sacrifice y était offert, *regi omnium Deo* (1). Ce sentiment, que rien ne justifie, a été accepté par un grand nombre d'auteurs fort graves. Ce n'en est pas moins une erreur causée par la signification primitive de *basilicus*. Les mots *basilica domus,* si on les trouvait réunis, auraient le sens, non de demeure royale, mais de beau palais, de maison royalement belle, et, comme nous disons aujourd'hui, d'habitation princière. Quelle que fût la somptuosité d'une maison, il n'y avait, chez les Romains, pour la désigner, que le mot *domus* ou celui d'*insula*, si la maison était isolée, ou si elle contenait plusieurs locataires. L'empereur Auguste occupait, sur le mont Palatin, une maison de modeste apparence ; plus tard, la modeste maison devint un vaste édifice qui envahit presque tout le mont Palatin et servit de demeure aux Empereurs, sous le nom de *palatium,* palais. Plus tard encore, le nom de *palatium* fut donné aux nombreuses demeures de nos rois, aux maisons épiscopales (2), aux maisons de ville ou hôtels-de-ville, où les magistrats, édiles ou échevins, rendaient la justice, enfin à cette partie des monastères où les étrangers recevaient l'hospitalité (3).

Dans ce qui vient d'être longuement expliqué, cherchons ce que nous n'avons pas pu trouver ailleurs. Jusqu'à une époque peu éloignée de nous, on appelait la Basoche, le collége ou la corporation des clercs du palais où se rendait la justice. Les clercs de la Basoche étaient nommés Basochiens ; ils jouissaient de certains priviléges, et le chef de cette corporation portait le nom de roi de la Basoche. De très savants auteurs ont prétendu que Basoche venait de βαζοχεῖν, dire des railleries, et Basochiens de βαζοχεῖοι, railleurs, malins. Sans doute il y a de l'analogie entre les mots Basoche et

(1) Isidor, lib. 15, cap. 4, sect. 2.

(2) Charta Mathæi, episc. Trecens. ann. 1171. — Charta Alberic. archiep. Remor. ann. 1214.

(3) Muratori, tom. VIII, colon. 632. — Statuta Massiliæ, lib. V, cap. 56.

Digitized by Google

βαζοχεῖν ; mais s'arrêter à cette analogie fortuite, et l'accepter comme présentant des caractères de certitude, c'était prendre la chose par le petit côté. Qu'il y ait eu des Basochiens rieurs et malins, qui le nie? Mais ce n'est pas à cette disposition railleuse qu'ils devaient leur nom de Basochiens ; ils l'avaient reçu parce qu'ils fréquentaient le palais de justice, *basilica,* où ils rendaient de continuels services aux procureurs, leurs maîtres. Cela est si vrai que les Basochiens étaient également appelés Basilicains ; le premier nom est une corruption du second (1).

Ménage, dans son dictionnaire étymologique, dit que *Basilica* est devenu Basoche par les changements suivants : *Basilica, Basilca, Baselca, Basalca,* Basauche, Basoche. Il ne doit point être cru ; il dit comment, à son avis, la transformation a pu se faire ; mais il lui eût été impossible d'appuyer sa supposition sur un texte quelconque.

Toujours les mots s'altèrent, quant à la prononciation, en passant par la bouche des gens peu instruits. Au Palais, on disait Basilicains ; ailleurs, Basochiens ; et comme toujours, en pareil cas, pour les expressions fréquemment employées, ce dernier mot, moins correct, a prévalu.

Nous l'avons vu, *Basilica* a fait Basoche. Cette terminaison en oche se produit souvent en français. C'est quelquefois un diminutif ; mais il s'y attache assez fréquemment une idée d'une certaine imperfection, une idée de familiarité ou de trivialité, je citerai :

Caboche, de cabo, venant de capet ;
Filoche, de fil ;
Bamboche, de bambou ;
Sacoche, de sac ;
Mailloche, de mail ou maillet.

C'est donc chose entendue ; par des altérations successives, par des transformations dont les preuves abondent, de *Basilica* est venu Basoche dans ses deux acceptions. Il ne me reste plus qu'à indiquer les rapports entre le mot *Basilica* et les localités appelées Basoche ; en d'autres termes, il me faut expliquer pourquoi ces localités ont reçu autrefois le nom de *Basilica.*

On doit d'abord écarter toute idée de relations entre les Basochiens et les lieux portant le nom de Bazoche, c'est-à-dire que ces lieux ne dépendaient à aucun titre du roi de la Basoche.

Partout Basoche est la transformation de *Basilica ;* mais partout *Basilica* a-t-il eu la même signification ? je ne le pense pas. Pour s'expliquer à ce sujet avec un certain degré de certitude, il faudrait avoir, sur chaque localité, des renseignements historiques, qui presque toujours sont incomplets

(1) Pierre de Miraulmont, à la fin de ses Mémoires des juridictions qui s'exercent dans l'enclos du palais de Paris.

Digitized by Google

ou incertains, ou qui font entièrement défaut. Je répugne à n'énoncer que des conjectures plus ou moins probables ; je me bornerai donc à dire que les lieux appelés Basoche, Basoge ou Basouge, doivent leur nom, soit à une église (basilique) jouissant d'une grande célébrité dans le pays, ou simplement faisant partie d'un monastère, comme à la Basoche-Gouet ; soit à un édifice ayant servi à rendre la justice ; soit à une chapelle dédiée à un saint en grand honneur dans la contrée ; soit enfin à la sépulture d'un personnage puissant et vénéré, laquelle aura été renfermée dans un bâtiment religieux.

J'ai indiqué l'origine du nom de Basoche ; je laisse à d'autres le soin de faire les recherches minutieuses et souvent difficiles qui, dans chaque localité, pourront contribuer à établir cette origine avec précision et certitude.

NOTICE SUR LA VIGNE

ET

LES CAUSES QUI ONT AMENÉ SUCCESSIVEMENT SA DESTRUCTION

DEPUIS UN SIÈCLE

DANS L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAUDUN

Dans l'arrondissement de Châteaudun, on cultive la vigne sur les coteaux du Loir, dans la vallée et sur le sommet des coteaux, sur une zone de trois kilomètres environ du côté gauche, et sur un kilomètre environ du côté droit.

Les coteaux environnant la Conie et ceux de l'Aigre ont été complantés à une autre époque, et le terrain s'est toujours montré favorable à ce genre de culture.

Les localités où l'on rencontre la vigne de nos jours sont : Bonneval, Châteaudun, La Chapelle-du-Noyer, Saint-Denis-les-Ponts, Douy, Saint-Hilaire-sur-Yerre, Montigny-le-Gannelon et Cloyes.

Il y a quarante ans, on cultivait de la vigne à Moriers, et ce vignoble

Digitized by Google

était très renommé pour ses vignes blanches, dont les fins mêliers venaient repeupler les vignes de Châteaudun.

Au commencement du siècle, il y avait :

A Châteaudun.	310	hectares de vigne.
A La Chapelle-du-Noyer . .	86	—
A Saint-Denis-les-Ponts. . .	54	—
Soit, dans les trois communes,	450	hectares.

A cette époque, un coup avait déjà été porté à la vigne, et on peut estimer que, cinquante ans auparavant, il devait bien y avoir un tiers en plus, ce qui pouvait faire 600 hectares sur les trois communes.

Avant 1780, la vigne, parfaitement cultivée, donnait d'excellentes récoltes ; en 1781, l'année fut très hâtive et très abondante, les vignerons furent dans l'aisance ; parmi les années qui suivirent, plusieurs ont été encore très bonnes. Mais vint l'année 1788, dont l'été fut très froid, puis l'hiver qui suivit fut un des plus longs et des plus rigoureux que l'on connaisse : il y eut, dit-on, de la neige pendant sept semaines sur la terre, la gelée fut si forte que toutes les branches traînantes de la vigne gelèrent, et que l'on fut obligé de la couper sur la souche ; mais la vigne était de bonne venue, et, pendant l'été qui suivit, elle poussa des sarments vigoureux, qui ne tardèrent pas à remplacer ceux qu'on avait dû couper.

Mais à ce moment la misère était à son comble ; les vignerons, accablés par plusieurs mauvaises récoltes, eurent à essuyer la famine, qui ne tarda pas à sévir d'une manière effrayante. Aussi quelques-uns semèrent-ils au printemps de l'orge dans les vignes ; ils récoltèrent un peu de nourriture, mais ceux qui purent cultiver la vigne comme d'habitude, firent mieux et obtinrent, quant à la plante elle-même, un bien meilleur résultat.

Les guerres de la République et de l'Empire enlevèrent à la culture de la vigne une masse de jeunes gens, et il n'était pas rare de voir des familles qui avaient deux et quelquefois trois enfants à l'armée : c'était autant de bras vigoureux de moins et que l'on ne devait pas retrouver.

Avant la Révolution, les vignerons étaient pauvres, le peu de vigne qu'ils possédaient se trouvait grevé d'impôts et surtout de rentes annuelles à faire aux églises, aux couvents et même à des particuliers ; ils habitaient les faubourgs des villes, dans des maisons construites en bauge et en torchis et couvertes en chaume ; ils étaient vêtus à l'avenant, portant la culotte et le sarreau de toile, le bonnet de laine et les gros sabots ; ils étaient religieux et manquaient rarement à la messe le dimanche, ils se mariaient entre eux, avaient généralement beaucoup d'enfants et les élevaient dans leur métier.

Le peu de vignes qu'ils possédaient ne leur permettant pas de vivre avec leurs familles, ils travaillaient la vigne d'autrui à façon ; et, comme nous

Digitized by Google

l'avons dit plus haut, la vigne était très répandue à cette époque, et partout où la charrue n'avait pu aller et sur beaucoup de plateaux on avait planté de la vigne qui, par sa bonne culture, produisait beaucoup et récompensait le propriétaire.

La France alors ne possédait que des grands chemins en très mauvais état ; les quelques routes nouvelles étaient mal entretenues, et, quant aux chemins ruraux, ils étaient, l'hiver surtout, presque toujours défoncés. Il n'était donc pas facile de faire voyager le vin pour l'exporter ailleurs, il en était de même des vins des crûs plus renommés qui ne venaient qu'à grands frais et en très petites quantités sur les tables des châtelains et des riches; on était donc forcé de boire le vin du pays, et, disons-le, ce vin, qui provenait des excellents cépages que nos pères cultivaient avec soin, n'était point à dédaigner.

Les personnes aisées, la bourgeoisie et les châteaux, possédaient de la vigne. A cette époque où le sol était peu morcelé, la culture de la vigne offrait un bon placement.

Les châteaux environnants possédaient toujours un clos de vigne de deux ou trois hectares ordinairement clos de murs, parfaitement entretenu, avec cuverie, pressoir, et enfin tous les accessoires nécessaires à l'exploitation ; une ou deux familles de vignerons étaient occupées à la culture de la vigne, et la maison du vigneron accompagnait toujours la closerie.

C'est ainsi que l'on voyait à Marboué, à l'ouest de la route et au dessous du bois, la vigne des Coudreaux ; à Moléans, sur le coteau dominant la rive droite de la Conie, on voit encore l'enclos où était la vigne, celle-ci entourée de haies et de larges fossés ; non loin de là et sur le côté opposé, il y avait un très beau clos de vignes à Chatet, lequel était entouré de murs. La maison du vigneron était placée auprès, sur le bord de la rivière ; cette maison était une ancienne gentilhommière dont la construction remontait au XVe ou au XVIe siècle ; pendant longtemps une famille de Châteaudun cultiva la vigne de Chatet et il y reste encore aujourd'hui un descendant.

A Champromain, la vigne existe encore auprès du château ; à Thiville, on voit en entrant du côté de Villechèvre un enclos de murs où il y avait autrefois une vigne ; enfin, autour des châteaux de Bouville, Montigny et Romilly-sur-Aigre, on trouve encore de la vigne, soit qu'elle vienne de l'époque dont nous parlons, soit qu'elle ait été plantée récemment par les propriétaires actuels.

Dans les villes, les bourgeois possédaient de la vigne ; cette vigne se trouvait mélangée dans les grands clos entourés de haies qui s'étendaient sur les coteaux et dans les plaines bordant le Loir. Chaque propriétaire avait sa cuverie et son pressoir et il avait un vigneron attaché à la culture de sa vigne. Le vigneron gouvernait la cave et allait souvent chez son

Digitized by Google

maître, qui l'occupait à quelques menus travaux. Il s'établissait ainsi un lien d'intimité entre le maître et le vigneron ; le maître venait en aide à celui-ci dans les moments de détresse ; quand la famine, si fréquente à cette époque, venait le frapper avec sa nombreuse famille, il lui avançait l'argent nécessaire pour acheter le grain dont il avait besoin pour nourrir sa maison, et le vigneron, plein de reconnaissance, restait dévoué à son patron. Dans la commune de Châteaudun, un grand nombre de propriétaires possédaient de la vigne, tant à Châteaudun qu'à La Varenne, commune de La Chapelle-du-Noyer ; les moulins de la Boissière, les Grands-Moulins, Saint-Avit et autres, possédaient également des vignes qui fournissaient le vin consommé par leur maison.

Maintenant, voyons comment la vigne a disparu presque entièrement dans beaucoup d'endroits et surtout à Châteaudun depuis trois quarts de siècle.

Nous avons vu que les guerres de la République et du premier Empire enlevèrent beaucoup de bras à la culture de la vigne ; les vignerons qui restèrent eurent un plus grand travail à faire, et malheureusement en allant plus vite ils firent moins bien. Les années calamiteuses des premiers temps de la Révolution, la famine qui sévit à plusieurs reprises, portèrent plusieurs vignerons à arracher la vigne pour semer du grain ; on commença par les clos les plus éloignés et qui se trouvaient être précisément les plus propices à la culture des céréales, et quand une fois on fut entré dans cette voie, on ne devait plus s'arrêter.

Au moment de la Révolution, quand le gouvernement vendit les biens nationaux, quelques vignerons, déjà dans une aisance relative, achetèrent de ces biens qui ne leur coûtaient pas cher et qu'ils payèrent pour la plupart en assignats; ce fut pour ceux-là une très bonne affaire, et c'est ainsi que commença la fortune de plusieurs familles. Beaucoup d'autres, plus timorés, auraient pu faire la même chose, mais ne l'osèrent pas, craignant qu'à une époque ultérieure ces biens ne fussent rendus à ceux qui en avaient été dépossédés, mais c'est surtout de cette époque que date pour les vignerons l'idée de placer sur quelques lopins de terre les économies qu'auparavant ils ne plaçaient que sur la vigne.

Dans la période comprise entre la Révolution et la fin des guerres de l'Empire, c'est-à-dire pendant vingt-cinq ans, on arracha des vignes, mais pas encore en grande quantité ; l'agriculture manquait de bras, et il était difficile de faire façonner les terres par les cultivateurs des environs, cela coûtait assez cher aux vignerons. Les petits morceaux de terre, la plupart enclavés dans les vignes, nécessitaient un travail à la main presque aussi coûteux que celui fait à la charrue, et le produit de ces petits champs épars, où les troupeaux ne pouvaient aller paître et manger les mauvaises

Digitized by Google

herbes, n'était que très médiocre; malgré cela, il fallait fumer ces terrains à chaque assolement triennal, l'idée des prairies artificielles n'était pas encore répandue, et le vigneron qui possédait quelques petits morceaux de terre, mais qui étaient insuffisants pour nourrir sa famille, restait aussi pauvre qu'auparavant.

Au commencement du siècle, il y eut quelques années où la récolte fut abondante; en 1804 surtout, dans le Blaisois, on distilla des eaux-de-vie dont il reste encore de bons types dans certaines caves privilégiées. En 1811, l'année de la comète, la chaleur fut très grande pendant l'année, et les vins eurent une réputation très méritée, mais ces quelques bonnes années ne firent que ralentir un peu l'œuvre de destruction.

A la Restauration, au licenciement de l'armée, les anciens soldats rentrèrent dans leurs foyers et parmi eux il se trouvait beaucoup de vignerons; ceux-ci reprirent leur ancien métier, mais le nombre en fut restreint. Les uns, chargés de blessures, ne purent fournir aucun travail; d'autres quittèrent la vigne pour s'occuper ailleurs; les routes, peu nombreuses et en très mauvais état par suite des guerres, ne permettaient qu'à grands frais le transport des produits des vignobles voisins de la Loire qui se dirigeaient par Orléans sur Paris, et la consommation locale absorbait en très grande partie les vins récoltés à Châteaudun et aux environs.

On vit alors une année qui fut et qui sera peut-être la plus désastreuse du siècle, elle fut le point de départ d'une destruction beaucoup plus considérable de la vigne, destruction qui ne devait plus s'arrêter. L'année 1816, qui suivit celle de l'invasion, fut dès le commencement très froide et très humide, l'été surtout fut très pluvieux, et pendant seize jours, au plus fort de la moisson, la pluie tomba presque continuellement. Les vents du sud-ouest, échauffés par un soleil brûlant, projetaient de gros nuages noirs qui déversaient une pluie abondante qui trempait la terre; la nuit, l'air se rafraîchissait, et le lendemain, aussitôt que le soleil arrivait au milieu de sa course, les vapeurs humides s'élevaient en l'air pour retomber à nouveau et par torrents. Les récoltes en céréales furent perdues; les blés, déposés en javelles sur la terre humide et échauffée par les rayons du soleil, germèrent en prenant racine sur le sol; les cultivateurs passaient leur temps à retourner les javelles et les gerbes qu'on avait pu faire, mais, la pluie survenant, elles étaient traversées de part en part; ceux qui purent, malgré le mauvais temps, rentrer dans les granges les blés coupés ne furent pas plus heureux que les autres, car la fermentation ne tarda pas à se produire et une fumée épaisse sortant des granges fit craindre un incendie : on fut obligé de sortir ce grain dehors pour le faire sécher de nouveau.

Quant à la vigne, inutile de dire que la récolte fut presque nulle et que le peu de vin que l'on récolta fut des plus mauvais, il se vendit 150 francs

Digitized by Google

la pièce et celui qu'on voulut garder jusqu'à l'été suivant se gâta de très bonne heure ; les vignerons qui en avaient furent obligés de le jeter.

A la suite de cette désastreuse année de 1816, survint une très grande famine, le pain arriva au prix de 75 centimes le kilogramme, et les vignerons qui avaient complètement perdu leur récolte furent les premiers atteints.

Pendant la disette de 1817, les communes établirent des ateliers de charité pour venir en aide aux malheureux sans ouvrage, on commença à réparer les routes et chemins nécessaires à l'accès des villes et qui avaient été si longtemps délaissés. On commença aussi à restaurer les grandes routes. Celles qui avaient servi au transport des armées, du nord au midi, avaient reçu un léger entretien, l'État y consacrait quelques gens, non pour les rendre ce que nous les voyons aujourd'hui, mais pour les empêcher de se défoncer complètement ; dans l'hiver, sur ces routes privilégiées, il y avait des ornières profondes que l'on remplissait au printemps avec de mauvais matériaux. Quant aux routes transversales, où une certaine circulation locale était nécessaire pour l'alimentation et le besoin des villes, celles-là étaient entièrement perdues, et on peut citer comme type du genre la route d'Orléans à Châteaudun, dont la fréquentation était assez grande, tant pour le transport des blés à Orléans que pour celui des messageries venant de ce côté vers Châteaudun et la Normandie ; cette route était tellement défoncée que, pendant l'hiver, dans beaucoup d'endroits, les voitures marchaient dans les champs voisins jusqu'à plus de cinquante mètres de l'axe de la route.

On commença donc vers cette époque une sérieuse restauration des routes, l'État consacra des sommes importantes à ces travaux d'utilité publique, et la circulation, si difficile auparavant, put reprendre un nouvel essor.

A l'époque dont nous parlons, beaucoup de vignes avaient déjà été détruites et de larges trouées avaient été faites dans les plus beaux clos ; plusieurs même avaient complètement disparu, les anciens propriétaires de vignes les vendaient pour s'agrandir ailleurs en immeubles donnant des produits moins aléatoires ; une nouvelle génération s'élevait et beaucoup de vignerons, craignant que le travail vînt à manquer, ou bien dégoûtés d'un métier extrêmement pénible et très peu productif, firent changer de profession à leurs enfants ; et ces jeunes gens, ayant pris d'autres carrières, s'en allèrent la plupart à Paris ou dans des grandes villes, et un très petit nombre revint se fixer aux endroits d'où ils étaient partis.

Ceux qui persistèrent furent en partie ceux qui possédaient de la vigne pour leurs occupations, et s'étant fait des champs avec des vignes arrachées, firent marcher de front la culture de la vigne et celle des céréales.

Digitized by Google

ils eurent plusieurs bestiaux, ils récoltèrent blé et vin en employant leurs fumiers à l'une et à l'autre culture ; ceux-là résistèrent et acquirent une honnête aisance, car les mauvaises années pour la vigne étaient palliées par la récolte des céréales, et quand la vigne produisait avec abondance, ils en vendaient très cher les produits ; mais une chose domina l'autre, le vigneron-cultivateur donna beaucoup plus de soins à son champ qu'à sa vigne, le fumier dont celle-ci avait besoin passa dans le champ, et finalement la vigne fut délaissée, les façons ne furent plus données en temps opportun, et souvent même, pour aller plus vite, on supprima la dernière façon.

Par suite des facilités de transport résultant de l'établissement de bonnes voies de communication dans la contrée, il survint une autre cause qui hâta la destruction de la vigne, c'est l'établissement, dans les villes, de magasins de vins où l'on vendit à un prix généralement réduit les vins des bords de la Loire et du Vendômois ; ces vins se répandirent vite dans chaque localité et les vins du crû, quoique *de meilleure qualité,* ne tardèrent pas à être délaissés.

Alors le vigneron vendit difficilement ses produits, souvent il était obligé de débiter son vin en détail en établissant chez lui un cabaret, mais c'était une grande gêne et cela prenait beaucoup sur son temps et sur les occupations de sa femme, qui, comme nous l'avons dit plus haut, était occupée à soigner les bestiaux.

On eut pourtant encore quelques bonnes récoltes : l'année 1822, qui fut la plus hâtive du siècle et que l'on pouvait comparer à l'année 1781, sans être très abondante, produisit d'excellent vin ; les années 1823 et 1826 furent abondantes, et le vigneron put se remettre des mauvaises années qu'il avait eu à subir ; mais l'hiver de 1829 à 1830 fut long et rigoureux, la vigne eut beaucoup à souffrir, et, comme elle n'avait plus la même vigueur qu'en 1789, elle ne tarda pas à dépérir. Le vigneron, de son côté, souffrit beaucoup ; la neige, qui couvrit la terre pendant près de deux mois, le mettait dans l'impossibilité de travailler, et la cherté du grain fit qu'il s'endetta à nouveau ; sa gêne fut d'autant plus grande qu'il n'avait plus, comme autrefois, un patron aisé pour lui venir en aide.

Alors on continua, mais plus fort qu'auparavant, la destruction de la vigne : les plus beaux clos, ceux qui par la position et la nature du sol ne paraissaient propices qu'à la vigne, furent partout entamés et la charrue se promena jusqu'aux portes des villes ; les vignerons donnèrent eux-mêmes l'exemple, ils préférèrent arracher la vigne pour nourrir leurs familles que de continuer une culture avec laquelle ils mouraient de faim. Quant aux enfants qui restaient encore attachés à la vigne, la plupart cherchèrent une autre occupation, en sorte que l'on peut être certain que les

Digitized by Google

vignerons, dans notre pays, manquèrent plutôt encore que la vigne.

Enfin, dans ces derniers temps, l'établissement du chemin de fer de Brétigny à Tours est venu porter un dernier coup aux vignobles de Bonneval, Châteaudun et Cloyes ; la ligne et les gares s'étant placées sur les coteaux où se trouvaient les meilleures vignes, un grand nombre disparut, et les derniers clos entamés eurent beaucoup de peine à se maintenir.

Maintenant, voyons quel sera l'avenir de la vigne dans la contrée. La destruction sera-t-elle complète, ou bien la vigne reviendra-t-elle en faveur ? C'est là une question complexe et qu'il est difficile de résoudre actuellement. Jusqu'ici nous avons vu marcher la destruction à grands pas et nous n'avons vu que de bien timides essais de plantation. Dans le vignoble de Montigny-le-Gannelon, qui est celui qui s'est le mieux soutenu dans la contrée, nous voyons planter de la vigne; on a eu soin d'en garnir tous les terrains impropres à la culture des céréales, et l'on y a parfaitement réussi; mais, si on y avait un peu moins propagé ces gros cépages dits gondouins, qui sont les gamets, on eût certainement mieux fait, car le vignoble de Montigny, placé presque partout sur un sous-sol argileux et humide, ne permet l'entière maturité de ce fruit que dans les années très sèches. Néanmoins, nous devons rendre ici hommage au courage des habitants laborieux de cette commune, car, dans de fort mauvais terrains, ils ont édifié de très bonnes vignes, et ils ont ainsi acquis une aisance qui les met aujourd'hui au-dessus du besoin.

Dans les communes de Jallans, du Mée, de la Ferté-Villeneuil et de Romilly-sur-Aigre, on a fait depuis quelques années des plantations de vigne. A Jallans, il y avait beaucoup de vignes blanches au commencement du siècle; dans les autres communes, on a planté sur les coteaux bordant l'Aigre. On ne peut pas prévoir quel sera l'avenir de ces essais, néanmoins l'on peut dire que la vigne plantée a bien poussé, et, comme la plupart des terrains choisis sont placés sur un sous-sol légèrement humide et dont l'écorce calcaire a été débarrassée des grosses pierres qu'elle contenait, on peut espérer que ces plantations récompenseront les propriétaires. Du reste, dans ces contrées, à une époque déjà reculée, alors que les villes de Verdes et de La Ferté-Villeneuil existaient, il y avait beaucoup de vignes sur les coteaux et dans les plaines avoisinant l'Aigre, et les noms de champtiers inscrits au cadastre désignent encore la plupart des clos de l'époque; mais ici, comme à Montigny, on ne s'est pas beaucoup occupé du sol sur lequel on plantait, et sur des terrains où les vignes blanches eussent bien réussi, on s'est attaché à mettre des cépages à vin rouge produisant l'abondance au détriment de la qualité; ici, nous ne blâmerons pas directement les personnes qui ont fait ces essais de plantations : il en est de la vigne comme de toutes choses, c'est au vigneron qu'il appartient de

Digitized by Google

juger la nature du sol et le genre de cépage qu'il faut adopter. Malheureusement, le vigneron actuel a un peu perdu les habitudes de ses ancêtres, il n'a été dans les endroits que nous venons de citer que le tâcheron d'un propriétaire qui a voulu faire une œuvre utile en rendant à la culture de la vigne des terrains impropres à toute autre culture, tout en faisant pour lui-même un placement avantageux.

Nous avons vu qu'à mesure que la vigne disparaissait, la génération nouvelle s'éloignait de plus en plus des travaux agricoles ; la plupart même des jeunes gens quittait le pays sans espoir de retour ; les anciens propriétaires assez nombreux dans les villes et les châtelains des environs, considérant la vigne d'un mauvais produit, préférèrent acheter les vins dont ils avaient besoin que de les récolter directement eux-mêmes, et c'est ainsi que la culture de la vigne, de belle et florissante qu'elle était autrefois, est descendue au degré où nous la voyons aujourd'hui.

Pour arriver à une régénération, qui ne sera jamais complète, voici ce que nous croyons qu'il serait utile de faire :

1° Reconnaître dans chaque localité, par une étude géologique bien entendue du sol, les terrains propices à la culture de la vigne, tant sous le rapport de l'exposition, du sol supérieur et du sous-sol, que de l'appropriation des divers cépages convenables à chaque nature de terrain.

2° Chercher le mode de culture le plus avantageux sous le rapport de la main-d'œuvre, et celui surtout qui permette au vigneron, soit de travailler debout et sans se courber, soit d'utiliser l'âne ou le cheval aux différents labours de la terre.

3° Enfin, engager les grands propriétaires et en général toutes les personnes aisées et comprenant le progrès, à planter de la vigne, en leur démontrant l'avantage qu'ils auraient à en recueillir.

Châteaudun, le 7 septembre 1869.

CLÉMENT.

Digitized by Google

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 7 septembre 1869.

M. Lecesne dépose sur le bureau, au nom de M. Léon Perronne, qui en fait don à la Société, plusieurs médailles anciennes.

Séance du 5 octobre 1869.

Lecture d'une lettre de M. de Caumont, relative au Congrès scientifique de Chartres.

Décision du bureau portant que cette lettre sera conservée dans l'album d'autographes de la Société, et qu'à l'avenir il sera sommairement rendu compte des articles renfermés dans les diverses publications reçues par la Société.

Discussion sur l'opportunité d'une prochaine convocation de l'assemblée générale et de nouvelles élections.

Fixation de la réunion générale de la Société au 26 octobre et de l'ordre du jour de cette séance, dans laquelle auront lieu : 1° l'élection d'un président — si avant la convocation M. de Belfort donne sa démission — et d'un autre membre du bureau ; 2° la discussion de plusieurs modifications au règlement, modifications portant sur la réélection des membres du bureau, la publication des bulletins, les réunions générales et le titre même de la Société ; et 3° diverses lectures.

Lecture des travaux qui seront soumis à la prochaine assemblée générale et qui consistent en : 1° *Une Notice sur la vigne et les causes qui ont amené successivement, depuis un siècle, sa destruction dans l'arrondissement de Châteaudun,* par M. Clément ; 2° *Recherches sur l'origine du mot Bazoche,* par M. Poulain de Bossay, et 3° *Le Puits du Coq et la Congrégation de Notre-Dame,* par M. Coudray. Présentation de l'état de situation financière de la Société, par M. Brossier, trésorier.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 26 OCTOBRE 1869.

Présence de MM. Poulain de Bossay, vice-président, Coudray et Lecesne, secrétaires, Brossier, trésorier, Desbans, conservateur, et Raimbert-Desormeaux, membre du bureau ; puis, de MM. Anthoine, Boucher, Marquis, Géray, de Mauny, Raimbert-Guérinot, Sence, Lelong, Lemay,

Digitized by Google

Vicaire, Montarlot, Gougeon, Boret, de Possesse, Lucas père, Alexis Lucas, Pouillier, Berger, Pillette et Lumiere.

Lecture et adoption du dernier procès-verbal de réunion générale.

Ajournement de l'élection d'un président, après l'audition de deux lettres de M. de Belfort.

Élection de M. Marquis, comme membre du bureau, par 18 voix sur 24 votants.

Énumération des ouvrages et bulletins offerts et envoyés à la Société, des objets donnés au musée, des nouveaux membres titulaires et des membres démissionnaires.

Après un débat très approfondi sur les projets de modifications au règlement, présentés à l'assemblée, adoption des dispositions suivantes :

« A l'avenir, à la suite du titre de *Société dunoise,* il sera ajouté, entre parenthèse : ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE, SCIENCES ET ARTS.

« Les articles 1er, 2e, 12e, 15e, 16e et 18e sont ainsi remplacés :

« ART. 1er. — La Société est créée dans le but de recueillir les antiquités locales et tous les objets ou documents d'art ou de science pour la formation d'un musée, comme aussi de faire connaître tout ce qui concerne le pays dunois.

« ART. 2e. — Le siége de la Société est fixé à Châteaudun.

« ART. 12e. — Les membres du bureau sont nommés pour trois ans par l'assemblée générale, et renouvelés, chaque année, par tiers. Les membres sortants sont désignés pour la première fois par le sort. A l'exception du président et du trésorier, qui seront toujours rééligibles, ils ne pourront être réélus qu'après un intervalle d'une année.

« ART. 15e. — Le trésorier reçoit les cotisations, acquitte les dépenses sur un mandat délivré par l'un des secrétaires et visé par le président. Dans la première séance générale de chaque année, il soumet le compte détaillé des recettes et des dépenses de l'année précédente à l'approbation de la Société.

« Cette séance est du reste la seule consacrée aux objets relatifs à l'administration, hors les cas d'urgence reconnus par le bureau.

« Toutes les propositions relatives à l'administration sont adressées par écrit au président qui en réfère au bureau.

« ART. 16e. — Le bureau se réunit à Châteaudun, le premier mardi de chaque mois.

« La Société se réunit en assemblée générale quatre fois par an : dans la seconde quinzaine de janvier, en avril, en juillet et en octobre.

« Un bulletin périodique de ses travaux est délivré gratuitement à chaque membre.

Digitized by Google

« La publication de ce bulletin est trimestrielle et l'envoi en est fait dans les trois mois qui suivent chaque réunion générale.

« Pour régulariser cette publication, une commission de trois membres pris au sein du bureau en surveille l'impression et statue sur toutes les questions relatives aux travaux présentés, en se conformant toutefois aux décisions des assemblées générales et du bureau.

« Aucun rapport ou travail quelconque ne peut être lu à l'une des assemblées générales, sans l'examen préalable et l'approbation du bureau.

« Art. 18e. — La Société forme une bibliothèque et des collections. Les dons qui lui sont faits sont inscrits au bulletin de ses séances avec le nom du donataire.

« En cas de dissolution... » (La suite comme dans l'article primitif.)

Lecture des travaux suivants : 1° *Notice sur la vigne et les causes qui ont amené successivement, depuis un siècle, sa destruction dans l'arrondissement de Châteaudun,* par M. Clément; 2° *Le Puits du Coq et la Congrégation de Notre-Dame,* par M. Coudray, et 3° *Recherches sur l'origine du mot Bazoche,* par M. Poulain de Bossay.

La séance générale levée, séance du bureau et nomination de M. Raimbert-Desormeaux comme vice-président, ainsi que choix de la commission du bulletin, ainsi composée : MM. Raimbert, Marquis et Coudray.

Dons à la Société depuis la dernière assemblée générale

(du 26 mai au 26 octobre 1869)

Une clef ouvragée, par M. Caillaut-Ignard.

Grains de blé de l'époque gallo-romaine, trouvés à Hérépian (Hérault), par le docteur Privat.

Fragment de bracelet mérovingien recueilli à Frêne, par M. Ballet.

Jeton du sacre de Louis XV, par M. Caillé.

Statuette en pierre (saint Roch), par M. Riet.

Un assignat de cent francs, par M. Rocton.

Plusieurs madrépores, par M. de Belfort.

Une hache en silex venant d'Autheuil, par M. de Belfort.

Agglomérat de fossiles de l'Oise, par M. de Belfort.

Plusieurs fossiles de Cuise-la-Motte (Oise), par M. de Belfort.

Une collection de fossiles des Faluns de Pontlevoy, par M. Bourgeois (37 espèces environ).

Digitized by Google

Une hache en silex poli, par Mlle Augustine COGNARD, d'Harville, commune de Civry.

Un encrier fait avec des biscaïens provenant de Sébastopol, par M. LECOMTE.

Un autographe de Rosa Bonheur, par M. de BELFORT.

Id. du docteur Bailly, par M. GIBERT.

Id. de Mme de la Guéronnière, par M. DE BELFORT.

Id. du général Rebillot, par M. DE BELFORT.

Id. de M. de Parieu, par M. DE BELFORT.

Une médaille en potin de Trebonianus-Gallus, trouvée à Godonville, par M. L. PERRONNE.

Une autre de Gallien, de la même provenance, par M. L. PERRONNE.

Liste des Ouvrages offerts depuis la dernière Réunion générale

(DU 26 MAI AU 26 OCTOBRE 1869)

Revue des Sociétés savantes (avril et mai 1869).

Annales de la Société d'émulation de l'Ain (janvier et février 1869).

Catalogue d'histoire naturelle du Morbihan.

Un Coin de l'ancien Dunois, par M. COUDRAY (première partie).

Revue archéologique (avril, mai, juin et juillet).

Le servage dans le Blaisois, par M. DUPRÉ.

Essai historique sur les lettres, au XVIIe siècle, par le même.

Essai historique sur les comtesses de Blois, par le même.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard (1er, 2e et 3e volumes de la 2e série).

Histoire du château de Châteaudun, par M. COUDRAY.

Registres consulaires de la ville de Limoges, (mémoires de la Société du Limousin).

Deuxième fascicule du Nobiliaire de Nadaud, id.

Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan (deuxième semestre 1868).

Société du Limousin (dix-huitième volume de son bulletin).

Société du Vendômois (premier trimestre 1869).

Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais (volumes 8e, 9e et 11e, avec deux atlas).

Bulletin de la Société d'Anthropologie (3e volume).

Digitized by Google

Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan (1er semestre 1869).

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne (1er et 2e trimestres 1869).

Comptes-rendus, de 1869, de la Société française de Numismatique (six premières feuilles).

Annales de la Société d'émulation de l'Ain (avril, mai et juin 1869).

Revue archéologique (août 1869).

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne (deuxième trimestre 1869).

Bulletin de la Société des sciences de Semur (cinquième trimestre, mai 1868).

Revue des Sociétés savantes des départements (quatrième série, tome IX).

Bulletin de la Société du Vendômois (treizième trimestre 1869).

Revue archéologique (octobre 1869).

LISTE DES NOUVEAUX MEMBRES TITULAIRES

DEPUIS LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (26 mai au 26 octobre 1869)

M. Edgar ESTIENNE, propriétaire aux Fretons, commune de Châtillon.

M. MOISSON, président du tribunal civil de Châteaudun.

M. ROCTON, percepteur à Châteaudun.

Mme veuve CHAILLOU, propriétaire à la Touche, commune de Lanneray.

M. Adhelmar Besseteaux, propriétaire à Orgères.

M. de TRÉMAUDAN, percepteur à Orgères.

M. PELTEREAU (Henri), négociant à Paris.

Digitized by Google

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR LES COMMUNES DE

Romilly-sur-Aigre, Charray, La Ferté-Villeneuil, Autheuil et Cloyes

---

ROMILLY-SUR-AIGRE.

Monuments druidiques. — Un dolmen et un menhir se trouvent dans les prairies du château de Bouche-d'Aigre ; ils sont en pierre du pays.

Il existait autrefois plusieurs tombelles non loin de ces monuments, une seule fut respectée par l'agriculture ; c'est la plus rapprochée du menhir.

Les fouilles qui furent faites par M. de Lamérie, ayant été insuffisantes, n'amenèrent aucune découverte ; il eût fallu creuser et non se contenter d'une tranchée à fleur de terre.

En 1864, lorsque la compagnie du chemin de fer exploita la grande sablière qui se trouve à l'entrée (nord) du hameau de Bouche-d'Aigre, on découvrit, dans la partie la plus rapprochée du chemin, plusieurs puits cinéraires et autres substructions. Plusieurs objets furent trouvés : une pierre creusée en forme de mortier, une lame en fer, aiguë, à deux tranchants, d'un décimètre de long, la tige opposée à la pointe disposée pour recevoir un manche (*culter*).

Les pierres taillées ou hachettes que l'on retrouve sur le territoire de la commune de Romilly sont répandues çà et là sans distinction de terroir.

Époque gallo-romaine. — Un embranchement de la voie romaine venant du Mans, passant par la Fontenelle, Droué, Cloyes, la Ferté-Villeneuil, Verdes, et se rendant à Meung, a fait place à une route. Il ne reste donc que quelques rares vestiges de son passage sur la route de Cloyes à Romilly et dans le hameau de Saint-Calais.

Dans ce même hameau de Saint-Calais, on retrouve quelques débris de briques gallo-romaines, au terroir appelé vulgairement la Breloque, puis encore dans la maçonnerie des ruines de l'ancienne chapelle du prieuré dudit lieu.

La ferme de la Touche, commune de Romilly, est une ancienne seigneurie qui paraît avoir été fortifiée à une époque très reculée. Deux de

Digitized by Google

ses tourelles, par leur maçonnerie, la pose et la forme de leurs meurtrières, rappellent l'époque gallo-romaine.

Des fouilles exécutées au bas de ses remparts amenèrent la découverte de nombreux ossements humains jetés sans précaution dans une fosse commune ; on en trouva dans toutes les positions : quelques-uns étaient la tête en bas, d'autres étaient écrasés sous d'énormes pierres brutes. La grosseur des têtes, la longueur des tibias, en un mot les grandes proportions de ces charpentes osseuses, ont fait supposer qu'elles auraient pu appartenir à des guerriers francs. D'autre part, le nombre des dents était intact en général ; et, chose remarquable, bon nombre des mâchoires présentait à l'intérieur d'autres dents prêtes à soulever les premières, ce qui fit penser qu'elles avaient appartenu à de jeunes hommes.

La première assertion pourrait être confirmée par la découverte qui fut faite, parmi ces ossements, d'armes offensives romaines, et par un autre mode de sépulture sur les mêmes lieux ; ce sont des puits cinéraires indiqués par des tombelles peu élevées ; ils sont creusés simplement dans la terre, étroits du haut, à peu près de deux mètres de profondeur, trois couches de charbon et cendre, séparées par les débris du *rogus* (bûcher), ou pierres calcinées, au fond, une urne en terre cuite, des cendres, des ossements.

Les armes qui furent trouvées dans la fosse commune dont il est parlé ci-dessus, étaient en petit nombre. Une pointe de flèche (*aculeus*) en bronze, dont les ailes sont arrondies, fut découverte entre l'épine dorsale et les côtes d'un squelette. Un *spiculum* ou *pilum* (javelot) également en bronze, un anneau ou boucle de baudrier avec sa pointe mobile (*buccula*), etc.

Il paraîtrait que, dans ces mêmes fouilles, l'on découvrit une excavation en forme de puits, au fond de laquelle on reconnut un souterrain se dirigeant sous la ferme ; malheureusement, le fermier qui faisait exécuter ces travaux, pour extraire de la marne, fit combler ce vide qui gênait le passage des voitures, et n'eut pas la curiosité de l'explorer auparavant.

Il est inutile de signaler quelques objets épars retrouvés sur le territoire de la commune de Romilly, et qui n'indiquent aucunes substructions.

CHARRAY.

Au hameau de Villefleur, de nombreuses ruines gallo-romaines font suite à celles de Verdes, la Ferté, Saint-Laurent, et de là vont joindre celles d'Ouzouer-le-Doyen (1) ; elles forment une étendue d'environ douze

(1) Voir le 2e volume des Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, page 63.

Digitized by Google

kilomètres de long et se perdent en largeur dans les plaines de la Beauce.

On retrouve à Villefleur des poteries rouges ornées de reliefs, des briques, des enfaîteaux, des clefs et ustensiles de ménage, monnaies romaines, silex taillés en hachettes, colliers en terre cuite ; en 1866, on y a découvert un petit buste de Scipion l'Africain en bronze, parfaitement conservé, qui fait partie de ma collection.

Il serait facile d'exécuter des fouilles qui amèneraient certainement des découvertes fort curieuses.

Entre ce hameau et le village de Charray, en appuyant sur Ouzouer-le-Doyen, il existe une élévation sur laquelle on retrouve des ruines que l'agriculture n'a pu détruire. La tradition rapporte qu'il existait en cet endroit un fort. Cela pourrait avoir été en effet un fortin pour la défense de ces contrées et servant d'appui à celui de la Touche dont il est parlé plus haut. Un chemin appelé route de Blois, partant de la Ferté-Villeneuil, passant à l'ancienne léproserie de Saint-Laurent, allant gagner la voie romaine de Chartres à Blois du côté de Viévy-le-Rayé, et que je considère aussi comme une voie romaine, passe à peu de distance des ruines de ce fort supposé.

La léproserie de Saint-Laurent, aujourd'hui ferme appartenant à l'hospice de la Ferté, sise sur le côté opposé à celui de Villefleur, est également entourée de ruines nombreuses qui s'étendent jusqu'à la Ferté.

Un sceau en bronze du moyen-âge fut trouvé dans la cour de la ferme de Saint-Laurent avec des ossements.

Une fontaine dite *de Parriau,* dallée avec soin et entourée de pierres de taille, isolée de toute habitation, coule à mi-côte sur le versant (est) du coteau de Saint-Laurent. Beaucoup de ruines l'entourent; elle est éloignée de deux kilomètres à peu près de la Ferté, et à la même distance de Saint-Laurent.

De nombreux cercueils en granit rouge et noir ont été découverts à différentes époques au village même de Charray et aux alentours. On m'a cité une bague, une épée, quelques autres petits objets trouvés avec des ossements dans ces sarcophages des premiers siècles du christianisme.

LA FERTÉ-VILLENEUIL.

L'ancienne ville de la Ferté-Villeneuil est un amas de ruines du moyen-âge et de la Renaissance.

Sur le versant du coteau qui fait face au nord, au-dessus du vieux château, l'on retrouve l'immense étendue de ruines gallo-romaines que nous avons signalées plus haut et qui se dirigent sur Verdes et Tripleville. De nombreux objets furent trouvés à différentes époques dans ces lieux : des épingles en ivoire (*acus crinalis*) des meules à moudre le grain (*mola*

Digitized by Google

trusatilis), des poteries, fibules, etc. Une voie romaine, dite route de Meung, signalée à l'article Romilly, se dirige sur Verdes.

Un grand nombre d'objets du moyen-âge et de la Renaissance furent découverts à l'intérieur et à l'extérieur de la ville. Les ruines du vieux château seigneurial, surtout, en fournissent beaucoup : des armes, armures, pierres sculptées, monnaies, ustensiles de toutes sortes, caveaux, etc.

Dans l'église, d'architecture romane, autrefois fort Saint-Martin, derrière le maître-autel où se trouve la sacristie, était une fontaine. On y découvrit, au commencement du siècle, une quantité d'armes et de boulets en pierre. Depuis, elle fut recouverte de dalles et se trouve sous le pavage.

Il serait fort intéressant de dresser le plan de l'ancien manoir des châtelains de la Ferté en suivant les fondations, ce qui amènerait des découvertes au fond des fossés et des souterrains, sous les ruines des bâtiments. J'ai entendu dire qu'en cet endroit, il y a bien une quarantaine d'années, l'on découvrit un squelette revêtu de son armure complète.

Il y aurait beaucoup à dire au sujet de la Ferté-Villeneuil, sur les siéges qu'elle eut à soutenir à différentes époques, les passages de troupes qui achevèrent de la ruiner, la liste de ses châtelains, les coutumes, péages, et la fondation de son Hôtel-Dieu. L'abbé Bordas nous a laissé une notice assez complète sur la Ferté-Villeneuil, page 103 de sa chorographie du comté de Dunois.

AUTHEUIL.

Il y a une dizaine d'années que l'on trouva dans le jardin de la ferme de Teillé une pièce gauloise en or, imitation des statères d'or de Philippe, roi de Macédoine : tête d'Apollon, et au revers un bige, Androcéphale foulant aux pieds un guerrier.

A Autheuil même, l'on découvrit des substructions gallo-romaines, dans le verger de la ferme dite du Presbytère : des murailles, des tuiles et briques, des cendres et pierres calcinées, divers objets en fer, entre autres une lame tranchante, une pièce romaine, etc.

La ferme de Guichery est une ancienne seigneurie ayant appartenu à la famille d'Hamilton au XVIIe siècle. A différentes époques, on découvrit divers objets de la Renaissance, entre autres : un marteau d'armes, dit bec-de-corbin, des ustensiles de ménage, les restes d'une inscription latine gravée sur pierre, mais trop mutilée pour être recomposée ; au bas, est un écusson aussi gravé sur la pierre, et dont la partie sénestre est dégradée ; sur la dextre, l'on distingue encore trois bandes superposées.

Il y avait autrefois un petit hameau près de cette ferme, et c'est en partie dans ses ruines qu'on découvrit les objets ci-dessus.

Digitized by Google

CLOYES.

Bourg autrefois fortifié, dont les remparts tombèrent en ruines et les fossés furent comblés. De fréquentes et curieuses découvertes furent faites, au-delà de ses fortifications, dans l'un de ses faubourgs actuels appelé le Vivier. Je signalerai, entre autres, un grand nombre de pièces d'or du XIVe siècle : agnel de Jean-le-Bon, Charles V, franc à pied ou fleur de lis ; d'autres du XVe : Charles VII, etc.

Ce fut en l'année 1852 qu'un ouvrier découvrit ce trésor, dont il n'accusa que 50 pièces à peu près.

Sur les hauteurs qui dominent le Vivier, on trouva, il y a peu d'années, en tirant du sable, des sarcophages en pierre ; et, plus récemment, dans les mêmes lieux à peu près, on déterra une quantité innombrable de *denarii* ou *æreoli* (1) portant l'effigie de Tétricus. On prétend qu'on les enlevait à la pelle. Une grande partie fut gaspillée. Était-ce un trésor ou bien un atelier monétaire ?

Il est à croire que des fouilles exécutées dans ces lieux amèneraient des découvertes curieuses.

La voie romaine venant du Mans passait à quelques mètres de là, après avoir traversé le Loir.

L'abbé Bordas, dans sa chorographie du Dunois, donne une notice sur Cloyes, mais il ne remonte pas jusqu'à l'époque gallo-romaine ; il serait intéressant de pouvoir rechercher plus haut l'origine de la ville de Cloyes.

Une maison de la Renaissance avec sculptures, habitée par un serrurier (2) est sise sur le marché au beurre ; une autre, de la même époque, ayant une tourelle à cul-de-lampe servant d'escalier, surmontée d'une lanterne en pierres, est dans la rue qui va de la place à l'église.

Le prieuré d'Yron près Cloyes, sur la petite rivière de ce nom, dépendait de l'abbaye de Thyron ; sa chapelle, fort curieuse, paraît appartenir au roman secondaire. A l'intérieur, on y remarque d'anciennes peintures murales ; une tourelle servant d'escalier pour monter dans les combles fut détruite par le propriétaire actuel, qui fit également démolir les contreforts.

Raoul DE TARRAGON.

(1) Il en fallait jusqu'à 7,200 pour faire un *solidus*.

(2) M. Darras.

Digitized by Google

UN COIN DE L'ANCIEN DUNOIS

A TRAVERS LES RUES DE CHATEAUDUN

UN DROIT DU BON VIEUX TEMPS

A PROPOS D'UNE PIÈCE DES ARCHIVES DE CHATEAUDUN

Ils étaient nombreux, les droits et priviléges que les seigneurs féodaux s'étaient successivement arrogés. Dans ces temps que l'immense majorité de la nation ne peut regretter à aucun titre, pour la satisfaction des caprices et des passions de quelques-uns, les masses étaient, à chaque instant, froissées dans leur dignité, atteintes dans leur liberté, menacées dans leur existence et leur intérêt ; absolument comme si le christianisme n'eût point exercé son influence salutaire sur le monde, comme si l'esclavage antique n'eût fait que s'étendre et changer de nom.

Aujourd'hui qu'il ne reste plus, Dieu merci ! que le souvenir de ces vexations d'un autre âge, nous avons peine à comprendre qu'elles aient subsisté sur notre sol jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Nous nous expliquons même bien difficilement qu'en 1766 seulement, le baron d'Alluyes — par exemple — eût encore tous les droits suivants :

La haute, moyenne et basse justice sur tous ses domaines, vassaux, arrière-vassaux et censitaires, fiefs et seigneuries enclavés dans sa baronnie d'Alluyes, et, pour l'exercer, la nomination et installation d'un bailli, lieutenant, procureur fiscal, substitut, greffier, procureurs postulants, huissiers, sergens ; droit de fourches patibulaires à quatre piliers ; droit de carcan, de poteau et de pilori ; droits d'aubaine par bâtardise et de deshérence, d'épaves et de confiscation, de banalité de moulin et de four ; droits de corvées pour l'entretien et réédification des château, grosse tour, pont et chaussée d'Alluyes ; droit de notariat, de tabellionnage et de sceaux à contrats dans toute l'étendue de la baronnie ; droits de guet, garde, faitages, chasse, pêche, péages, travers, prévôté, grande et petite coutume, droit de colombier, de garenne et d'étang ; droits de marchés, foires, halles, mesurages de tous grains, boisselages, étalages, aunages,

Digitized by Google

poids et mesures et ajusts ; droits de voirie, rachats, cheval de service, marc d'argent évalué, lods et ventes, gands, saisines, défauts et amendes ; droit de donner la permission de jouer aux quilles bâtonnières le jour de la fête de saint Jean-Baptiste à Saumeray ; droit de patronage en plusieurs églises ; droit de représentation du Papeguay, oiseau à faire tirer, les jours de Quasimodo et de Saint-Georges ; droit de banc, sépulture et ceintures funèbres, tant en dedans qu'en dehors ; droits de cens, rentes seigneuriales, féodales, foncières, de bail, d'héritages et autres rentes, tant en argent qu'en blé, avoine, autres grains, chapons et poulets ; enfin, droit de champart à raison de la douzième gerbe de tous les fruits de la terre.

Il semble qu'après une aussi longue énumération le seigneur n'eût plus rien à désirer, plus rien à prétendre.

Eh bien ! si formidable qu'elle paraisse, cette liste est encore incomplète. Quand Me Edme-Guillaume Lefebvre, procureur en la cour du Parlement de Paris, poursuivait la saisie réelle de la terre, marquisat et seigneurie d'Alluyes, sur dame Charlotte-Madeleine Boutin, veuve de messire Charles-Henri-Philippe de Montboissier-Beaufort-Canillac, vicomte de Montboissier, etc., et énumérait tous les droits attachés à la puissante baronnie, il avait soin d'ajouter, à ceux que nous venons de nommer : *tous autres droits désignés, ou non désignés, ensemble tous droits de seigneurie et d'enclave.*

Du reste, cette dernière formule n'était ni nouvelle, ni particulière à la terre saisie.

Longtemps, sans doute, elle désigna implicitement des droits ou plutôt des abus qu'on eut toujours la pudeur de ne pas nommer dans les actes.

Le plus odieux de ces prétendus droits seigneuriaux était celui de *marquette*, plus généralement connu sous une appellation assez cynique, dont nous ferons grâce au lecteur. De par lui, le seigneur d'un fief pouvait exiger la première nuit des noces des femmes de ses tenants.

Il était aussi appelé simplement *droit du seigneur.*

Suzanne, dans le *Mariage de Figaro,* dit cet égard :

— Lorsqu'il abolit pour elle un certain affreux *droit du seigneur*...

Où cet usage immoral, ce prétendu droit, prit-il naissance ?

Il est difficile d'être affirmatif sur ce point.

Plusieurs historiens nous disent bien qu'à la fin du monde romain l'humanité, impatiente de mouvement, se replia sur elle-même, et se vautra dans l'égoïsme, la débauche et la cruauté ; tant et si bien que trente mille dieux siégèrent au Capitole, que l'esclave fut jeté dans le vivier des grands pour engraisser les murènes, et qu'un décret du sénat *donna toutes les femmes à César.*

Digitized by Google

Mais, pour l'honneur de l'humanité, tout le monde n'est pas d'accord sur l'existence de ce sénatus-consulte.

Dion Cassius, le flatteur d'Auguste et le détracteur de Cicéron, rapporte, il est vrai, que des sénateurs, pour récompenser César de tout le mal qu'il avait fait à la République, opinèrent qu'il fallait lui donner le droit d'honorer de ses faveurs toutes les dames qui lui plairaient; mais il a été le seul à propager cette turpitude, qu'on s'étonne de voir accueillie comme une vérité par l'auteur même de l'*Esprit des Lois*.

A la rigueur, on comprend cette infamie à la fin de la République romaine.

Seulement, n'est-il pas digne d'étonnement que, dans l'Europe chrétienne, on ait longtemps regardé comme une espèce de loi féodale, ou tout au moins comme un droit coutumier, l'usage d'accorder au seigneur les premières faveurs de sa vassale, la première nuit des noces de la fille du vilain?

On a tout lieu de croire que cette singulière jurisprudence commença en Écosse, car les seigneurs écossais avaient un pouvoir encore plus absolu sur leurs clans que les barons français sur leurs vassaux et sujets. C'est du reste une opinion généralement accréditée qu'elle fut établie par le roi écossais Evène, et qu'elle passa ensuite en Angleterre, puis dans diverses contrées de l'Europe continentale.

A l'origine, le droit n'était que la redevance en argent payée par le tenant à son seigneur, à l'occasion du mariage de chacune de ses filles; mais, grâce à la corruption des mœurs, le droit en nature fut substitué au droit en argent.

Vers l'an 1090, la femme de Malcolm II, roi d'Écosse, obtint de son mari que ce droit pourrait être racheté. C'était revenir au point de départ. Le droit nommé jusqu'alors *jus prelibationis*, prit le nom de marquette.

Il fut même admis que le débiteur se libèrerait en bétail s'il ne pouvait l'acquitter en argent. Les filles de basse condition étaient taxées à trois sous trois deniers, ou une génisse; les filles d'homme libre à six sous six deniers, ou une vache; celles d'un baron à 12 sous, ou deux vaches, au profit du seigneur dominant; celles d'un comte, à douze vaches, au profit de la reine.

Si ce fruit odieux de la tyrannie et de la débauche subit de bonne heure une profonde modification dans la Grande-Bretagne, il subsista trop longtemps en France.

Et pourtant, jamais il ne fut approuvé par une loi publique. Il est même certain que, si un seigneur avait assigné devant un tribunal régulier une fille fiancée à l'un de ses vassaux, pour venir lui payer sa redevance, il eût perdu sa cause avec dépens. Étienne de la Boëtie, qui vivait au milieu du XVIe siècle, affirme, au surplus, qu'il a vu plaider un procès de cette nature

Digitized by Google

devant l'officialité de Bourges, et que le demandeur repoussé avec indignation fut condamné à l'amende.

Heureusement aussi que partout les progrès de la civilisation firent tomber en désuétude le droit de marquette, sans que ceux qui en étaient investis osassent réclamer d'indemnité.

A cet égard, Voltaire me paraît dire avec raison : « Saisissons cette « occasion d'assurer qu'il n'y a jamais eu de peuple un peu civilisé qui « ait établi des lois formelles contre les mœurs ; je ne crois pas qu'il y en « ait un seul exemple. Des abus s'établissent, on les tolère ; ils passent en « coutume.

« J'appelle loi contre les mœurs, une loi publique qui me prive de mon « bien, qui m'ôte ma femme pour la donner à un autre ; et je dis que la « chose est impossible.

« Quelques voyageurs prétendent qu'en Laponie des maris sont venus « leur offrir leurs femmes par politesse ; c'est une plus grande politesse à « moi de les croire. Mais je leur soutiens qu'ils n'ont jamais trouvé cette « loi dans le code de la Laponie, de même que vous ne trouverez, ni dans « les constitutions d'Allemagne, ni dans les ordonnances des rois de « France, ni dans les registres du parlement d'Angleterre, aucune loi « positive qui adjuge le droit de cuissage aux barons.

« Des lois absurdes, ridicules, barbares, vous en trouverez partout ; des « lois contre les mœurs, nulle part. »

Un écrivain moderne qui ne partage pas précisément toutes les idées de Voltaire, M. Veuillot, dans une discussion célèbre avec le procureur-général Dupin, arrive à la même conclusion.

Cependant, s'il faut en croire Hérodote, les Babyloniennes étaient obligées par les lois, une fois en leur vie, de se livrer aux désirs des étrangers dans le temple de Vénus-Mylitta ; au dire de Valère-Maxime les Carthaginoises, comme les Tyriennes, étaient astreintes à la même profanation religieuse ; selon Lucien, il en était de même en Lydie ; Vénus-Astarté exigeait, à Biblos, de pareils sacrifices. D'autres exemples pourraient être cités.

Malgré ces autorités imposantes, nous adoptons l'opinion de Voltaire, et nous disons, — en ce qui touche particulièrement les comtes de Dunois, — que si jamais le droit de marquette ou de prélibation leur a appartenu, jamais il n'a été mentionné dans la coutume du comté ou dans les chartes qui l'ont précédée. Pas un mot, à cet égard, dans la nouvelle rédaction de la coutume du Dunois publiée le 18 avril 1523 ; pas un mot dans le procès-verbal du 11 avril précédent, où le duc de Longueville, à cause de son comté de Dunois, ses seigneuries de Marchenoir, Fréteval, le Mée et

Digitized by Google

Château-Renault, est représenté par Guillaume Rousselet, avocat, et François du Chastel, procureur audit comté de Dunois.

Notre petit aperçu n'a pas, du reste, la prétention d'être une étude approfondie sur la matière ; c'est un simple cadre pour une pièce que nous allons faire connaître.

En effet, dans les papiers laissés par M. Barré de Boisméan à la bibliothèque de Châteaudun, nous trouvons une requête présentée au comte de Dunois, afin d'en obtenir le rétablissement du *Droit des Fillettes*. Et par Droit des Fillettes, les pétitionnaires, Jeannette qui n'a guère, et Margo qui n'a rien, entendent désigner le droit de prélibation.

Mais, disons-le tout de suite, ce n'est là qu'un badinage, dont l'auteur nous est inconnu, et auquel M. Merlet croit pouvoir donner la date de 1780.

Si nous possédions l'érudition du savant commentateur du *chef-d'œuvre d'un inconnu,* nous arriverions peut-être à démontrer que cette plaisanterie est pleine d'esprit, que son style est magnifique, et qu'elle témoigne de connaissances profondes en droit et en histoire.

Mais, à défaut des trésors de science du docteur Chrysostôme Mathanasius, avec les ressources de connaissances ordinaires et du vulgaire bon sens, il est impossible de considérer la requête des deux députées du collége des Fillettes de Châteaudun, comme un nouveau chef-d'œuvre d'un inconnu. Ni l'orthographe, ni le style que nous reproduisons fidèlement ne nous émerveillent. Faut-il le dire ? nous trouvons même que l'auteur a travesti, sans qu'on puisse bien s'expliquer pourquoi, certains faits historiques.

Cependant, nous avons cru devoir signaler l'existence de cet opuscule ; car, selon nous, tout ce qui, dans nos archives, touche aux mœurs, coutumes, usages, droits de nos pères, en un mot à l'histoire de l'ancien Dunois, ne doit pas nous être indifférent.

Voici donc cette requête, dans toute son étendue :

A MONSEIGNEUR LE DUC DE CHEVREUSE

COMTE DE DUNOIS.

« Suplient humblement les filles et fillettes de la ville de Châteaudun, disant que du nombre des plus beaux droits annexez à la seigneurie du Dunois, il n'est pas douteux qu'avant la rédaction de la coutume de cette province, arrivée en 1523, le seigneur de Dunois avait un droit que l'on nommait droit des fillettes, lequel consistait à coucher la première nuit des noces avec la mariée, un pied à terre et l'autre non écrit en la première

Digitized by Google

coutume. En considération de quoy le nouveau marié était tenu de présenter au seigneur un gasteau avec un violon.

« Lors de l'assemblée des Etats à la réformation de cette coutume, l'on voit malheureusement que le prince de Longueville, lors seigneur de Dunois, au lieu d'y comparaître, se contenta d'y substituer en son lieu son avocat fiscal nommé Rousselet, avec son procureur fiscal nommé François Duchâtel, lesquelz, ainsi que les échevins de la ville secondés des gens de leur sexe masculin, ont laissé supprimer ces deux droits qui faisoient le plus bel ornement du seigneur et attiroit jusqu'à la jalousie des testes couronnées qui sont privées d'un pareil droit.

« Si ces fiscaux avoient bien su l'origine de Dunois, ils auroient apris ce que nous apprenons encore aujourd'huy dans les recherches de Duchesnes, que c'estoit une principauté avant de passer à Jean, bâtard d'Orléans. Et par conséquent, ces deux droits établis par des princes souverains en gratifiant leurs sujetz par des concessions, il étoit à leur pouvoir d'imposer de tels droitz au plaisir du prince. Et si l'on en croit le procès-verbal de la coutume et les annotations de Dumoulin et de Denis Dupont l'on verra que ces fisques ont commis une autre faute qui est de laisser éclipser les châtellenies de Châteaurenault et d'Arville. Mais, par malheur, celuy qui devoit être le souteneur du seigneur et le protecteur des fillettes de Châteaudun, portoit un nom qui a toujours été fatal à la France. En effet, c'étoit un parent de ce fameux Tanneguy Duchâtel qui, accompagné du duc d'Orléans et du comte de Dunois, et à qui il devoit toute son élévation, a porté le coup à la teste du duc de Bourgogne sur le pont de Montereau, où il a fait une si grande ouverture que ça été le trou par où ont passé les Anglais en France, sur la fin du règne de Charles VI et au commencement de celui de Charles VII, et qui ont commencé leur sortie par les portes de votre ville de Patté, à l'aide de notre vénérable sœur la pucelle d'Orléans; en mémoire de quoi les comtes de Dunois ont fondé une communauté de béguines astrologues en ladite ville de Patté qui, au lieu de servir à des vierges de la province du Dunois selon l'intention du fondateur, ne sert aujourd'huy qu'à venger les maris, pour y faire enfermer leurs femmes. Il nous est resté de ce sang impur Duchâtel celuy qui a porté le coup à Henri IV, qui n'a été à la vérité mortel, mais dont l'arrest de condamnation nous annonce assez que son nom est des plus odieux puisque luy tenaillé, tiré à 4 chevaux, ses maisons rasées et ses terres en friche pour jamais, ses parents ont été condamnez à sortir du royaume, avec deffenses à qui que ce soit de porter le nom de Duchâtel.

« Les choses en cet état en attendant un futur concile où les supliantes se proposent de porter leur appel comme d'abus, de l'article de rédaction de l'ancienne coutume de Dunois, comme s'agissant plus tôt du spirituel que

Digitized by Google

du temporel, elles suplient Votre Grandeur de ne pas laisser perdre à la postérité leur plus beau droit, qui vous intéresse puisque c'est le plus beau fleuron de votre seigneurie, de le faire graver en marbre en votre chambre des comptes de Châteaudun, et pour mémoire de la nonchalence des deux fiscaux qui ont assisté à la rédaction de la coutume d'obliger dorénavant leurs successeurs de faire une gratification soit en un seul payement pendant leur vie, soit annuel, pour aider à marier 12 fillettes de votre ville de Châteaudun ; comme aussi veu que la belle et charmante plaine et prairie qui est au-dessous de votre château s'est anciennement appelée la plaine de Mars selon Duchesne et non Chemars, faire deffences à vos sujets de la nommer autrement que plaine de Mars, comme étant le lieu destiné aux garsons et fillettes pour réjouir leur prince. Comme pareillement attendu que la fontaine qui passe au-dessous du château porte des eaux qui engendrent à ceux qui en boivent la perte de leurs dentiers, même des écrouelles, ainsy qu'en conviennent nos Hipocrates sur la nature des eaux, notamment Jean Landry, médecin du Roy, en son livre imprimé en 1614, ordonner qu'elle demeurera bouchée, sauf à l'ouvrir en temps de guerre, comme plus secourable qu'une citadelle. Reste, Monseigneur, aux supliantes à votre nouveau mariage de faire des vœux que les armes acolées des fleurs de lis, des lions, des pôts de fer et des alerions soient perpétuellement gravées sur les épitaphes de notre ville comme elles sont dans nos cœurs.

« *Signé :* JEANETTE qui n'a guère
Et MARGO qui n'a rien,

« Députées du collége des Fillettes de la ville de Châteaudun (1). »

Maintenant, une dernière réflexion :

Nulle autre part que dans cette plaisante requête le droit de Marquette n'est désigné sous le nom de *Droit des Fillettes*.

Pourquoi ?

L'auteur de ce badinage n'aurait-il pas tout simplement voulu équivoquer et plaisanter à propos d'un autre *Droit des Fillettes,* parfaitement connu dans le Dunois, avant la Révolution ?

En effet, dans la pancarte du comté de Dunois, faite et arrêtée en 1723, par Jacques Costé, seigneur de Villouzier, Vallière-Empont et autres lieux, bailli général, civil et criminel, et de police des comté de Dunois et vicomté de Châteaudun, intitulée : — *Pancarte des Droits de prévôté,*

(1) Il est impossible maintenant de connaître l'auteur de cette plaisante requête. Mais un Dunois très compétent croit reconnaître l'écriture et les corrections, et pouvoir assurer qu'un ancien procureur, ami de M. Barré de Boisméan, n'y est pas étranger.

Digitized by Google

coutume, péage et lignage du comté de Dunois, ville, fauxbourgs et banlieue de Châteaudun, limites et branches qui en dépendent, payables aux fermiers desdits droits à peine de 60 sols d'amende, — figure un article ainsi conçu :

« Droit de coutume dit *des Fillettes* qui est que chaque fille ou femme ayant enfants hors mariage, doit cinq sols, et s'il y a adjournement 60 sols tournois. »

Comme on le voit, si les deux droits portaient le même nom, ils avaient un but diamétralement opposé ; l'un favorisait la débauche, l'autre devait mettre une digue aux débordements de ces fillettes peu sages qu'on appelait anciennement à Paris FEMMES DE PETIT GOUVERNEMENT *et qu'on marquait de l'esguillette à l'épaule pour les distinguer des prudes-femmes.*

La moralité se trouvait en cela d'accord avec la fiscalité.

C'était du reste moins radical et peut-être plus efficace que l'ordonnance de Saint-Louis de 1256, où il est dit : « que les folles fammes soient espéciallement boutées hors des rues qui sont en cuer des bonnes villes et mises hors des murs. »

On ne peut, dans tous les cas, que savoir gré aux auteurs des dernières dispositions que nous venons de rappeler, des intentions louables et des sentiments d'honnêteté qui les ont guidés.

Décidément, le bon vieux temps n'était pas tout mauvais, et le nôtre pourrait encore lui faire quelques bons emprunts !

L.-D. COUDRAY.

Digitized by Google

ERRATA ET ADDENDA.

Page 26, ligne 13, au lieu de Patris, *lisez :* patriæ.

Page 29, ligne 5, au lieu de tenure, *lisez :* tenures.

Page 30, ligne 6 de la note 1, au lieu de chartes de Blois et de Creil, *lisez :* chartes de Blois, de Clermont et de Romorantin.

Page 31, ligne 10, au lieu de coutumes ; j'ai, *lisez :* coutumes. J'ai.

Page 31, ligne 20, au lieu de trésorier, *lisez :* camérier.

Page 32, ligne 1, après pro ut, *ajoutez :* in.

Page 32, avant-dernière ligne, au lieu de eorumdem, *lisez :* earumdem.

Page 33, ligne 9, au lieu de per alienis, scientes, *lisez :* per alium, scient.

Page 33, ligne 35, au lieu de nostris, *lisez :* nostra.

Page 92, numéro 88, au lieu de Galeopsis ochrolenea, *lisez :* Galeopsis ochroleuca.

Page 92, numéro 91, au lieu de Brunella Glandiflora, *lisez :* Brunella grandiflora.

Page 113, lignes 3 et 4, au lieu de rolte *et* Gwyon, Teutatès, *lisez :* rotte *et* Gwyon-Teutatès.

Page 203, ligne 36, au lieu de voix opposées, *lisez :* voies opposées.

Page 205, ligne 18, après les mots ne corresponde pas, *ajoutez :* toujours.

Page 205, ligne 19, ajoutez en renvoi : Nous ne dirons pas, cependant, de ne tenir aucun compte des distributions intérieures dans l'ordonnancement d'une façade, car elles peuvent quelquefois lui donner du caractère sans nuire à la beauté.

Page 206. Note relative à la ligne 19 : Voir la définition de la Musique, page 229.

Page 221, ligne 7, après les mots inaugurant ainsi les principes, *ajoutez :* de progrès.

Page 228, ligne 19, après les mots L'harmonie, *ajoutez :* du monde.

Page 267, ligne dernière, au lieu de ALEMONENSIS, *lisez :* ALECONENSIS.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME Ier

I. PROCÈS-VERBAUX

Année 1864.

Fondation de la Société 3
Séance générale du 29 novembre. — But de la Société 4
Règlement 6
Élection du Bureau 7
Arrêté préfectoral autorisant la *Société dunoise* 8
Séances mensuelles du Bureau 9

Année 1865.

Assemblée générale du 14 février. — Comptes de 1864, et projet de Budget de 1865. — Nomination de membres honoraires 9
Liste des membres de la Société 11
Dons faits à la Société 16
Séances mensuelles du Bureau. — Admission de Sociétés correspondantes. — Comptes de 1865 et Budget de 1866 17

Année 1866.

Assemblée générale du 6 février. — Fixation du capital pouvant remplacer la cotisation annuelle 19
Dons faits à la Société 23
Liste des nouveaux membres. 39
Séances mensuelles du Bureau 41

Année 1867.

Assemblée générale du 8 janvier. — Comptes de 1866 et Budget de 1867. — Réduction du taux des cotisations perpétuelles 42
Liste des nouveaux membres. 45
Dons faits à la Société 46
Ouvages offerts à la Société 48
Assemblée générale du 14 mai. — Formation de Commissions pour préparer l'Histoire du Dunois 117
Séances mensuelles du Bureau 119
Questionnaire adressé aux membres de la Société 121
Liste des nouveaux membres. 123
Ouvrages offerts à la Société 124
Dons faits à la Société 126

Digitized by Google

Année 1868.

Assemblée générale du 7 janvier. — Admission de dix Sociétés correspondantes. — Comptes de 1867 et Budget de 1868 239
Séances mensuelles du Bureau 242
Assemblée générale du 19 mai 242
Séances mensuelles du Bureau. — Annonce d'une subvention du Conseil général. 243
Liste des nouveaux membres. 244
Ouvrages offerts à la Société 245
Dons faits à la Société 248
Séances mensuelles du Bureau. — Comptes de 1868 et Budget de 1869. . 288

Année 1869.

Assemblée générale du 19 janvier. — Admission de douze Sociétés correspondantes. 289
Séances mensuelles du Bureau. — Concours des Sociétés savantes . . . 290
Assemblée générale du 26 mai. — Nomination de membres du Jury pour le Concours de 1869 291
Liste des nouveaux membres 291
Dons et ouvrages offerts à la Société 292
Séances mensuelles du Bureau 317
Assemblée générale du 26 octobre. — Modifications apportées au règlement. 317
Dons faits à la Société 319
Ouvrages offerts à la Société 320
Liste des nouveaux membres. 321

II. MÉMOIRES

Charte de commune de Châteaudun, donnée par Pierre d'Alençon, comte de Blois, en 1281. — Texte et traduction, par M. Poulain de Bossay . . . 25
Note sur les antiquités découvertes à Marboué, par M. de Belfort . . . 34
Note sur deux pièces manuscrites, tirées des Archives de la ville de Châteaudun, par M. de Belfort 49
Prix commun des grains vendus au marché à bled de la ville de Chasteaudun, commençant en l'année 1584 inclusivement. — Remarques sur les mesures des grains par rapport à la mesure de Châteaudun, par M. de Belfort 50
Notes historiques inscrites en marge des mercuriales, depuis l'année 1603 jusqu'en 1789 52
Notice biographique sur Lambert-Li-Cors ou Le Court, poète du XIIe siècle, par M. Barbé 62
Essai sur la Flore dunoise, par M. Coudray. 79
Arnaud de Bonneval. — Son abbaye. — Ses contemporains. — Ses œuvres, par M. l'abbé Marquis 99
Les pierres druidiques de l'Ormorice et du Bois de l'Isle, commune de Montboissier, par M. Coudray 111

Digitized by Google

Découvertes de substructions gallo-romaines, à Arrou, par M. Brossier-Géray 127
Tablettes de Saint-Avit, par M. R. S. 129
Prix moyen des grains vendus sur le marché de Châteaudun, depuis l'année 1583 jusqu'en 1867 ; Rapport de la livre tournois au franc, par M. de Belfort. 161
Notes et matériaux pour servir à la Flore des environs de Châteaudun, par M. Vuez 171
Étude sur les Beaux-Arts, par M. H. Gougeon. 197
Cette étude comprend :
Architecture et sculpture 204
Peinture et poésie 218
Musique 229
Note sur un statère d'or trouvé à Moisy (Loir-et-Cher), par M. de Belfort. 238
Notice sur l'épidémie de fièvre typhoïde qui a régné à Châteaudun, en 1866, par M. le docteur Raimbert 249
Note sur le scel de la charte d'affranchissement de la commune de Châteaudun, par M. Brossier-Géray. 267
Note sur un cimetière mérovingien, découvert à Cloyes en février 1868, par M. de Belfort 269
Commune de Châtillon. — État de l'instruction primaire, constaté d'après les actes de mariages de 1668 à 1868, par M. Poullin, instituteur 275
Notes sur diverses maisons anciennes de la ville de Châteaudun, par M. de Belfort 283
Description de la porte du presbytère de Saint-Lubin, à Châteaudun, par M. H. G. 286
Le puits du Coq et la congrégation de Notre-Dame, par M. Coudray . . 294
Recherches sur l'origine du mot : *Bazoche*, par M. Poulain de Bossay. 299
Notice sur la vigne et les causes qui ont amené successivement sa destruction depuis un siècle, dans l'arrondissement de Châteaudun, par M. Clément . . 308
Notice archéologique sur les communes de Romilly-sur-Aigre, Charray, La Ferté-Villeneuil, Autheuil et Cloyes, par M. Raoul de Tarragon 322
Un droit du bon vieux temps, à propos d'une pièce des archives de Châteaudun, par M. Coudray 327

III. DESSINS

Planche I. — Objets trouvés dans le champtier des Cercueils, à Marboué. 38
Planche II. — Scel et contre-scel de la charte de Châteaudun 268
Planche III. — Objets trouvés dans un cimetière mérovingien, à Cloyes . 274
Planche IV. — Façade d'une maison ancienne de la rue Saint-Lubin, à Châteaudun. 284
Planche V. — Porte de l'ancien presbytère de Saint-Lubin, à Châteaudun. 286

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google